REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE Vte B. DE JONGHE, LE Cte TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1903

CINQUANTE-NEUVIÈME ANNÉE

AVEC IX PLANCHES ET 34 FIGURES DANS LE TEXTE

BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1903

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE Vte B. DE JONGHE, LE Cte TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1903

CINQUANTE-NEUVIÈME ANNÉE

BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1903

CJ
3
R4
t.59

LIBRARY
JUL 10 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

NOTES
SUR LES
MÉDAILLES DES NOMES
DE
L'ÉGYPTE ROMAINE.

L'étude des médailles des nomes de la vallée nilotique est une des plus ardues de la numismatrique de l'Égypte impériale. Pour essayer de l'élucider, il faut, me semble-t-il, remonter à la source de leur création et en rechercher les motifs.

1° En étudiant le caractère de leur auteur et les circonstances d'après lesquelles il s'est cru obligé de faire émettre ces témoins des fastes impériaux.

2° En recherchant quelles étaient les divinités du Panthéon gréco-romain qu'il vénérait le plus et qu'il a fait figurer dans les fêtes et les spectacles qu'il a présidés pendant son règne.

3° En établissant la relation que ces divinités pouvaient avoir avec leurs congénères exotiques qu'elles étaient appelées à représenter.

4° En examinant les tendances politiques et religieuses du pays auquel elles se rapportaient.

Ceci établi, étudions un à un ces divers points.

D'après les monuments monétaires parvenus jusqu'à nous, Domitien est le premier empereur romain qui ait eu l'idée de faire représenter la divinité nomique sur quelques-unes de ses espèces émises la onzième année alexandrine de son règne, la dixième de Rome, certainement à l'occasion de ses vœux décennaux, ainsi que pour le renouvellement des jeux capitolins inaugurés en 86-87 de J.-C.

Les auteurs anciens (1) nous le représentent comme arrogant et vaniteux. Trouvant insuffisants les jeux et les fêtes dont le nombre était déjà grand à Rome, il en institua de nouveaux, gymniques, musicaux et équestres, ou plutôt il renouvela l'institution faite autrefois par Néron et abolie à sa mort.

En seize années de pouvoir, 81 à 96 après J.-C., il a été dix-sept fois consul. En 86-87, à l'occasion de son XIIe consulat, il institua les Jeux capitolins renouvelables tous les cinq ans; en 88-89, il célébra les jeux séculaires, quarante et un ans après que l'avait fait Claude (2), se fit décerner le triomphe en 91-92 pour avoir acheté la paix des Daces, et en 91-92, il célébra pour la seconde fois les Jeux capitolins ainsi que ceux pour ses *Decennalia*.

(1) Tacite, H., IV, 51, 68; AG., 36, 41, 42.
Suétone, *Domit*, IV.

(2) Cf. Les grands bronze décrits par Henry Cohen dans la seconde édition des *Monnaies frappées sous l'empire romain*, tome 1, p. 475-78, n°s 69-87, Paris, 1882.

Il est vraisemblable qu'il a voulu associer à ces splendeurs l'Égypte, contrée qui, à partir d'Auguste, a été considérée plutôt comme domaine césarien que domaine impérial. Il nous est connu, en outre, que Domitien assistait à ces jeux ayant le plus souvent à ses pieds un jeune enfant dont le mérite était d'avoir une tête extrêmement petite et mal proportionnée au reste du corps. Il conversait souvent avec lui et on l'entendit un jour lui demander s'il savait quel motif l'avait décidé, dans la dernière promotion, à donner la préfecture de l'Égypte à Metius Rufus.

D'après M. le Dr Botti (1), ce Metius Rufus a été préfet d'Égypte de l'an 89 à l'an 92 de J.-C., justement dans la période où les jeux et les fêtes battaient leur plein à Rome ; ne serait-il pas probable que cette créature de l'empereur a fait comparaître la divinité du nome, présentant pour la solennité ses hommages et ses vœux à l'empereur, figuré sur l'effigie de l'avers (2).

A noter le fait que le titre de *Divi Vespasiani Filius* que Domitien prend dès son avènement l'an 81 sur ses monnaies émises à Rome (3), et qui se continue jusqu'à l'an 85, apparait pour la

(1) Botti, *Catalogue des monuments exposés au Musée gréco-romain d'Alex. Chronolo. Tab. XX, Alex.*, 1901.

(2) *Die kaiserlichen Decennalia und die Alexandrinischen Münzen* Dr Ludwig Schwabe, Tubingen, 1896, p. 46.

(3) Henri Cohen déjà cité, tome 32, 173, 350, 409. 410, 445, 543, 566, 579, 581 à 586, 662.

première fois sur son numéraire égyptien en 91, dixième année du règne, et se continue jusqu'à sa mort,

On dirait même qu'il prête à l'équivoque, car si sur la monnaie romaine il est bien précisé fils de Vespasien divinisé, la légende grecque, ΘΕΟΥΥΙΟϹ pourrait s'adapter aussi bien à Vespasien qu'à Jupiter ou à toute autre divinité du Panthéon gréco-romain ou égyptien et apparaissant pour la première fois sur son numéraire des dixième et onzième années de règne pourrait bien ne pas être étranger aux *Decennalia.*

Cette conjecture semble trouver un certain appui dans l'unique exemplaire du Musée national de numismatique d'Athènes décrit par Postolakas, Νομίσματα ηατατεθέντα, 1883-84, p. 193, aujourd'hui intercalé dans les riches collections Gai di Démétrio sous le n° 6675 (1).

Le revers de ce moyen bronze laisse voir le buste d'Isis accompagné de la légende : ΕΤΟΥΣ ΔΕΚ.ΙΕΡΟΥ. Que serait cette dixième année sacrée? ΙΕΡΟΥ se rapporte à ΕΤΟΥΣ, année sacrée. Il ne s'agit donc pas de la *personne sacrée* de l'Empereur.

Les Jeux capitolins ayant été placés sous la

(1) Dr Ludwig Schwabe, déjà cité, note p. 37, n° 45.

Mes meilleurs remercîments aussi à M. Svoronos, directeur du Musée national de Numismatique d'Athènes, qui a bien voulu me confirmer l'existence de cette pièce et m'indiquer le numéro actuel sous lequel elle est inscrite dans les riches collections numismatiques de la capitale hellénique.

protection des divinités tutélaires du Capitole, Jupiter, Junon, Minerve et ayant figuré sur la couronne que portait Domitien le jour de leur inauguration, il était de bonne politique que les médailles émises à l'occasion de ses vœux décennaux, comme nous le relevons sur le moyen bronze que je viens de décrire, fussent ornées du buste d'Isis, déesse qui, dès les premières dynasties pharaoniques jusqu'à la fin du paganisme, a été la plus populaire, la plus vénérée et à laquelle la plupart des déesses égyptiennes étaient assimilées.

N'oublions pas aussi qu'Isis n'était pas étrangère à Rome, puisqu'une inscription curieuse qui peut dater de l'époque de Sylla, 88 à 79 avant J.-C., mentionne une prêtresse d'Isis Capitoline appartenant à la gens Caecilia (1), et qu'en l'an 43 avant J.-C., M. Volisius, proscrit par les triumvirs, ne trouva rien de mieux, pour s'échapper de Rome, que d'emprunter le costume d'un de ses amis qui était initié au culte d'Isis (2), exemple suivi par Domitien, en 69-70 de J.-C., qui, fuyant devant les troupes de Vitellius, maîtresses du Capitole, se revêtit d'un costume de prêtre égyptien et grâce à ce déguisement passa inaperçu et se réfugia au Transtevère. Il ne put oublier qu'il devait son salut à Isis lorsqu'il devint empereur (3).

(1) Georges Lafaye. *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie*, p. 45. Paris 1884.

(2) Ibid., *ibid*, p. 46.

(3) Ibid., *ibid.*, p. 60.

Comme on le voit par tout ce qui précède, la création du numéraire consacrant les vœux décennaux de Domitien, a été inaugurée en Égypte, sous les auspices d'Isis, en la *dixième* année du règne et sous la préfecture de Metius Rufus, qui, très probablement approuvé et encouragé dans ce premier essai, et payé pour vanter la gloire de son seigneur et maître, a remplacé l'année suivante, pour cette même circonstance, le buste d'Isis par la divinité du nome, fait qui flattait et l'ambition de l'empereur et les sentiments religieux et politique des Égyptiens.

Étudions maintenant dans la riche collection des médailles nomiques de M. G. Dattari du Caire, publiées dans la *Revue italienne de Numismatique,* années 1896 et 1898, quelles étaient les divinités pharaoniques qui y sont représentées et leur assimilation à celles du Panthéon gréco-romain.

1896. A°	32.	Oxyrinchites,	divinité	égyptienne,	Tefnu-t.
1898. —	140/41.	—		gréco-rom.,	Athena.
1896. —	35.	Heracléopolites,	—	égyptienne,	Hair-Shewi.
				gréco rom.,	Hercule.
1896 —	49.	Memphites,	—	égyptienne, gréco-rom.,	Isis.
1898. —	149.	Mendésiens,	—	égyptienne,	Be-neb-tat.
				gréco-rom.,	Mendès.
1898. —	147.	Sethroites,	—	égyptienne,	Horus vengeur.
				gréco-rom.,	Hercule.
1896. —	95.	Sebennytes sup^rs,	—	égyptienne,	Horus guerrier.
1898. —	154.	—			Ares.
1898. —	155.	Saites	—	égyptienne,	Neith.
				gréco-rom ,	Athèna.

Dans cette importante série de dix médailles nomiques comprenant sept localités égyptiennes diverses de l'époque de Domitien, nous avons comme divinités :

2 pièces au revers de	Tefnup-t. et Neith.	Athena.
4 — — — —	d'Har-Shuvi	Hercule.
1 — — — —	d'Isis	Isis.

Si nous examinons à présent les attributions de ces divinités dans la mythologie égyptienne gréco-romanisée nous y voyons :

Que les Égyptiens appelaient *Tefnu-t* (1), fille du Soleil et qu'ils l'associaient souvent à Shou, et que le nom de ce dieu était l'un du soleil levant. C'est proprement la déification de la lumière du disque solaire. Shou est appelé fils de Ra parce que le soleil levant est le successeur du soleil de la veille.

Neith personnifiait l'espace céleste (l'air était appelé Minerve, dit Diodore), elle jouait dans le culte de Saïs un rôle semblable à celui d'Athor. Elle est appelée, en effet, la vache génératrice ou la mère génératrice du Soleil. Hathor est, comme Neith, Mauth et Nauth, la personnification de l'espace dans lequel se meut le soleil dont Horus symbolyse le lever; aussi son nom signifie-t-il

(1) Tout ce qui concerne la mythologie égyptienne a été pris du *Dictionᵉ d'archéol. égypt.* de M. Paul Pierret. Paris, 1875.

littéralement l'habitation d'Horus, de là son nom de mère du soleil, symbolisé par la vache sous les traits de laquelle elle est représentée, allaitant Horus. Dans ce rôle de déesse mère elle se confond avec Isis.

Har-Shavi. L'Hercule gréco-romain, Horus guerrier, signifie le supérieur, l'ardeur guerrière, le très valeureux. Ce dieu est l'Αρσαφη du traité d'Isis et d'Osiris dont le nom signifie valeur, c'est pourquoi les Grecs l'ont assimilé à leur Hercule.

Isis. Femme et sœur d'Osiris, avait réuni ses membres et par ses incantations l'avait ramené à la vie. Osiris ressuscité s'appelle Horus et Isis est, par suite, considérée comme la mère d'Horus. Dans ce rôle elle se confond avec Hathor et est représentée allaitant le jeune dieu.

Bi-neb-tat était le dieu de Mendès : il avait la tête du bélier, c'est ce qui a fait dire aux auteurs anciens que les Égyptiens nommaient le bouc Mendès. Les inscriptions nous apprennent que le bouc de Mendès était l'esprit vivant de Ra. Cette énumération fastidieuse pour le lecteur sert à démontrer que les divinités qui figurent sur les monnaies des nomes, monnaies émises sous la domination romaine, n'on tpas été empruntées au Panthéon gréco-romain, mais bien à celui de l'Égypte; elles prouvent encore que le préposé

monétaire chargé de leur exécution s'est arrangé pour que le symbolisme et l'allégorie, tout en ayant le mérite de flatter et de satisfaire l'ambition de l'empereur et de populariser sa gloire dans la vallée nilotique, flattent du même coup le sentiment politique et religieux de ses habitants. Elles nous apprennent encore que leur créateur a tenu à ce que les fastes impériaux qu'elles commémoraient fussent proclamés par toute la contrée, puisque pour le moment, dans les sept nomes que nous venons d'examiner, nous en relevons deux pour la Haute-Égypte : le XIXe, l'Oxyrinchites et le XXe l'Heralilopolites et cinq pour l'Heptanomide et le Delta soit : le Ier le Memphites, le Ve le Saïtes, le XIIe le Sabennytes supérieur, le XIVe le Sethroites, le XVIe le Mendésien et il n'est pas dit que, dans un avenir plus ou moins éloigné, il ne sera pas découvert de nouvelles médailles qui viendront combler les vides qui existent aujourd'hui dans la série domitienne des monnaies nomiques.

A noter aussi que le monnayage égyptien des dixième et onzième années du règne de Domitien fait pressentir des essais et des tâtonnements qui laissent entrevoir clairement que dans cette période on imaginait, on recherchait des types pouvant satisfaire, à l'occasion des vœux décennaux, toutes les ambitions, toutes les susceptibilités, toutes les exigences.

En premier lieu, pendant ces deux années, les

ateliers monétaires égyptiens ont énormément augmenté leurs émissions et ont créé ensuite beaucoup de sujets inconnus jusqu'alors, tels que ceux des

Harpocrates, Buste d'Isis et ΕΤΟΥΣ ΔΕΚ. ΙΕΡΟΥ, ΑΘΗΝΑ ΣΕΒΑΣΤΗ,	de l'an 10.
ΕΛΠΙΣ ΣΕΒΑΣΤΗ, ΕΥΘΗΝΙΑ ΣΕΒΑΣΤΗ, ΝΕΙΚΗ ΣΕΒΑΣΤΗ, ΤΥΧΗ ΣΕΒΑΣΤΗ,	de l'an 11.

Par le déterminatif ΣΕΒΑΣΤΗ que l'on relève encore sur une monnaie de Domitia avec l'empereur, également de l'an 11, et dont le revers est identique à celui de l'ΕΥΘΗΝΙΑ citée plus haut, on peut se convaincre que ces représentations se rapportaient à l'empereur ou qu'elles émanaient de lui.

Ne perdons pas de vue aussi le ralentissement de la frappe monétaire à partir de la douzième année du règne de Domitien ; toutefois M. G. Dattari, dans la *Revue italienne de Numismatique*, année 1898, déjà citée, décrit sous le 155 un moyen bronze du nome Saïtes reproduit sur la pl. VIII, daté de l'an 12.

Cette date est intéressante sous plus d'un rapport.

En premier lieu, elle nous montre l'intention de l'autocrate de commémorer annuellement, comme un heureux augure pour l'avenir, la célébration de ses vœux décennaux, exemple suivi par ses successeurs, à commencer par Trajan, et que nous retrouvons dans la suite encore, quoique sous une autre forme, par la palme, commémorative de la date (1), sur les grands bronzes émis par Sévère Alexandre et sur ceux de sa mère Mamée la dixième année de son règne, simultanément avec ses monnaies en potin à légende ΠΘΡΙΟΔΟC ΔΘΚΑΤΗ, palme, qui se répète annuellement sur toutes ses espèces alexandrines à partir de cette dixième année jusqu'à la fin de son règne. Pareil fait est constaté sur la monnaie égyptienne de Gallien et sur celle de sa femme Salonine, ainsi que sur celles de Dioclétien.

Elle nous révèle aussi qu'avec cette douzième année de règne, la charge de préfet d'Égypte de Métius Rufus touchait à sa fin et que probablement son successeur Petronius Secundus (92-95 de notre ère), plus romain dans ses idées qu'égyptien, a remplacé le type des moyens bronzes nomiques de son prédécesseur par de grands bronzes à sujets neutres, mais avec la légende ΘΕΟΥ. ΥΙΟC et dont le symbolisme, tout

(1) Voir mes communications sur les Palmes et les Couronnes dans le *Bulletin de l'Institut égyptien*, année 1894.

en flattant l'orgueil de l'empereur, n'avait pas lieu de blesser le sens religieux des Égyptiens. C'est ce qui nous a valu l'arc de triomphe surmonté de trophées et d'un quadrige de l'an 13 (Col. G^ni di Demet., n° 921), celui des centaures de l'an 14, même collection (n° 925) et, enfin, celui du quadrige d'éléphants (n° 927).

Toute hasardée que paraisse cette conjecture, elle a toutefois un semblant de vérité, à en juger par ce que nous constatons de nos jours, où le premier soin de tout nouvel arrivé à une charge quelconque, est d'apporter des modifications et des changements dans le système d'administration de celui à qui il a succédé.

Dans tous les cas, il est bon de noter que c'est en l'année treizième du règne de Domitien que les monnaies de grand bronze apparaissent dans les espèces alexandrines et se continuent plus ou moins jusqu'au règne des deux Philippes.

De tout ce qui précède, par conséquent, je conclus :

Que les médailles nomiques de Domitien n'ont été créées que pour satisfaire son ambition et pour perpétuer le souvenir des fêtes et des jeux célébrés à l'occasion de ses vœux décennaux;

Que leur dimension, la qualité du métal, le fini de la frappe et leur rareté permettent de supposer qu'elles n'ont jamais servi comme espèces commerciales et courantes, mais plutôt comme

monuments de commémoration, pareils à ceux que nous émettons pour les avènements, les mariages ou les jubilés de nos têtes couronnées; et, enfin, que Domitien ayant donné l'impulsion à ce genre de types numismatomorphes, nous le trouverons suivi, sauf les modifications nécessitées par les circonstances ou les usages de l'époque, par tous ceux de ses successeurs qui seront dans le cas de célébrer la même solennité.

*
* *

C'est ainsi que Trajan inaugure sa série de médailles nomiques par deux très rares pièces de la onzième année de son règne.

La première de ces pièces est un grand bronze au nom d'Heracleopolites, ex-catalogue Seyfer, n° 1665, aujourd'hui en possession de M. A. Löbbecke, à Brunswick; l'autre appartient au nome Memphites et est décrite dans le catalogue du Musée britannique à la page 345, n° 19 (1), et il

(1) M. le Dr Ludwig Schwabe, déjà cité, dit à ce propos, note 56, p. 42 : « C'est à tort que MM. Feuardent (Col. Demetrio, *Égypte Ancienne*, t. II, p. 293), ainsi que M. Head (*Historia numorum*, p. 722), disent que les monnaies des nomes de Trajan commencent à la 12e et s'arrêtent à la 16e année, d'autant plus qu'il m'est positivement assuré qu'une monnaie du nome Memphite, B. M. C., p. 345, est datée de l'an 11, ainsi qu'un autre exemplaire du nome Heracleopolites, jadis dans la collection Seyfer (voir son catalogue, t. I, n° 1665), aujourd'hui en la possession de M. A. Löbbecke, à Brunswick.

n'est pas dit que l'avenir ne nous apportera pas, par de nouvelles trouvailles, d'autres exemplaires portant le même millésime, mais pour d'autres localités. A la rigueur, il n'y aurait pas lieu de trop s'étonner de cette extrême rareté de médailles nomiques de la onzième année de ce règne, puisque par la chronologie en vigueur elle se trouvait liée avec la douzième et qu'en cette année 12 ces monuments sont très abondants : sur cinquante-six décrits par M. G. Dattari, déjà cité, pour le seul règne de Trajan, dix-sept reviennent à cette année 12, soit à peu près le tiers.

Si maintenant nous étudions la divinité du nome, figurée sur chacun de ces dix-sept numéros, nous retrouvons la répétition de presque toujours les mêmes symboles que nous avons relevés sur celles de Domitien ; d'où nous pouvons déduire que l'allégorie vise toujours l'empereur, tout en ayant soin de ménager le sens religieux des Égyptiens.

Les médailles nomiques commémoratives de ce règne se suivent pendant les années 11, 12, 13, 14, 15 et 16 et font défaut pendant les années 17, 18 et 19. Or, d'après la liste des préfets d'Égypte de M. le Dr Botti, précité, il y a eu comme préfets d'Égypte, à partir de l'an 114 à 117 de J.-C., correspondant aux années de règne de Trajan, 114-118 : 1° Rutilus Rupus,

114-117; 2° Lupus Marcius Turbo, 117. Le premier ayant administré cette contrée jusqu'en l'année 117, il ne serait pas hasardeux d'attribuer les pièces portant la date 16 à son administration et l'absence de celles des années 17, 18 et 19 à la révolte des Juifs en Cyrénaïque et en Égypte dès le milieu de l'année 115, dix-septième du règne, et qui s'est continuée jusque vers la fin de l'année 116, dix-huitième-dix-neuvième du règne, puisque l'histoire nous apprend que Trajan chargea Martius Turbo d'étouffer cette révolution et c'est justement lui que nous trouvons gouvernant l'Égypte à cette époque et, après l'avoir pacifiée, revenant aux usages établis par ses prédécesseurs, il émit les quelques rares médailles nomiques du nome Saites datées de l'an 20 du règne : Musée d'Alexandrie, n° 4365; un second exemplaire, acheté peu après le nôtre dans le Behera, par le R. P. Iacinthe de Cellano, aujourd'hui directeur du Collège de Terre-Sainte à Alep (Syrie), et les deux autres mentionnés par M. le Dr L. Schwabe.

L'abondance des monnaies nomiques de Trajan n'a rien qui puisse nous surprendre, on se l'expliquera facilement en se rappelant que Rome et ses colonies lui donnèrent le surnom d'Optimus (très bon) surnom que l'arrogance des précédents empereurs lui permettait d'être le premier à porter, c'est ainsi que par la suite, lorsqu'on prodiguait aux nouveaux princes les acclamations les plus

flatteuses, on leur souhaitait qu'ils fussent plus heureux qu'Auguste et aussi bons que Trajan.

Les médailles nomiques de ce règne n'ont eu aussi d'autre but, par conséquent, que la commémoration des vœux décennaux, à preuve la citation que je viens de faire des quelques rares exemplaires de l'an 20, émis en Égypte sous la préfecture de Martius Turbo en l'an 117-118, qui commémorent pour la seconde fois, et à dix années d'intervalle, le souvenir de ces vœux.

(*A suivre.*) E.-D.-J. Dutilh.

TROIS
MONNAIES LUXEMBOURGEOISES
INÉDITES

La série si intéressante et si riche des espèces forgées dans le Luxembourg, joue vraiment de malheur ! M. de Muyser, ingénieur au chemin de fer du Prince-Henri, qui s'était promis de nous donner l'histoire monétaire de cette province, monographie si impatiemment attendue depuis de longues années, a été enlevé à la science par une mort inopinée. Notre *Revue* a annoncé cette perte cruelle faite par la numismatique, et nous ne pouvons que redire ici tous les regrets que ce décès imprévu a laissés à tous ceux qui connaissaient feu M. de Muyser.

En attendant que quelque zélé confrère veuille bien reprendre la tâche ardue que s'était imposée le regretté défunt, nous donnons encore ci-dessous trois monnaies luxembourgeoises, dont la dernière a été fautivement décrite jusqu'ici d'après des exemplaires mal conservés.

Henri VI (1281-1288.)

Droit. Écusson au lion burelé luxembourgeois.

Légende. — (✠) — ꝟCO — MEꝏ.

Revers. Croix pattée.

Légende. Entre deux grènetis : ✠ DE LVCE-BOT.

Argent Poids : 0gr.437. Notre collection.

Ce charmant petit denier ne figure pas dans l'*Essai de numismatique luxembourgeoise* par Raymond Serrure. On y remarque surtout la forme anormale : LVCEBOT avec un T.

Wenceslas II (1383-1388.)

Première période.

Première émission.

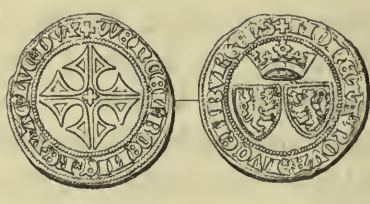

Droit. Croix formée de quatre V aboutés autour d'un quatre-feuilles.

Légende. ✠ WENCEL × BOENIE × REX × AC × LVC × DVX entre deux grènetis.

Revers. Les écus de Bohême et de Luxembourg sous une couronne. Le lion de Bohême est couronné et contourné; l'écu luxembourgeois est burelé, contrairement à ce que dit M. Serrure pour le gros.

Légende. ✠ MONETA × NOVA ×× LVCEN-BVRG(E)NS' entre deux grènetis.

Argent. Poids : 1 gr. 455. Notre collection.

M. R. Serrure n'a pas connu ce rare demi-gros d'argent, entièrement semblable au gros au même type.

Antoine de Bourgogne (1410-1415.)

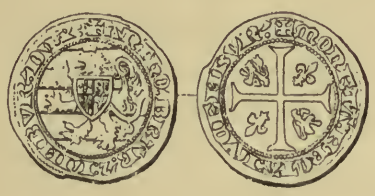

Droit : Champ burelé portant un lion couronné ayant en cœur un écu écartelé de deux lis et de deux lions (*Bourgogne* et *Brabant* (?)).

Légende. ✠ ANTHO? BRAB? Z : LIMBVR? DVX : entre deux grènetis.

Revers. Croix pattée cantonnée des deux lions de Limbourg et de Brabant et de deux lis.

Légende. ✠ MONETA : FBCTA : LVCEMBVR? entre deux grènetis.

Argent de bas aloi Poids : 1 gr. 448. Notre collection.

Ce demi-gros, décrit approximativement par MM. de Lafontaine et J. Meyer d'après de mauvais exemplaires, a été également donné par M. R. Serrure, qui a essayé, sans y réussir, d'en rétablir, par intuition, les légendes. Notre exemplaire, qui est bien conservé, permet de lire les inscriptions telles que nous venons de les donner.

On remarquera la légende insolite du revers : *Moneta fabricata Lucemburgensi.* La lettre B de *fabricata* est incontestable.

Vicomte Baudouin de Jonghe.

LA NUMISMATIQUE

DU

SIÈGE DE MIDDELBOURG

DE 1572 A 1574

(Suite) (1).

Pl. I et II.

Il nous reste encore à parler des pièces de 20 sols, en cuivre, Mailliet, pl. LXXXIV, n° 12; de 6 sols, Mailliet, pl. LXXXIII, n° 6, ainsi que des monnaies figurées sur les planches du supplément LVI et LVII, n°s 1 et 2.

Ces quatre monnaies doivent, sans aucune réserve, être rayées de la série des monnaies de nécessité middelbourgeoises du temps du siège.

La première, qui est en cuivre, nommée par Mailliet, pièce de 20 sols, est *une frappe moderne.* (Voir pl. IX, 1902, n° 15.)

Elle porte la même inscription et elle est contremarquée des mêmes armoiries que les obsidionales de papier mentionnées précédemment.

Souvent déjà, nous avions été étonnée que ces monnaies de cuivre, *les plus communes* dans la série des monnaies de nécessité (nous en possédons cinq exemplaires), n'aient pas été mentionnées par van Loon, tandis que chaque catalogue de vente en décrit quelques-unes. Ces exemplaires de cuivre ne font défaut dans aucune collection importante de Hollande.

(1) Voir *Revue*, 1902, pp. 279 et 429.

L'aspect de ces monnaies de cuivre carrées ne semble pas devoir les faire remonter à une époque vraiment ancienne.

Nous ne parvenions pas à éclaircir cette question, assez ardue, quand un heureux hasard nous a fourni la clet de cette énigme. Dans une collection de monnaies zélandaises, qui nous fut offerte, par un membre d'une famille ancienne et respectée de la ville de Middelbourg, et qui contenait plusieurs monnaies de nécessité datant réellement de 1572, nous trouvâmes un papier jauni enveloppant une des monnaies de cuivre en question.

Sur ce papier était écrit dans le style du commencement du XIXe siècle la mention suivante :

« Dit stukje van Stadswege aan den Leden der Regeering present gedaan en is gestempelt met een gevonde stempel welke men dagt verloren te zijn, waar mede de noodmunt der stad Middelburg in den jare 1573 gestempelt is, en welke stempel op dit stukje koper ter gedagtenis is overgebracht. »

« Cette pièce, offerte de la part des magistrats municipaux aux membres du Conseil, a été frappée avec un coin-matrice retrouvé et que l'on croyait perdu, et avec lequel, en 1573, les monnaies de nécessité de la ville de Middelbourg avaient été frappées.

» En souvenir de la trouvaille de ce coin-matrice, on a estampillé l'empreinte sur ce morceau de cuivre. »

Par suite, toutes les monnaies de nécessité en cuivre sont prouvées être de frappe moderne et doivent être rayées de la liste des monnaies obsidionales du XVIe siècle.

On s'explique maintenant pourquoi van Loon ne les avait pas décrites et pourquoi on les trouve actuellement dans toutes les collections (1). Le morceau de fer portant le coin-matrice en acier, qui a servi à frapper l'inscription du milieu des ducats d'or et ses multiples, ainsi que celle des monnaies de nécessité en papier, fait, en effet, partie des antiquités réunies dans le musée de l'hôtel de ville de Middelbourg.

La pièce indiquée comme ayant eu une valeur de 6 sols, qui est en plomb, voir Mailliet, pl. LXXXIII, n° 6, n'est pas une monnaie de nécessité (2). Elle constitue seulement un jeton de présence de VI stuivers du Conseil municipal (Wet en Raad), portant le blason de la ville.

Ce jeton fut frappé en 1672, un siècle après le siège dont nous nous occupons, à une époque de crise financière où la ville eut encore à souffrir des malheurs de la guerre.

Les magistrats furent, dans ces temps, forcés de décider que l'on continuerait de distribuer, comme à l'ordinaire, les jetons de présence aux membres du conseil, mais qu'on ne les échangerait pas contre du numéraire courant, comme on l'avait fait jusqu'alors, qu'après l'expiration de certaines périodes déterminées.

(1) Cette obsidionale de cuivre est déjà mentionnée dans le catalogue de vente A. v. Rijnkershoek, du 16 octobre 1827. (Communication de M. J.-W. Stephanik.)

(2) Le n° 4 de la page 323 de Mailliet est également un jeton de présence du conseil municipal de 12 stuivers.

Ils précisèrent même en énonçant que l'échange de ces jetons ne pourrait avoir lieu qu'après que la guerre serait terminée ou quand l'état des finances se serait amélioré.

Cette crise financière de la ville dura assez longtemps.

Les membres du conseil municipal eurent la générosité de rendre gratuitement, en 1674, tous ces jetons à la ville.

Il paraîtrait qu'en souvenir de cet acte de libéralité ces méraux de plomb auraient été conservés et n'auraient pas été fondus, comme on l'avait fait jusqu'alors.

Le musée de l'hôtel de ville middelbourgeois contient environ 2,000 exemplaires de jetons de présence en plomb. Cette abondance explique leur présence dans beaucoup de collections.

Un exemplaire en argent de ce jeton de présence de 1672 fait partie de la collection Joh.-W. Stephanik, à Amsterdam.

La monnaie figurée sur la planche LVI, n° 1, de Mailliet, ne doit également plus être considérée comme pièce de nécessité middelbourgeoise de 1572.

Un bourg surmontant un S, accompagné de trois petits lions, n'a jamais pu constituer la marque distincte d'une frappe ordonnée par la ville de Middelbourg.

La preuve que l'apposition de cette contremarque ne saurait remonter à 1573 résulte de ce

qu'elle a été surfrappée sur une pièce de deux stuivers d'Overyssel. Or, les monnaies de deux stuivers de cette province ne datent que du XVIIe siècle.

Quant à la monnaie figurée sur la planche LVII, n° 2, qui est coulée, et par conséquent fausse, nous n'avons pas à nous en occuper davantage, puisqu'elle est l'œuvre d'un faussaire l'ayant créée à une époque quelconque.

Après ces digressions, nous devons nous occuper de ce qui arriva à la fin du siège. Les Espagnols occupant Middelbourg se trouvaient complètement isolés et abandonnés de leurs compatriotes, qui occupaient les Flandres. La population hollandaise de la ville était réduite à une détresse extrême. On mangeait les câpres, les limons et les olives comme des délicatesses de premier ordre; on se disputait la possession d'un rat, d'une souris ou de tout autre animal, dont on aurait été dégoûté à tout autre moment.

L'administration communale résolut d'expédier un message par les soins d'un certain Trenchart. Ce dernier, le 2 février, aussitôt après son départ, fut capturé par les troupes du prince d'Orange.

Les gueux n'eurent pas de difficulté à déchiffrer la missive et ils surent ainsi que la ville se trouvait dans une situation qui la contraindrait de se rendre.

Pendant ce temps, la bataille décisive, dont devait dépendre le sort de la ville, était déjà livrée sans

que les Middelbourgeois en eussent eu connaissance. Partie d'Anvers, le 22 janvier 1573/4, une nouvelle flotte espagnole s'était dirigée vers Berg-op-Zoom, afin de se joindre aux débris de la précédente escadre, dont il a été question précédemment, et qui était toujours sous les ordres de De Beauvoir.

Requesens se rendit à Berg pour présider au départ de cette flotte, consistant en 54 vaisseaux de guerre et 29 vaisseaux de vivres. Julien Romero fut nommé commandant à la place de De Beauvoir, qui resta dans Berg par suite de son état de santé.

Les Espagnols ne doutaient pas du succès. Ils étaient convaincus que les gueux installés dans l'île de Walcheren n'auraient pas la hardiesse d'attaquer une flotte aussi considérable.

La flotte des gueux et des Orangistes, commandée par Boisot et Joos de Moor, attaqua cependant avec une grande impétuosité les vaisseaux ennemis qui, contrairement à l'avis de Requesens et de plusieurs capitaines, mais sur l'ordre formel de Romero, s'étaient déjà avancés jusqu'aux environs de Romerswaal.

Dans ces conjonctures, le résultat final fatal aux Espagnols était inévitable.

Dans ce chenal d'eau étroit, plein de bancs de sable, neuf vaisseaux espagnols furent détruits au premier choc.

Romero lui-même ne se sauva qu'en nageant

vers la côte, et il ne réussit à l'atteindre qu'avec beaucoup de peine.

La flotte espagnole dut battre en retraite (1), et elle eut la chance de ne pas être poursuivie.

Romero chercha à excuser sa défaite en déclarant qu'il n'était pas marin. Requesens lui répondit qu'il n'était pas nécessaire d'être marin pour gouverner pendant quelques heures une escadre à la mer.

Boisot, le commandant de la flotte des gueux, qui était devenu borgne en faisant la guerre aux Espagnols, dirigea aussitôt ses vaisseaux vers les environs de Flessingue, dans le but d'attaquer encore quelques navires ennemis, restés en arrière sous la direction de Don Sancho d'Avila. Quand il arriva à l'extrémité de l'île de Walcheren, aucun navire ennemi n'était plus en vue.

L'embouchure de l'Escaut se trouvait délivrée des Espagnols.

Du haut de la tour de Middelbourg, les assiégés avaient pu suivre un peu la marche du combat, mais ils en ignoraient l'issue finale.

A ce moment, le messager Trenchart fut envoyé à Anvers pour porter la dépêche secrète, mais, comme nous venons de le dire, il était tombé aux mains des soldats du prince d'Orange.

Les gueux renvoyèrent cet émissaire vers la

(1) Ce combat naval a été éternisé sur une des tapisseries des Gobelins qui ornent la salle des États provinciaux à Middelbourg. La tapisserie qui représente la bataille de Berg op-Zoom, a été faite par François Spierinck, tapissier à Delft.

ville, après lui avoir démontré qu'il était impossible qu'on apportât par la mer le moindre secours aux assiégés.

Quand le bourgmestre Adrien Joossen (1) fut informé par Trenchart de ces funestes nouvelles, il en prévint le collège des échevins. Puis, ces autorités municipales se mirent aussitôt en rapport avec le gouverneur de Mondragon afin de s'occuper de la reddition de la ville. Les commissaires nommés par les assiégés et par les assiégeants s'assemblèrent le 17 février 1573/4 au château de Zeeburg (Rammekens); ce furent F. Bouchard et Charles de Boisot, Dr Junius et A. van Dorp, respectivement commandants de Flessingue, Veere et Zierickzee, qui agirent au nom du prince d'Orange, et les capitaines du Hen, G. de Villain et A. de Grenet, qui représentèrent le gouvernement espagnol.

Une première tentative d'entente échoua. Mais le prince d'Orange, prenant en considération la défense héroïque de la population de Middelbourg, et guidé par le désir d'entrer en possession des marchandises de valeur que l'on disait accumulées dans la ville, consentit à une capitulation honorable. Il accorda à la garnison espagnole

(1) Le bourgmestre Adr.-J. Joossen reçut pendant le siège journellement deux « loon » (deux jetons de présence de XII stuivers). On lui donna de 1572 à 1573 (362 jours) 36 livres et 4 escalins, et du 1er août 1573 au 31 juillet 1574 on lui paya une même valeur. (Registre du conseil du 31 août 1573.)

le droit de sortir avec les enseignes déployées en emportant ses bagages, objets de guerre, etc.

Tout ecclésiastique ou citoyen désirant quitter la ville, fut autorisé à le faire, sans être gêné en quoi que ce fût.

Les Espagnols prirent l'engagement de mettre en liberté, dans un délai de deux mois, Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, l'ami et le conseiller du prince d'Orange.

Le prince s'obligea à faire transporter jusqu'en Flandre les soldats assiégés ainsi que les personnes qui voudraient quitter le pays.

Les conditions de la capitulation furent arrêtées le 18 février. Le jour suivant, 19 février 1573/4 (1), l'acte officiel fut signé par le prince d'Orange et le commandant de Mondragon.

Une entente avec la municipalité middelbourgeoise intervint, après que les conditions de la reddition eurent été ainsi arrêtées.

Le prince, pris de pitié pour les malheurs des habitants, préféra user de générosité et n'exercer les droits du vainqueur que dans des limites relativement restreintes. Il fit confisquer les marchandises qui existaient dans les divers magasins de la ville. Mais après estimation, on constata que tous ces objets n'avaient qu'une valeur bien inférieure à celle sur laquelle les assiégeants comptaient.

(1) Mailliet place la date de la délivrance de la ville au 8 février 1573/4.

Après vente, la valeur de ces marchandises ne permit pas de payer l'arriéré de solde des soldats. On imposa une contribution de guerre supplémentaire de 300,000 florins.

Le 23 février 1573/4, de Mondragon et les siens partirent pour Anvers, où le gouverneur de Requesens les reçut avec bienveillance.

Le 24 ou le 25 février 1573/4, le prince d'Orange fit son entrée à Middelbourg. A partir de ce moment, la ville put essayer de se relever peu à peu de ses ruines.

Une lettre, conservée dans les archives de l'État àBruxelles, et dont Van Vloten a déjà donné quelques fragments (1), nous renseigne sur les conditions dans lesquelles les habitants de Middelbourg se trouvaient à cette époque.

Après la reddition de la capitale de l'île, le prince d'Orange, qui était déjà en possession de Flessingue, Veere et Zierikzee, se trouvait complètement maître de la Zélande.

(1) « Le premier de ce mois, avril 1573 avant Pâques, il (l'auteur de la lettre) est allé de Flissinghes à Middelbourg où il at trouvé trois compaignies de gens de piedt desquelles sont capitaines, Eloy, Bernart et Muenick, et envoyent quarante hommes à Ermude (Arnemude pour y tenir le guet. Dict qu'il y at grand nombre de toutte nation en Middelbourg et samble ungne ville d'Anvers. Dict que touttes les laines sont achatées par les Italiens pour les mener à Rouen, et ne payent pour ungne grande partie que 5 livres de gros de la balle, à cause qu'elles se commenchiont à gaster. Audict Middelbourg y at à vendre toutte sorte de marchandise ; les vivres y sont assez bon marchiet et ont abondance de vins de France. Toutes les églises y sont rompues, les ymaiges, aultels et aultres ornamens, et les laines sont au béguinaige. »

En souvenir de cet événement, les États zélandais firent frapper une médaille d'argent uniface (1), en forme de losange.

Elle est décrite dans van Loon, pl. I, p. 172; édit. française, p. 170, et ne porte que cette inscription :

MIDD ·
AB · HISP
D · P · A · V · R ·
G · E · C · C ·
1573

Middelburgo ab Hispanis Duce Principe Auraicae vindicato, Respublica gratidunis ergo cudi curavit 1573

Van Loon place cette médaille commémorative de la délivrance de la ville parmi celles qui furent frappées en 1573, et, pour expliquer cette contradiction, il dit que les États de Zélande, convaincus que la ville ne serait à même de se maintenir que peu de temps, avaient fait frapper d'avance ce souvenir énonçant la délivrance de Middelbourg.

's Gravezande, qui a rédigé un excellent ouvrage sur le siège, a déjà fait justice de l'erreur commise par van Loon.

On comprend aisément qu'il s'agit encore d'un emploi du « stilus curiae », qui faisait courir l'année 1573 jusqu'au 11 avril, date où tomba

(1) Un exemplaire en plomb appartient à la collection d'antiquités de l'hôtel de ville de Middelbourg.

cette année-là la fête de Pâques, tandis que selon le « stilus communis » on se trouvait déjà en 1574.

La médaille en forme de losange en question a donc été frappée entre la fin de février et le 11 avril 1574, style commun.

Les monnaies carrées en or et en argent figurées dans van Loon. p. 180, nos 1-3; édit. française, p. 178; Mailliet, pl. LXXXIV, nos 14-16, portant la date 1574, et qui sont rangées à tort parmi les monnaies obsidioniales de la ville, ont, par conséquent, été frappées après le 11 avril 1573, « stilus curiae ».

Ce ne sont plus dès lors que des pièces commémoratives. Elles ont été considérées déjà comme telles par van Loon. Ces diverses monnaies, frappées au même poids que les daldres, demi-daldres et ducats de 1572 et 1573, auront probablement été destinées à la circulation courante.

Jamais nous n'avons rencontré de daldre daté de 1574 muni d'une deuxième contremarque et montrant, par suite, qu'il a subi une surélévation du cours. Car l'ordonnance du prince d'Orange concernant l'apposition d'une contremarque supplémentaire sur les monnaies en circulation n'a trait qu'aux pièces frappées avant le 7 février 1573, « stilus communis ».

Le même motif qui a fait garder un certain nombre de ces pièces de 1574 en souvenir du siège, nous donne la raison pour laquelle ces mêmes daldres, frappés en dernier lieu, sont fréquem-

ment pourvus, au revers, d'inscriptions gravées artistiquement, d'armoiries ou de scènes se rapportant au siège.

Dans la liste de monnaies de nécessité qui va suivre, on trouvera toutes celles de ces variétés que nous avons pu découvrir.

Ni les archives de la ville ni celles des États de Zélande ne contiennent une seule note sur l'émission de ces pièces qui ne sont, en réalité, que des médailles commémoratives. On ignore également quelle est l'origine de l'argent qui a été employé pour forger ce numéraire. Il est probable que les vases précieux et le butin trouvé dans les églises catholiques auront servi à cette fabrication.

En effet, après la reddition de la ville, le prince d'Orange prescrivit que tout ce qui appartenait aux églises et aux prêtres, notamment les objets précieux, or et argent ou pierreries, soit dans la ville, soit dans le reste du pays, fût transporté au bureau des trésoriers.

Les pièces suivantes ont vraisemblablement été frappées dans ces conditions spéciales :

1. Ducat.

• 15 •
· LIBERT :
REST
S · P · Q · ZEL ·
SOLI • DEO
HONOR
74 ·

Dans un cercle. En haut, une contremarque portant les armoiries zélandaises

Or, uniface, carré, 3.40 gr.
V. Loon, p. 180, n° 3; Mailliet, pl. LXXXIV, n° 14.
Voir pl. I, n° 19.

2. Daldre. 1 · 5 · 7 · 4 ·
LIBERT · REST ·
S · P · Q · ZEL :
SOLI DEO
HONOR ·

Dans un cercle. En haut et en bas des ornements.

Contremarqué de l'écu au lion zélandais.

Argent, carré, uniface, 29 gr.
V. Loon, I, p. 180, n° 1; Mailliet, pl. LXXXIV, n° 15.
Voir pl. I, n° 20.

3. Demi-daldre.

Même inscription que sur les ducats.

La contremarque en haut de la pièce plus grande.

Argent, uniface, carré,
V. Loon, I, p. 180, n° 2; Mailliet, pl. LXXXIV, n° 16.
Voir pl. II, n° 25.

Pour nous résumer, l'étude des monnaies de nécessité de Middelbourg et la publication de documents officiels auront précisé les points suivants :

I. Les monnaies de nécessité, frappées par suite d'ordonnances officielles, et qui sont peut-être les seules ayant circulé, sont :

a) Des daldres et demi-daldres et vraisemblablement encore les doubles daldres de 1572, créés depuis le 21 novembre 1572 et dont la frappe a été continuée pendant le cours de 1573.

Voir pl. V, 1902, nos 2, 3 et 1.

b) Des ducats d'or simples, doubles et quadruples, portant la date 1574, mais qui réellement ne furent frappés qu'en janvier et février 1574.

Voir pl. IX, 1902, nos 11, 9, 8.

II. La troisième contremarque sur les daldres et sur les demi-daldres de 1572 ne se rapporte pas à un remboursement ultérieur de ces monnaies par du numéraire courant; mais elle indique que ces espèces, aussitôt après la reddition de la ville au prince d'Orange, ont continué d'avoir cours pour une valeur surélevée. Cette troisième estampille leur a permis de circuler dans ces nouvelles conditions.

III. Les monnaies de nécessité en papier et en plomb ont probablement été émises à la fin du siège, vers l'époque où la municipalité signale par lettre au gouverneur de Mondragon qu'il n'existe plus dans la ville ni argent, ni matière précieuse capable d'être transformée en monnaies d'argent.

IV. Les monnaies, figurées dans Mailliet,

pl. LVI, n° 1; pl. LVII, n° 2; pl. LXXXIII, n° 6, et pl. LXXXIV, n° 12, et celle qui est décrite dans le texte, page 323, n° 4, doivent être rayées de la liste des monnaies de nécessité de Middelbourg.

V. Les pièces en cuivre, Mailliet, pl. LXXXIII, n° 6, sont, sans exception, de frappe moderne. Ce sont des refrappes en cuivre, faites à Middelbourg à l'aide des anciens coins, entre 1800 et 1820 environ.

(*A suivre.*) MARIE DE MAN.

NUMISMATIQUE BRUXELLOISE.

CINQ JETONS

DE

MAGISTRATS BRUXELLOIS

POUR DES FONCTIONS RESTANT A DÉTERMINER.

(XVIIe SIÈCLE.)

(PLANCHE III.)

Dans notre étude sur les jetons de la famille vander Noot, publiée dans la première livraison de la *Revue belge de Numismatique* de 1889, nous écrivions à la page 45 (1), à propos d'un jeton de 1627 à l'écu aux cinq coquilles, les trois paragraphes ci-après, que nous copions textuellement :

« Ce jeton, décrit sous le n° 3840 dans le *Jeton historique*, fut frappé par Jacques vander Noot pour une fonction qui nous est inconnue, car en 1627, il n'était ni receveur-trésorier, ni intendant du canal; il ne figure pas davantage comme bourgmestre ou comme échevin sur la liste des magistrats de Bruxelles.

» Il existe encore trois autres jetons de cette catégorie : l'un de 1630, de Gérard d'Oyenbrugge (*Jeton historique*, n° 3857), et les deux autres de 1634 et 1636, d'Engelbert de Raveschot, décrits

(1) Même page 45 pour le tiré-à-part de cet article.

également sous les nos 3892 et 3912 du même ouvrage.

« Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu découvrir jusqu'ici à l'occasion de quelles fonctions ces quatre jetons auraient été frappés; nous ne formulerons ici aucune hypothèse à ce sujet, voulant réserver nos observations et nos conjectures pour la publication d'une planche spéciale de ces jetons et de ceux de cette catégorie qui pourraient nous être signalés. »

Il y a tout juste quatorze années que nous avons publié ces lignes et, depuis lors, aucun renseignement ne nous est parvenu pouvant nous aider à déterminer les fonctions exercées par les personnages pour lesquels ces jetons ont été fabriqués. Ajoutons de plus que, en 1900, en publiant dans la *Gazette numismatique* une suite d'articles (1) pour rectifier les attributions et les descriptions d'une quarantaine de jetons bruxellois, reproduits par le célèbre numismate hollandais, nous nous sommes occupé, sous le n° 4, de nos rectifications, du jeton de 1633 de Claude Van der Eycken (Dugniolle, 3880), dont les fonctions sont également à déterminer pour l'exercice 1632-1633, ce qui porte à cinq le nombre de ces jetons émis à l'occasion de l'exercice de fonctions restées inconnues jusqu'ici.

Malheureusement, des circonstances particulières et personnelles se sont opposées, jusqu'à ce jour, à la réalisation de la promesse faite par nous

(1) *Rectifications à Gérard Van Loon, relatives à certains jetons d'anciens magistrats de Bruxelles.*

en 1889, et maintenant notre âge avancé, près de 83 ans, et surtout notre mauvaise vue, ne nous laissent plus guère l'espoir de la réaliser jamais.

Nous sommes donc réduit à signaler le problème à résoudre aux numismates qui s'occupent spécialement des intéressants jetons de Bruxelles, et à les engager à en poursuivre la solution.

Nous pensons que des recherches dans les précieux manuscrits et documents de la bibliothèque de Bourgogne, ainsi que dans les archives de l'État, permettraient de fixer les fonctions ou situations qu'occupaient les quatre magistrats bruxellois ci-après :

En 1627, Jacques Vander Noot; en 1630, Gérard d'Oyenbrugge; en 1633, Claude Vander Eycken; en 1634 et en 1636, Englebert de Raveschot; ces hauts fonctionnaires n'étant ni trésoriers de Bruxelles, ni intendants du canal, fonctions donnant droit, on le sait, à la frappe d'un jeton.

Il est possible aussi que les personnes s'occupant de l'étude des biographies des familles patriciennes de Bruxelles, seraient bien placées pour résoudre ce problème, si intéressant pour l'histoire administrative de l'ancienne capitale du Brabant.

Nous sommes convaincu que, si notre obligeant confrère, M. Jean Van Malderghem, le savant archiviste de la ville, voulait charger un de ses employés de scruter les nombreux documents dont il a la garde, le problème serait bientôt éclairci.

Pour faciliter les recherches que nous conseillons, nous allons décrire ici les cinq jetons dont il s'agit, en y ajoutant quelques idées personnelles (1).

I. — Jeton de 1627 de Jacques Vander Noot.

— Écu d'or, à cinq coquilles de sable rangées en croix. Cimier : Un heaume surmonté d'une tête d'homme.

Légende : ✠ · NECESSITATI · PARENDVM ·.

Rev. Les armes de Bruxelles (Saint-Michel combattant le dragon).

Légende : BRVX : AB · ONI : VECTIGALI · LIBERATA · 16 ✠ 27 ·.

Voir pl. III, n° 1.

Cet unique jeton de Jacques Vander Noot, frappé pour une fonction inconnue, est incontestablement un jeton bruxellois, car il porte au revers l'empreinte des armes de la ville, Saint-Michel terrassant le démon.

Le *jeton historique* du docteur Dugniolle le donne sous le n° 3840, d'après le n° 1186 de Van Orden.

Vander Noot qui, à trente-six reprises siégea chaque fois une année dans le magistrat de Bruxelles, y entra, en 1587, comme échevin et dut

(1) Notre *Aperçu général sur les jetons des anciens receveurs et trésoriers de Bruxelles* (1334-1698), mémoire présenté au Congrès international de numismatique, tenu à Bruxelles en 1891, et qui expose la synthèse de ces petits monuments métalliques, ainsi que les diverses transformations de l'administration communale de Bruxelles, sera aussi consulté avec fruit par ceux de nos confrères qui auraient l'intention de répondre à notre appel.

résigner cette même fonction en 1635, pour cause de vieillesse.

N'ayant pas fait partie du magistrat pendant l'exercice 1626-1627, il serait très intéressant de connaître le motif de la frappe de son jeton de 1627, le seul qu'il ait émis.

Pour plus amples détails sur cet éminent patricien, nous renvoyons à notre *Étude sur les jetons de la famille Vander Noot*, parue dans le volume de 1889 de la *Revue belge de Numismatique*.

II. — Jeton de 1630 de Gérard d'Oyenbrugge.

— Écu fascé d'or et de sinople de six pièces. Cimier : Un heaume couronné et sommé de deux cornes de buffle.

Légende : · CONTINVER · 1630 ·.

Rev. Un ours assis devant une ruche d'où s'échappent des abeilles.

Légende : ✠ · PATIOR · VT · POTIAR ·.

Voir pl. III, n° 2.

Ce jeton de Gérard d'Oyenbrugge, pour une fonction inconnue, est décrit par Dugniolle sous le n° 3857, d'après le n° 1196 de Van Orden, qui donne par erreur Oyenbrugge comme intendant du canal.

Il fut échevin de Bruxelles en 1620, 1621, 1622, 1625 et 1636, et premier bougmestre en 1635.

Comme vingt-cinquième intendant du canal en 1623 et 1624, il fit frapper, avec la date de 1625, un jeton que Dugniolle décrit sous le n° 3821, d'après le n° 1178 de Van Orden.

Ne siégeant pas dans le magistrat de la ville pendant l'exercice 1629-1630, il reste à déterminer pour quelle fonction il a fait frapper le jeton que nous venons de décrire.

Nos recherches à ce sujet, ne nous ont permis de noter que la mention suivante, à la page 134 du tome II de l'*Histoire des environs de Bruxelles*, par A. Wauters :

« Un registre d'adhéritance de la cour censale d'Oyenbrugge, pour les années 1620 à 1796, existe au greffe de Bruxelles. »

Rappelons encore que, lors des funérailles de l'archiduc Albert, en 1622, parmi les hauts dignitaires chargés de porter le baldaquin recouvrant le corps du prince, Gérard d'Oyenbrugge y figure comme échevin, ainsi que Jacques vander Noot, comme premier bourgmestre de Bruxelles.

III. — Jeton de 1633 de Claude Vander Eycken.

—Trois personnes à genoux implorent la déesse de la Paix, tenant en main une branche d'olivier derrière elle, l'écu très réduit de Claude Van der Eycken.

Légende : TE · POSCIMVS · OMNES · 1633.

Rev. Trois hommes devant une église en feu : deux joignent les mains, le troisième s'arrache les cheveux; deux canons sont braqués sur l'église.

Légende : QVID · MISERIS · SVPEREST · ☙ ·

Voir pl. III, nº 4.

Messire Claude Vander Eycken, seigneur de

Nederloo, avait pour armoiries, d'après J.-B. Rietstap, un écu de sinople au chef d'argent, chargé de trois mâcles de sable.

Claude Van der Eycken a débuté dans l'administration communale de la ville, en 1620, comme échevin ; il mourut en décembre 1647, en fonctions de premier bourgmestre.

De 1620 à 1647, il fut élu :
5 fois premier bourgmestre,
8 — échevin,
4 — deuxième trésorier, et
2 — premier trésorier.

Il n'exerça pas les fonctions d'intendant du canal.

On connaît trois autres jetons frappés par ce magistrat, que Dugniolle décrit sous les nos 3873, 3874 et 3908. Tous ces jetons portent la marque monétaire de l'atelier de Bruxelles.

Quant au jeton qui nous occupe, et qui a été aussi frappé à Bruxelles, Dugniolle le donne sous le no 3880 et avec ce titre : « Désirs de paix des populations catholiques des Pays-Bas », et Gérard Van Loon le croit frappé à l'occasion du siège de Maestricht (1).

Dans l'*Histoire des environs de Bruxelles*, d'A. Wauters, nous avons lu, à la page 114 du tome Ier, que Josse Van der Eycken fut jadis *Écoutête de Bréda*, et qu'il laissa Nederloo à son fils Claude Vander Eycken, qui fut cinq fois premier bourgmestre de Bruxelles.

(1) Édition française, t. III, p. 209.

Ce jeton aurait-il été frappé comme un souvenir de reconnaissance du fils Claude à son père Josse Vander Eycken, ancien magistrat de Bréda ? C'est là une pure supposition de notre part.

IV. — Jeton de 1634 de Engelbert de Raveschot.

— Écu d'or à trois corbeaux de sable.

Cimier : Un heaume couronné, chargé d'un dauphin au naturel, la tête en bas, la bouche ouverte.

Légende : En haut, 1634; en bas : INCERTVS · CANO · CRAS.

Rev. Un singe assis devant une tortue.

Légende : ☺ · DISSIDET · QVOD IMPAR EST · .

Voir pl III, n° 4.

Ce jeton est décrit par Dugniolle sous le n° 3892, d'après le n° 1210 de Van Orden. Ils ont omis, l'un et l'autre, d'indiquer le signe de l'atelier de Bruxelles, qui se trouve au revers.

Comme le jeton suivant a été frappé pour le même magistrat, nous donnerons sous le n° 5 nos renseignements relatifs à Engelbert de Raveschot.

V. — Jeton de 1636 du même magistrat.

— Un corbeau apporte un pain à Élie; derrière le prophète agenouillé se trouve une réduction des armoiries d'Engelbert de Raveschot, bien conformes à celles du droit du jeton précédent.

Légende : ☺ · Vt · paVIt · eDaX · VateM · CorrVVs · .

Rev. La Fortune debout sur un globe, tenant dans chaque main une corne d'abondance renversée.

Légende : ❀ FORTVNA · REDVX · VERSVRA · VICEM · .

Voir pl. III, n° 5.

Les deux légendes formant un double chronogramme indiquent bien l'année 1636.

Ce jeton, décrit et reproduit par G. Van Loon à la page 223 du tome II, est donné par Dugniolle sous le n° 3902 comme frappé pour marquer la disette de l'armée française et le ravitaillement de l'armée espagnole.

Messire Engelbert de Raveschot, écuyer (du lignage de Roodenbeek), fut nommé, le 23 juin 1612, seizième intendant du canal, alors que ces hauts fonctionnaires ne faisaient pas encore frapper de jeton pour marquer leur passage à cette magistrature particulière.

Il fut onze fois échevin, une fois deuxième trésorier (en 1618) et une fois premier trésorier (en 1619), et il n'existe pas d'autres jetons à ses armoiries en dehors des jetons n° 4 et n° 5 décrits ci-dessus.

Il serait donc très curieux de connaître l'origine réelle de l'émission de ces deux jetons, car nous ne trouvons pas leur auteur parmi le magistrat de Bruxelles, ni en 1633-1634, ni en 1635-1636. Quelles fonctions aurait-il occupé à ces années?

Au cours de nos recherches nous avons trouvé simplement qu'Engelbert de Raveschot, nommé

premier échevin en 1620, *fut remplacé* par J.-B. de Schotte, *parce qu'il fut nommé à un autre emploi.*

Notons aussi qu'à l'année 1635 nous voyons le *conseiller plébéien* Michel Van Vianen nommé *receveur des nouveaux moyens de la ville,* et remplacé, par conséquent, par un autre *conseiller plébéien.* Cette nouvelle branche de l'administration financière de la ville avait-elle *un patricien* comme chef suprême? C'est le point à rechercher.

*
* *

Pendant nos investigations relatives aux jetons de ces anciens magistrats de Bruxelles, nous nous sommes souvent demandé pour quelles fonctions ces cinq jetons avaient été frappés; auraient-ils été frappés pour les grands maîtres de la suprême charité? pour les surintendants de la rédemption des logements? pour les maîtres des garennes? pour les gardes généraux des forêts de Bruxelles? etc., etc. Nous ne le savons pas.

N'ayant jamais découvert les listes des titulaires de ces diverses fonctions, nous avons perdu l'espoir de trouver la solution de la question si longtemps cherchée par nous, et nous nous sommes décidé à la soumettre aux lumières de nos confrères.

ÉDOUARD VANDEN BROECK.

JETONS RELATIFS

A LA

CONSTRUCTION DE LA COUPURE DE BRUGES (1753)

ET DE

L'ÉCLUSE DE SLYKENS (1757).

Vers le milieu du XVIIIe siècle, la Flandre vit décréter d'importants travaux publics, heureux effet de la sollicitude du gouvernement. Dans le nombre, nous relevons ceux dont furent l'objet les canaux de Gand à Bruges et de Bruges à Ostende.

Une somme de 3,308,733 florins fut consacrée par les États à l'amélioration du premier. Il s'agissait, d'une part, de l'approfondir et de le curer; d'autre part de le mettre en communication, à ses deux extrémités, avec d'autres cours d'eau, sans compter la construction ou la reconstruction de nombreux ponts tournants. C'était une entreprise considérable; la lecture du cahier des charges, conservé à la bibliothèque de l'université de Gand, peut seule en donner une idée. Les sections nouvelles à créer furent appelées *Coupures*, et le mot est resté.

La Coupure de Gand, partant de la porte de Bru-

ges, devait traverser tout un quartier de la ville pour rejoindre la Lys au pont des Chaudronniers. La Coupure de Bruges devait prolonger le canal en aval de la porte de Gand, le long des remparts, pour rejoindre les canaux de Damme et d'Ostende; de plus, un embranchement, pénétrant en ville, devait permettre d'atteindre les canaux intérieurs au pont des Moulins.

Commencés en 1751, les travaux furent achevés en 1753. Un souvenir numismatique s'y rattache. C'est un jeton. Nous le reproduisons d'après l'exemplaire en argent que le toujours serviable M. Victor de Munter a bien voulu mettre à notre disposition.

Le catalogue de la vente Kluyskens, Gand, 1886, porte sous le n° 1724 : 1753, *Creusement du canal de la Coupure à Gand, rare.* A notre humble avis, cette mention, peut-être reproduite depuis ailleurs, est erronée et destinée à tromper les collectionneurs. Une lettre, adressée le 6 septembre 1753 par le waradin de Bruges aux États de Flandre, nous apprend qu'au cours d'une visite de la Monnaie, le comte Charles de Cobenzl lui avait ordonné

de faire *à son usage* quelques jetons à l'effigie de Marie-Thérèse, le laissant libre pour le choix du sujet du revers. Le pensionnaire Pycke, présent à l'entretien, conseilla d'imaginer, pour ce revers, quelque chose se rapportant de près ou de loin *à la Coupure* (États de Flandre, n° 903, archives de l'État, àGand).

« Wanneer Sijne Excellentie den graaf van Cobenzl ons d'eere heeft gedaen van te besichtighen de Munte, heeft sijne voorseijde Excellentie ons gheordonneert te maeken voor sijn ghebruijck eenighe jettons representerende vanden eenen cant het portraict van haere Majesteijt, ende vanden anderen t'gone ick soude goed ghevonden hebben, in bijwesen van den heere Pensionnaris Pijcke die mij als dan sijde iets te moeten conciepieren voor het revers dat insicht of eenige relatie hadde tot de Coupure. »

La Coupure dont il est question ici, ne peut être que celle de Bruges, la ville où eut lieu l'entretien, sinon, toujours à notre humble avis, le mot *Gand* eût été prononcé et reproduit.

D'après la suite de la lettre, Simon-Pierre van Overloope, le waradin, se mit aussitôt à l'œuvre, etson projet fut approuvé par les membres de la Jointe des monnaies. Il l'adressa aux États, pièces à l'appui, avec prière de lui retourner le tout. Son but était de s'assurer si leurs députés ne désiraient pas aussi quelques spécimens du jeton.

« Ick hebbe ghedacht ende ten selven daeghe ghemaeckt het medecomende projet, t'gone d'heeren van de de jointe (: den heer president Cordeijs à la tête :) wel

heeft bevallen volghens hunne missive hier nevens ghevoegt, de welcke benevens het project te retour versoecke.

» Ende alsoo UE seer Eerweerde ende Edele moghelijck oock sullen ghedient sijn van een quantiteijt der selve te becommen, believen de selve t'ordonneren a mon gouverne. »

Pour plus de clarté, abordons ici la description de la pièce, avant de transcrire la suite de la missive.

Buste de Marie-Thérèse, jeune. Inscription : MAR : TH : D : G · IMP : R : COM : FLA :. Sous la coupure du bras H (Norbert Heylbrouck, le graveur de l'officine brugeoise).

Rev. Une représentation du passage de la Mer Rouge sous un ciel vivement éclairé par une colonne de feu et les rayons du soleil. En dessous, sur trois lignes : INSUETUM — PER ITER — 1753. Tout autour : EXSPECTATA DIU POPULIS COMMERCIA PANDIT, et le petit lion, marque de l'atelier de Bruges (diam. : 29 millim.).

L'État possède le coin de ce revers. Piot, dans son *Catalogue des coins, poinçons et matrices*, etc., l'a décrit sous le n° 730. Il y avait vu une variante du jeton frappé à l'occasion de la construction du canal de Louvain, creusé la même année.

Van Overloope a été traité un jour par M. A. de Witte de gascon de waradin (*Gazette numismatique*, III, p. 36), parce qu'il s'était vanté, en 1757, d'être l'auteur d'une allégorie qui ne manquait pas

d'allure, alors qu'il s'était contenté de démarquer une médaille de Mauger, à l'effigie de Louis XIV. Dans la circonstance présente, c'est-à-dire quatre ans plus tôt, il avait agi d'une manière analogue, sans pousser toutefois le plagiat aussi loin. Une médaille de 1667, à l'effigie de Louis XIV aussi, porte au revers une vue de Toulouse et la légende : *Expectata diu populis commercia pandit*, allusion au creusement du canal du Languedoc, la pièce ayant été frappée à l'occasion de cet événement. Van Overloope a pris la légende et remplacé la vue de Toulouse par un dessin passablement vague, un passage de la Mer Rouge, avons-nous dit. Pour l'affirmer, il nous a fallu les explications fournies par le waradin dans les dernières lignes de sa lettre. Il s'y défend contre un reproche d'obscurité, probablement énoncé dans l'avis soi-disant favorable de la Jointe (encore une gasconnade?) « Ma composition n'est pas énigmatique », dit-il en substance, « le canal est une voie nouvelle ouverte au commerce par le gouvernement (*princeps*), comme le passage de la Mer Rouge était une voie nouvelle pour les Hébreux conduits par un feu céleste affectant la forme d'une colonne »

« Den sin van desen penninck en is niet enigmaticq, wanneer men dunckt dat de Coupure is iter insuetum per quod princeps commercia pandit soo als iter insuetum was de passage over de Roode Zee voor de kinderen van Israël geleijt door eene vierighe (*sic*) welcke als eene colonne waer op den sin speelt... »

Inventée pour le besoin de la cause, cette colonne est une allusion au gouvernement, appui ou soutien du peuple. L'allégorie n'habitait décidément pas un palais diaphane. Ainsi en jugèrent peut-être aussi les États. L'offre de Van Overloope fut assez sèchement déclinée. Le détail n'est pas inutile. La production ayant été réduite, à peu de chose près, aux quelques spécimens commandés par le comte de Cobenzl, le jeton gagne en rareté, à la plus grande joie de ceux qui, comme M. de Munter, le possèdent dans leurs cartons.

*
* *

Nous avons cité, au début de cette notice, le canal de Bruges à Ostende comme ayant, lui aussi, sollicité l'attention du gouvernement. Quoique creusé sur toute la distance qui sépare les deux villes, il n'était pas relié au port d'Ostende; autrement dit, les magnifiques écluses de Slykens n'étaient pas construites. Ce travail fut entrepris peu d'années après le creusement des Coupures et coûta en chiffres ronds 1,330,000 florins. Des jetons commémoratifs furent frappés vers l'époque où il s'achevait, c'est-à-dire en 1757 (De Coster, n° 811-812; Piot, n° 750-751). Trois documents, que nous connaissons par les copies rencontrées dans un des registres des États de Flandre (archives de l'État, Gand, n° 915), nous apprennent que quelques exemplaires furent

adressés à Charles de Lorraine, alors en campagne (guerre de Sept ans). C'est d'abord une lettre des députés au gouverneur général; c'est ensuite une lettre de Cobenzl; c'est enfin la lettre de remercîment de Charles de Lorraine, que la précédente accompagnait. Aucune de ces missives ne nous révèleundétail nu mismatographique, mais elles abondent en preuves de la parfaite entente qui régnait entre nos gouvernants. Leur existence, comme celle du document relatif à la Coupure, nous a été signalée par M. Van Werveke, conservateur des musées de Gand, à qui nous nous faisons un devoir d'exprimer ici toute notre gratitude pour l'obligeante communication.

Ch. Gilleman.

LES MÉREAUX

DES

BRASSEURS D'ANVERS

(*Suite*) (1).

Avant de décrire les méreaux des brasseurs que nous connaissons, disons un mot de ces brasseries mêmes et de leur situation à Anvers.

Dans les actes scabinaux du XVe siècle se rencontrent à maintes places des mentions se rapportant à des brasseries ou à leurs propriétaires. Inutile de les renseigner ici, elles ne pourraient être d'aucune utilité pour les méreaux dont l'emploi est postérieur. Citons seulement un acte de l'année 1427, en vertu duquel Gautier Ledenaerts, brasseur, vend à Jacques de Maech une maison avec jardin, servant de brasserie, contenant des cuves et autres ustensiles, et située dans la rue Kipdorp, à côté du cimetière de l'église Saint-Jacques (2).

(1) Voir *Revue*, 1902, pp. 355 et 497.

(2) Archives communales d'Anvers, *Schepen brieven*, n° 1427, fol. 257 v°. Acte passé devant les échevins Stevens et Rythoven.

Wouter Ledenaerts brouwere vercocht Jacope de Maech een huys met hove gronde plaetse met alle der brouwerien van cuypen, ketelen &c daer in gestaen &c, gestaen in Kipdorp tusscen den Kerchof van Sinte Jacops ex na ende Jans Vanden Dale erve ex altera ende dat hy voer maels te lyftochten nam jegen Jacobe Oem na inhoudt van scepenen brieven die hy mede overgaf droech op &c. te waerne op XVII *s ende* IIII *d erflicken chysgelts ende* III *hoenderen erflick den gasthuyse by Ste Jorys; it op* I *halster rox ten live van Janne den oveffenen op* III *lb gr lyftochten Jacobe Oem ende op* II *lb gr lyftochten Jacope den Maech ende jouffr Heylzoeten Symoens dochter synre stiefmoeder &c*

XXII *d augusti.*

Reportons-nous maintenant au XVIe siècle et voyons d'abord où étaient situées, dans la vieille ville, les principales brasseries.

Et d'abord, il y en avait une située dans la citadelle, aux environs de la contrescarpe. En 1584, la ville loua, pour douze ans, à Nicolas Janssens, « *een huys n°* 225, *wesende een brouwerye inde casteelplaetse* (1). »

Celle qui portait pour enseigne : *In de Borch*, se trouvait au Rivage (*op den oever*). Elle avait pour propriétaire, en 1556, Corneille Cornelies.

De Sonne se trouvait située au Kipdorp, et était occupée par Jan Vander Burcht, tandis que Nicolas Hospiet travaillait à la place de Meir, *In den*

(1) Archives communales, registre *Brouwers*.

Swaen (1). Cette dernière passa ensuite à Renier et Alexandre Bacx, puis à leurs enfants, qui la mirent en location. Elle fut alors occupée par Sébastien van Hove.

Plus tard, cette même enseigne fut prise par une autre brasserie, située au *Brabantsche Corenmerckt* (2).

A la même époque, deux brasseries étaient situées près de la porte Croonenburgh et deux autres dans le jardin des arbalétriers, à l'emplacement actuel de la rue d'Arenbergh; ces quatre établissements ne pouvaient fabriquer que quelques espèces de bières, notamment celles qu'on désignait sous les noms de *cuyte, cnoll en half stuyvers bieren.*

Les deux premières portaient pour enseigne *Croonenburgh* (occupant Pierre Boucherst), et *de Sweerdt*, et les deux autres, *de Maene* et *de Swaene.* Il est à remarquer que ces trois dernières enseignes désignaient, quelques années plus tard, d'autres établissements situés rue des Peignes et rue Coudenberch.

Il y a lieu de noter que la Ville, qui avait éte primitivement propriétaire du terrain sur lequel s'élevaient ces quatre brasseries, en reprit aussi, en 1561, les bâtiments qui avaient été édifiés par Van Schoonbeeke.

(1) Archives communales, *Collegiale actenboeken*, 249.
(2) *Loc. cit.*, V, A° 1578.

De Swane appartint dans la suite à Sébastien Van Soene. Quelques années plus tard, une modification se constate parmi les brasseries situées près de la porte Croonenburch ; l'une d'elles porte pour enseigne *de Roose* et appartient, en 1584, à Jean Van Eynde. A la même époque, la brasserie *Croonenburch* était passée entre les mains de Barthelemy Reyns (1).

Venaient ensuite les établissements suivants : *de Croone* (*Bocxstege*), à Pierre Janss; *de Sweert*, rue des Peignes (*Cammerstrate*), à Geleyn Verstappen, puis, plus tard, aux enfants d'Arnould Vanden Broeck; *Engelborch*, dans le faubourg de Borgerhout, à Lambrecht van Leeuw; *de Drye Leukens*, à Henri van Hielt.

A Borgerhout se trouvait encore une brasserie appelée *de Belle*. En 1557, Antonine Verbeke, veuve de Thomas van Laere, la loua à son frère, Adrien Verbeke (2).

En 1583, elle était depuis neuf ans la propriété de Pierre Cock. Celui-ci déménagea cette année dans la brasserie *de Halff Mane*, près de l'hôpital, pour s'installer ensuite dans un nouvel immeuble, à Borgerhout, qu'il appela *Paradys*. Chassé de là, lors des troubles, il se réfugia finalement au *Halff Mane*, près de la maison de Hesse, en face du pont de l'Ancre.

(1) Comptes communaux, A° 1583, fol. 313 et A° 1584, fol 329 et 330.
(2) *Loc cit.*

Vers 1560, la brasserie *de Mane*, qui s'élevait près du Marché-aux-Bœufs, avait pour propriétaire Liévin Colyns, et pour locataire Corneille Verbeke. Un autre acte nous apprend plus exactement qu'elle était située *op den Coudenberch.*

Nous trouvons, d'autre part, que le même brasseur occupait une brasserie appelée *de Halff Mane*. Peut-être les deux établissements n'en font-ils qu'un. Quoi qu'il en soit, une brasserie portant également l'enseigne *de Half Mane* existait à la fin du XVIe siècle, près de l'hôpital, *In de gasthuys bempden* (1). Elle continua à subsister, car en 1614, nous rencontrons Corneille de Man, « brasseur de cervoises en la Demy Lune » (2).

Depuis cette époque, par suite de la construction des brasseries dans la nouvelle ville, il fut beaucoup plus difficile d'obtenir l'autorisation d'en établir dans l'ancienne; quelques-unes alors en activité obtinrent l'autorisation de continuer leur travail. Tel est le cas pour :

De Leeuwkens, occupée par Anna Jans, veuve de Henri Van Duysbroeck, près de la porte appelée *de Pisterne poorte*.

Une autre brasserie de la rue des Peignes (*Cammerstraete*), appartenant à Jean Broers, portait pour enseigne *de Slotel* ou *Sleutel*; elle fut, peu après, transférée dans la nouvelle ville (3).

(1) Archives communales d'Anvers, *Request boeken*, 1583/84, fol. 52.

(2) Minutes du notaire G. Vanden Bossche, 5 septembre 1614.

(3) *Loc. cit.*, II.

Dans la même rue, il faut encore citer les brasseries *de Spiegel*, *de Rooden Leeuw* et *de Ketel*, que possédait, en 1577, Henri Laurais, et au Marché-aux-Chevaux, celle qui s'appelait *de Vlies*, ou aussi *Tgulden Vlies*, et dans laquelle travaillait Jean Stockmans, puis sa veuve, Madeleine Vanden Velde. Cette brasserie resta longtemps en activité, car, en 1633, nous la voyons travailler pour un Bruxellois, Jean Van Gindertalen (1).

Ces deux dernières brasseries, ainsi que celles portant pour enseignes *de Sweerdt*, *de Sleutel*, *de Borcht*, *de Swane*, *de Maene*, *de Sonne* reçurent, en 1561, l'autorisation de brasser de la bière de Mars, avec obligation d'en acquitter les droits d'accises au bureau établi derrière l'hôtel de ville, tandis que la brasserie *de Oude Leeuwen*, située près de la nouvelle ville, dépendait du bureau de ce dernier quartier.

En 1580, une nouvelle brasserie fut bâtie derrière le couvent des capucins ; l'autorisation en avait été sollicitée par Jacques Durensen, Adrien Cornelissen et Pierre Van Hoboken (2).

Le rôle des impositions, arrêté en 1578, pour subvenir aux réparations à faire à la digue de Borgerweert, nous apprend encore le nom de deux brasseries dont la situation n'est pas spécifiée,

(1) Minutes du notaire Doppegieter, 25 août 1633.

(2) *Loc. cit.*, IV.

savoir : *Doude Snoecken* et *de Tempst*, qui, dans la suite, s'appela *de Catte*.

Toutefois la ville, qui était devenue propriétaire des brasseries de Van Schoonbeke, voulut faire cesser la concurrence qui lui était suscitée par les brasseurs des autres quartiers, et, sous prétexte que le grand nombre de brasseries ne pouvait que faciliter les fraudes de droits d'accises, défendit, par une ordonnance du 24 septembre 1579, d'encore en construire dans l'ancienne ville, menaçant ceux qui contreviendraient à cette prescription, de faire démolir les établissements édifiés malgré la défense, *op de pene van de selve gedemoliert te wordene ende voorts op arbitrale correctie* (1).

Cette défense ne fut sans doute pas longtemps observée, car, vers 1620, se rencontre le nom d'une brasserie non encore mentionnée, *de Ketel*, dans la rue Everdy. Peut-être faut-il y voir l'ancienne brasserie de ce nom, transférée en cet endroit de la rue des Peignes, où nous l'avons trouvée au siècle passé (2).

Successivement nous voyons apparaître, vers le commencement du XVIIe siècle, *de Fortuyn*, au Marché-aux-Chevaux, où travaillait Nicolas Van Ghinderdeuren, et plus tard Nicolas de Backer et Jacques Allaerts, et *de Trouwe*, située champ Vlemincx.

(1) *Loc. cit.*

(2) Archives communales, comptes de la ville, A° 1619/20, fol. 262.

Les brasseries, qui, au milieu du XVIe siècle, étaient au nombre de 31 ou 32, employant chacune 9 à 10 ouvriers, 2 à 3 servantes et 4 à 5 chevaux, diminuèrent rapidement, sans doute à la suite des prescriptions sévères que nous venons de citer, car peu d'années plus tard il n'en existait plus que trois dans toute la vieille ville; c'étaient *de Swane, de Halfmane* et *den Hert*, appartenant respectivement à Henri Stockmans, Josse Nockens et Pierre Pansens, et situées toutes trois au Marché-aux-Grains (*op de Brabantsche corenmerckt*),

Mais cette situation dut rapidement se modifier, car lors d'une convention faite entre brasseurs dans le but de faire payer les droits d'accises, un contrat fut signé l'an 1613 par trente brasseurs (1).

A la fin du XVIIe siècle, les actes mentionnent un certain Jean Bruynincx, brasseur, *Inde Clock*, et Pierre Van Broekhoven travaillant au canal des Brasseurs, dans la brasserie appelée *Werelt*, qui auparavant avait appartenu à Pierre de Brier. Pierre Henssens avait vendu à Gabriel de la Houzée une brasserie, avec accessoires, tonneaux et cheval, appelée *St-Jan*, et située rue des Brasseurs, près du Marché-au-Blé-de-Zélande; celui-ci la revendit en 1684 à Thierry van Scherpenbergh, au prix de 10,000 florins carolus, plus l'obligation d'approvisionner de bière de bonne qualité le ménage du vendeur (2). Six ans plus tard, cette

(1) *Loc. cit.*, Accynzen, vol. XXXVII.

(2) Minutes du notaire A. de Pieters, jr. Ao 1684.

propriété était entre les mains de la veuve Janssens.

Nous trouvons encore, en 1639, une brasserie appelée *De Dry Coningen*, possédée par Guillaume Symons.

Les fabricants de verres de Venise établis à Anvers jouissaient de la franchise d'accises pour les bières qu'ils consommaient. Une ordonnance scabinale du 31 août 1596 avait accordé à la veuve d'Ambroise Mongardo ce privilège, pour un usage annuel de 120 tonneaux de bière blanche et 50 tonneaux de bière appelée *halffstuyversbier*. Une autre ordonnance de 1593 avait décidé que ces bières devaient être livrées par les brasseries *De Mane*, *De Catte* et *De Swane* (1).

* * *

Gillebert van Schoonbeke, dont le nom est intimement lié au développement matériel de la ville d'Anvers au XVIe siècle, avait créé au nord de la cité un quartier nouveau, qui fut appelé *Nieuwstad*. Il avait acheté à la ville, en 1552, 400 verges; plus tard, il augmenta considérablement son achat en acquérant encore deux nouveaux lots de 700 et 400 verges (2). Plusieurs canaux furent creusés dans ces terrains qui s'étendaient entre

(1) Archives communales, *Collegiaele Actenboeken*, 476.

(2) Iventaire de la mortuaire de G. Van Schoonbeke. *Archievenblad*, XVII.

l'Escaut, la Maison Hanséatique et les remparts. C'est entre deux de ces canaux, notamment, du *West Vliet* ou *Eerste Vliet*, ou encore *Brouwersvliet*, et le *Middelvliet* ou *Tweede Vliet*, ou *Oostersvliet*, que Van Schoonbeke construisit en 1553 seize brasseries, au milieu desquelles il emménagea un peu plus tard le *Waterhuis*.

C'est dans ce bâtiment qu'était amenée l'eau potable destinée à être distribuée dans toutes les brasseries. Auparavant, l'eau nécessaire devait être prise à Rumpst et ailleurs, puis ensuite dans les fossés des fortifications. Grâce à la nouvelle installation, elle était amenée par un tuyau jusqu'au *Waterhuis* où elle était montée au moyen d'une machine, dans deux réservoirs successifs, pour être distribuée ensuite au moyen de conduites spéciales, dans toutes les brasseries. En 1635, l'eau des remparts fut remplacée par celle du canal d'Hérenthals, laquelle était amenée au moyen d'un acqueduc en pierres.

Van Schoonbeke était mort en 1559, laissant une position fort obérée. Le 12 mars 1561 la ville racheta à ses héritiers les seize brasseries de la *Nieuwstad*, ainsi que le *Waterhuis*, plus les bâtiment des quatre brasseries de la rue d'Arenbergh et de la porte Croonenburg (1).

(1) *Voy.* les brochures : P. Génard, *Quelques notes sur le canal d'Herenthals ; la Maison hydraulique et les prises d'eau ; Aqueduc des brasseurs et maison hydraulique*, notice ; *Les seize brasseries de Van Schoonbeke dans la nouvelle ville*

Les auteurs ont varié au sujet du nombre de brasseries appartenant à Van Schoonbeke dans le *Nieuwstad*. Mertens et Torfs, dans leur *Geschiedenis van Antwerpen* (IV, 98), disent que Van Schoonbeke acheta 400 verges de terrain pour bâtir 24 brasseries. Plus loin (Aanangsel 262), ils parlent de 415 verges et de vingt brasseries. Serrure, dans sa *Notice sur les méreaux des brasseries anversoises*, accepte le chiffre de vingt-quatre. Or, les documents de l'époque prouvent à l'évidence que Van Schoonbeke ne construisit que seize brasseries dans le *Nieuw-stad*. Les autres y furent édifiées postérieurement par d'autres propriétaires.

Toutes ces brasseries devaient payer à Van Schoonbeke une redevance de 2 sous par tonne. Charles-Quint confirma ce privilège par octroi du 18 février 1553. Van Schoonbeke par reconnaissance, fit don à l'empereur des cinq seizièmes de cette redevance, plus d'une rente perpétuelle de 6,250 florins garantie par ces mêmes brasseries. Plus tard, en 1560, la ville devenue propriétaire de ces immeubles dut racheter ces deux rentes à Philippe II.

Ces quelques détails sont nécessaires au point de vue de l'identification des méreaux que nous allons décrire. Il y a toutefois lieu de remarquer que la confusion que nous avons signalée dans l'attribution des enseignes des brasseries de la vieille ville, se reproduit ici : des enseignes se succèdent et se modifient, d'autres sont identiques

à celles d'établissements que nous avons trouvés dans les anciens quartiers. Il sera fort malaisé d'indiquer exactement à laquelle de ces brasseries tel jeton déterminé a appartenu.

Quoi qu'il en soit, dix brasseries s'élevaient aux deux côtés du *Waterhuis*, au nord du canal des Brasseurs. C'étaient, en partant du fleuve : *t'Vlies*, *De Drye Snoexkkens*, *Den Bonten Mantele*, *Den Gulden Leeuw*, *Den Roosenhoet*. Puis, de l'autre côté de la maison hydraulique : *Rumpst*, *Den Ketele*, *Hemelryck*, *Den Swerten Arent* et *'t Vercken*. A l'extrémité de cette rangée se trouvait le bureau des accises.

La brasserie *Den Ketele* porta aussi pour enseigne *Gorinchem* ou *Gorcum*, et le *Swerten Arent* s'était appelée précédemment *Den Gouden Sleutel*, de même que le *Bonten Mantel* avait auparavant été désignée sous le nom de *Den Silveren Sleutel*. Toutefois cette dernière désignation a donné lieu à contestations, car, d'après d'autres indications, à la place où s'élevait la brasserie *De Drye Snoecxkens*, à côté du *Bonten Mantel*, fut tracée une rue, et des deux côtés de celle-ci auraient été édifiées des propriétés qui reçurent le nom de *De Swaen* et *Den Sleutel*.

Toutefois nous ferons remarquer que, dans une liste des brasseries nouvelles dressée en 1577 par l'autorité scabinale, nous trouvons que Jan Bardings était propriétaire du *Bonten Mantel*, qui fut

appelé plus tard, *Den Silveren Sleutel* (1). Il y aurait donc là deux brasseries voisines s'appelant *Den Sleutel* et *Den Silverën Sleutel*. D'autre part, l'enseigne *Den Bontel Mantel* ne fut prise qu'après que la brasserie située parmi les six bâtises au nord et qui portait le même nom, en eut changé.

Les six brasseries bâties au nord, vers le *Middelvliet*, avaient reçu respectivement pour enseignes : *De Drye Gulden Snoexkens*, *Den Bonten Mantel*, *Den Arent*, *De Roose*, *De Witte Lelie* et *Het Gulden Cruys*.

Par suite de diverses circonstances, telles que vente, incendie, morcellement, ces propriétés furent maintes fois modifiées. C'est ainsi que nous rencontrons encore pour le *Nieuwstad*, la brasserie *Doude Leeuwen*, puis aussi *Den Gecroonden Leeuw*. La brasserie *De Drye Snoeken*, s'appelle également *Den Ancker*. Autre part se rencontre la désignation *De Duysborch*, puis *Het Claverblat*, *Den Heert*, *De Sterre*, *De Drye Coningen*, *De Oude Gouwbloeme*, *De Nieuwe Gouwbloeme*, *De Keyser Croone* (l'ancien *Swerten Arent*), *De Berrie*, *Den Engel* et *Den Gulden Engel*, *De Fortuyne*, *De Roose*, *De Tempst*, *De Gulden Werelt*. Toutes ces indications sont puisées dans des documents du XVIe siècle (1).

La brasserie de *De Goubloem* était également située dans la *Nieuwstad*, mais *Op de Fruytmerct*. Elle appartint depuis la fin du XVIe siècle suc-

(1) Dossier, Brouwers, III.

cessivement à Pierre Charles, à Corneille Hermans et à Godefroid Diden, puis, plus tard, à Bernard.

La ville d'Anvers ne resta pas longtemps propriétaire des seize brasseries qu'elle avait acquises de Van Schoonbeke. Dès le 23 août 1561 elle cédait cinq brasseries du Canal des Brasseurs, savoir : *'t Vercken*, à Jean Mandekens; *Rumpst*, à Jacques Van Leyen; *De Roosenhoët*, à Corneille Van Schoor; *Hemelryck*, à Lambert Heyns et *Den Leeuw* à Henri Van Houte. Peu après, le 21 janvier 1562, Melchior Schetz se rendait acquéreur des six brasseries formant la rangée bâtie vers le *Middelvliet*. Six jours plus tard, Gérard Grammaye et Herman Buelman achetaient les trois brasseries : *Den Ketele*, *'t Vlies* et *De Dryè Snoecxkens*, plus l'emplacement de celle qu'on appelait *Rumpst* et qui avait été détruite par le feu, pendant la nuit du 1er mai 1557.

La brasserie portant pour enseigne *Den Swerten Arent* fut acquise, le 5 mai 1567, par Jacques Van Leyen, tandis que Henri Van Houte devenait propriétaire, le 31 mai 1567, de celle appelée *Den Gulden Leeuw*. Enfin Jean Bordinck obtenait *Den Bonten Mantel* par acte du 31 mai 1567.

Peu après Jean Kint était propriétaire de *Den Arent*, Gérard Broirs du *Gouden Sleutel*, Arnould Van Haecht du *Silvere Sleutel*, tandis qu'après son décès, sa veuve s'établissait dans *Rumpst*. Lambrecht Heins exploitait successivement *Den Aucker*

et *De Drye Snoexckens*. *De Roosenhoet* était passée à Corneille Scocx, *Hemelryck* à Guillaume Vlint et *De Leeuwkens* à Henri Van Houte. D'autre part, Adam Tits s'installait dans le *Claverblat*, où nous trouvons à la fin du XVIIe siècle François de Pré.

De Zwaen était exploitée par Corneille De Winter et *De Gulden Werelt* par Pierre Van Esplegem (1).

La brasserie *De Roozen hoet* devint la propriété de la famille Greyns. Plus tard, elle fut morcelée et divisée en deux brasseries distinctes. La première, à gauche de l'immeuble, conserva l'ancienne enseigne. La seconde, contigüe à la maison hydraulique, fut appelée *De Dry Koningen*. Les propriétaires en étaient, en 1623, Guillaume Simons, qui l'avait acquise de la famille Greyns ; puis, en 1659, Guillaume De Hert. Plus tard, cette brasserie devint la propriété de Charles Van Pruyssen, qui y travaillait vers 1675. C'est lui qui fit élever la porte monumentale, qui a subsisté jusqu'à nos jours et qui, démolie en 1896, a été réédifiée dans les jardins de l'Académie royale des Beaux-Arts. Construite en style renaissance, elle est ornée de nombreux motifs architectoniques. Les montants portent les blasons de la corporation des brasseurs : deux fourquets passés en sautoir, et un panier ou van, brochant sur le tout. Au-dessus de la porte et sur le fronton, au milieu d'orne-

(1) Minutes des notaires Van Cauwenberghe, 8 février 1649, et Vanden Bossche, 1605, I., 5 avril.

ments divers, se remarque une couronne de roses, *Roozen hoet*, accompagnée des initiales du propriétaire : C. V. P.: Charles Van Pruyssen.

Enfin, plus tard, dans les dernières années du XVIIe siècle, Jean de Wael et sa femme, Marie-Anne Laureyssens, associés avec Philippe van der Veken, exploitent la brasserie *Den Gecroonden Leeuw,* tandis que les *Drye Snoecken* est passée entre les mains de Thomas Gillot.

Mais il n'est pas possible de donner la série complète des propriétaires des diverses brasseries. Cette nomenclature nous mènerait trop loin ; nous arrêterons ici nos renseignements relatifs à ce point.

Que l'on ne s'étonne pourtant pas du grand nombre de brasseries dont nous avons cité l'enseigne. Déjà Guiccardin, dans la relation qu'il a laissée de son voyage aux Pays-Bas, remarquait que, dans les premières années du XVIIe siècle, plus de deux cents brasseries existaient à Anvers.

*
* *

En 1584-1585, pendant le siège d'Anvers, lorsque les Espagnols, commandés par le duc de Parme, pressaient vivement la place que défendait Marnix de Sainte-Aldegonde, les brasseries anversoises furent soumises à un régime tout spécial, régime de contrainte et de prohibition (1).

(1) Renseignements puisés dans les *Collegiaele actenboeken*, reproduits par l'*Archivenblad.*

Dès le mois de juillet 1584, les doyens des brasseurs durent fournir vingt vigoureux ouvriers pour travailler pendant huit jours aux travaux de défense de la Tête de Flandre. En même temps, on leur ordonna de fabriquer, aux prix ordinaires, de la bière pour approvisionner les garnisons des forts qui résistaient encore.

Bientôt les brasseurs furent forcés de livrer à l'intendance, au prix de taxation, la moitié des marchandises qu'ils avaient en magasin, pour servir au ravitaillement des troupes de la défense. Quelques jours plus tard, la quantité fut augmentée et ils durent abandonner, dans le même but, la moitié de toutes les quantités de malt supérieures à 100 quarts. Certains brasseurs ne se soumirent pas volontairement à ces prescriptions; ils furent contraints par la force d'obéir. Tel fut par exemple le cas de Jean Knyff, qui brassait *In de Swane*.

Bientôt le magistrat décréta que le produit de l'accise serait consacré à payer les ouvriers de la ville et à allouer un mois de gages aux hallebardiers, formant la garde de Marnix. En même temps, il était enjoint aux brasseurs de ne pas fabriquer de bière d'un prix supérieur à douze sous. Celle-ci devait acquitter un droit d'accises de douze sous par tonne et être vendue chez les débitants à un gros de Brabant par pot.

A la même époque, Lambert Greyns, le propriétaire de la brasserie *In den Roozen Hoet*, située

dans la *Nieuwstadt*, reçut l'ordre de brasser de la bière à huit escalins par tonne pour les soldats et matelots occupés à la défense de la place. D'autre part, trois brasseries de la *Niewstadt* et une quatrième, située ailleurs, recevront le malt nécessaire à leur fabrication. Ces quatre brasseries seront désignées par le sort. La réglementation s'accentua à mesure que le siége traînait en longueur. Le magistrat désigna quatre brasseries dans lesquelles on pouvait travailler en payant douze sous de droits d'accises : ce furent le *Claverblat* (Henri de Wilde), et le *Gecroonden Leeuw* (Pieters) dans le *Nieuwstadt*, *t' Vlies* (Henri Stockmans) au Marché-aux-Chevaux, et le *Trouwe* (Adam Tits), rue des Peignes. Par contre, Corneille Hermans, qui travaillait dans la brasserie le *Goudblomme*, fut autorisé à travailler suivant l'ancien régime.

Mais les vivres commençaient à manquer en ville, et on voulut restreindre le travail des brasseries pour empêcher une trop grande consommation de grains. Le magistrat ordonna donc de fermer plusieurs brasseries, et successivement cet ordre fut signifié aux propriétaires ou locataires de la brasserie de la citadelle, du *Sweert*, de *Sint-Jacobs*, près de la porte Croonenburg, de *de Rooze*, située dans les mêmes parages; de *Dry Snoecken*, dans la vieille ville; du *Sleutel*, rue des Peignes, *De Clocke* et *Den Engel*. D'autre part, des commandes officielles étaient faites dans différentes brasseries, entre autres au *Roozen Hoet*, dont le pro-

priétaire réclamait 36 livres tournois pour livraison de deux tonnes de bière aux navires de guerre de la ville de Termonde, et à Bernard Smid, propriétaire du *Goudblomme*, qui devait livrer une tonne de bière au marcgrave, une à l'amman, deux à chacun des bourgmestres, une aux procureur, échevins, anciens bourgmestres, greffiers, secrétaire et à une foule d'autres employés communaux.

Mais la prise de la ville, au mois d'août 1585, devait mettre fin à ce régime de contrainte.

(*A suivre.*) FERNAND DONNET.

FABRICATIONS CLANDESTINES

DE

MONNAIES D'OR FRANÇAISES

SOUS L'EMPEREUR CHARLES VI

DANS LES PAYS-BAS AUTRICHIENS.

On sait par quelles perturbations monétaires passa la France au début du règne de Louis XV. Les premiers symptômes se manifestèrent vers la findu règne du Grand Roi.

C'est ainsi que du 1er décembre 1713 au 1er septembre 1715 le louis d'or, dit au soleil, de 30 au marc passa successivement de 19 livres 10 sous à 14 livres, faisant passer le marc de 585 à 420 livres. Les premiers louis d'or frappés par Louis XV, en novembre 1716, dits Noailles, de 20 au marc, eurent cours pour 30 livres, ce qui donnait au marc d'or monnayé une valeur de 600 livres. En mai 1718 apparurent les louis dits « Malte » de 25 au marc. Leur cours fut de 36 livres, et l'on porta au même chiffre la valeur des Noailles. Le marc d'or monnayé de la première de ces monnaies fut de 900 livres, et celui de la seconde de 720. De mai 1719 au 8 décembre de la même année, le louis dit de Malte descendit de 35 à 32 livres, ramenant le

marc d'or monnayé à 800 livres. En décembre 1719, apparut le quinzain, de 65 5/11 au marc, et de 15 livres, ce qui donne une valeur au marc de 981 livres 16 d. 4 s. 4/11.

Un arrêt du conseil du 25 juillet 1719 accorda à Law, moyennant 50 millions, pour neuf ans le bénéfice à réaliser sur le monnayage. Un arrêt du conseil du 5 janvier 1721 le lui retira; mais entretemps quelles perturbations dans le cours officiel des monnaies. On connaît les valeurs fantastiques et incessamment changeantes qui furent données dans le courant de 1720 aux espèces d'or françaises. Ce qu'il importe de retenir ici, c'est que le marc d'or monnayé, calculé indifféremment d'après la valeur des louis de Malte, des « Noailles » et des « Soleils » fut d'abord de 900 livres, atteignant 1800 du 30 juillet au 1er septembre, diminuant à partir de cette date pour revenir à 900 livres le 1er décembre. Le marc d'or calculé d'après le cours des anciens louis (frappes de 1699, 1701, 1704), fut toujours un peu inférieur. En septembre 1720, on frappa un nouveau louis dit au double L, de 25 au marc. La valeur du marc d'or, calculé sur cette nouvelle monnaie fut originairement de 1350 livres, et de 1125 à partir du 1er décembre. En août 1723 apparaît le mirliton de 37 1/2 au marc, évalué d'abord à 27 livres, pour descendre finalement à 16 livres le 22 septembre 1724, ce qui mettait le marc d'or monnayé à 600 livres. En janvier 1726 on crée le louis aux

deux écussons, de 30 au marc et au cours de 20 livres. Tous les autres louis ont un cours tel qu'il porte le marc d'or monnayé à 485 livres environ.

Enfin, en mai 1726, le marc d'or, composé de louis aux deux écussons et d'anciens louis de 1699, 1701 et 1704, vaut 720 livres, tandis que calculé sur le cours de toutes les autres pièces d'or, il vaut 630 livres (1).

La même année, pour maintenir la stabilité du cours nouveau, le Roi rendit plusieurs ordonnances renouvelant les défenses de conserver devers soi des espèces décriées, de transporter hors du royaume de l'or ou de l'argent, et enfin de faire le commerce de lettres de change et d'autres papiers mentionnant des payements en d'autres espèces que les nouvelles.

Quelle répercussion ces variations eurent-elles dans les Pays-Bas ? Comment le gouvernement et le peuple belges se défendirent-ils contre leurs conséquences ? C'est proprement l'objet de ces quelques pages.

Il est évident que pareil état de choses présentait de grands dangers pour les relations commer-

(1) Natalis de Wailly, *Variations de la livre tournois*, p. 227 et s., et les tableaux. Il est à remarquer que ces variations officielles n'eurent pas, dans la réalité, les conséquences désastreuses auxquelles on aurait pu s'attendre. Le commerce français sut s'en préserver et le prix des choses ne fut guère affecté. Cf. d'Avenel, *La fortune privée à travers sept siècles*, Paris, 1895, pp. 68-69.

ciales des deux pays. La monnaie française circulant concurremment avec la monnaie nationale, était comme celle-ci soumise aux édits souverains qui en réglaient le cours. Mais il n'est plus à démontrer que l'accord ne régnait pas toujours ni bien longtemps entre le taux fixé par les édits et celui généralement admis par le public.

Le premier soin du gouvernement était d'établir l'équivalence entre les pièces de monnaie étrangères et celles qu'il émettait lui-même. Son deuxième était de signaler au public par une tarification nouvelle, les changements que le numéraire étranger subissait dans son pays d'origine (1).

La spéculation, en effet, s'emparait immédiatement de la moindre erreur de fixation, et profitait de toute disproportion entre la valeur intrinsèque des espèces et leur cours officiel. C'est ainsi qu'en 1711, les nouveaux louis d'or de France, dits au soleil, furent admis pour 16 florins, tandis que les anciens valaient 10 florins 10 sols. Or, ce taux étant trop élevé, les vieilles espèces quittaient le pays.

L'édit du 8 mai 1711 ramena le cours des soleils à 12 florins argent courant (2). En janvier 1714, il

(1) *Voy.* les ordonnances de Philippe V des 30 avril, 2 mai, 12 août 1708. *Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e s., II, 158, 159, 170.

23 janvier 1709, *Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e s., II, 191, 26 juin 1709. *Ibid.*, 3e s., II, 232.

(2) *Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e s., II, 355. *Voy.*

est porté à 10 florins 16 sols 2 liards argent de change, ou 12 florins 12 sols 2 liards, argent courant (1); cette valeur était trop forte et donnait à la pièce d'or, comparée aux écus de France aux trois couronnes dont le cours était de 56 sols de change, une prime de 1 florin 6 sols sur quatre louis (2). En janvier 1718, tous les louis français ont cours pour 11 florins 4 sous (argent de change) ou 13 florins 1 sol (argent courant), (3).

La création des louis dits de Malte amena une perturbation à laquelle tenta de remédier l'ordonnance du 10 avril 1720 (4), laquelle fixa les cours suivants :

	A. ch.	A. ct.
Louis d'or de 1716 (Noailles) :	16- 5 »	18-19 ».
» » 1718 (Malte) :	12-17-2	15- 0-2.

Quant aux louis au soleil, l'édit annonça que leur cours serait porté à partir du 10 mai, à 10 florins, 16 sols, 2 liards de change, ou 12 florins 12 sols 2 liards courant. Mais une ordonnance du 7 mai (5), leur laissa leur ancien cours de 11 flo-

pour la partie de notre pays encore sous la domination de l'Espagne, les ordonnances des 22 avril et 20 juillet 1711, *ibid.*, à leur date.

(1) *Ibid.*, 3e s , t. II, p. 499.

(2) Jointe des Monnaies, liasse 16, mémoire intitulé : *Réflection sur la preuve recommencée dans la Chambre des monnoyes de Sa Majesté le* 20 *novembre* 1714, *au regard de l'écu neuf de France aux* 3 *couronnes*, etc.

(3) *Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e s., t. III, 94, Cf. Ordonnances des 21 février et 28 mai 1718, *ibid.*, p. 94 et 108.

(4) *Ibid.*, 3e s, III, 192.

(5) *Ibid.*, 3e s., III, 195.

rins 4 sols. Cela mettait le marc à 325 florins sur le pied des deux premières monnaies, et à 336 pour le marc de louis au soleil.

En 1723, le magistrat d'Anvers et plusieurs négociants de cette place protestèrent contre cette évaluation Ils signalèrent au gouvernement que les louis, dits Noailles, eussent dû être portés à 16 florins 16 sols, si l'on eût suivi la proportion des soleils. Cette différence permit à la spéculation, tant en France que dans les Pays-Bas, de se développer librement. A en croire les remontrants il se fabriquait en France des louis au double L par la refonte de vieilles espèces. L'égalité ayant été rétablie en France, une grande quantité de louis au soleil, dont beaucoup seraient faux, furent attirés en Belgique grâce au cours élevé dont ils y jouissaient. Ils demandent que les louis au soleil soient ramenés à 10 florins 19 sous, taux encore supérieur à leur valeur intrinsèque (1). Ils obtinrent à peu près satisfaction, puisque le 11 mai 1725 (2), les louis de France furent uniformément portés à 11 florins de change ou 12 florins 16 1/2 sols courant.

La spéculation restait encore possible. En effet, le marc d'or fin à 24 karats, que l'édit français de septembre 1724 avait fixé à 641 livres 9 sols 1 denier 1/12, fut réduit en janvier 1726 à 536 livres 14 sols 6 6/11 deniers, tandis que le marc d'argent fin à 12 deniers passait de 44 livres 8 sous

(1) Jointe des Monnaies, liasse 16.

(2) *Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e s., III, 496.

à 37 livres 1 sou et 9 9/12 deniers. La proportion restait toujours de 14 8/17, « proportion qui favo-
» rise l'argent et attire ce métal dans son royaume,
» au lieu que par deça il faut avoir un peu plus de
» 15 marcs d'argent pour un marc d'or »(1). Or, les louis aux deux écussons, de 22 karats et de 30 au marc, ayant cours pour 20 livres, mettaient le marc d'or fin à 654 livres 10 sols 10 10/11 deniers, ce qui donnait un bénéfice de 117 livres 16 sols 4 4/11 deniers par marc.

Sur les écus d'argent le bénéfice était de 8 livres 3 sols 7 7/11 deniers. Ce qui faisait dire au conseiller Wautier : « Cette excressence si outrée cau-
» sera toujours ou par deça, ou ailleurs sa contre-
» faction, et comme elle (la pièce d'or) est de
» mesme titre et poid comme les louis d'or au
» soleil évaluez par deça à 11 florins de change, il
» sera facile de les réimprimer ou de les refondre
» pour les envoyer ensuitte recoignez en France
» avec les avantages susdittes sans le proffit du
» change. » Bien que le conseiller Wautier fût d'avis de ne pas mentionner les espèces étrangères, et de laisser les marchands régler leur cours, l'ordonnance du 1er mars 1726 (2), sur la représentation de quelques négociants, et afin de régler le cours des espèces de France d'après la proportion qu'elles avaient entre elles, et sur la base

(1) Jointe des Monnaies, liasse 16. Lettre à Son Altesse du conseiller et maître général ordinaire Wautier du 15 février 1726.

(2) *Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e s., IV, 10.

des louis au soleil, leur donna les valeurs suivantes :

	A. ch.	A. ct.
Louis de 1716 (Noailles)	16-10	19-5.
» 1718 (Malte)	13- 4	15-8.
» 1723 (Mirliton)	8-14	10-3.

ce qui mettait le marc d'or monnayé à 330 florins et 326 1/4, le marc d'or fin restant à 356 florins 13 sols.

Ce n'est pas seulement par une tarification des espèces françaises que le gouvernement lutta contre les troubles apportés par cette circulation à son propre système monétaire; il tenta d'autres moyens. C'est ainsi qu'en 1709, il refusa d'accepter les nouvelles espèces de France en paiement des droits d'entrée et de sortie ou dans les caisses du domaine. Il interdit en même temps le paiement des lettres de change en ces monnaies (1).

Signalons, en terminant, les défenses d'exporter l'or ou l'argent.

Telles sont, rapidement esquissées, les mesures législatives que provoqua en Belgique le désordre des monnaies de nos voisins du sud. Mais ce

(1) Ordonnance du 26 juin 1709, *Ordonnances des Pays-Bas Autrichiens*, 3e s., II, 232. Un moyen employé pour bénéficier du change, consistait à acheter en France de grandes quantités de grains et à les introduire nuitamment en fraude. Une ordonnance du 6 mars 1721 punit cette fraude de la confiscation et d'une amende de 50 florins. J. M. Wouters, *Livre des placards relatifs aux droits d'entrée*, p. 519.

n'est là que la face des choses. Si elles font entrevoir une partie de la vérité, si elles indiquent le mal et les remèdes plus ou moins efficaces que le gouvernement y apporta, elles ne permettent pas de se rendre un compte exact de ce qui se passait dans la réalité, de l'importance et du succès plus ou moins grand des opérations de faux monnayage dont les Pays-Bas Autrichiens furent le théâtre. Elles ne laissent surtout pas soupçonner la part qu'y prit le gouvernement lui-même. D'autres documents (1) nous le permettront.

*
* *

Comme il a été dit plus haut, au mois de mai 1718, le gouvernement français avait porté le prix du marc d'or de 22 carats, titre de la monnaie de France, de 480 à 600 livres.

D'autre part, la nouvelle réglementation monétaire de la France fixait à 25 la taille des louis d'or dont le cours était de 36 livres, de sorte qu'un marc d'or monnayé valait 900 livres, d'où un bénéfice de 300 livres par marc.

Toutes les espèces monnayables furent dirigées sur la France; le commerce des pays voisins fut exposé à de graves mécomptes.

Cette situation attira l'attention publique et, le 22 août 1718, le marquis de Prié reçut un mémoire

(1) J'en dois plusieurs à l'extrême obligeance de M. de Witte, que je remercie vivement.

dont les auteurs, après avoir rappelé cette situation et après avoir signalé que les États voisins « n'ont pas trouvé d'autre remède que de choisir » des personnes discrètes et capables, et tolérer » qu'ils contrefassent les nouvelles espèces de » France », lui proposèrent « d'entreprendre la » fabrique des nouvelles espèces de France..., de » fournir toutes les matières d'or dont on aura » besoin, de débitter les dites espèces et de donner » au gouvernement la moitié des bénéfices que » l'on estime à mille écus par jour. »

Le mémoire continuait en ces termes : « Le gou- » vernement ne doit avoir aucune répugnance à » cette affaire, premièrement les Entrepreneurs » sont tous gens discrets, ils emploieront dans » cette entreprise tous leurs capitaux, ils sont » actuellement pourveus de plus que trois mille » marcqs d'or qu'ils ne voudroient pas risquer, ny » leur réputation s'ils n'estoient absolument cer- » tains que l'affaire restera dans un profond » silence, un d'eux a une maison entièrement » propre pour l'exécution, laquelle est vaste et » spacieuse et a plusieurs entrées et sorties, le » mesme livrera les coins et machines néces- » saires. Enfin, on a disposé cette affaire de » manière qu'il n'y aura que les intéressés qui en » auront connaissance, qui sont au nombre de » six, la personne du gouvernement comprise. »

Les monnaies ne devaient pas être mises en circulation sur les lieux de leur fabrication, mais

envoyées aux frontières et échangées contre de vieilles espèces.

Enfin, les exposants étaient « aussy d'inten-
» tion pour rendre la chose plus facile et moins
» suspecte de faire évaluer ces nouvelles espèces
» dans ce pays de par deça à l'advenant de leur
» valeur intrinsèque suivant que cela y est d'usage
» et s'y pratique ordinairement; cette évaluation
» rendra le transport vers les frontières hors de
» toutte critique ».

Le 28 août, le marquis de Prié reçut un nouveau mémoire, émané vraisemblablement des mêmes personnes, et alléguant que toutes les ordonnances monétaires ont pour objet de veiller au bien public, et que dans tout pays la conservation du métal or et argent est regardée comme indispensable, surtout dans ceux qui n'ont pas de mines. « On peut dire », affirmait le mémoire, « avec
» beaucoup de vérité que la France, au regard
» des monnoyes, passe au-dessus de toutes les
» lois divines, humaines et publiques. Nous en
» avons plusieurs exemples devant les yeux, prin-
» cipalement en 1709, lorsqu'elle permit qu'on
» fabriqueroit en la Monnoye de Namur des
» liards si conformes à ceux qui se fabriquoient
» dans la Monnoie d'Anvers, qu'il est encore
» impossible au meilleur connaisseur de les pou-
» voir distinguer, tellement que les uns et les
» autres ont cours indifférament dans ce pays,
» au grand préjudice de notre État. »

De plus, malgré les placards de Sa Majesté Impériale du 6 août 1709, du 12 octobre 1710 et du 25 août 1712, la France a fait répandre dans les Pays-Bas des liards de 20 p. c. moindres que les belges. Enfin, par suite des changements continuels de son numéraire, la France a fait perdre depuis cinq ans à ses voisins, dans les affaires traitées avec ses nationaux, plus de 20 p. c. ; par l'édit de mai 1718, elle impose une nouvelle perte de 30 p. c., ce qui est désastreux pour le pays et le commerce. En présence du tort que cause la France à ses voisins, des mesures s'imposent, et il n'y en a pas d'autres que les moyens indiqués au mémoire précédent.

Cette proposition fut soumise à deux Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, les RR. PP. Van Eyl et Guiot; le 29 août, ces deux religieux donnèrent une consultation approbatrice. Pour eux, « l'unique objection qu'on pourroit objecter » contre la proposition de la fabrique conceue est » un droit *quasi jus gentium* et une convention » expresse ou tacite des princes de ne permettre » qu'aucun contrefasse la monnoye, etc., et de » les punir comme faiseurs des (*sic*) fausse mon- » noye, de contrefaiseurs. »

Mais tel n'était pas le cas, car l'opération ne se faisait pas par « une authorité privée » et, pour le démontrer, les deux religieux invoquaient les raisons suivantes :

« 1° Nous pensons (*sic*) faire ces espèces par

» nécessité de nos sujets de notre province, etc.,
» (*sic*) (1) car nous en avons une telle nécessité
» pour maintenir le trafique avec la France, pour
» retirer nos propres effects que nos sujets y ont,
» que nous nous pouvons pas passer sans celles;
» et la France nous met dans cette nécessité;

» 2° Nous les faisons pour avoir cours dans
» notre pays, comme ont cours toutes les autres
» espèces de France, et nous en avons besoigne
» pour le voisinage de provinces, que par acci-
» dent quelques-unes soit (*sic*) portées hors nostre
» pays et dans le royaume de France, cela ne fera
» auqune injustice au dit royaume;

» 3° Encor qu'on les ferat pour porter en France,
» cela seroit pour nous indemniser et nos sujets;

» 4° La France, en cela, la première, a violé le
» droit des gens, convention et même la justice,
» pour nous conserver, il ne nous reste autre
» moyen que de luy payer avec argent semblable;

» 5° Nous avons besoin de nouvelles espèces
» pour les dètes, etc., qu'on a à prétendre de
» nous, car pour les payer avec des autres espèces
» serait perdre trente et plus. »

Conclusion : « Donc il ne nous reste pas d'autre
» moyen que de donner à notre or un coins par
» nécessité pour faire passer et pouvoir payer, ou

(1) Je respecte scrupuleusement et l'orthographe de cette consultation et son style, qui semble faire croire que les Révérends Pères ont reproduit tel quel l'exposé de la question qui leur avait été soumis par le marquis de Prié

» acheter, de pays conquis ou autres, que nous
» avons besoins, ou pour tirer nos propres effects
» que nous y avons. A la fin cette fabrique se fait
» actuellement en divers endroits et s'est fait il
» y a de plusieurs années par tacite convention de
» grand (*sic*) républiques et des personnes de
» conscience ont eu part en elles, même après
» avoir consulté des théologiens non relachés.

» On peut rien objecter qui soit contre la jus-
» tice, car on ne fait tort ni même à la France,
» plutôt bénéfices, et on fait pas le moindre tort
» à notre pays, ouy les grands profits, etc. »

Cette consultation fut, paraît-il, écrite de la propre main du R. P. Van Eyl, jésuite, dans la demeure de M. Beauchamps, à Bruxelles, sur les bailles de la cour, en présence de L. Beauchamps et de A. C. Wautier, qui la contresignèrent.

Toutes ces raisons furent résumées dans un mémoire adressé directement à S. M. Charles VI, par A. C. Wautier, publié en annexe de ce travail (1).

L'auteur estimait que le bénéfice journalier acquis au gouvernement devait être de 2,541 florins de change.

L'originale proposition qui vient d'être exposée émanait de Van der Meeren, conseiller et maître de la Chambre des comptes. Il communiqua son projet au marquis de Prié, puis en fit part à un

(1) Annexe I.

certain Beauchamps, qui s'entendit à son tour avec le sieur Van der Mander, pour livrer l'or nécessaire à l'entreprise. Ce fait, Beauchamps se mit en rapport avec le conseiller et maître général des monnaies, Augustin-Charles Wautier. Il le mit dans la confidence, le prévint des dispositions prises et le pria de ne pas contrecarrer leur action, puisqu'ils agissaient avec l'autorisation du gouvernement.

Quelques jours plus tard, Beauchamps et Van der Mander se rendirent chez Wautier et le décidèrent à les accompagner à Bruges, où ils rencontrèrent Van der Meeren. Ce fut alors, le 25 août, dans une hôtellerie près de la porte de Gand, que fut rédigé et signé un contrat en règle en faveur de Beauchamps et de Van der Mander pour la livraison de l'or. A en croire les déclarations postérieures de Wautier, Van der Meeren écrivit, immédiatement après la signature de ce contrat, une lettre au marquis de Prié lui annonçant que l'acte relatif à la contrefaçon des louis d'or était conclu, et réclamant un ordre écrit pour le mettre à exécution. De retour à Bruxelles, Beauchamps et Van der Meeren eurent une entrevue avec le ministre et le supplièrent de bien vouloir prévenir le conseiller fiscal. Le marquis ayant manifesté le désir de conférer avec Wautier, le reçut ainsi que Beauchamps, un soir, entre 8 et 9 heures. Au cours de l'entretien, Beauchamps offrit 1,000 écus par jour au ministre, qui refusa, disant que c'était

trop peu. Cependant, Prié ne rompit pas les négociations, car il chargea Wautier de lui amener son confesseur et le sien, les RR. PP. Van Eyl et Guiot. Le 28 août 1718, à 2 heures de la nuit, Wautier, Beauchamps et le R. P. Van Eyl se rendirent auprès du marquis. On discuta à nouveau les conditions de l'entreprise. Prié fit remarquer à Beauchamps que lui, Beauchamps, gagnerait à l'opération plus de 1,000 écus. Wautier répliqua que le ministre pouvait compter sur sa bonne foi. Rien de décisif ne fut arrêté. Prié demanda une consultation de son confesseur et fit reconduire ses interlocuteurs dans un de ses carrosses.

Le 29, les PP. Guiot et Van Eyl se rendirent chez Beauchamps, où le P. Van Eyl rédigea la consultation dont il a été question plus haut. Un exemplaire, signé des deux confesseurs, fut remis à Prié par Beauchamps et Van der Meeren. Le premier des deux affirma à Wautier, quelques jours plus tard, que, dans une conférence qu'il avait eue avec Prié, celui-ci lui avait dit avoir parlé au fiscal de Brabant, en lui ordonnant le silence, et avoir écrit à Vienne au sujet de l'opération projetée. Cette affirmation n'ayant pas donné satisfaction à Wautier, qui réclamait un ordre écrit, le marquis désigna le conseiller des finances Strozzy, avec ordre de s'adresser à ce dernier. Une nouvelle réunion eut lieu, à laquelle assistèrent Strozzy et le fiscal de Brabant.

Bien que l'autorisation écrite ne fût pas encore délivrée, on commença à se mettre à l'œuvre. Wautier s'adressa au graveur général Roettiers (1).

Ce dernier s'engagea à faire les coins nécessaires et envoya au maître des monnaies la grandeur des plates d'or à fabriquer. Il l'informa, en outre, que Pedro Proli, le directeur de la Compagnie des Indes, avait demandé 344 fl. 10 s. pour le marc d'or de 22 carats (2).

En même temps, Wautier se mit en rapport avec Gilles Delmotte, ajusteur de balances, poids, et briquets de Bruxelles, l'engageant à préparer un moulin à plettrir l'or, à raccommoder une certaine presse, à y ajouter un balancier et à faire quelques autres travaux. Il reçut, pour ses travaux, 10 1/2 pistoles et, en plusieurs fois, 15 écus.

Delmotte, à l'en croire, n'aurait que deviné les intentions de Wautier, celui-ci ne les lui aurait fait comprendre qu'en lui disant « que c'étoit une » affaire qu'il alloit entreprendre qui chocqueroit » un peu la France et qu'ils seroient tous gens » ruinés au cas que la France viendroit à le » découvrir (3). »

(1) Lettres de Wautier des 29 septembre, 2 et 7 octobre 1718. Office fiscal de Brabant, liasse 1273^{1e}.

(2) Jointe des monnaies, liasse 20.

(3) Déposition de Gilles Delmotte du 29 août 1725. Jointe des monnaies, liasse 20; S. E. G., liasse 314 et, en original, Office fisca de Brabant, liasse 1273^{1e}.

Wautier trouva un auxiliaire dévoué dans un certain Jean le Gendarme, avec lequel il semble être entré en relations, grâce au R. P. Guiot (1).

Ce Jean le Gendarme habitait alors Anvers, où il était employé à la fonderie de cloches d'un sieur Cobbé. Il eut, au commencement de septembre 1718, une entrevue, à l'estaminet le « Biekorff », avec Beauchamps et Wautier. Ceux-ci lui proposèrent de s'occuper de la fabrication de monnaies. Ils lui révélèrent qu'il s'agissait de fabriquer des louis de France et, pour lui enlever tout scrupule, lui remirent une lettre de son confesseur, le Père Guiot, déjà cité (2). Ils lui avouèrent que le marquis de Prié était intéressé dans l'affaire. Les appointements de Jean le Gendarme devaient être de 6,000 florins pour six mois Il accepta.

Immédiatement il signale à Wautier l'existence, chez un horloger de Bruxelles, d'une presse, dont il négocia l'acquisition. Il alla à Namur, puis à Charleroi, où il commanda au maître de forges Puissant différentes pièces qu'il n'était pas prudent d'acheter à Bruxelles.

Après une visite faite à la Chambre des comptes, avec la permission du président de celle-ci, et destinée à y prendre ce qui pouvait être utile à l'entreprise, le commissaire Strozzy autorisa l'installation, chez Wautier, de la presse et des appareils

(1) Lettre de M. Paul Ghiot à M. Jean d'Arme, Anvers. S. E. G., liasse 314, et Office fiscal de Brabant, liasse 12731.

(2) Jointe des monnaies, liasse n° 20.

nécessaires à la fabrication. Ce fut vers cette époque que le conseiller et maître général des monnaies Van der Borght fut mis dans le secret.

L'autorisation écrite que l'on attendait toujours, n'arrivait pas. Wautier congédia le Gendarme et remit au Père Libert, carme déchaussé, la lettre, publiée en annexe (1), pour la remettre à Strozzy, son président, et l'envoya aussi au confesseur de Sa Majesté.

Ne recevant pas de réponse, en décembre, Wautier alla dénoncer l'association au conseiller fiscal (2). Le but de cette dénonciation était de lui valoir les immunités prévues à l'article 41 de l'édit du 20 février 1652 (3), aux termes duquel quiconque dénonçait les auteurs du crime de faux-monnayage était assuré de l'impunité, « et ce nonobstant que » tel dénonciateur seroit complice et auroit été » employé pour distribuer, transporter, ou autre- » ment faire êcheiller ladite monnoye fausse, luy » remettant en ce cas la peine par luy encourue ». Une dénonciation semblable avait été faite à Strozzy.

Vers 1723, Wautier ordonna à Gilles Delmotte, chez qui la presse avait été remisée, de la briser,

(1) Annexe I.

(2) Le 17 juillet 1725, Wautier compléta ses dépositions antérieures en attaquant vivement Beauchamps et Van der Mander, qui exigeaient pour leur or un prix supérieur à celui des ordonnances. (Jointe des monnaies, liasse n° 20.)

(3) P. F. III, p. 597.

ce qu'il ne fit pas. En mai 1725, Wautier somma l'ajusteur des poids et balances de satisfaire à cet ordre (1).

Outre les personnes déjà mentionnées, le conseiller et commis des finances Coppieters fut également au courant de cette affaire.

Toute cette entreprise fit l'objet d'investigations de la part du Conseil de Brabant, à l'occasion du procès, dont il sera question plus loin, de Jean le Gendarme. D'après les déclarations formelles de celui-ci, faites le 25 avril 1725 (2), Beauchamps lui aurait affirmé que le fiscal avait eu connaissance des projets de Wautier, afin que, dans le cas où la France se serait plainte, les recherches pussent être dirigées de façon à ne pas les découvrir. Cette affirmation troubla, paraît-il, vivement le conseiller fiscal présent à l'interrogatoire, qui fit tous ses efforts pour empêcher que cette partie des réponses de l'accusé ne fût actée (3).

Pourquoi, maintenant, aucune suite ne fut-elle donnée à cette entreprise quasi-officielle de faux-monnayage? Wautier n'hésita pas à dire que la seule raison de l'échec de ses projets fut le refus d'autorisation de Prié. Il attribua, d'autre part, ce refus à de plus avantageuses propositions qui auraient été faites au marquis et acceptées par lui.

(1) Wautier à Delmotte, 19 mai 1725. — S. E. G., liasse n° 314.

(2) Office fiscal de Brabant. liasse n° 1273, 1°.

(3) Déclaration du sieur C Tombelle, du 28 juillet 1725. (Jointe des monnaies, liasse n° 20.)

Il accusa nettement Proli et quelques Anversois d'en être les auteurs. On verra que cette accusation n'était pas sans fondement.

Bien qu'il s'agisse ici d'une tentative manquée, et qu'aucune monnaie ne semble avoir été frappée, il nous a paru qu'il était intéressant de relater ces faits avec quelques détails, à raison des particularités toutes spéciales qu'ils présentent.

(*A suivre.*) GEORGES BIGWOOD.

NÉCROLOGIE.

Pierre-Charles JOLIVOT.

Le 10 septembre 1902 est mort à Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire), M. Pierre-Charles Jolivot, ancien sous-préfet, ancien maire de Tonnerre, conseiller d'État de la principauté de Monaco et secrétaire du gouverneur général, officier de l'ordre de Saint Charles, commandeur de Saint-Sylvestre, de la Couronne d'Italie, du Nicham Iftikar, officier de l'instruction publique, officier des Saints-Maurice et Lazare, d'Isabelle la Catholique, du Libérateur du Vénézuéla, chevalier de Charles III d'Espagne, de l'ordre de Léopold de Belgique, de l'Étoile de Roumanie.

Né à Châlon-sur-Saône, le 25 juin 1830, M. Jolivot parcourut une brillante carrière administrative, que nous n'avons pas à retracer ici. Malgré ses multiples occupations, il sut encore trouver le temps de s'occuper de travaux historiques, archéologiques, paléontologiques et de recherches numismatiques. Son étude sur les *Médailles et monnaies de Monaco*, publiée en 1885, lui valut d'être nommé, sur la proposition de MM. Chalon et Brichaut, membre associé étranger de la Société royale de Numismatique de Belgique.

La même année parut dans la *Revue belge de Numismatique* (1), un article intitulé : *Pièce inédite d'Honoré II, prince de Monaco*, que vint compléter, en 1890 (2), une note : *C'est une monnaie*. M. Jolivot a encore fait insérer, dans les mélanges de notre *Revue :*

1° *Une lettre à M. de Schodt*, sur de prétendus francs que la Monnaie de Paris aurait frappés pour Charles III, prince de Monaco (1888, p. 490) ;

2° *Une médaille de Gonzalve de Cordoue* (1870, p. 145) ;

3° *Nouvelle pièce de cent francs de Monaco* (1891, p. 597).

Parmi les autres notices numismatiques de M. Jolivot, nous n'avons à citer que :

Un tiers de sou de Monaco. (*Annuaire de la Soc. franç. de Num.*, 1890.)

Jetons de J.-L. de Goyon-Matignon, duc de Valentinois, prince de Monaco. (*Gaz. num. franç.*, 1899.)

A. DE WITTE.

LOUIS BLANCARD.

Louis Blancard, correspondant de l'Institut, archiviste en chef honoraire du département des Bouches-du-Rhône, naquit à Marseille le 22 septembre 1832. Numismate de haut mérite, il s'ap-

(1) Pp. 505-509, pl. XIX.

(2) P. 169.

pliqua avec autant de constance que de succès à résoudre les problèmes les plus ardus de la stathmétique antique et moderne et diverses questions d'économie financière du moyen âge. Ses études numismatiques atteignent la centaine. La *Gazette numismatique française* de 1899 en a donné la nomenclature, nous nous bornerons donc à citer celles qui ont paru dans notre *Revue :*

I. — *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes, traduits ou recueillis et mis en ordre par H. Sauvaire.* Compte rendu critique et analytique d'un haut intérêt. (*Revue*, 1897, pp. 219-230.)

II. — *Sur les poids des anciennes provinces belges.* (*Revue*, 1898, pp. 62-85.) Travail qui fut fort apprécié des spécialistes en la matière.

III. — Lettre à MM. le Vte B. de Jonghe et A. de Witte, directeurs de la *Revue belge de Numismatique*, à propos de l'*Examen critique d'une nouvelle théorie de la monnaie romaine* de M. Michel-C. Soutzo. (*Revue*, 1901, pp. 471-475.)

M. Louis Blancard obtint en 1880 le prix de numismatique de l'Institut, succès qui lui valut d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il y a trois ans environ, il fut chargé de faire un cours de numismatique à l'École des Chartes, et s'acquitta de cette mission à la satisfaction de tous.

M. Blancard avait été nommé en 1891, à l'occasion du Congrès international de numismatique

de Bruxelles auquel il prit part, associé étranger de la Société royale de Numismatique de Belgique et élu ensuite membre honoraire le 1er juillet 1900.

Nous avons connu personnellement M. Louis Blancard, avec lequel depuis de longues années nous entretenions les meilleures relations ; aussi est-ce avec une vive douleur que nous avons appris son décès, survenu le 27 octobre 1902. Sa mort est une perte réelle pour la numismatique française, pour notre Société, pour ses amis.

A. de Witte.

MÉLANGES.

Administration des monnaies et médailles. — Rapport au ministre des finances, septième année, 1902. Paris, Imprimerie nationale, in 8°, XXXIV-479 p., VI planches.

Ces rapports, qui ont pour objet de réaliser l'engagement pris par le gouvernement de la République française, dans la convention de l'Union monétaire latine du 6 novembre 1885, de centraliser et de porter à la connaissance des autres gouvernements « tous les documents administratifs et statistiques relatifs aux émissions de monnaies, à la production et à la conservation des métaux précieux, à la circulation monétaire, à la contrefaçon et à l'altération des monnaies », sont de vrais modèles du genre et font le plus grand honneur à l'Administration des monnaies et médailles de France et à son directeur, M. Arnauné.

Suivant le plan adopté par son prédécesseur, M. de Foville, M. Arnauné nous donne tous les renseignements désirables sur les travaux exécutés à la Monnaie de Paris en 1901, sur le comptoir des médailles annexé à cet établissement, dont la vente s'est élevée en cette dernière année à plus de 1,500,000 francs, sur le cours de l'or et de l'argent, sur la Banque de France et les grandes banques étrangères, sur la production des métaux précieux, etc., etc. En annexe se trouve résumée la législation monétaire des divers États ayant un numéraire à eux ; enfin, six planches reproduisent quelques-unes des médailles récemment créées en

France : le Banquet des maires, par F. Vernon; la médaille de récompense du ministère du commerce et de l'industrie, par A. Borrel; le centenaire de la Banque de France, par Roty; les plaquettes de Marcellin Berthelot et du professeur Lannelongue, par Chaplain; l'inauguration du monument d'Auguste Comte et l'Archéologie, par Vernon ; enfin les Sports et Victoire et Discobole, par Coudray.

A. DE W.

NUMISMATIQUE BRUXELLOISE.

Remarques sur les jetons des anciens receveurs-trésoriers.

C'est avec un vif plaisir que tous les amateurs qui s'occupent spécialement de la numismatique bruxelloise auront vu M. Laloire se joindre à ceux qui cherchent à élucider les divers problèmes que soulève encore l'étude des jetons frappés par les anciens magistrats de la capitale du Brabant.

Dans son excellent travail, publié dans la dernière livraison de la *Revue* de 1902, il a décrit et fait dessiner le jeton d'Éverard van den Poele et de Jean Ofhuys, receveurs de 1467, et il s'est attaché, tout particulièrement, à établir que les noms d'Éverard t'Serjacops et d'Éverard van den Poele, ne désignaient qu'une même personne. Comme preuve à l'appui de sa thèse, il a reproduit le sceau d'un acte scabinal du 17 juin 1466, qui corrobore parfaitement son assertion.

M. Laloire, dans le cours de son travail, donne la liste des receveurs de 1467, sur laquelle Éverard t'Serjacops figure comme second receveur pratricien. Il relate ensuite qu'élu le 24 juin 1467, il mourut le 13 août suivant et fut

remplacé, trois jours après son décès, par Thierry de Mo..

On a essayé d'expliquer la précipitation avec laquelle on a procédé au remplacement d'Éverard van den Poele; mais on n'a donné jusqu'ici aucune explication concernant la frappe anormale d'un jeton pour des fonctions auxquelles la mort mit fin après un mois et vingt jours d'exercice.

Suivant les usages du temps les receveurs frappaient leurs jetons à leur sortie de charge; les émettre en entrant en fonctions, comme le fit Éverard, était une exception qui explique, dans une certaine mesure, les diverses particularités que présente le jeton émis par Thierry de Mol, jeton sur les deux faces duquel se voient répétées, contrairement à la coutume, les armes de ce patricien.

Ce qui eut lieu en 1467 se comprend moins encore quand on examine ce qui se passa, dans un cas similaire, en 1473. Qu'on en juge : En 1473, les receveurs patriciens étaient : 1°, Jean, fils de Walter Vander Noot, et 2°, Franc t'Serjacobs, dit van den Poele, qui mourut le 15 avril, et fut remplacé par Henri de Mol.

Quant aux receveurs plébéiens ils avaient noms : 1°, Jacques Vande Poele, dit Poelman, et 2°, God. de Bossere.

On voit que pour ces deux années 1467 et 1473, le premier receveur patricien est, pour l'une comme pour l'autre, J. Vander Noot, mais que les deux premiers receveurs plébéiens ne sont pas les mêmes.

Aucun des deux jetons qu'auraient dû frapper les premiers receveurs patriciens et plébéiens des années 1467 et 1474 ne sont venus jusqu'à nous et, par conséquent, n'ont pu être publiés dans notre *Étude sur les jetons de la famille Vander Noot.*

En second lieu, on remarquera que le second receveur patricien de 1473, Franc t'Serjacobs, dit van den Poele,

est indubitablement de la même famille que l'Éverard de l'année 1467.

Il meurt aussi avant l'expiration de son mandat, le 15 avril 1474; il est remplacé par Henri de Mol, qui, cette fois, frappe un jeton, ayant suivant l'usage, ses armoiries au droit et les armes parlantes du second receveur plébéien, God. de Bossere, au revers.

Éverard et Franc t'Serjacobs meurent donc l'un et l'autre au cours de leur charge. Par suite, il ne devrait régulièrement exister de jetons ni pour l'un ni pour l'autre; répétons-le, la frappe de ces pièces se faisant à la sortie de fonctions des receveurs. S'il en existe pour le premier (1467), c'est que, pour un motif qui nous est resté inconnu, il a fait procéder à cette fabrication dès son entrée. C'est là, d'ailleurs, une façon d'agir qui a trouvé des imitateurs.

Par tout ceci on voit combien il faut s'attendre à rencontrer des difficultés ou des anomalies diverses en ce qui concerne les jetons des receveurs bruxellois et combien il est parfois difficile de les expliquer, d'autant plus que l'incendie de 1695 a détruit, en grande partie, les archives de la ville. Il est donc dangereux de s'efforcer à établir des règles fixes.

Dans notre mémoire, présenté au Congrès de numismatique de 1891, intitulé : *Aperçu général sur les jetons des anciens receveurs et trésoriers de Bruxelles* (1334-1698), nous les avons divisés en diverses séries et nous nous sommes appliqué à en présenter la synthèse, c'est-à-dire à montrer leur évolution et leurs transformations successives.

C'est ainsi que nous avons cru pouvoir établir en règle que les *fonctionnaires du XVIIe siècle*, élus comme *seconds* trésoriers patriciens, devenaient *premiers* trésoriers l'année suivante.

Jusqu'en ces derniers temps nous n'avions pas rencontré

d'exception à cet usage, lorsque dernièrement, en recherchant les jetons frappés pour les États de Brabant, nous avons trouvé que le second trésorier patricien de 1623, François Vander Cruyce, avait été nommé trésorier des États de Brabant et remplacé dans la magistrature communale comme second trésorier patricien par Hierosme du Quesnoy, pour continuer son mandat de 1623. Ce dernier, suivant l'usage de cette époque, fut nommé premier trésorier pour 1624.

Cette découverte nous a amené à rechercher s'il existait d'autres seconds trésoriers patriciens pendant le XVIIe siècle, n'ayant pas été nommés premiers trésoriers à leur sortie de charge.

Nous avons trouvé les quatre exceptions ci-après :

1° Charles de Lathem, en 1608;

2° Jérôme du Quesnoy, en 1626-1627;

3° Jean Cools, en 1672;

4° Charles-Léopold de Fierlants, en 1698.

Aucun de ces quatre magistrats n'a été nommé premier trésorier, parce que chacun d'eux a été élu premier bourgmestre à sa sortie de charge de second trésorier.

Il nous reste maintenant à réparer une erreur commise dans notre *Étude sur les jetons de Pierre-Josse d'Armstorff*, publiée à la page 145 de la *Revue belge de Numismatique*, de 1898.

Nous avions voulu établir en principe que, quand les magistrats d'une année étaient continués dans leurs fonctions pour l'année suivante, le second trésorier prenait la place du premier et, par conséquent, ses prérogatives, ce qui au point de vue numismatique, lui donnait le droit de frapper un jeton. C'était là une erreur; elle reposait sur une double méprise, née de ce que les auteurs de l'*Histoire de la ville*

de Bruxelles, dans leur liste des magistrats dont nous nous servons habituellement, avaient interverti l'ordre des trésoriers de l'année 1668 (erreur que nous avions relevé pendant l'impression de notre article), et ensuite de cette anomalie que les trésoriers des années 1663 à 1671 ont tous donné à leurs neuf jetons la date de *leur entrée en fonctions*, au lieu de celle de *leur sortie de charge*, comme l'usage le leur commandait.

Par ce qui précède on saisira probablement mieux toute la justesse de l'observation que M. Laloire a insérée au commencement de son travail : « Toutefois, de nouveaux documents complètent ou corrigent souvent ce que l'on sait de ces jetons et des fonctionnaires qui les ont émis ».

Souhaitons que ces documents viennent au jour sans tarder davantage, et qu'il soit ainsi possible d'écrire bientôt l'histoire numismatique des receveurs-trésoriers de Bruxelles.

ÉDOUARD VANDEN BROECK.

Parmi les promotions et les nominations dans l'ordre de Léopold, parues au *Moniteur* du 9 novembre 1902, figurent, à notre grande satisfaction, quatre membres de la Société : MM. le Vte B. de Jonghe, directeur de la *Revue belge de Numismatique*, et C. Picqué, conservateur à la Bibliothèque royale, promus officiers; MM. le Vte de Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck et Merghelynck, nommés chevaliers.

On sait avec quel talent M. le Vte B. de Jonghe s'occupe de la direction de la *Revue* et préside la Société royale de Numismatique depuis bientôt treize ans; quant à M. Picqué, nous n'avons pas à rappeler ici les longs services administra-

tifs qui lui valent la flatteuse distinction qui vient de lui être octroyée; mais, après l'en avoir félicité, nous croyons devoir lui exprimer les regrets du bureau de la Société royale de Numismatique de la décision qu'il a prise de demander sa mise à la retraite.

A. DE W.

JETONS BRUGEOIS.

Nous avons relevé, parmi les papiers de la *Jointe des monnaies*, liasse n° 23, aux archives de l'État à Bruxelles, quelques documents concernant la fabrication de jetons à la Monnaie de Bruges au cours du règne de Marie-Thérèse, que nous croyons utile de signaler à nos confrères :

I. — 8 août 1752. Autorisation au waradin van Overloope de laisser frapper des jetons pour ceux du magistrat du Franc de Bruges.

II. — 30 juillet 1753. Les membres du collège de la prévôté de Saint-Donat, à Bruges, demandent à pouvoir faire forger, à la Monnaie de cette ville, des jetons à leur usage. Cette autorisation leur est accordée, à charge de payer au profit de Sa Majesté, outre les frais ordinaires, 8 sous au dessus, du marc fin mis en œuvre.

III. — 21 avril 1757. La lettre suivante est adressée de Bruxelles au waradin de la Monnaie de Bruges :

« Très cher, etc. Nous vous faisons cette pour vous » demander très sérieusement au nom et de la part de » S. M. l'Imp. et Reine de permettre en aucune façon aux » corps, administrations, collèges ou autres, sous quel pré- » texte que ce soit, de fabriquer d'aucuns jettons ou mé- » dailles sans avoir obtenu préalablement de nous la per- » mission par écrit. »

Van Overloope répondit qu'il en avait toujours agi ainsi et, qu'à ce propos, il a même eu des difficultés avec le graveur de la Monnaie, Norbert Heylbrouck, qui prétendait qu'il suffisait qu'on s'adressât à lui.

IV. — 20 avril 1758. Permission est donnée au waradin de la Monnaie de Bruges de faire fabriquer 150 marcs de jetons d'argent pour le magistrat du Franc de Bruges, à condition que ces jetons soient au titre effectif de XI deniers, 4 grains.

V. — 20 mars 1759. Il est accordé à ceux de la prévôté de Saint-Donat l'autorisation de pouvoir faire ouvrer la quantité de 44 marcs de jetons d'argent, à XI deniers 4 grains de fin.

VI. — 25 novembre 1773. « Le bailli d'Inguem », receveur général du pays du Franc, demande de pouvoir faire frapper à la Monnaie de Bruges, où se trouvent les carrés, des jetons pour ceux du Franc.

Ces renseignements sont intéressants parce que la plupart des jetons dont il est question dans ces extraits ne portent pas de date et que, par suite, il est difficile d'opérer avec exactitude leur classement chronologique.

A. DE W.

LA MÉDAILLE AU JOUR LE JOUR.

Nous sommes heureux d'apprendre que la Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique, dans sa séance du 23 octobre 1902, a décerné le prix de la gravure en médaille à M. A. Michaux, pour son projet de médaille commémorant la « naissance du XXe siècle ».

Nous avons encore à signaler, en Belgique, la médaille gravée par M. Wissaert, en l'honneur d'Everard t'Serclaes

et une autre œuvre de M. Paul Fisch, à l'effigie du prince Albert. Nous en parlerons aussi dans la publication des médailles historiques. Citons, enfin, une médaille parue chez J. Fisch et Cie à la mémoire de J. van Humbeek.

Le sculpteur Godefroid Devreese, l'auteur du médaillon offert récemment à M. Fierens-Gevaert par les artistes belges de l'Exposition d'arts décoratifs de Turin pour la grande part de succès qu'ils lui doivent, a vu ses dernières œuvres décrites et reproduites dans la revue d'art *The Studio* du mois d'octobre dernier. Après avoir rappelé le jeton de la *Dentellière bruxelloise* et la médaille offerte à M. Buls, la revue nous fait connaître les deux jolis jetons émis pour les *Amis de la Médaille d'art* et pour le conseil communal de Tournai. Nous y ajoutons les deux médailles exécutées en l'honneur des héros boers, les généraux Botha et Dewet : la maison Paul Fisch aîné est chargée de la frappe.

En France, d'après le règlement qui décide une nouvelle médaille pour chaque législature, et fixe à ce propos un crédit de 25,000 francs, une nouvelle pièce fut choisie cette année 1902 par le jury composé du bureau de la Chambre sortante et de M. Roty. La maquette couronnée a été celle d'un jeune artiste, M. Léon Deschamps. Sur une des faces, lisons-nous dans *le Journal*, l'auteur a représenté la souveraineté nationale sous les traits d'une jeune femme pleine de vigueur, dont le bras droit, tenant un rameau d'olivier, s'appuie sur le lion populaire, tandis que le gauche protège l'urne du suffrage universel. A l'avers, le faisceau des licteurs avec les verges et la hache, symbole de la force, légèrement enveloppé dans les plis harmonieux du drapeau français ; au milieu, un cartouche d'une forme nouvelle et heureuse reçoit le nom de chaque député.

La médaille, du diamètre d'une pièce de cinq francs, est

en argent. Elle a été frappée à la Monnaie au nombre de 640 exemplaires, dont 596 destinés aux députés et 44 aux secrétaires de présidence, de la questure, chefs de cabinet, bibliothécaires, etc., en un mot, aux chefs de service du Palais-Bourbon.

A l'occasion de son prochain cinquantenaire, *la Gazette des Beaux-Arts* a fondé, au Collège de France, un cours temporaire de numismatique et de glyptique. Ces leçons étaient nécessaires en France, plus que partout où les artistes ont donné un si grand et si beau développement à l'art de la médaille et de la monnaie. Des cours semblables existent déjà à Oxford, Vienne et Berlin. (*Monthly Numismatic Circular*, 1902, n° 119. — *Journal des Débats*, 1er et 5 juillet 1902.)

Le général André a commandé la médaille de Chine au graveur Georges Lemaire. L'artiste a présenté son projet en septembre : il figure la République, non plus casquée en Minerve, mais coiffée du casque colonial, couronné de laurier.

Encore une innovation : la médaille annuelle que fait graver le souverain pontife pour les cardinaux, prélats et officiers de sa Cour, à l'occasion de la fête de Saint-Pierre, nous représente cette année, pour la première fois depuis vingt-quatre ans, Léon XIII revêtu, non plus de la mozette et de l'étole, avec la calotte de soie blanche, mais de la chape et coiffé de la tiare. Seul Pie IX fut représenté en chape, mais encore sans tiare.

Le numéro d'octobre de la revue *Art et Décoration* contient un remarquable article, avec illustrations, sur les médailles et plaquettes aux Salons de Paris. L'auteur, M. P. Gsell, explique le regain de popularité de l'art de la médaille par l'individualisme, le goût pour le portrait de

l'individu, et par le besoin qu'éprouvent les associations de commémorer par la gravure leur fondation ou des faits extraordinaires de leur existence.

Après avoir comparé les médailles de la Renaissance, dont on n'a pas encore atteint la perfection, et les médailles modernes, il nous fait connaître les œuvres récentes de Dropsy, Vernon, H. Lefebvre, Yencesse, Grun, Charpentier et Ch. Dufrêne. Le même sujet est traité par Jean de Foville dans la *Gazette française de Numismatique* (1902, pp. 91-97).

Enfin, au château de Blois a été inauguré, le 7 novembre dernier, l'exposition des œuvres léguées par le graveur Daniel Dupuis à ses compatriotes. On y retrouve surtout ses médailles, le *Nid*, la *Source*, etc.

D'autre part, les revues *Blätter für Münzfreunde* et *Frankfurter Münzzeitung* nous revèlent de nombreuses et jolies médailles parues en Allemagne.

Enfin, il ne faut pas oublier le concours ouvert par la ville de Venise pour le *modèle d'une grande médaille d'or*, qui sera frappée à l'occasion de la 5e exposition internationale des Beaux-Arts.

La médaille devra porter à l'avers une représentation allégorique de Venise rappelant ses gloires artistiques, entourée de cette inscription : *Va Esposizione Internazionale d'Arte della Città di Venezia*. 1903. Le revers, entouré d'une bordure, portera les mots : *Gran Premio della Città di Venezia;* un espace sera ménagé pour permettre de graver le nom de l'artiste à qui le prix aura été décerné.

Les moulages, en cire ou en plâtre, devront avoir 120 millimètres de diamètre, et seront accompagnés d'une photographie du diamètre de 40 millimètres. L'auteur du

projet jugé digne d'exécution recevra un prix de 3,000 fr. Les modèles peuvent être envoyés, jusqu'au 31 janvier 1903, à l'*Uffizio di Segretaria dell' Esposizione. Municipio di Venezia.*

EDOUARD LALOIRE.

De drie merkwaardige schellingen : Het Schild, het Lam en de Gulden van gewicht, of de munten van 3, 2 1/2 *en* 2 *tremissen met de daarmede in verband staande pondenstelsels. Uitvoerige beschrijving van het middeleeuwsche pond- of geldwesen, met tal van berekeningen, zoo voor het bepalen van het gewicht, als voor de waarde van oude munten*, door A. HOLLESTELLE, te Tholen, derde gedeelte, 1902, in-8°, 143 bldz.

Ce nouveau mémoire du savant membre des États provinciaux de Zélande vient compléter d'heureuse façon les deux parties de ce travail important, déjà parues en 1896 et en 1899, et dont la *Revue* a rendu compte (1). On sait que, dans ces deux études, comme dans un autre travail antérieur (2), M. Hollestelle s'est donné pour tâche de rechercher la valeur, en florins des Pays-Bas, des anciennes monnaies et livres de compte en usage en Belgique et principalement en Hollande et leurs rapports entre elles. Les difficultés à vaincre étaient énormes et l'effort mis en œuvre par notre confrère pour réussir dans sa tâche mérite les félicitations de tous. Ses manuels seront utilement consultés par tous ceux qui s'intéressent aux variations qu'a subi le cours des espèces dans nos provinces

(1) T. LVI, p. 137.

(2) *Rev. belge de Num.*, t. XLIX, p. 108.

depuis le XIIIe siècle; c'est dire que cet ouvrage s'adresse aux économistes aussi bien qu'aux numismates.

A. DE W.

Dictionnaire des figures héraldiques, par le comte TH. DE RENESSE, t. VI, 6e fasc.; t. VII, 1er fasc.

Le grand ouvrage entrepris par M. le comte Th. de Renesse, membre du Conseil héraldique de Belgique, touche à sa fin, car le premier fascicule du dernier volume vient de nous parvenir. Il offre cette particularité, pour les numismates, d'indiquer les noms des familles qui portent, pour armes ou dans leurs armoiries, des jetons, des médailles, des médaillons ou des monnaies.

A DE W.

Sociétés numismatiques. — Sur l'initiative de M. Ricci, du Cabinet royal de numismatique de Brera, un cercle numismatique est en formation à Milan. Ce cercle a pour principal objet de répandre le goût des collections en permettant aux numismates d'entrer plus facilement en relations entre eux et en facilitant les échanges, les achats et les ventes. Une bibliothèque à l'usage des associés sera établie et un Bulletin de numismatique et de l'art de la médaille paraîtra tous les mois. La cotisation des membres étrangers est fixée à 9 lires, l'abonnement au Bulletin, pour les personnes habitant l'étranger et ne faisant pas partie du cercle, sera de l. 4.50.

A Stuttgart, une société de numismatique a été fondée il y a un an environ. Elle comprend actuellement une douzaine de membres. On nous affirme qu'il existe aussi une

société numismatique à Posen. On le voit, le goût des sciences numismatiques se propage de plus en plus et le nombre de leurs adeptes augmente partout.

A. DE W.

VENTE A BRUXELLES LES 13 ET 14 OCTOBRE 1902.

La collection que M. Ch. Dupriez, le sympathique expert bruxellois, a livrée aux enchères publiques, était remarquable par le nombre et la valeur des médailles artistiques qu'elle renfermait. Voici quelques prix qui établiront la vogue dont jouissent actuellement, chez nous, les œuvres des anciens médailleurs, qu'ils soient italiens, allemands, flamands néerlandais ou français :

N°		Francs.
352.	Médaille à l'effigie de Sigismond-Pandolfe Malatesta, par Matteo de Pasti. Exemplaire quelque peu détérioré	150
360.	Lodovico Scarampi, patriarche d'Aquilée. Superbe tête de moine, de grand caractère . .	250
382.	Médaille au buste du cardinal Francesco Alidozi d'Imola, attribuée à Francia	200
392.	Autre médaille du même artiste à l'effigie de Bernardo Ross, évêque de Trévise	180
458.	Étienne de Witte, défenseur d'Utrecht, par C. Frémy	220
476.	Guillaume le Taciturne et sa femme, Charlotte de Bourbon, princesse d'Orange, par Conrad Bloc. Médaille admirablement reciselée. . . à M. Coster, l'un de nos amateurs les plus distingués.	590

515. Médaille de 1606 au buste du comte Oct. Tassonus 210
516. J.-L. de Nogaret de la Vallette, par G. Dupré. 180
524. Cosme II de Médicis, grand médaillon uniface par G. Dupré 220
526. Marc-Antoine Memmo. Très beau médaillon uniface par Guillaume Dupré. 190
529. Marie de Médicis. Au revers : Servando dea facta deos. Très belle médaille 170
530. Médaille, signée de G. Dupré, de Nicolas Brulart de Sillery, chancelier de France 170
540. Antoine Triest, évêque de Gand, par Adrien Waterloos 150
558. Jean T'Serclaes, un des plus célèbres généraux de la guerre de Trente ans. 340
565. Superbe médaillon, signé J. Warin, du cardinal de Richelieu, à M. Coster. 450

Parmi les monnaies nationales mises en vente, nous nous bornerons à citer :

Denier de Gui de Dampierre pour Douai . . . 75 au Cabinet de l'État.

Demi-cavalier d'or de Philippe le Bon pour le Brabant. 80

Florin d'or de Louis de Bourbon, évêque de Liége 175

Le catalogue de cette vente importante, fort bien établi par M. Dupriez, est accompagné de dix planches qui en font un petit volume de bibliothèque.

A. DE W.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Journal international d'archéologie numismatique, 1902, liv. 1 et 2. — BALDWIN. The gold coinage of Lampsacus. — HILL. The supposed gold coin with hieroglyphs. — SVORONOS. On the supposed gold δοκίμιον with hieroglyphs. — ΣΒΟΡΩΝΟΥ. Φειδώνειον τὸ θιβρώνειον νόμισμα. — DIEUDONNÉ. Ptolémaïs-Lebedus. — J.-N. SVORONOS. Ptolémaïs-Lebedus, Éphèse, Ænos et Abdère sous les Ptolémées. — DATTARI. Dell' affinità delle monete di restituzione e le monete dei nomi d'Egitto. — DUTILH. Vestiges de faux monnayages antiques à Alexandrie ou ses environs. — ΣΒΟΡΩΝΟΥ. Παρατηρήσεις ἐπὶ τοῦ ἀνωτέρφω ἄρδρου. Προϊόντα τοῦ ἐργαστηρίου τῶν υιβδηλοποιῶν τῆς Κάτω θηβαΐδος. — ROUVIER. Numismatique des villes de la Phénicie : Sidon. — ΣΒΟΡΩΝΟΥ. Καὶ πάλιν περὶ τοῦ πινακος τῆς Ναννίου. — ΚΩΝΣΤΑΝΤΟΠΟΥΔΟΥ. Βοζαντιακὰ μολοβδόβουλλα. — DATTARI. The gold coin with hieroglyphs. — GABRICI. Bibliographie numismatique.

Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde, t. X, n° 4. — M. DE MAN. Onbeschreven of weinig bekende munten van het graafschap Holland en Zeeland. — J.-E. TER GOUW. Waarheid en verdichting in de penningkunde. — Varia.

Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien, N° 230 — Unbekannte Münzen. — Auf das Münzwesen bezügliche Verfügungen König Eduards VII von England. — Varia.

N° 231. — KUDERNALSCH. Münzfunde in Poisdorf. — Varia.

Numismatic circular, n° 118. — Inedited coins. — HANDS. The witness of the denarii to the stories of the legendary and mythical period before the sack of Rome in 390 B. C. — HIGGINS. Sketches of european continental history and heraldry for the use of numismatists. — H. F. The silver coins of the reign of queen Mary. — L. FORRER. Biographical notices of medallists, etc. — PERINI. Il Tirolino. — Varia.

N° 119. — Inedited coins. — HANDS. The witness of the roman coins to the history of Rome. — CARLYON-BRITTON. William I and II, their mints and moneyers. — L. FORRER. Biblographical notices of medallists, etc. — WHITEWAY. The coins of Italy. — Varia.

N° 120. — Inedited coins. — HIGGINS. Sketches of european continental history and heraldry for the use of numismatists. — L. FORRER. Biographical notices of medallists, etc. — CARLYON-BRITTON. William I and II, their mints and moneyers. — Varia.

Rivista italiana di Numismatica, 1902, 3e fas. — F. GNECCHI. Appunti di numismatica romana. — DATTARI. Appunti di numismatica Alessandrina. — DESSI. Ripostiglio di monete mediœvali rinvenuto presso Alghero. — E. GNECCHI. Falsificazioni di monete italiane, — MARCHINO. Studi sulla numismatica di Casa Savoja. — KUNZ. Il museo Bottacin. — Cronaca.

Gazette numismatique française, 1902, 1re liv. — A. DE BARTHÉLEMY. Léon Maxe-Werly. Biographie et bibliographie numismatique. — BORRELLI DE SERRES. Les variations monétaires sous Philippe le Bel et les sources de leur histoire. — DE FAYOLLE. Médailles et jetons municipaux de Bordeaux. — S. DE FOVILLE. La gravure

en médailles aux salons de 1902. — Comptes rendus. — Périodiques. — Nouvelles diverses.

2e liv. — RAIMBAULT. J.-F. Laugier, conservateur du Cabinet des médailles de Marseille (1828-1901). — Cte DE CASTELLANE. Une monnaie inédite d'Henri V d'Angleterre, frappée en Normandie. — E. DE FAYOLLE Médailles et jetons municipaux de Bordeaux. — H. DENISE. La discussion de la loi de Germinal, an XI. — F. MAZEROLLE. S.-E. Vernier, catalogue de son œuvre. (Supplément.) — Mélanges.

Blätter für Münzfreunde, 1902, n° 8. — WIBEL. Einige Nachträge und Berichtigungen zur Loewenstein-Wertheim'schen Münzkunde.— GRÜDER. Eine Ergänzung zu den Mecklenburg-Strelitzer Dreiern von 1793. — Englisches Münzwesen. — BISSINGER. Kupferne Lohnmarke des Bergwerks zu Gutenburg im Schwarzwald. — Der Warburger « Electus » Denar des B. Simon von Paderborn. — HEYE. Nachträge zu von Lehmann : Die Thaler und kleineren Münzen des Fräuleins Maria von Jever. — WENDTLAND. Ein kleiner schlesischer Münzfund. — Eine Mittelalterliche Pfennigbüchse aus Oberfranken. — Varia.

N° 9. — LOCKNER. Meiningen als Münzstätte der Bischöfe Wurzburg. — LOCKNER. Würzburger Pfennige aus der Münzstätte zu Stadischwarzuch. — H. BUCHENAU. Aufrage einem vermutlich Wolfhagener Denar betreffend. — Ein bronze-Barren mit dem südamerikarischen Piscador-Stempel. — Der Bielefelder Sterling von irischem Typus.— Marsberg nicht Miltenberg oder Maseburg. — Varia.

N° 10. — BUCHENAU. Zwei kölnische Heckenmünzen des XIII Jahrhunderts. — WIBEL. Einige Nachträge und

Berichtigungen zur Loewenstein-Wertheim'schen Münzen. — Miscellen.

Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien, n° 147. — Die österreichisch-ungarischen Medaillenprägungen zum Jubeljahre 1898. — Musiker-Medaillen. — CUBASCH. Die Medaille der Wildensteiner Ritterschaft zur blauen Erde auf Burg Seebenstein. — Varia. — Die moderne Medaille.

N° 148. — Die österreichisch-ungarischen Medaillenprägungen zum Jubeljahre 1898. — Musiker-Medaillen. — Zur Münzepoche Kaiser Leopold I (1658-1705). — Zum Capitel der ständischen Ehrpfennige des Landes Steiermark. — Miscellen, etc.

N° 149. — Die österreichisch-ungarischen Medaillenprägungen zum Jubeljahre 1898. — Musiker-Medaillen. Zur Münzepoche Kaiser Leopold I (1658-1705). — Miscellen. — Die moderne Medaille.

Frankfurter Münzzeitung, n° 21. — Palästinensische Münzen aus der Sammlung Leopold Hamburger. — Neue Medaillen und Münzen. — Mittheilungen.

N° 22. — P. JOSEPH. Ein aachener Münzfund. — P. JOSEPH. Der böhmische Krönungsjeton des Pfalzgrafen Fredrich V. — Neue Medaillen und Münzen. — Mittheilungen.

N° 23. — P. JOSEPH. Ein Viertelgrot der Herrschaft Almelo. — P. JOSEPH. Ein aachener Münzfund. — LOCKNER. Eine bamberger Medaille vom Jahre 1805 auf Bischof Geog Karl vom Fechenbach. — Die Münzprägung des deutschen Reichs, 1901. — Die amerikanische Prinz Heinrich-Medaille. — Neue Medaille. — Mittheilungen.

La Gazette numismatique, t. VI, n° 9. — L'argent et la monnaie. — N.-H. Monnaies, médailles et jetons

modernes contrefaits ou complètement inventés. — JUSTICE et FAYEN. Essai d'un répertoire idéologique de la numismatique belge pour les années 1883 à 1900. —Varia.

N° 10. — MOENS. Un pommeau d'épée aux armes des comtes de Flandres et de Hainaut. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou complètement inventés. — JUSTICE et FAYEN. Essai d'un répertoire idéologique de la numismatique belge pour les années 1883 à 1900. — Varia.

T. VII, n° 1. — FAYEN. Un prétendu monétaire d'Alost au XIIe siècle. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou complètement inventés. — JUSTICE et FAYEN. Essai d'un répertoire idéologique de la numismatiqne belge pour les années 1883 à 1900. — Varia.

Berliner Münzblätter. — Neue Folge n° 8. — GRIMM. Der Münzfund von Kartlow. — FRIEDENBURG. Neue Zutheilungen schlesischer Denare. — E. B Der dreifache Geburtstags thaler des Herzogs August von Braunschweig. — GRIMM. Münzen und Medaillen der Stadt Rostock. — Verschiedenes.

N° 9. REGLING. Römische Goldmünzenfunde aus Aegypten. — E. BAHRFELD. Goldmünzen der Sammlung Rainer. — BEHRENS. Münzen der Stadt Lübeck. — FRIEDENBURG. Neue Zutheilungen schlesischer Denare. — Verschiedenes.

Bulletin international de numismatique. T. I, n° 3. — AMBROSOLI. A propos d'une médaille siennoise. — G. CUMONT. La société d'archéologie de Bruxelles. — Trouvailles. — Sociétés. — Musées. — Nouvelles diverses. — Bibliographie. — Questions diverses.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 17 octobre 1902.

... Sur la proposition de MM. A. de Roissart et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. A. Hollestelle, membre des États provinciaux de Zélande, à Tholen.

Le Secrétaire, ALPH. DE WITTE. *Le Président*, Vte B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 8 novembre 1902.

... Sur la proposition de MM. le Vte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. E.-D.-J. Dutilh, à Alexandrie, Égypte.

Le Secrétaire, ALPH. DE WITTE. *Le Président*, Vte B. DE JONGHE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1902.

Avis important : A partir du 1er janvier 1903, les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Éd. Laloire, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Zeitschrift des historischen Vereins für Nieder-Sachsen*, année 1902, 2e et 3e liv —*Berliner Münzblätter*, 1902, nos 8 à 10. — *Numismatisches Litteratur-Blatt*, no 129. — *Blätter für Münzfreunde*, 1902, nos 8 à 10.

Angleterre. — *Numismatic Chronicle*, 1902, part III. — *Numismatic Circular*, nos 117 à 119.

Autriche-Hongrie. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde*, nos 147 à 149 — *Monatsblatt*, nos 230 à 232. — Académie hongroise des sciences : *Rapport sur les travaux de l'année* 1901; *Archæologiai Értesitó*, t. XXI, nos 3 à 5, t XXII, nos 1 à 3.

Belgique. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin*, t. X, no 7; *Inventaire archéologique de Gand*, fasc. XXV et XXVI. — *Revue bibliographique belge*, 1902, nos 7 à 10. — *Congrès archéologique et historique de Belgique, tenu à Tongres en* 1901. *Mémoires*. — *La Gazette numismatique*, t. VI, nos 9 et 10, t. VII, no 1. — *Congrès historique et archéologique, tenu à Bruges en* 1902. *Mémoires*, 3e partie. — Académie royale : *Bulletin de la classe des lettres*, 1902, nos 6 à 8. — *Revue belge de Numismatique*, année 1902 — Société verviétoise d'archéologie et d'histoire : *Bulletin*, nos 15 à 18. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XVI, liv. 1-2. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1901, nos 9 et 10. — *L'ancien pays de Looz*

t. VI, nos 3 à 5 — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXXI. — Académie royale d'archéologie de Belgique : *Annales*, 5e série, t. IV, liv. 2; *Bulletin*, 1902, n° 7. — *Archives belges*, t. IV, n° 8.

France. — Société archéologique et historique de l'Orléanais : *Mémoires*, t. XXVIII; *Bulletin*, nos 172-174 — *Polybiblion* : partie littéraire, t. XCV, nos 2 à 4; partie technique, t. XCVI, nos 8 à 10. — *Bulletin international de Numismatique*, t Ier, n° 3. — *Revue numismatique*, 1902, 3e trim.

Grèce. — *Journal international d'archéologie numismatique*, t. V, liv. 1 et 2.

Italie. — *Bollettino del Museo civico di Padova*, t. V, nos 5 à 8 — *Rivista italiana di numismatica*, 1902, fas. III

Luxembourg. — *Ons Hemecht*, t VIII, liv. 9 à 11

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het koninklijk Genootschap voor munt- en penningkunde*, t. X, liv. 4.

Portugal. — *O Archeologo Português*, t VII, nos 6 à 9.

Russie. — Publication de la Société numismatique de Moscou, t. II, liv. 2 et 3.

Ouvrages non périodiques.

ALVIN. — *Lettre à M. le Vte B. de Jonghe*. Bruxelles, 1902, in-8°, 7 pages. — *Médaillon de Guillaume Dupré au buste de Victor Amédée, duc de Savoie*. Tournai, 1902, in-8°, 7 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur*)

DE CAMPOS. — *Estudos de numismatica colonial Portuguesa*. Lisboa, 1902, in-8° 16 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

DE MAN (Mlle). — *Onbeschreven of weinig bekende munten van het graafschap Holland en Zeeland* Amsterdam, 1902, in 8°, 18 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

DE RENESSE (Cte TH.). — *Dictionnaire des figures héraldiques*, t VI, n° 6, t. VII, n° 1. (*Envoi des éditeurs Schepens et Cie.*)

DONNET. — *La première croisade*, 1902, in-8°, 7 pages. — *La maison des dames d'honneur de Marie Stuart*. Anvers, 1902, in-8°, 31 pages.

DUTILH — *Vestiges de faux monnayages antiques à Alexandrie ou ses environs*. Athènes, 1902, gr. in-8°, 6 pages (*Hommage de l'auteur.*)

Gilleman et van Werveke. — *Numismatique gantoise. Médailles frappées par ordre du magistrat, de* 1580 *à* 1717. Bruxelles, 1902, in-8°, 102 pages, 4 planches.

Hollestelle. *De drie merkwaardige schellingen : Het schild, het lam en de gulden van gewicht of de munten van* 3, 2 1/2 *en* 2 *tremissen.* Derde gedeelte, Tholen, 1902, in-8°, 143 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Laloire. — *Un jeton inédit de deux receveurs de Bruxelles de* 1467. Bruxelles, 1902. in-8°, 9 pages, vignettes.

Papadopoli (Cte N.). – *Monete italiane inedite della raccolta Papadopoli* (appendice al n° 1). Milano, 1902, gr. in-8°, 7 pages, vignettes. — *Nicolò Tron e le sue monete*, Milano, 1901, gr. in-8° 18 p. vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Rizzoli. — *Due bassorilievi in bronzo di Giovanni dal Cavino.* Padova, 1902, in-8°, 9 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

Troutowski. — Notice en langue russe. Moscou, 1901, gr. in-8°, 8 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

Vitalini. — *Imitazioni e falsità in monete antiche et moderne*, Camerino, 1902, gr. in-8°, 10 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Administration des monnaies et médailles de France. Rapport au ministre des finances, 7e année, 1902, in-8°, xxxiv-479 pages, 6 planches. (*Envoi de l'administration de la Monnaie de Paris.*)

Numismatisches Offerten Blatt, nos 106 à 112. — *Catalogue de la collection J. van Eeghen*, 2 planches, Amsterdam. (Envoi de M. De Vries.) – *Collection de Bruyne, etc*, 9 planches, Amsterdam. (Envoi de M. Schulman,) — *Catalogue de vente de A.-Hess. Nacff.* — *Catalogue Zschiesche et Koder*, nos 91 et 92 — *Vente à Bruxelles, octobre* 1902, 10 planches. (Envoi de M. Dupriez.) — *Catalogue Morchio et Majer*, n° 34. — *Catalogue des collections Kœnig und Schluter*. (Envoi de M. H.-S. Rosenberg.) — *Numismatischer Verkehr*, 1902, nos 7 et 8. – *Gustav Zelleischen Sammlung*, Vienne, 5 planches. (Envoi de MM. Egger.) — *Catalogue à prix marqués de M. Cahn*, à Francfort — *Collection Michelet*, Paris, 1902. (Envoi de M. Florange.) — *Catalogue à prix marqués de M. De Nobele*, à Bruxelles. — *Artistische Medaillen und Pla-*

quetten, Sammlung Gutekunst, 6 planches ; *Münzen und Medaillen*. 1 planche ; *Bibliothek E. Gnecchi*. (Envoi de M. Hamburger.)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. Wissaert.

La ville de Bruxelles à Everard T'Serclaes, plaquette en bronze argenté, gravée par M. Wissaert.

Don de M. A. de Witte.

Trois poids monétaires bruxellois.

Don de la Société suisse de Numismatique.

Jeton de présence, 1902, à l'effigie de P. Droz.

Soit en tout : une médaille, un jeton et trois poids monétaires.

Bruxelles, le 21 novembre 1902.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,
ALPHONSE DE WITTE.

NOTES

SUR LES

MÉDAILLES DES NOMES

DE

L'ÉGYPTE ROMAINE.

(*Suite et fin*) (1).

Pour tâcher de se pénétrer des motifs qui ont décidé Hadrien à porter des changements marquants dans ses émissions de médailles nomiques, il me semble qu'on doive, comme pour Domitien, recourir à l'histoire et bien étudier le caractère du souverain.

Or, dès les premières pages de son histoire des empereurs, s'occupant d'Hadrien, M. Crévier (2) nous apprend que :

« ... Dès son accès au pouvoir, Hadrien retira tout ce qui restait encore de troupes romaines dans l'Arménie, dans l'Assyrie et dans la Mésopotamie, et consentit que l'Euphrate redevînt, comme il l'avait été avant Trajan, la barrière de l'empire romain. On a compté parmi les motifs qui déterminèrent Hadrien à abandonner ces trois

(1) Voir *Revue*, 1903, p. 5.

(2) Crévier, *Histoire des empereurs romains*, Paris, 1827.

provinces, la jalousie contre la gloire de son prédécesseur, qui les avait conquises. Ce soupçon n'est pas sans fondement. Hadrien ressemblait trop peu à Trajan pour l'avoir jamais aimé et, comme il était envieux par caractère, on n'a pas lieu de s'étonner que des trophées, à l'éclat desquels il ne pouvait atteindre, lui blessassent les yeux. Eutrope assure qu'il eut aussi la pensée de renoncer à la Dacie, et qu'il n'en fut empêché que par les représentations que lui firent ses amis sur le grand nombre de citoyens romains que Trajan avait transportés et établis dans ce pays, et qui allaient être livrés aux fureurs et à la cruauté des barbares, si l'on exécutait le dessein de se resserrer en deçà du Danube. Il se rendit à cette raison, mais il dégrada le plus beau monument de la gloire de Trajan dans ces contrées : il détruisit les arches du pont sur le Danube et il n'en laissa subsister que les piles. Son intention était, disait-il, de prévenir les courses des Barbares, qui, en forçant la garde du pont, se répandaient impunément dans la Mésie. Il est singulier qu'un empereur romain craignit des peuples dont il lui était si aisé de se faire craindre. Il se montrait timide, en voulant se disculper d'être ingrat. On ne nous dit point quel prétexte il allégua pour abattre un théâtre que Trajan avait construit à Rome, dans le champ de Mars. Mais un prince que tant de raisons, au moins de bienséance, engageaient à conserver les monuments de son prédécesseur,

ne pouvait les détruire sans se faire taxer de malignité et d'envie. »

J'attribuerai, par conséquent, à cette malignité et à cette envie d'Hadrien le changement qu'il apporta, dans la chronologie d'abord et dans la dimension ensuite, à ses émissions de médailles nomiques. Les quelques très rares grands bronzes des années 7 pour le nome Arsinoites n° 48, et 8 pour celui du nome Saites n° 157 des collections G. Dattari, celui du nome Coptites n° 4289 du musée d'Alexandrie et ceux qui pourraient exister dans d'autres collections, prouvent qu'Hadrien avait pris note des monuments commémoratifs numismatomorphes de son prédécesseur; mais comme il lui déplaisait de marcher sur ses traces et de l'imiter dans leur dimension, il les abolit et frappa, à l'occasion de ses vœux décennaux, les petits bronzes parvenus jusqu'à nous. Les uns, de module supérieur, portent son effigie et sa légende sur l'avers, et au revers, l'année ΛΙΑ, l'inscription nominative et la divinité du nome; les autres, de moindre dimension, n'ont que son effigie sur l'une des faces, l'année ΛΙΑ et l'animal ou le symbole consacré à la divinité locale sur l'autre. Il fit émettre, dans ces deux petits modules, des médailles pour presque toutes les préfectures de l'Égypte de son époque, avec les variantes. J'ai eu l'occasion de voir plus de cent pièces dans les deux dimensions.

Notons aussi en passant que le monnayage

égyptien, en potin et en bronze, de cet empereur, abondant, dans ces deux métaux, dès le début du règne, se ralentit vers la septième année, pour reprendre un nouvel essor dans la neuvième et principalement dans les années 10 et 11, où, à défaut des grands bronzes, nous avons cette riche série de monnaies, en ce métal, de petit module, qui fait dire à M. Feuardent, déjà cité : « Nous avons constaté, il y a dix ans, que les mêmes coins avaient servi pour les têtes de l'empereur Hadrien sur les monnaies purement alexandrines de la onzième année de son règne, et sur les monnaies des nomes de la Haute-Égypte. Disons plus, les mêmes coins ont également servi pour les têtes de l'empereur, au nom des différents nomes. M. Schledehaus a également reconnu que les pièces des nomes ont toutes été frappées à Alexandrie. »

Mentionnons également que c'est en l'année 126-127 de J.-C., dixième et onzième années romaines, ou onzième-douzième alexandrines, qu'Hadrien prend le titre de Père de la patrie sur son numéraire égyptien, comme nous le montrent les numéros 1310 et 1311 du Musée d'Alexandrie, 1312 des collections Demetrio. C'est également en cette année que l'impératrice Sabine reçoit le titre d'Augusta.

A quelle circonstance pourrait-on attribuer ces deux titres que reçoivent officiellement les Auguste, en l'année 126-127, dixième de leur règne, si ce n'est à celle des vœux décennaux de l'empereur ?

N'oublions pas non plus qu'avec la douzième année du règne, les petits bronzes disparaissent et sont remplacés, dans la suite, par de belles pièces de grande dimension, qui nous font assister à l'arrivée de l'empereur en Égypte, et presque à tous les détails de la réception qui lui a été faite par les Alexandrins (128-129 à 133-134 de J.-C.). Rentré à Rome en l'année 135, il tomba en langueur; son humeur s'aigrissant par la maladie, il fit mourir Servien, son beau-frère, Fuscus, son petit-neveu, et plusieurs autres, en 136-137.

Verus César meurt les derniers jours de cette année, ainsi que l'impératrice Sabine, en 138; faits qui expliquent pourquoi les médailles nomiques d'Hadrien ne se continuent pas, comme celles de son prédécesseur, après l'année 11.

Je conclurai, par conséquent, pour ce règne aussi, que, malgré la présence de quelques grands bronzes nomiques susmentionnés des années 7 et 8 du règne, qui n'avaient d'autre objet, à ce que je crois, que celui que je leur ai attribué dans le courant de ces notes, celles qui les remplacèrent, quoique de moindre dimension, comme les congénères des règnes précédents, n'ont été émises que dans la seule intention de perpétuer le souvenir de la célébration des vœux décennaux de l'empereur et des fêtes qui s'ensuivirent.

Comme preuve finale et décisive que je n'ai rien avancé sur le caractère d'Hadrien qui n'ait été puisé dans l'histoire, et qui ne vienne à l'appui de

l'idée que je défends, je terminerai ce paragraphe en empruntant à Crévier ce qui suit :

« Hadrien avait de grands vices, un désir effréné de primer dans tous les genres, et en conséquence une envie pleine de malignité contre le mérite d'autrui, un caractère inquiet, des caprices perpétuels, un cœur peu sensible à la reconnaissance; on l'a même accusé d'une pente naturelle à la cruauté. Mais comme il était prince de beaucoup d'esprit, il sentait combien ces vices, s'il leur lâchait la bride, étaient capables de lui nuire, et la vanité même, qui était extrême en lui, l'engageait à se couvrir, au moins au dehors, de la vertu, par la crainte de l'infamie et l'amour des louanges.

» Ce prince ne savait pas garder un juste tempérament. S'il aimait, il se familiarisait jusqu'à oublier la majesté de son rang. Il faisait assaut de discours en prose et de pièces de poésie avec les orateurs et les poètes qu'il honorait de ses bonnes grâces. Lorsqu'il en était venu à les haïr, il se jetait dans l'autre excès : s'il ne versait pas le sang, il déchirait la réputation. Cet Héliodore, qu'il avait élevé pour faire dépit à Denys de Milet, il le diffama ensuite par des satires atroces. Et c'était toujours l'envie qui le brouillait avec ceux qu'il avait d'abord aimés. Cette passion agissait si fortement en lui, qu'elle l'acharnait même sur ces anciens héros de la littérature qu'une estime universelle a consacrés. Il mettait au-dessus d'Homère un poète peu connu aujourd'hui et dont

Quintilien fait un médiocre éloge, Antimaque de Colophon; il préférait à l'éloquence de Cicéron celle de Caton l'ancien, et à Salluste, un certain Antipater, par qui l'histoire avait commencé à se débrouiller chez les Romains. Il ne faisait pas réflexion que ces jugements de travers, sans diminuer la réputation de ceux qu'il attaquait, nuisaient à la sienne et mettaient en évidence sa malignité et son mauvais goût.

Il osa même attaquer la réputation du plus chéri de ses prédécesseurs, et il voulut faire passer Titus pour un parricide, qui avait empoisonné Vespasien afin de lui succéder plus promptement. Mais l'odieux d'un tel soupçon est retombé sur le calomniateur. Tel est l'effet de l'amour immodéré de la gloire. Les esprits solides, les grands hommes ne s'occupent que de la pensée de bien faire, ils laissent venir la gloire après le mérite. Hadrien la recherchait comme son premier objet et il l'a manquée. Il en était si éperdûment avide, qu'il prit sur lui-même le soin de se louer : il composa des mémoires de sa vie, qu'il publia sous le nom de Phlégon, son affranchi. »

*
* *

Les émissions monétaires d'Antonin, pour l'empire et ses colonies, sont, en général, abondantes et remarquables, surtout par la richesse et la variété des revers : astronomie, histoire, mytho-

logie, commémoration, consécration, rien n'a été négligé.

Vestiges précieux d'un glorieux passé d'à peu près dix-neuf siècles, elles nous révèlent les principales phases historiques de cette Rome impériale, souveraine du monde d'alors, qui, dirait-on, avait pressenti les vertus et les mérites d'Antonin, en lui décernant, dès son accès au pouvoir, 138-139, les titres de Pieux et de Père de la patrie, et à Faustine, sa femme, celui d'Augusta. Titres qu'Antonin a pleinement justifiés et mérités pendant ses vingt-quatre années de règne (138-161 de J.-C.).

Ses espèces d'Égypte sont dignes en tous points de leurs similaires de la métropole, mais il faut reconnaître aussi que jamais empereur n'a été appelé à célébrer dans les dix premières années de son règne des solennités d'une plus grande importance.

En franchissant les degrés du trône, il a dû faire célébrer en Égypte les fêtes pour le renouvellement du cycle sothiaque, période qui, après 1460 années, coïncidait avec l'année vague de 1461 ans. Le commencement de ces deux années coïncidait également avec le lever héliaque au matin de Sirius Sothis et par suite avec le début de l'inondation. Les prêtres égyptiens célébraient cet événement par des fêtes solennelles dont l'origine devait remonter plus haut que les rois de la

première dynastie (1). Ce fait est constaté sur une monnaie alexandrine en potin, datée de l'an 2 du règne d'Antonin (1re année pour Rome) comme suit :

Buste d'Antonin à droite, la tête nue.

Rev. AI — ΩN (pouvant être interprété par : dès le commencement des âges, de toute éternité) L B (an 2) Phœnix, à droite, la tête entourée d'un nimbe radié. (Musée d'Alex., nos 1603-1604 ; Col. Gni di Demet., n° 1548.)

On dirait même que cette solennité a eu des fêtes quinquennales, puisque nous retrouvons le même Phœnix cinq années après avec la date LS (an 6), 142-143, correspondant à la cinquième année romaine, sixième alexandrine de ce règne, (Musée d'Alex., n° 1733. B.M.C., n° 1004). A noter également qu'à cette époque il y avait comme préfet à Rome Sext. Erucius Clarus qu'Aulu-Gelle loue, comme aimant l'antiquité et partisan des mœurs antiques. Il a été fait consul avec N. Claudius Severus en 146-147, juste dans la période pendant laquelle les ateliers monétaires de l'empire, comme nous le constatons par la quantité de numéraire parvenu jusqu'à nous, étaient en pleine activité. Ne se pourrait-il pas, par conséquent, qu'à ce fervent admirateur de l'antiquité et de ses mœurs, peut-être aussi en

(1) Gaston Maspéro, *Histoire des Peuples de l'Orient*. Paris, 1878, p. 80.

opposition au christianisme, qui avait pris pied et dressait la tête de par l'empire, et à la solennité des fêtes que le sage Antonin était appelé à commémorer, nous dussions cette affluence de monnaies si variées dans les sujets des revers?

Pour nous en convaincre, suivons pour un instant Henry Cohen dans les savants exposés qu'il donne, pages 270-398 du tome deuxième de ses descriptions des médailles frappées sous l'empire romain. Nous y trouvons, en effet, outre la louve qui a allaité Romulus et Rémus (nos 768-74), la statue de Rome dans un quadrige (n° 1186), le Panthéon gréco-romain presque au complet et beaucoup d'autres représentations dont l'énumération serait trop longue. De celles-ci, je crois bien faire en citant, comme pouvant être de quelque utilité pour cette étude, le n° 1168, décrit comme suit :

« La Terre couchée à droite, appuyant le coude gauche sur un taureau ou une vache; derrière elle, un enfant vu à mi-corps; sur ses genoux, un enfant; de la main gauche elle tient une corne d'abondance, devant laquelle est un troisième enfant tenant une faucille; devant, un quatrième enfant habillé, assis (les quatre saisons); en haut, un demi-cercle du zodiaque (depuis 860 de J.-C., 145). Mod. 10 1/2. »

Cette représentation pourrait bien être une conséquence des fêtes célébrées en Égypte, à l'occasion du renouvellement du cycle sothiaque, car

en cette Terre couchée s'appuyant sur une vache, je crois reconnaître Cybèle ou l'Anouke pharaonique assimilée par la vache sur laquelle elle est accoudée, à Athor. Ce qui donne un certain poids à cette assertion, c'est le demi-cercle du zodiaque qui lui donne une affiliation sidérale à laquelle le renouvellement du cycle, coïncidant avec l'arrivée de l'inondation, pourrait ne pas être étranger. Elle est intéressante ensuite, puisque datée de la même année, 145, que celle que je viens de citer de l'an 6 du règne, avec l'inscription AIWN et Phœnix, que j'attribuais aux fêtes quinquennales du Cycle elle semblerait exacte et, en démontrant la clôture de ces fêtes, par le demi-cercle du zodiaque, ferait présager que les préposés aux ateliers monétaires étaient à la recherche de nouveaux sujets pour les émissions de médailles qu'ils étaient chargés de frapper à l'occasion des fêtes séculaires de Rome et de celles des vœux décennaux de l'empereur.

Il est presque certain que, avec la modestie et la simplicité du caractère d'Antonin et le respect qu'il portait à Rome et à ses institutions, ayant à célébrer en 147-148 le neufcentième anniversaire de la fondation de Rome et ses vœux décennaux, il n'a pas hésité un seul instant à donner la préséance à Rome, c'est pour cela, me semble-t-il, qu'ayant devancé tant soit peu les émissions numismatomorphes, il a fait frapper en 145-146, huitième-neuvième année alexandrine du règne, et unis-

sant ces deux solennités (1), il a doté l'Égypte de cette belle série de médailles zodiacales datée de l'an 8, allégorie astronomique exacte et vraie, désignant l'heureuse étoile de la ville éternelle et la conservation de ses institutions comme le Zodiaque, suivant l'opinion des anciens, soutenait et conservait les astres.

En même temps que les médailles zodiacales, il fit émettre celles des nomes, laissant voir sur leurs revers la divinité locale, venant présenter à son fils adoptif et à lui, en tant que chefs de l'État, ses hommages et ses vœux à l'occasion de la double solennité que Rome et ses colonies étaient en train de célébrer.

Enfin, et comme clôture de ces fêtes, il fit émettre dans la dixième année alexandrine du règne, 147-148, celles sur lesquelles nous voyons figurer presque tous les travaux d'Hercule, autre allusion non moins exacte, que ce n'est pas sans beaucoup d'efforts, de peines et de labeurs que Rome était parvenue au point où il l'avait trouvée. La meilleure preuve que les médailles zodiacales et celles aux travaux d'Hercule n'avaient aucun rapport avec celles des vœux décennaux d'Antonin et ceux de son fils adoptif, mais qu'elles visaient exclusivement les jeux séculaires, c'est

(1) B. M. C. Introduct., p. XXII. The secular Games were far more important, would require a longer preparation and from their chronological importance would preferably have been kept at beginning of the Egyptian year (146-147).

qu'il ne se rencontre pas de ces premières à l'effigie de Marc-Aurèle César, tandis qu'il s'en trouve dans presque toutes les collections des exemplaires à sujets nomiques.

Cette observation se trouve confirmée par une rare monnaie du règne de Marc-Aurèle empereur, B. M.C., nº 1289, représentant Hercule aux prises avec le lion de Némée, datée de l'an 15 du règne, cette date correspondant à celle de l'année alexandrine 175-176, soit la trentième, ou le troisième anniversaire décennal des jeux séculaires que cet empereur avait célébrés avec Antonin en 145-146 lorsqu'il n'était que César, et qu'il a cru devoir commémorer lorsqu'il était empereur.

Autre fait qui confirme l'opinion que les médailles aux travaux d'Hercule se rapporteraient aux jeux séculaires, c'est que Septime-Sévère qui, en l'année 204-205, célébrait, 57 ans après que l'avait fait Antonin, ces mêmes jeux, fit figurer sur deux moyens bronzes de son fils Geta César, sur le premier, daté LI (an 10), Hercule étouffant le lion de Némée (collect. G. Dattari du Caire, nº 4083), et sur le second, daté (LIA an 11), Hercule étreignant Antée (B. M. C., nº 1479).

L'intervalle entre l'époque de la frappe de la médaille émise par Marc-Aurèle, empereur, et de celle des deux que je viens de citer de Sévère serait également de 30 ans, ou le sixième anniversaire décennal depuis leur célébration par Antonin.

De tout ce qui précède, par conséquent, je con-

clus : Qu'à mon avis, et malgré l'avance de quelques mois dans la chronologie des médailles nomiques d'Antonin et de celles de Marc-Aurèle son fils adoptif, les motifs exposés ci-dessus paraissant très plausibles, il semble indiscutable que ces témoins des fastes impériaux n'ont eu d'autre but que la commémoration des jeux séculaires de Rome et de ceux des vœux décennaux des deux chefs de l'État célébrés en 146-147;

Que si les monnaies nomiques de ce règne n'ont pas été renouvelées d'année en année, comme cela s'était passé sous Trajan, c'est qu'ayant été émises en même temps que celles pour les jeux séculaires, dont le retour devait se faire attendre longtemps encore, leur répétition n'avait pas sa raison d'être; toutefois, il existe au Musée d'Alexandrie, sub n° 1782, une médaille sans date présentant au revers :

La tête radiée du soleil, accolée à celle de la lune, et entourée des douze signes du zodiaque. Malgré le manque de date, par la tête d'Antonin paraissant d'un âge avancé, il serait présumable que cette pièce ait été émise vers 156-157, à l'occasion du second anniversaire décennal d'Antonin, concordant avec les jeux séculaires de Rome, célébrés en 146-147, et que, cette fois encore, le modeste empereur ait cédé le pas à la ville éternelle.

*
* *

Marc-Aurèle empereur, ayant figuré, comme César, sur les médailles nomiques qu'Antonin avait fait émettre à l'occasion de ses vœux décennaux, avec la philosophie et la modestie qui le caractérisaient, malgré qu'il ait célébré la même solennité avec éclat lorsqu'il était empereur, n'a pas cru devoir commémorer cet événement autrement qu'il ne l'avait fait en 166-167, dans la septième année de son règne, lorsqu'il avait triomphé à Rome, avec Lucius Vérus, son associé au pouvoir, qu'ils reçurent à cette occasion le titre de Pères de la patrie, et ses deux fils (car il en avait deux alors) celui de Césars, soit en faisant inscrire la date LZ (septième) dans une couronne de laurier. Cette couronne commémorait la solennité, comme celle qui entoure la date LI (dixième) rappelle celle des vœux décennaux.

Il ne faut pas oublier non plus que, à partir de ce règne, la soldatesque prend de l'importance, importance qui s'accentue plus ou moins dans l'avenir et avec laquelle les empereurs sont obligés de compter; aussi voyons-nous la divinité nomique qui, pendant un siècle environ, a marqué sur les médailles alexandrines les vœux décennaux des empereurs, céder sa place et être remplacée par la couronne entourant la date, tantôt seule, tantôt accompagnée d'une palme, toutes deux symbole militaire, et qui n'avait pas lieu non plus de blesser les croyances religieuses des chrétiens.

Les empereurs qui, malgré l'insubordination militaire, sont parvenus à indiquer par des couronnes leurs vœux décennaux sur leur numéraire égyptien sont :

Commode, 186-187, par ΠΕΡΙΟΔ ΔΕΚΑ ΕΤ ΚΖ (Col. G^ni di Demetrio, n° 2272; B. M. C., n° 1442; Musée d'Alex., n° 2459), Sévère Septime, 201-202, par ΠΕΡΙΟΔΟC LI, sur une très rare pièce en potin (Col. G. Datari, du Caire, n° 4003), et par LI, sur un non moins rare moyen bronze (Musée d'Alex., n° 2527); il a rappelé également cette date par ΠΕΡΙΟΔΟC LI, sur un rare potin de son fils Caracalla César (Musée d'Alex., n° 2533).

Sévère Alexandre empereur, 231-232, sur ses espèces et celles de Mamaea, sa mère par, ΠΕΡΙΟΔΟC ΔΕΚΑΤΗ. (Col. G^ni Demetrio, n° 2476; B. M. C., n°s 1703 et 1762; Musée d'Alex., n^es 2790-2791 et 2889.) Il a fait émettre aussi en cette même année toute une série de grands bronzes ayant leur revers orné de bustes de divinités, du Nil assis sur des crocodiles, etc., etc., ainsi que d'une palme.

Gallien, 262-263, par ΔΕΚΑΕΤΗΡΙC ΚΥΡΙΟΥ, à l'exergue LI (Col. G^ni di Demetrio, n° 3069; B.M.C., n° 2240; Musée d'Alex., n° 3605); à partir de cette année jusqu'à la fin de son règne, la palme se rencontre souvent sur son numéraire alexandrin et sur celui de Salonine, sa femme.

Enfin, Dioclétien, en 293-294, a fait commémorer ses vœux décennaux, sur son numéraire alexandrin, par la légende ΠΕΡΙΟΔΟC ΔΕΚΑΤΗ

dans une couronne de laurier (Col. Gni di Demetrio, n° 3421 ; Musée d'Alex., n° 4128). Cette légende dans une couronne démontre suffisamment l'objet de cette émission, tandis que celle de l'année précédente, avec L ЄNATOY dans une couronne (Col. Gni di Demetrio, n° 3414 ; B. M. C., n° 2541 ; Musée d'Alex., n° 4118), que l'on retrouve également sur la monnaie de son collègue, Maximien Hercule (Col. Gni di Demetrio, n° 3469 ; B. M. C., n° 2601 ; Musée d'Alex., nos 4232-4233) émise en 292-293, rappelle, si je ne me trompe, l'adoption de Constance Chlore et de Galérius, le premier par Dioclétien et le second par Maximien, leur nomination de Césars associés à l'empire, le mariage de Chlore avec Valérie et celui de Galère avec Théodora, l'une fille, l'autre belle-fille des deux Auguste. Ici ce sont l'année et les événements et pas la période que la couronne consacre.

Ce fait ne serait pas nouveau, puisque quelques vingt ans précédemment nous rencontrons quelque chose d'analogue sous le règne d'Aurélien. Cet empereur, enorgueilli par ses victoires et voulant commémorer l'année 273-274, la cinquième de son règne, pour la prise de Palmyre, la captivité de la reine Zénobie, la mort du tyran Firmus en Égypte, la captivité de Tétricus et de son fils dans les Gaules, la soumission de cette contrée, la réunion de l'empire sous un seul chef et le triomphe suivi de fêtes magnifiques qu'il célébra à Rome, dans lequel figura Tétricus, tout séna-

teur romain qu'il était, ainsi que Zénobie, consacra cette date par ЄΤΟΥϹ Є. et ΙЄ. dans une couronne de laurier. (Col. Gni di Demetrio, nos 2359-2360, B. M. C., nos 2372-2373; Musée d'Alex., nos 3842-3843 et 3846.

Par l'exposé qui précède, il me paraît évident :

Que sous Domitien, Trajan, Hadrien et Antonin les monuments numismatiques qu'ils ont fait émettre, ornés des divinités nomiques, n'étaient que des médailles commémoratives faisant participer l'Égypte entière à leurs vœux décennaux ; de là, leur extrême rareté;

Qu'à partir du règne de Marc-Aurèle empereur jusqu'à Dioclétien, 161-284, la marche des événements, le militarisme qui s'agite, peut-être aussi l'influence du christianisme, font changer la marche des choses. De médailles commémoratives que paraissent celles des quatre règnes précités, elles deviennent espèces commerciales et courantes; de là, leur profusion, la divinité nomique cède sa place à la couronne, tantôt seule, tantôt accompagnée d'une palme; l'année I (10) ou ΠЄΡΙΟΔΟϹ ΔЄΚ, figure seule dans la couronne; et enfin que les unes comme les autres n'avaient qu'un seul but, celui de commémorer les vœux décennaux des empereurs sous le règne desquels elles ont été émises.

Alexandrie, mars-avril 1902.

E.-D.-J. Dutilh.

LA NUMISMATIQUE

DU

SIÈGE DE MIDDELBOURG

DE 1572 A 1574

(Suite et fin) (1).

Pl. I et II.

Liste des obsidionales et des variétés d'obsidionales frappées pendant le siège de Middelbourg de 1572 *à* 1574.

1. Au centre de la pièce :

· ✠ ·
· D · R · P ·
· F · MIDD
1 · 5 · 7 · Z ·

Les D forment monogramme.

Grènetis circulaire, entouré de quatre contre-marques, celles à gauche et celle en haut de la pièce, au lion de Zélande; les deux autres, à droite et en bas, à une tour, armoirie de Middelbourg.

Mailliet, texte, p. 321, n° 1.

Argent, uniface, carrée, poids 58 gr. (2).

(1) Voir *Revue*, 1902, pp. 279 et 429; 1903, p. 25.

(2) Nous tenons à exprimer ici tous nos remercîments à MM. de Dompierre de Chaufepié, Van Kerkwijk, Stephanik, Ter Gouw, Ruys de Pérez et Bordeaux, pour l'obligeance qu'ils ont mise à nous mettre en état d'étudier les pièces de leurs collections ou de nous procurer d'intéressants renseignements.

Double daldre ou pièce de 72 stuivers.

Collection Joh.-W. Stephanik, provenant du cabinet Völcker, cat. de vente, n° 2381. Vendue 49 florins. Antea Keer. Cat. de vente, n° 2897. Voir pl. V, 1902, n° 1.

2. Au centre de la pièce :

✠
· D · R · P ·
F · MIDD
· 1 · 5 · 7 · Z

Les D forment monogramme.

Le tout dans un grènetis, accosté de deux contremarques, celle à gauche, au lion de Zélande, celle à droite, à la tour de Middelbourg.

Mailliet, pl. LXXXIII, n° 2, texte, n° 2². — Van Loon, I, p. 159, n° 2, édition française, p. 156, n° 2.

Argent, uniface carrée, poids 29.25

Daldre (1) ou pièce de 36stuivers.

Ma collection.
Voir pl. V, 1902, n° 2.

Même daldre.

Poids : 29.15.
Collection J.-W. Stephanik.
Poids : 29.23.
Cabinet de l'État à Bruxelles.

(1) Ce daldre a été décrit e. a. dans *Die Wochentliche Historische Münz-Belustigung von dem* 12. *August* 1732; dans A. Heiss, *Descripcion general de las monedas hispano-cristianas ; Madrid*, 1865-69, III, p. 202, etc.

2ᵃ. Même daldre. Sur le revers est gravée au trait une carte de Middelbourg et de ses environs, accompagnée de figures symboliques, montrant que, pendant le siège, les assiégés étaient forcés de se nourrir de chevaux, de chiens, de chats et de rats.

Argent, carrée. Poids : 29 gr.
Cat. G.-Théod. Bom, du 17 décembre 1888, nº 3471.

2ᵇ. Même daldre. Sans revers gravé.
Variété avec · F · MIDD.

Poids : 29.1.
Cabinet royal de La Haye.

2ᶜ. Même daldre. Variété avec · ✠ ·

Collection P.-J.-B. Ruys de Pérez, à Bruxelles.

3. Dans le champ, entourée d'un cercle perlé, l'inscription :

✠
· D · R · P ·
F MIDD
1 · 5 · 7 · Z

Les D forment monogramme. De chaque côté une contremarque; celle de gauche, au lion de Zélande, celle de droite, à la tour de Middelbourg.

Mailliet, pl. LXXXIII, nº 4, texte 3ᵃ. — Van Loon, p. 159, nº 4, édition française, p. 156, nº 4.

Argent, uniface, carrée.

Demi-daldre ou pièce de 18 stuivers.

Même demi-daldre.

Poids : 14.3.
Cabinet royal de La Haye

Même pièce.

Poids : 13.55.
Collection du Zeeuwsch Genootschap.

3[a]. Variété avec l'inscription en lettres plus fines.

Poids : 14.6.
Collection J.-W. Stephanik.

3[b]. Même pièce. Variété portant cette gravure au revers : Un écusson orné, ayant au sommet une fleur de lis, portant deux tinets en sautoir auxquels sont suspendus un tonneau et trois feuilles de trèfle.

Mailliet, pl. LXXXIII, n° 5, texte 3[3].

Poids : 14.
Cat. G.-Théod. Bom, du 24 septembre 1866, n° 5113.

3[c]. Même demi-daldre. Variété avec :

✠
D · R · P ·
F · MIDD
· 1 · 5 · 7 · Z

Poids : 14.6.
Ma collection.
Voir pl. V, 1902, n° 3.

3[d]. Même pièce. Au revers est gravé un monogramme entre 1, 5, 7, 4.

Cat. Völcker, n° 2387.

3e. Même pièce. Variété avec 1 · 5 · 7 · Z.

Collection de l'hôtel de ville de Middelbourg.

3f. Même pièce. Avec trou et anneau.

Sur le revers est gravée cette inscription : GHEERTHE SIMONS DOCHR ANNO 1598.

Mailliet, texte, n° 3f.

Poids : 15 gr.

Cat. G.-Théod. Bom, du 24 septembre, 1866, n° 5114.

3g. Même demi-daldre. Variété avec :

· ✠ ·
· D · R · P ·
F · MIDD

Poids : 14.5.

Collection J.-W. Steph nik.

4. Au centre de la pièce :

✠
· D · R · P ·
F · MIDD
· 1 · 5 · 7 · Z

dans un grènetis circulaire, accosté de trois contremarques, celles à gauche et en haut au lion de Zélande, celle à droite, à la tour de Middelbourg.

La contremarque en haut de la pièce est plus petite que celle de gauche et est enfermée dans un O

Mailliet, pl. LXXXIII, n° 1, texte, n° 2. — Van

Loon, I, p. 159, nº 1, édition française, 156, nº 1.

Argent, uniface, carrée. Poids : 28.9.

Daldre ou pièce de 36 stuivers.

Ma collection.
Voir pl. V, 1902, nº 4.

4ª. Même daldre.

Argent doré. Poids : 29.
Collection du Zeeuwsch Genootschap.

4ᵇ. Même daldre. La troisième contremarque au lion de Zélande est imprimée au-dessus des I et D de MIDD.

Poids : 29 gr.
Collection de l'hôtel de ville de Middelbourg

4ᶜ. Même daldre. La 3ᵉ contremarque au lion de Zélande est poinçonnée sur l'M de MIDD.

Poid : 29.10.
Collection Paul Bordeaux, à Paris.

4ᵈ. Même daldre. La troisième contremarque est en haut de la pièce. Variété avec : · F · MIDD, avec trou et anneau.

Poids : 29.1.
Cabinet royal de La Haye.

4ᵉ. Même daldre. Variété avec :

· ✠ ·
· D · R · P ·
· F · MIDD
· 1 · 5 · 7 · Z

La troisième contremarque, consistant en un écu chargé du lion de Hollande et entouré d'un

ovale de points, se trouve en bas de la pièce.

Poids : 29.
Cabinet royal de la Haye.

4[f]. Même daldre. Type du n° 4. La troisième contremarque, consistant en un faisceau de flèches, marque des États généraux, dans un ovale de points, se trouve en haut de la pièce.

Poids : 28 9.
Collection Joh.-W. Stephanik
Voir pl. V, 1902, n° 5.

4[g]. Même daldre. La troisième contremarque à l'écu au lion de Zélande, dans un ovale de points, est en haut de la pièce.

Collection Teyler, à Harlem.

4[h]. Même daldre. Trois contremarques.

Sur le revers est gravé :

LA GRANDVR DE PAYS (*sic*).

Au-dessous, les plans des villes de Middelbourg, de Flessingue, de Veere, de Arnemuiden et de Rammekens (Zeeburg), avec leurs noms gravés au-dessous.

Mailliet, texte n° 2[3].

Poids : 29 gr.
Cat. G.-Théod. Bom, du 24 septembre 1866, n° 5106.

4[i]. Même daldre. Variété avec quatre contremarques, deux au lion de Zélande, celle en haut, dans un ovale perlé, la troisième, à la tour de Middelbourg ; la quatrième, au bas de la pièce,

aux armoiries de Hollande, un écu au lion dans un ovale de perles.

Sur le revers est gravée cette inscription en six lignes :

SY + MOGHTẼ + WEL + SVCHTẼ + DIE + ONS + DOEN + FLVICHTEN + ALS + WY + WEDEROMME + SVLLEN + SYN + IN + GENOCHTEN

Traduction : Ils pourront bien pâtir à leur tour ceux qui nous ont fait souffrir, lorsque nous serons de nouveau dans le contentement.

Poids : 28.5
Argent, carrée. Avec trou et anneau.
Collection P.-J.-B. Ruys de Pérez, à Bruxelles.
Cat. G.-Thèod. Bom, du 19 juin 1876 nº 1778.
Voir pl. V, 1902, nº 6.

5. Au centre de la pièce :

✠
D · R · P ·
F · MIDD
. 1 . 5 . 7 . Z

dans un grènetis circulaire, entouré de trois contremarques, celles à gauche et en haut, au lion de Zélande ; celle à droite, à la tour de Middelbourg.

La contremarque en haut est plus large que celle figurant sur le daldre, pl. V, 1902, n° 4.

Argent, uniface, carrée Poids : 11.14,
Troué. Ma collection.
Voir pl. V, 1902, n° 7.

Demi-daldre ou pièce de 18 stuivers.

6. Au centre de la pièce :

✠
D · R · P
F · MIDD
1 5 7 Z ·

dans un cercle. En bas, une contremarque au lion de Zélande.

PINDER, *Die Beckerschen Münzen,* n° 323.

Argent, uniface, carrée. Poids : 10.72.
Ma collection.
Cat. Salm, du 25 janvier 1864, n° 40.

Pièce fausse faite par Becker.

Dans : *Die Beckerschen falschen Münzen*, par M. PINDER, Berlin 1843, page 66, cette pièce est décrite comme suit :

« N° 323, Middelburg 1572. In einem runden Gepräge ✠ DRPF MIDD 1572.

» Darunter in einem vertieften Schilde, halber Löwe aus dem Wasser ragend.

» Viereckig. Aehnlich VAN LOON. *Hist. mét. des Pays-Bas,* I, 156. »

On voit que cette description concorde avec la pièce que nous publions.

6ª. Même milieu. Variété avec deux contre-marques. Celle à droite, à la tour de Middelbourg, celle à gauche, au lion de Zélande.

Argent. Poids : 14.
Collection P.-J.-B. Ruys de Pérez. à Bruxelles.

6ᵇ. Même pièce.

Collect. J.-M.-J. van Lis, à Hilversum.

Quoique ces demi-daldres ne figurent pas parmi les pièces citées par M. Pinder, ils sont indubitablement de la fabrication de Becker.

7. Dans le champ entouré d'un cercle et d'un grènetis :

· ✠ ·
· DEO ·
· REGI · PA :
TRIÆ · FIDEL
MIDDELB :
· 1 · 5 · 7 · 3 ·

accosté à gauche d'une contremarque au lion de Zélande, à droite d'une autre aux armes de Middelbourg.

Au bas de la pièce, dans un cartouche, la valeur 4.

Revers : Cette inscription en langue néerlandaise, gravée au trait :

· DOEN ·
· IC · VVAS ·
· GESLEGEN ·
· VVAS · MIDDEL :
· BURGH · BELEGEN ·
· SO · DATTER · T VOLCK ·
· AT · VAN · HONGERS · VVEGEN ·
· PAERDEN · HONDEN · HVEN ·
· DVER · NOOT · KATTEN · RAT :
TEN · ENDE · LINSAET · VVAFE :
LEN · VOOR · BROOT

Traduction : Lorsque je fus frappé, Middelbourg était assiégée. Le peuple, pressé par la faim, mangeait des chevaux, des chiens, du cuir par besoin, des chats, des rats, des gaufres de graines de lin en guise de pain.

Au-dessous, dans un cartouche, une marque d'orfèvre.

4 ducats ou pièce de 32 escalins.

Mailliet, pl. LXXXIV, n° 7, texte n° 6.

Or, carrée. Poids : 13.2.

Collection Joh.-W. Stephanik, antea Mailliet.

Voir pl. IX, 1902, n° 8.

7ª. Même pièce.

Même revers, mais au-dessous de l'inscription gravée, cette marque d'orfèvre , accostée des lettres I-B.

Or, carrée, avec trou et anneau.
Poids : 14 2.
Cabinet royal de La Haye.

8. Même droit. Les contremarques plus petites. Au bas de la pièce, dans un cartouche, la valeur 2.

Même revers. L'inscription est écrite en caractères cursifs. Variante avec : LYNSAET WAEFELS IN STE VAN BROOD. Sans monogramme.

2 ducats ou pièce de 16 escalins.

Mailliet, texte nº 7.

Or, carrée. Poids : 6.5.
Cat. Völcker nº 2388.

8ª. Même pièce. Même droit.

Sans revers gravé.

Or, uniface, carrée. Poids : 6.75.
Collection J.-W. Stephanik.
Voir pl. IX, 1902, nº 9

8ᵇ. Même pièce, trouée.

Poids : 6.65.
Cabinet royal de La Haye.
Poids : 7.
Cat. G.-Théod. Bom, du 14 juillet 1879, nº 3929.

8ᶜ. Même double ducat. Même droit.

Sur le revers sont artistiquement gravées au trait les armes de la famille BARTHOLEYNS, dont la description suit :

D'argent à la fasce d'or, chargée de trois fleurs de lis de gueules et accompagnée de neuf pièces de vair d'azur, posées 4 en chef, et 5 en pointe, 3 et 2.

Cimier : Deux proboscides de l'écu.

Les armoiries sont accostées des lettres I-B (1).

Or, carré, troué. Poids : 6 65.
Cabinet royal de La Haye.
Voir pl. IX, 1902, n° 10.

9. Même pièce. Sans inscription sur le revers et probablement sans mention de valeur.

3 ducats ou pièce de 24 escalins ?

Or, uniface, carrée. Poids : 9.6.
Cat. G.-Théod. Bom, du 15 novembre 1880, n° 1400.

10. Même droit, mais sans mention de valeur sur l'avers.

Revers : Même inscription hollandaise, mais en caractères cursifs : Doen — ic — was — gesleghen — was Middelburg — belegen zo dat het — volck at van honghers — wegen peerden honden — huyen deur noot cattē — ratten ende lisaē — waefelen voor — broot. (Voir pour la traduction n° 7.)

Ducat ou pièce de 8 escalins.

(1) I.-B. Jean Bartholeyns ? Tenancier de l'église de Saint-Lambert, à Liége, dans la cour dite « Vroenhoff », à Groot Gelmen (Grand Jamine), 1608. Voir Th. de Raadt, *Sceaux armoiriés*. Communication de M. F. Caland, à la Haye.

Mailliet, pl. LXXXIV, n° 8, texte n° 8. — van Loon, I, p. 171, n° 4, 169, n° 4.

Or, carré.

10ᵃ. Même pièce avec bélière.

Sous l'inscription du revers : P I R en monogramme.

10ᵇ. Même pièce, mais sans revers gravé.

Mailliet, texte 324, 8².

Or, uniface, carrée. Poids : 3.32.
Ma collection.
Voir pl. IX, 1902, n° 11
Or. Cat. Keer, du 7 juin 1858, n° 2990.

10ᶜ. Même ducat. Sans revers gravé.

Or. Poids : 3.5.
Collection J.-W. Stephanik.
Poids : 3.30.
Hôtel de ville à Middelbourg.
Poids : 3.23.
Cabinet de l'État, à Bruxelles.

10ᵈ. Même pièce. Variété avec · MIDDELB ·

Or. Poids : 3.4.
Cabinet royal de La Haye.

10ᵉ. Même pièce en argent, portant à une pointe du losange une bélière avec anneau.

Au revers, gravé au trait : Doen ic was gesleghen, etc.

Mailliet, suppl., pl. 57, n° 3.

Argent, carrée, coulée. Poids : 8 60.
Pièce moderne.
Cabinet de l'État, à Bruxelles.

10[d]. Même pièce en argent.

Poids : 9 gr.
Cat. Jan van Dam, du 8 novembre 1858 n° 4548.

10[e]. Même pièce avec bélière.
Revers gravé.

Cuivre, coulée. Pièce moderne.
Collection de l'hôtel de ville, à Middelbourg.

11. DRPF
MIDDELB
1573

Dans une couronne, partiellement gravée au trait sans revers.

Mailliet, pl. LXXXIV, n° 9, texte n° 9. — van Loon, I, p. 171, n° 1, 169, n° 2.

Argent, uniface, carrée. Poids 19.25.

Daldre. Pièce d'essai de 1573 ou pièce moderne.

Collection du Zeeuwsch Genootschap
Voir pl. IX, 1902, n° 12.

11[a]. Même pièce Revers; au milieu d'un cercle perlé, on lit : DEO—REGI·PA—TRIÆ FIDEL—MIDDELB — 1573. La pièce porte trois estampilles, deux aux armes de Middelbourg; celle en haut, au lion zélandais, dans un ovale perlé.

Mailliet, suppl., pl. LVII, n° 2.

Argent et coulée.
Monnaie moderne.

12. Même droit. Sans revers.

Mailliet, pl. LXXXIV, n° 10, texte n° 10. — van Loon, p. 171, n° 2, 169, n° 1.

Argent.

Demi-daldre. Pièce d'essai de 1573 ou pièce moderne.

13. · ✠ ·
· DEO ·
· REGI · PA :
TRIÆ · FIDEL
· MIDDELB :
1 · 5 · 7 · 3 ·

Dans un grènetis accosté de trois contremarques, celle à gauche et à droite à la tour de Middelbourg, celle en haut de la pièce, au lion de Zélande, sans écusson.

Papier.

Papier, uniface, carrée.
Ma collection.
Voir pl. IX, 1902, n° 13

13ᵃ. Même pièce, frappe en argent.

Cat. Veer, du 7 juin 1858, n° 2986.

Pièce moderne?

13ᵇ. Même face. Le lion de Zélande dans un écusson rectangulaire.

Papier. Collection J.-W. Stephanik.

13ᶜ. Même pièce. Le lion de Zélande dans un ovale perlé.

Mailliet, pl. LXXXIV, n° 11, texte n° 11. — van Loon, I, p. 171, n° 3, 169, n° 3.

Papier. Cabinet royal de La Haye.

13[d]. Même pièce, portant quatre contremarques, celles à gauche et à droite, au lion de Zélande dans un ovale perlé, celles en haut et en bas de la pièce, à la tour de Middelbourg.

Papier. Collection J.-W. Stephanik.
Voir pl. IX, 1902, n° 14.

14. Même droit qu'au n° 13.

Pièce frappée à la fin du XVIIIe ou au commencement du XIXe siècle avec des coins matrices retrouvés.

Mailliet, pl. LXXXIV, n° 12, texte 12.

Cuivre, uniface, carrée.
Ma collection.
Voir pl. IX, 1902, n° 15.

Pièce du commencement du XIX[e] siècle.

Les refrappes en cuivre sont de différents poids et épaisseurs.

14[a]. Même pièce, entourée d'un cadre épais de cuivre jaune.

Cabinet royal de La Haye.

Pièce du commencement du XIX[e] siècle.

14[b]. Même pièce, renfermée dans un entourage de même métal, formant ornement avec pointe.

Cabinet de l'État, à Bruxelles.

15. MD entouré d'un grènetis perlé entre deux filets circulaires.

Au-dessous, dans un cartouche creux, 1573.

Sans revers.

Plomb, uniface, carrée.
Ma collection.
Voir pl. I, 1903, n° 16.

15[a]. Même pièce, mais sans date.

Mailliet, pl. LXXXIV, n° 13, texte n° 13. — van Loon, I, p. 171, n 5, 169. n° 5.

Plomb. Cabinet royal de La Haye.

15[b]. Même pièce.

Argent. Poids : 7 gr.
Cabinet royal de La Haye.

15[c]. Même pièce. Ciselée à la main.

Argent. Poids : 11.42.
Pièce moderne.
Collection du Zeeuwsch Genootschap.
Voir pl. 1, 1903, n° 17.

15[d]. Même pièce. Variété avec quatre contremarques, celles à gauche et à droite, à la tour de Middelbourg; celle en haut, au lion zélandais dans un ovale perlé; celle au-dessous de la pièce, au lion de Zélande dans un écu rectangulaire.

Plomb, uniface, carrée.
Musée de l'hôtel de ville à Middelbourg.

15e. Même pièce avec date, et portant trois contremarques, celles à gauche et à droite, à la tour de Middelbourg; celle en haut, au lion zélandais dans un ovale perlé. Les quatre coins du flan sont coupés.

Argent, uniface. Poids : 17.9.
Collection J.-W. Stephanik.
Voir pl. 1, 1903, n° 18.

Monnaies probablement frappées par ordre des États de Zélande, pour rappeler le souvenir de la délivrance de Middelbourg, qui a eu lieu le 19 *février* 1574.

16. Dans le champ, au milieu d'un cercle perlé, on lit :

· 1 · 5 ·
· LIBERT :
· REST :
· S.P.Q. ZEL :
· SOLI · DEO ·
· HONOR ·
· 7 · 4 ·

En haut, une contremarque aux armes de Zélande.

Mailliet, pl. LXXXIV, n° 14, texte n° 14. — van Loon, I, p. 180, n° 3, 178, n° 1.

Or, uniface, carrée. Poids : 3.50.
Ma collection.
Voir pl. I, 1903, n° 19.

Ducat.

Or. Poids : 3.30.
Cabinet royal de La Haye.
Poids : 3.35.
Cabinet Völcker, n° 2395.

16ᵃ. Même pièce.

Cuivre doré
Cabinet du Zeeuwsch Genootschap.

16ᵇ. Même ducat. Avec bélière et anneau.

Or. Poids : 3.90.
Cabinet du Zeeuwsch Genootschap

17. Dans le champ, entouré d'un cercle perlé, on lit entre deux ornements feuillus :

· 1 · 5 · 7 · 4 ·
· LIBERT : REST :
· S.P.Q. ZEL :
· SOLI · DEO ·
· HONOR ·

Au-dessus, une contremarque au lion de Zélande.

Pièce du poids d'un daldre.

Mailliet, pl. LXXXIV, nº 15, texte nº 15. — van Loon, I, p. 180, n° 1, 178, nº 2.

Argent, uniface, carrée. Poids : 28.6.
Ma collection.
Voir pl. I, 1903, nº 20.
Poids : 29 gr.
Ma collection.
Poids : 29.1.
Collection J.-W. Stephanik.

17ª. Même daldre, argent, doré anciennement.

Cabinet Mailliet, nº 793.

17ᵇ. Même daldre, avec bélière. Sur le revers est gravée au trait cette inscription :

IS * GOD * MIT * ONS * VIE * MACHT
* ONS * DÊ

(Si Dieu est avec nous, qui donc nous fera ?)

La légende en hollandais est subitement interrompue et nous n'avons pas réussi à trouver le sens du dernier mot.

Argent. Poids : 28.75.
Collection de l'hôtel de ville.

17c. Même daldre. Sur le revers sont gravées les armoiries du prince d'Orange, entourées des insignes de l'ordre de la Toison d'or.

Légende : IE MAINTIENDRAY.

Traces d'une bélière disparue.

Argent. Poids : 27.3.
Cabinet royal de La Haye.
Voir pl. I, 1903, nº 21.

17d. Même daldre avec anneau cordonné.

Sur le revers est tracé au trait un pommier avec fruits. A gauche, une échelle sur laquelle un homme est monté. Derrière ce dernier une grande rose. A gauche de l'arbre, une femme portant à la main une canette. A ses deux côtés, deux objets ressemblant à des chenilles où à des escargots.

Tout dans la disposition de cette composition fait penser à une sorte de rébus, dont il est probablement difficile de découvrir aujourd'hui le sens.

Argent Poids : 27.2.
Cabinet royal de La Haye.
Voir pl. II, 1903, nº 22

17e. Même daldre avec bélière. Sur l'avers, au-dessous de l'inscription, gravée au trait, la tour de Middelbourg.

Le revers porte entre deux ornements l'inscription suivante : . IC · BEN
. GESLAGÊ
. DVER NOOT
ÂLS MEN ADT ◇
LINSAT ◇ (wafelen)
VOOR (brood)

(J'ai été frappé par besoin à l'époque où l'on mangeait des gaufres de graines de lin en guise de pain.)

Au-dessous, les initiales $\underset{\text{V}}{\text{AM}}$ = A · v · M.

Argent. Poids : 29.8.
Cabinet royal de La Haye.

17f. Même daldre. Sur le revers sont gravées les armoiries de Van der Wouwer (Brabant), sans indication de couleurs.

Parti (1) : au 1 d'azur, à trois poissons d'argent, deux en pal accostés, surmontés du troisième, posé en fasce; au 2 écartelé : *a* et *d* d'or à une roue de gueules, *b* et *c* à une roue d'argent.

Entourage formé des initiales FAVDW = F.A. van der Wouwer.

Argent. Poids : 28.4.
Cabinet royal de La Haye.
Voir pl. II, 1903, nº 23.

17g. Même daldre. Avec inscriptions gravées des deux côtés :

PRCE · AVRAI :
RESPVBLICA GRATIDVNIS · ERGO · CVDI
CVRAVIT

Argent. Poids : 29 gr.
Collection Ruys de Pérez, à Bruxelles.
Jadis coll. Völcker, cat. nº 2397.

(1) Communication de M. B. von Brucken Fock

17[i]. Même daldre, mais retouché par un habile graveur, qui a rempli les parties vides des deux côtés d'un admirable travail de gravure en niellé : dans les coins, des têtes des chérubins sont réunies par des arabesques.

A droite de l'écusson zélandais, un P initiale du graveur.

Sur le revers, au centre, une gravure au trait, représentant un lis enveloppé de branches de rosier à grandes épines, entourée de cette inscription :

« Gelyck een lelie onder de doornen so is mijn vriendinne onder de (uitverkoornen.) »

(Ainsi qu'un lis au milieu des épines, ainsi se trouve mon amie parmi les [anges].)

La légende est complétée par les têtes d'anges.

Argent Poids : 25.6.
Ma collection.
Voir pl. II, 1903, n° 24.

17[j]. Même daldre.

Sur le revers est gravé :

ADRIAN IANS, GHEBOEREN DEN
4 FEBRVARY 1596.

(Adrien Jans, né le 4 février 1596.)

Argent. Poids : 29 gr.
Cat. G.-Théod. Bom, du 24 sept. 1866, n° 5181.

17[k]. Même daldre. Sur le revers : Jacques Bovien, 1605.

Argent. Poids : 28. gr.
Cab. G.-Théod. Bom, du 11 mars 1867, nº 2827.

17[l]. Même daldre. Sur le revers, un dessin allégorique du siège.

Argent.
Cat. Otto Keer du 7 juin 1858, nº 2997.

18. Dans un cercle perlé :

· 1 · 5 ·
LIBERT :
· REST :
· S · P · Q · ZEL :
· SOLI · DEO ·
· HONOR ·
· 7 · 4 ·

En haut, une contremarque aux armes de Zélande.

Mailliet, pl. LXXXIV, nº 17, texte 16. — van Loon, I, 180, nº 2, 178, nº 3.

Demi-daldre.

Argent, uniface, carrée. Poids : 14 63.
Ma collection.
Voir pl. II, 1903, nº 25.
Poids : 14.
Cabinet J.-W. Stephanik.
Poids : 14.6.
Cabinet royal de La Haye.

18[a]. Même pièce. Variété avec 74.

Collection Ruys de Pérez, à Bruxelles.

18b. Demi-daldre? Semblable au ducat d'or, mais d'un module plus grand et avec une grande contremarque à la tour de Middelbourg.

Mailliet, pl. LXXXIV, n° 16, texte 152.

Argent, uniface, carrée.

Pièce suspecte.

Voir aussi : cat. Salm, du 25 janvier 1864, n° 4521.

MARIE DE MAN.

UN ESSAI MONÉTAIRE

DE LA

PRINCIPAUTÉ DE LIÉGE

Jean-Joseph Sprimont, directeur des monnaies pendant le siège vacant de 1763, avait reçu de messeigneurs les députés du très illustre chapitre cathédral de Liége, à la chambre des comptes, l'ordre de livrer 300 ducats,

300 écus,

et 1,000 escalins,

à la condition « que les dittes pièces deveront être » cordonnée, grenée, de belle mise, couleur, ron- » deur et bien égalles et coignée d'un beau coin,

» avec l'effigie de Saint-Lambert et l'écusson » *comme au dernier siege vacant* (1). »

L'écu émis en 1744, lors du dernier siège vacant, porte les armes écartelées de la principauté (Bouillon, Franchimont, Looz et Horn avec Liége sur le tout) dans un écusson allemand très orné, genre rocaille, avec une tête d'ange au-dessous. L'écusson est couronné et placé sur un manteau fourré d'hermine.

L'écu frappé en 1763 porte les armes écartelées comme ci-dessus, mais avec l'écusson dans un cadre ovale orné, couronné et placé sur un manteau fourré d'hermine.

Il y a donc, malgré les ordres donnés au directeur des monnaies, une différence très grande entre ces deux écus. On peut du reste en juger par la comparaison qu'il est facile de faire, dans l'ouvrage de M. le baron de Chestret, nos 676 et 694.

A cette époque, Jean-Noël Dreppe avait été désigné pour graver les monnaies du chapitre ; son travail était même commencé, lorsque, le 17 mai, nous ne savons pourquoi, on lui retira sa commission. Séance tenante, il fut remplacé par Jacoby (2).

Ce changement subit de graveur me donne à penser que l'essai de l'écu représenté ci-dessus pourrait bien être le travail du graveur évincé,

(1) Baron de Chestret, *Numismatique de la principauté de Liége* p. 449.

(2) *Voir* de Chestret, *loco citato*, p. 384.

Jean-Noël Dreppe, qui, suivant les ordres reçus, avait copié servilement le revers de l'écu de 1744.

La mitre seule de Saint-Lambert diffère.

Jacoby, avec son talent incontestable a fait, en 1763, un écu tout différent des précédents, beaucoup plus beau et supérieurement gravé.

L'essai monétaire que je possède est en plomb.

Il est plus que probable que, n'ayant pas été accepté par la chambre des comptes, il n'aura pas été frappé en argent.

Cette pièce doit probablement être unique.

HAMAL-MOUTON.

NUMISMATIQUE BRUXELLOISE.

UN JETON INÉDIT

DE

DEUX RECEVEURS DE BRUXELLES

DU XIVe SIÈCLE.

Au mois d'octobre de l'année 1897, le savant numismate français Jules Rouyer, en souvenir de nos anciens et bons rapports personnels, voulut bien m'envoyer le jeton reproduit ci-dessus en l'accompagnant de la lettre que voici :

« Thiaucourt, le 16 octobre 1897.

» Bien honoré Confrère,

» J'ai le plaisir de vous offrir à titre tout gracieux, avec l'espoir que vous en ferez la publication, le jeton en étain, aux armes des Cassaert et des Couwenbergh, dont nous avons déjà eu l'occasion de nous occuper.

» Je comptais le publier mo -même, mais il me reste trop à faire, à certains égards, sur le sujet d'autres questions, pour avoir véritablement le temps de m'occuper de celle-ci. C'est, d'ailleurs, un sujet qui vous est infiniment plus familier qu'à moi, et que vous êtes, par conséquent, beaucoup plus à même de mieux traiter.

» Mais voici chose que je dois ajouter.

» Le jeton dont il s'agit a été acquis à Bruxelles par M. Dulau, chez un marchand de bric-à-brac, et avec beaucoup d'autres mitrailles suivant qu'on le supposait; toutes choses auxquelles on n'attribuait guère de valeur à l'époque où le marché eut lieu, ce qui fut au cours de l'an 1860. M. Dulau, le grand amateur de jetons, avait été assister à Douai à la vente des collections numismatiques de M. Bigant, président de chambre à la Cour d'appel de la dite ville, et c'était à la suite de cette vente qu'il s'était rendu en Belgique pour y continuer ses chasses et ses recherches (1).

» L'acquéreur considérait la pièce comme artésienne, ce en quoi on le désillusionna. A sa mort,

(1) A ce sujet, M. Rouyer se trompait. Ce fut bien en 1860 que M. Dulau fit cette trouvaille à Bruxelles, mais c'était en venant assister à la vente de la collection de feu M. le chevalier Th. de Jonghe, qui eut lieu en décembre de cette année et où nous eûmes l'avantage de faire sa connaissance. Ce ne fut que dix ans plus tard, en 1870, que les collections de médailles et la bibliothèque numismatique de M. le chevalier Bigant, président honoraire de la Cour d'appel de Douai, furent vendues, lors de son départ pour Paris, où il mourut le 6 février 1877, dans sa 83e année.

cette pièce se trouvait abandonnée dans quelque carton de vieilleries, et ce ne fut que plus de vingt ans après que je trouvai le moyen d'en faire l'acquisition.

» Voilà, cher Confrère, tout ce que je puis vous dire de l'entrée du jeton dans le domaine de la numismatique. A vous maintenant de continuer son histoire.

» Tout à vous bien sincèrement,

» (*Signé*) J. Rouyer. »

Malheureusement à l'arrivée de ce charmant envoi, une maladie des yeux nous avait valu de notre oculiste le conseil de rester tout le mois d'octobre en chambre obscure, et par conséquent nous étions dans l'impossibilité de lire ou d'écrire

Aussitôt que nous fûmes rétabli, nous écrivîmes à M. Rouyer, pour lui exposer notre triste situation, tout en lui fournissant, par écrit, des détails en partie déjà donnés de vive voix précédemment, lorsqu'il nous montra la pièce, quelques années auparavant dans un voyage qu'il fit à Bruxelles.

Appréciant sa grande science numismatique, et surtout ses profondes connaissances en histoire du jeton au moyen âge, nous insistâmes beaucoup pour qu'il voulût bien publier lui-même cette trouvaille.

A notre grande surprise, peu de jours après nous reçûmes la nouvelle lettre suivante :

« Thiaucourt, 9 novembre 1897.

» Bien cher Confrère,

» Je souhaite très vivement que vous vous trouviez bientôt avec une vue tout à fait rajeunie, comme c'est le cas dans votre situation. Alors vous reverrez tous vos jetons des receveurs de Bruxelles avec un nouveau plaisir.

» Pour moi, ma santé est si capricieuse en ce moment que je ne puis, cher Confrère, que vous écrire ces quelques lignes, avec trop peu d'ordre assurément.

» Merci pour votre bonne lettre de l'autre jour, qni m'est bien parvenue avec les planches annoncées. Je compte bien les examiner prochainement, quand ma tête sera en meilleure état.

» La pièce en étain que j'ai eu le plaisir de vous offrir a été faite, très évidemment, par des moyens de fabrication qui n'avaient rien de commun avec la frappe des jetons en général. Elle est, aussi évidemment, sortie d'un moule — moule en pierre le plus ordinairement, quand il s'agissait de semblables productions.

» L'épaisseur des reliefs ne peut laisser de doute sur ce point. En somme le fait, dans tout ce qui s'y rapporte, me paraît curieux, et vous saurez mieux que personne éclaircir ce que l'on doit y trouver.

» Croyez, mon bien cher Confrère, à tous mes meilleurs sentiments.

» (*Signé*) J. Rouyer. »

Après cette nouvelle insistance de la part de ce savant confrère, nous étions assez irrésolu sur ce qu'il convenait de faire pour répondre le mieux aux désirs exprimés par ce maître de la science, lorsque le 10 février suivant, nous reçûmes la triste nouvelle que la mort venait, à notre grand regret, de le frapper.

Depuis, des circonstances diverses ne nous ont pas permis d'entreprendre plus tôt le travail que nous publions aujourd'hui, en exprimant le vif regret de notre retard involontaire.

***

Le jeton anépygraphe de 27 millimètres de diamètre, unique jusqu'ici, dans son aspect et dans la matière de sa fabrication, nous semble être l'essai d'un jeton de deux receveurs de Bruxelles du XIVe siècle. Nous pensons qu'il doit dater du dernier tiers de ce siècle, c'est-à-dire du règne de Jeanne et Wenceslas, alors que l'atelier monétaire de Bruxelles était fermé.

C'est probablement un modèle de jeton obtenu par un coulage d'étain, métal très fusible et achevé ensuite au burin, afin d'être soumis aux intéressés, pour approbation.

Tout l'aspect de la pièce semble dénoter plutôt

l'œuvre d'un orfèvre que celle d'un graveur. Le fort relief des meubles des écus, malgré le peu d'épaisseur du flanc, prouve évidemment que l'auteur n'avait pas l'habitude de produire des jetons, qui comme instruments de calcul, doivent être de peu de relief, pour en faciliter le maniement, et être en cuivre, pour présenter une grande résistance à l'usure.

Il est inutile de donner ici une longue description de la pièce, dont la reproduction, en tête de cet article, donne parfaitement l'aspect dans tous ses détails.

Nous pensons que ce projet de jeton était destiné à deux patriciens de Bruxelles : l'un de la famille des Coudenberg (dit Rollibuc), du lignage des Coudenberg, et l'autre de la famille des Cassaert (dit Plaetman), du lignage des T'Serhuyghs, comme premier et second receveurs pour une année à rechercher.

Le premier de ces magistrats portait, d'après J.-B. Rietstap : *d'or à la fasce d'azur, chargé de trois tours d'argent, accompagné en chef d'un lion naissant de gueules, armé et lampassé du second, mouvant de la fasce*, le tout conforme à la planche X, lettre A, des armoiries de l'*Histoire de la ville de Bruxelles*, de A. Henne et A. Wauters.

L'autre magistrat écartelait, toujours d'après J.-B. Rietstap : *d'azur à trois fleurs de lis d'argent au pied nourri, au lambel d'argent à trois pendants chargés de maillets de gueules*, ce qui est aussi

conforme à la planche VII, lettre C, de la même *Histoire*.

C'est pour la première fois que semblable jeton apparaît dans la numismatique bruxelloise et nous avons donné en toute sincérité notre opinion à son sujet.

Quant à l'indication de l'année où ce jeton a dû servir d'instrument de calcul, c'est-à-dire quant à déterminer la date exacte où un Coudenberg et un Cassaert remplissaient conjointement les fonctions de premier et de second receveurs, cela nous est impossible actuellement.

Nous ne pouvons donc émettre que des hypothèses, qui ne pourront être vérifiées que lorsque les listes des receveurs seront complètes, et cela ne paraît pas près de se faire, quand on songe que de 1334, année où le magistrat de Bruxelles décréta la nomination annuelle de deux receveurs patriciens, jusqu'à l'année 1400, on ignore les noms de ces fonctionnaires pour trente-huit exercices annuels.

Nous avons attribué le jeton qui nous occupe au dernier tiers du XIVe siècle et nous rencontrons parmi les dix années 1366, 1367, 1372, 1373, 1374, 1375, 1385, 1391, 1392 et 1397, un membre, soit de l'une ou de l'autre des deux familles Coudenberg ou Cassaert, comme receveurs, mais ayant pour collègue un autre patricien portant d'autres armoiries. Jusqu'ici on n'a pas trouvé ces deux magistrats ensemble à la même année, ce

qui fait que le jeton ne saurait appartenir à l'une de ces dix dates.

Notons aussi qu'en 1388, René Clutinck, ayant les mêmes armoiries que les Cassaert, et, en 1393, Frans Rollibuc, figurent seuls sur la liste des magistrats comme premiers receveurs, sans indication des seconds receveurs pour ces deux années, ce qui ne permet pas davantage d'attribuer à notre jeton, soit la date de 1388, soit celle de 1393, années où nos deux magistrats figurent du reste déjà comme échevins.

En résumé, il ne reste que les seize années 1361 à 1363, 1378 à 1384, 1386, 1387, 1389, 1394, 1395, et enfin 1400, parmi lesquelles il est loisible de classer notre jeton.

Comme pendant ces seize années les noms des Coudenberg et des Cassaert se rencontrent plusieurs fois sur la liste des échevins, on ne peut leur attribuer ces dites années comme ayant été receveurs, attendu que le cumul était défendu, et d'autant plus que les échevins ne firent jamais forger de jetons.

Il y a donc là de nouvelles éliminations à faire, et il ne reste plus que les années 1361, 1363, 1380, 1383, 1386, 1387, 1395 et 1400 au cours desquelles notre jeton a pu être émis.

C'est donc la publication complète de la liste des receveurs du XIVe siècle qui doit donner la solution définitive du problème.

Édouard Van den Broeck.

LES JETONS

DE LA

VERGE DE MENIN

Ecu ovale à trois chevrons. Légende : ERGEV DE MENIN.

Rev. : En trois lignes, P(aroisse). - DE DADI - SELLE.

Cu. Collection de Witte.

La Verge de Menin, qui relevait primitivement de la châtellenie de Courtrai, constituait un ressort à la fois politique, administratif et judiciaire, qui étendait sa juridiction sur les villages de Bisseghem, Dadizeele, Emelghem, Gheluwe, Gulleghem, Heule, Iseghem, Lendelede, Menin-dehors, Moorseele, Wevelghem et sur les hameaux de Cachthem et d'Iseghem en Lichtervelde (Laetschap van Lichtervelde.)

Ainsi que le remarque M. Rembry-Barth dans son *Histoire de Menin*, ouvrage auquel nous empruntons ces divers renseignements, « chacune de » ces paroisses avait sa *loi* ou son magistrat par- » ticulier, qui était chargé de l'administration

» locale proprement dite; mais chacune relevait,
» par contre, de la direction de la Verge de Menin,
» quant à l'administration générale, c'est-à-dire
» quant aux rapports avec le gouvernement et la
» généralité des paroisses, l'ordre ou le bien-être
» publics. »

Le magistrat de la ville de Menin avait obtenu, en 1463, de Philippe le Bon, la régie de la Verge ou Roede de Menin, privilège qu'il conserva jusqu'au traité de Nimègue (1678). La Verge passa à cette date sous la domination de la France et forma une administration entièrement indépendante. Elle eut alors pour régent Philippe-François Deleporte, subdélégué de l'intendant de Flandre, le duc de Bagnols. Deux ou trois fois l'an le subdélégué, agissant comme directeur, convoquait, en assemblée générale, le collège de la Verge, qui était ordinairement composé de quinze à seize députés.

Les traités d'Utrecht (1713), de Rastadt (1716), de Bade (1716) et de La Haye (1716), firent passer définitivement la Verge de Menin sous le pouvoir de l'Autriche. Elle conserva d'ailleurs son indépendance administrative jusqu'à sa suppression en 1794.

La pièce qui fait l'objet de cette notice se classe, par sa facture, à la deuxième moitié du XVIIe siècle et ses légendes françaises nous portent à la considérer comme ayant été frappée à la suite du traité de Nimègue, alors que la Verge faisait partie du royaume de France.

Il est probable qu'elle à servi de jeton de présence au député de Dadizeele aux assemblées générales convoquées par le directeur Deleporte.

M. Charles Swaels, archiviste de la ville de Menin, consulté par nous, a bien voulu nous écrire qu'il n'avait connaissance d'aucun document concernant la fabrication de ces jetons. Il semble, cependant, qu'il en a été frappé un certain nombre, car le catalogue de la collection du lieutenant colonel Mailliet décrit, sous le n° 4544 un jeton ou méreau du même type portant, au revers, le nom du hameau de Lichtervelde et, en 1844déjà, M. le Dr Freudenthal, dans son supplément au *Kupfer-Cabinet* de Reinhardt décrivait, sous son n° 94, un jeton de la Verge de Menin, malheureusement en si mauvais état que l'auteur n'a pu lire qu'imparfaitement sa légende : MENIN VER... (1), et qu'il ne dit rien du revers.

L'existence de ces divers exemplaires permet de supposer que chacune des paroisses de la Verge possédait des jetons à son nom et il n'est pas téméraire d'émettre l'espoir qu'il se retrouveront tous un jour.

C'est une nouvelle série à ajouter à la numismatique déjà si riche des Flandres.

A. de Witte.

(1) La *Bibliographie générale et raisonnée de la Numismatique belge* ne signale pas cette pièce ; au surplus, tous les renseignements bibliographiques fournis au mot MENIN, p. 454, sont inexacts.

LES MÉREAUX

DES

BRASSEURS D'ANVERS

PLANCHES IV-VII

(*Suite*) (1).

Les méreaux des brasseurs, malgré leur caractère assez peu artistique, ne sont cependant pas dépourvus de tout mérite. Voici comment les décrit M. Raymond Serrure (2) :

« Les méreaux des brasseurs ont un air de famille très marqué. Tous portent à l'avers l'enseigne de l'usine à laquelle ils appartiennent et au revers une, deux ou trois lettres indiquant le nom flamand des bières fabriquées. La plupart de ces noms me sont inconnus; ils appartiennent à un langage technique, ou plutôt à un argot de métier qui ne m'est pas du tout familier. Je laisse à un brasseur numismate — il s'en trouve assurément — le soin de les faire connaître. »

« Les méreaux anversois sont, en général, d'une gravure fine et délicate qui leur assigne une place hors pair dans la nombreuse série métallique des

(1) Voir *Revue*, 1902, pp. 355 et 497 ; 1903, p. 58.

(2) Les méreaux des brasseries anversoises au XVIe siècle. *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*, t. V, pp. 62-67.

Pays-Bas. Leur aspect permet de les distinguer à première vue entre tous, et on ne pourrait, à moins d'une réelle inexpérience de numismatique néerlandaise, les confondre soit avec ceux de Hollande, soit avec ceux des autres villes de Belgique. »

Sans partager entièrement cet enthousiasme, nous reconnaissons cependant tout l'intérêt que commandent ces pièces rares.

Les principales collections de méreaux des brasseurs sont, sans contredit, celles du musée d'antiquités du Steen, à Anvers, qui en compte 48, et celle réunie par M. le chevalier Gustave Van Havre, qui contient 38 pièces. Il est évident que toutes les brasseries possédaient des jetons. Beaucoup n'ont pas été découverts. L'apparence modeste de ces pièces explique cette circonstance ; elles auront jusqu'ici échappé aux recherches des collectionneurs.

D'autres proviennent d'établissements dont la position n'est pas exactement établie, telles par exemple : *t'Fortuintje, De Dubbelen Arend*, *Derdrykst*, *t'Laest Oordeel*, *De Doelen*, etc., etc.

Il faudrait, pour les identifier, des recherches spéciales approfondies. Il en est enfin qui peuvent être attribuées à plusieurs brasseries, car nous l'avons vu, les enseignes se modifiaient fréquemment ou bien encore apparaissaient presque simultanément en plusieurs endroits de la ville.

Voici, classée par brasseries, la liste des

méreaux des brasseries anversoises que nous avons pu retrouver :

De Drye Snoexsckens, *De Drye Gulden Snoexkens*, *Doude Snoecken*, *De Dry Snoecken*, Les Trois Brochets :

1 Trois brochets couronnés posés en fasce l'un sur l'autre; au-dessus le millésime 1567 et au bas les lettres V S.

Rev. Les lettres K K couronnées, surmontées d'un briquet avec flammes; au-dessous, dans un cartouche, la date de 1557.

Musée du Steen.

2. Face identique à la précédente.

Rev. Les deux lettres K K séparées par un point. Au-dessus, le nombre 49.

Musée du Steen.

(Ce méreau semble de frappe plus moderne.)

3. Trois brochets, posés en fasce et surmontés de la main d'Anvers.

Même revers que ci-dessus.

Musée du Steen.

4. Face conforme à celles des n°s 1 et 2.

Rev. La lettre W, surmontée d'un T.

Musée du Steen.

5. Méreau portant sur les deux faces une figuration analogue à celle du droit des n°s 1 et 2.

Musée du Steen.

6. Trois brochets couronnés, posés en fasce,

surmontés de la date de 1567. En dessous, les lettres V. S.

Rev. Les lettres K . K séparées par un point. Au-dessus, le chiffre 49; sur un petit cartouche, frappé en surcharge, la date de 1561.

Les deux faces encadrées d'une bande perlée.

Décrit dans MINARD-VAN HOOREBEKE, *Méreaux et jetons de présence*, etc., vol. III, fol. 15.

7. Trois brochets non couronnés surmontés de la main d'Anvers.

Rev. Une grande main entre les lettres gothiques D et B. Au-dessus, le millésime de 156...

Musée du Steen.

8. Trois brochets non couronnés posés en fasce.

Rev. Les lettres D O B en caractères gothiques surmontées du chiffre 49.

Collection Van Havre (1).

9. Pièce identique à la précédente, mais au revers l'inscription D O B n'est pas surmontée du chiffre 49.

FÉLIX DE VIGNE, *Mœurs et usages des corporations de métiers*, pl. 15.

10. Même face.

(1) Nous tenons à remercier particulièrement M. le chevalier Albert Van Havre, qui a bien voulu mettre à notre disposition la riche collection numismatique réunie autrefois par son père, M. le chevalier Gustave Van Havre.

Rev. Les lettres K et P séparées par la main d'Anvers de grand format.

Collection Van Havre.

11. Même face, mais addition en chef de la date de 1567.

Rev. Une grande étoile à six rais cantonnée de six petites étoiles à cinq rais.

Collection Van Havre.

12. Trois brochets posés en fasce et surmontés de la main d'Anvers, encadrement perlé.

Rev. La lettre W sous une main appaumée.

Collection Minard-Van Hoorebeke.

Minard-Van Hoorebeke, dans son volume III, p. 15-17 de la *Description des méreaux et jetons de présence*, etc., décrit, comme on vient de le voir, deux méreaux au type des brochets; seulement il attribue celui aux brochets couronnés à la brasserie qui portait pour enseigne *De Drie Gekroonde Snoeken*. Sur le second, il croit reconnaître des saumons, au lieu de brochets, et affirme qu'il appartenait à la brasserie *De Drie Zalmen*. Or, en premier lieu, nous n'avons jusqu'ici pas rencontré *De Drie Gekroonde Snoeken*, tandis que nous trouvons, par contre, les diverses enseignes dont l'énumération a été faite plus haut. En second lieu, nous n'avons jusqu'ici découvert aucune trace à Anvers d'une brasserie s'appelant *De Drie Zalmen*.

Il y a lieu de remarquer que les dates que por-

tent les méreaux ou qui y ont été apposées par surcharge ne sont pas celles de l'émission des pièces, mais bien de l'ordonnance en vertu de laquelle ces méreaux ont dû servir.

Quant aux différentes lettres formant le revers des méreaux, leur interprétation est moins aisée. K K, qui d'après Minard signifierait *Keyt Keyt bier*, bière pour être emmagasinée, nous paraît plutôt devoir être lu *Keyte Knole*, qui étaient comme nous l'avons vu, les bières les plus en usage. Le méreau, dans ce cas, devrait servir à acquitter les droits d'accises frappant ces deux espèces de bières anversoises.

W. signifie *Wit bier*, bière blanche. Cette lettre est parfois surmontée d'une seconde, T ou P. Dans le second cas, Minard renseigne une bière pour l'exportation. W pourrait signifier *water*, eau, mais le P reste alors indéchiffrable. Ne faudrait-il pas plutôt lire T, *tappers bier*, bière pour débitants; P, *poorters bier*, bière pour le bourgeois consommateur ?

D B tout comme D O B semble devoir indiquer de la *dobbel knole* ou *dobbel bier*, bière double.

D'après Minard, le chiffre 49 rappelle l'article de la loi de 1561 qui traite spécialement des impôts relatifs à la bière et aux vins.

Enfin, les lettres V. S. gravées sur le méreau n° 6 seraient, suivant le même auteur, les initiales du propriétaire de la brasserie, Van Stralen.

O. Nous ne voyons pas bien de quelle manière

interpréter cette lettre. Peut-être faut-il la lire *ordinair bier*, bière ordinaire, ou bien encore *oord bier*, bière d'un liard, pour représenter l'*half stuyvers bier*.

P. Nous n'oserions pas davantage affirmer quelle est la signification de cette lettre. Ne pourrait-on lire *paepen bier?* Bière destinée au chapitre de Notre-Dame, dont la cave, *paepen kelder*, jouissait de certaines franchises fiscales.

Brasseries : *de Sleutel*, *Den Silveren Sleutel*, *Goud Sleutel*, La Clef, La Clef d'Argent, La Clef d'Or :

13. Une clef antique posée en pal, le panneton tourné à gauche, entre deux petites mains.

Rev. Les lettres I (?) et D séparées par une étoile à six rais ; encadrement perlé.

Musée du Steen.

14. Une clef fort mince, posée en pal, le panneton tourné à droite, entourée d'une couronne formée de six roses séparées par du feuillage.

Rev. Les lettres K I T surmontant la date de 1567, placée dans un cartouche.

Musée du Steen.

15. Une grande clef posée en pal, le panneton orné à gauche, entre deux mains.

Rev. Les lettres K D séparées par une grande main; au-dessus, le chiffre 49.

Musée du Steen.

16. Clef mince posée en pal, le panneton d'un

dessin irrégulier tourné à droite, encadrée d'une couronne formée de six roses séparées par du feuillage.

Rev. La lettre W surmontée d'un P et en surcharge la date de 1561.

Musée du Steen.

17. Même face que le n° 14.

Rev. Les lettres K K séparées par une grande main et surmontées du chiffre 49.

Collection Van Havre.

Les revers que nous venons de décrire nous offrent quelques nouvelles inscriptions abrégées, peu aisées à expliquer.

K I T pourrait être l'abréviation de *Keyt bier*, que Minard traduit par première qualité de bière double.

K D veut sans doute dire *dobbel knol.*

Brasserie *Den Ancker*, l'Ancre :

18. Une ancre, l'anneau orné de rubans et accostée de la date 1561.

Rev. Les lettres D O B surmontées du chiffre 49.

Musée du Steen.

19. Une ancre, accostée de la date 155... et entourée d'une couronne feuillée.

Rev. Deux mains séparées par un point, surmontant le millésime 1549 encadré par une couronne de feuillage.

Musée du Steen.

20. Une ancre.

Rev. Une main, une étoile à six rais, plus un objet (une lettre ?) indéchiffrable par suite d'usure.

Musée du Steen.

21. Une ancre accostée de la date 1555.

Rev. Une main entre les lettres K D et surmontée du chiffre 49.

Collection Van Havre.

22. Face identique.

Rev. Une main entre les lettres K P.

Collection Van Havre.

23. Une ancre.

Rev. Une main entre les lettres K K et accompagnée du chiffre 49.

Collection Van Havre.

24. Une ancre accompagnée du millésime 1565.

Rev. La lettre W surmontée de la main d'Anvers.

Collection Van Havre.

Brasserie *t'Groot Zwert*, la Grande Épée :

25. Une lettre majuscule G traversée par une épée posée en pal.

Rev. Les lettres K I D surmontées du chiffre 49.

Musée du Steen.

26. Même face.

Rev. Une grande étoile à cinq rais cantonnée de six petites étoiles à six rais.

Collection Van Havre.

27. Même face mais surchargée de la date de 1561.

Rev. Identique à celui du méreau précédent.

Musée du Steen.

Brasserie *t'Zwaard*, l'Épée :

28 Une épée de fort modèle posée la pointe en haut, accostée de deux mains et encadrée d'un rang de points.

Rev. Les lettres T W superposées et en surcharge la date 1561, encadrées par un double filet.

Musée du Steen.

29. Même face.

Rev. Deux lettres K séparées par une main que surmonte le chiffre 49.

Musée du Steen.

30. Une épée à large tranchant, le pommeau lié, placée en pal, la pointe en haut et accompagné de deux briquets.

Rev. Une étoile à six rais de larges dimensions et en-dessous un cartouche portant la date de 1557.

Musée du Steen.

31. Large épée à pommeau lié accostée de deux pierres à briquet et entourée d'une couronne de feuillage.

Rev. Les lettres K K séparées par la date de 1561 et surmontées de trois pièces de briquet. En dessous un cartouche avec la date de 1557.

Collection Van Havre.

32. Même face.

Rev. Les lettres I D séparées par une petite étoile à six rais, surmontant un cartouche avec la date de 1557.

Collection Van Havre.

33. Une épée posée en pal, accostée de deux mains.

Rev. Les lettres K K.

Collection Van Havre.

34. Une épée accostée de deux pierres à briquet, encadrée d'une couronne de feuillage, la face surchargée de la date de 1561.

Rev. Les lettres K D séparées par une main surmontant le millésime 1557.

Collection Van Havre.

35. Une épée accostée de deux mains dans un double encadrement perlé.

Rev. Les lettres P W superposées, surchargées de la date de 1561.

Minard Van Hoorebeke.

Dans sa *Description des méreaux* (p. 13) Minard catalogue une pièce qu'il affirme appartenir à la corporation des armuriers. Génard, dans son *Armorial des Institutions communales*, accepte cette attribution, puisque de l'avers de ce méreau il forme le blason de ce corps de métiers.

Voici comment la pièce est décrite :

Un glaive nu en pal (le pommeau lié) accosté de deux briquets de Bourgogne avec une croix y pendante et de quelques étincelles; entouré d'une couronne de laurier dans une bande perlée.

Rev. Un cartouche avec le millésime 1557. En chef deux mains, quelques étincelles et un briquet de Bourgogne avec une croix y pendante; entouré d'une couronne de feuilles d'olivier.

Nous nous demandons si nous ne nous trouvons pas ici en présence d'un méreau de la brasserie *Het Zwaard*. Ce qui nous suggère cette attribution, c'est d'abord la face, qui est presque identique à celle des autres méreaux de cette brasserie, puis le millésime 1557 que porte l'avers et qui se rencontre fréquemment sur les pièces de cette espèce.

Brasserie *t'Casteel,* Le Château :

36. Le château d'Anvers; au-dessous, la date de 1561, dans un cartouche.

Rev. Les lettres K I D, surmontées du chiffre 49.

Musée du Steen.

37. Même château, entouré de la couronne symbolique d'Anvers.

Rev. Les lettres T W superposées.

Musée du Steen.

38. Le château et la date de 1561.

Rev. Les lettres K K séparées par le millésime 1561, surmontées du chiffre 49.

Musée du Steen.

39. Château à quatre tours, la principale flanquée de deux colonnes élancées, entouré de trois étoiles.

Rev. Les lettres K T K et le chiffre 49.

Musée du Steen.

40. Une tour à deux étages sur un terre-plein, flanquée de deux canons, entourée d'un fossé rempli d'eau sur lequel se trouve un pont; en-dessous, ...*teel* (Casteel); au-dessus, 1580.

Rev. Les lettres K K séparées par une main surmontée d'un petit nœud; au-dessous, un cartouche portant la date de 1557.

Musée du Steen.

41. Le château, et en-dessous, la date de 1561.

Rev. Les lettres K K surmontées des chiffres 49.

Collection Van Havre.

42. Le château et au bas la date de 1557.

Rev. La lettre W surmontée d'une étoile à six rais et en surcharge, la date de 1561.

Collection Van Havre.

43. Le château et le millésime de 1561.

Rev. La lettre W surmontée d'une main.

Collection Van Havre.

Les lettres K T K peuvent signifier *keyt tappers knol* ou *keyt tappers keyt*, bière pour cabaretiers.

Brasserie *Croonenburg :*

44. Une tour dans un cercle perlé, flanquée du millésime 15..79.

Rev. Les lettres I D séparées par une étoile; en-dessous, dans un cartouche, la date de 1557; le tout entouré d'un double cercle.

Musée du Steen.

45. Face identique.

Rev. La lettre W surmontée d'une main.

Collection Van Havre.

46. La tour chargée en sa partie supérieure d'une couronne et accompagnée du millésime 1572.

Rev. Les lettres I D séparées par une étoile et surmontant un cartouche avec la date de 1557.

Collection Van Havre.

Brasserie *De Halve Maan*, La Demi-Lune :

47. Une demi-lune rayonnante dans un encadrement de feuillage.

Rev. Les lettres K I D et, en-dessous, un cartouche avec la date de 1557.

Musée du Steen.

48. Même face.

Rev. Une main, une étoile et la lettre D; en dessous, en surcharge renversée, le millésime 1561.

Musée du Steen.

49. Même face surchargée de la date de 1561.

Rev. Une grande étoile à six rais cantonnée de six petites étoiles à six rais.

Musée du Steen.

50. Même face avec la surcharge 1561.

Rev Deux lettres K et en-dessous la date de 1557.

Collection Van Havre.

Brasserie *Het Bourgondisch Kruys*, la Croix de Bourgogne :

51. Deux sceptres fleurdelisés posés en sautoir, accostés de la date 15 — 67 et surmontés d'une couronne. En dessous, six étincelles.

Rev. Le chiffre VI surmonté d'une main et entouré de deux pierres à fusils et de cinq roses.

Musée du Steen.

52. Même face.

Rev. Le monogramme V H dans un double cercle, dont celui de l'extérieur est perlé. Entre les cercles, deux briquets, une main et cinq roses.

Musée du Steen.

52bis. Même face.

Rev. Une grande lettre M surmontée d'une main et entourée de deux briquets et de cinq roses.

Collection F. Vermeylen, à Louvain.

Minard, qui n'a connu que le premier spécimen de ce méreau, l'attribue à la gilde de Saint-André. Ter Bruggen par contre, dans son *Histoire métallique,* décrit les deux pièces et les catalogue comme méreaux de la brasserie *Het Burgondisch Kruys.* Ce qui nous fait adopter cette dernière manière de voir, c'est que la gilde de Saint-André, dont parle Minard, n'a jamais existé à Anvers.

Brasserie *De gekroonde Pylen*, les Flèches couronnés ou *De Doelen :*

53. Deux flèches posées en sautoir à travers une couronne.

Rev. Les lettres D O B surmontées du chiffre 49 et entourées d'un double cercle.

Musée du Steen.

54. Même figure surmontée des lettres B E.

Rev. Les lettres K D K et au-dessus le chiffre 49.

Collection Van Havre.

55. Même face.

Rev. Les lettres K T K et le chiffre 49.

Collection Van Havre.

56. Deux flèches en sautoir dans une couronne.

Rev. Les lettres D E K surmontées du chiffre 49.

Inventaire de Minard.

Brasserie *Den Roozenhoed*, la Couronne de roses:

57. La main d'Anvers accostée du millésime 15 — 68, surmontée des lettres V D S, dans une couronne composée de six roses reliées par de la verdure.

Rev. Dans un double filet, les lettres I D séparées par une étoile; en-dessous, un cartouche avec la date de 1557.

Musée du Steen.

58. Face identique.

Rev. Les lettres K D K surmontant un cartouche portant la date de 1557.

Musée du Steen.

58bis. Même face.

Rev. Deux lettres K séparées par une main. Au-dessous, un cartouche avec le millésime 1557.

Collection F. Vermeylen.

Brasserie *De Sonne, De Zon, Het Zonneken*, le Soleil :

59 Un soleil aux rayons flamboyants.

Rev. Les lettres K K dans un double filet et surmontées du chiffre 49.

Musée du Steen.

60. La même collection possède un second exemplaire de ce méreau, mais paraissant d'une frappe beaucoup plus ancienne.

61. Même face.

Rev. Les lettres K T K surmontant un cartouche avec la date de 1557.

Collection Van Havre.

62. Même face.

Rev. Une main, une étoile à six rais et la lettre D. En-dessous, la date de 1561 renversée, en surcharge.

Collection Van Havre.

Brasserie *De Ketel*, le Chaudron :

63. Un chaudron surmonté d'une main.

Rev. Dans un double filet, les lettres K K séparées par le millésime 1561 en surcharge et surmontées du chiffre 49.

Musée du Steen.

64. Même face, mais en surcharge sur le chaudron la date de 1561.

Rev. Les chiffres ...6 — 61; le reste est indéchiffrable.

Collection Van Havre.

Brasserie *De Wereld*, le Monde :

65. Un globe terrestre cintré et croisetté, accosté de la date de 15 — 72, entouré d'un cercle perlé.

Rev. Dans un double cercle, les lettres K K surmontées d'un briquet et de flammes, et en-dessous, dans un cartouche, la date de 1557. (Voir fig. 90.)

Musée du Steen.

Brasserie *Het Varcken*, le Porc :

66. Un porc passant dans un double cercle.

Rev. Dans un double cercle, les lettres K D K surmontées du chiffre 49.

Musée du Steen.

67. Même face.

Rev. Une main et la lettre P séparées par un point.

Collection Van Havre.

Brasserie *De Trouwe*, la Confiance :

68. Deux mains entrelacées surmontées d'une petite main et accompagnées dans la partie inférieure de la date 1580. Le tout dans un cercle perlé.

Rev. Dans un double cercle, la lettre W surmontée d'un point et d'une étoile à six rais.

Musée du Steen.

Brasserie *Het gulde Vlies*, la Toison d'or :

69. L'agneau, insigne de l'ordre, suspendu à un collier de briquets et surmonté d'une main, le champ semé d'étincelles.

Rev. Dans un cercle perlé, une main, une étoile à six rais et la lettre D. En-dessous, en surcharge, le millésime 1561 renversé.

Musée du Steen.

70. Même face.

Rev. Deux lettres K séparées par une main. Au-dessus, le chiffre 49; au-dessous, en surcharge, la date de 1561.

Collection Van Havre.

Brasserie *De gekroonde Leeuw*, le Lion couronné :

71. Un lion héraldique passant et couronné.

Rev. Les lettres K D K surmontées du chiffre 49 dans un double cercle.

Musée du Steen.

72. Face identique.

Rev. Les lettres D D séparées par une étoile à six rais.

Collection Van Havre.

73bie. Même face.

Rev. Deux mains séparées par un point et entourées d'une couronne de feuillage.

Collection F. Vermeylen.

Brasserie *De Leeuwkens*, les Petits Lions :

73. Deux lions affrontés.

Rev. Une main, une étoile à six rais et la lettre D dans une double cercle, dont le plus petit est perlé.

Musée du Steen.

Brasserie *Het Paradys*, *Aerdryksk Paradys,* le Paradis :

74. Un ange, l'épée menaçante, chasse devant lui Adam et Ève. En-dessous, le millésime 1572; le tout dans un cercle perlé.

Rev. Dans un double cercle, la lettre W surmontée d'une main.

Musée du Steen.

75. Même face, sans la date.

Rev. Une main, une petite étoile à six rais et la lettre D surmontant un cartouche avec la date de 1557.

Collection van Havre.

76. Méreau identique au n° 75, mais le double cercle du revers est remplacé par un cercle perlé.

Description des méreaux de Minard

Brasserie *De Zwaen*, le Cygne :

77. Un cygne aux ailes éployées.

Rev. Une grande étoile à six rais, accompagnée de deux cartouches, celui d'en-dessous portant la date de 1557 et celui de dessus le chiffre 56.

Musée du Steen.

78. Même face.

Rev. Les lettres K D K surmontées du chiffre 49.

Collection Van Havre.

Brasserie *Het Heyligh Geest*, le Saint-Esprit :

79. Le Saint Esprit, sous forme de colombe éployée, dans un double cercle perlé.

Rev. La lettre W entourée de deux cercles, celui de l'intérieur perlé.

Musée du Steen.

Brasserie *De Berrie*, la Civière :

80. Une civière à bras, surmontée de deux fourches posées en triangle avec la main d'Anvers entre elles ; au-dessous, le millésime 1576.

Rev. Deux lettres K séparées par une main et surmontant un cartouche avec la date de 1557.

Collection Van Havre.

Brasserie *t'Laest Oordeel*, le Jugement dernier :

81. Le Sauveur assis sur les nuages, appelant d'une part à lui les élus, et repoussant d'autre part les réprouvés ; en-dessous, la date de 1558.

Rev. Les lettres D D séparées par une étoile à six rais.

Collection Van Havre.

Brasserie *De Roos*, la Rose :

82. Une rose héraldique, boutonnée et feuillée.

Rev. Les lettres K K; en-dessous, la surcharge 1557.

Collection Van Havre.

Brasserie *Den Dubbelen Arend*, la Double Aigle :

83. Une aigle éployée chargée en cœur d'un écusson à la main d'Anvers.

Rev. Les lettres I D séparées par une étoile à six rais que surmonte un flanchis.

Collection Van Havre.

Brasserie *t'Fortuintje*, la Fortune :

84. Une femme représentant la fortune accostée de la date 15 — .7.

Rev. Les lettres I D séparées par une étoile à six rais; en dessous, dans un cartouche, la date de 1557.

Collection Van Havre.

Brasserie *De Goubloem*, le Souci :

85. Une fleur à deux rangs de pétales, surchargée en cœur de la date de 1575.

Rev. La lettre W surmontée d'une étoile à six rais.

Collection Van Havre.

Brasserie *De Sterre*, l'Étoile :

86. Une étoile à six rais surmontant le millésime de 1577.

Rev. Les lettres T W surperposées.

Collection Van Havre.

Brasserie *De bellende Ezel*, l'Ane sonnant :

87. Un âne passant et terrassé, ayant une sonnette au cou, entouré d'une bande perlée. En haut, contre la bordure, une estampille.

Rev. La lettre W entourée de deux bandelettes entre lesquelles une couronne de lauriers bordée par une petite bande entaillée.

Description des méreaux de Minard.

Brasserie ?... :

88. Une croix longue placée sur deux flèches croisées en sautoir les pointes en bas. Le pied de la croix flanqué des lettres B E.

Rev. Deux lettres K séparées par une main surmontée du chiffre 49.

Musée du Steen.

89. Face identique.

Rev. Les lettres D O B surmontées du chiffre 49.

Musée du Steen.

Brasserie *Sint-Michiel*, Saint-Michel :

Minard Van Hoorebeeke, dans sa *Description des méreaux*, attribue encore à Anvers une pièce portant sur la face l'image de l'archange Saint-Michel ailé, le glaive levé et prêt à tuer le dragon qui rampe à ses pieds. A l'entour, entre une bande à l'intérieur et à l'extérieur, on lit de droite à gauche : *S. Michael archangel. ora pro nobis.* Le revers contient au milieu un tournesol, marque des tonneaux à bière du brasseur. A l'entour, entre deux bandes

comme sur la face, on lit : *Ora pro nobis*, et puis le nom du brasseur : Daniel Dorauver.

Rien dans ce méreau n'indique une provenance anversoise, ni l'enseigne de la brasserie, ni la marque des tonneaux, ni le nom du brasseur. Nous croyons qu'il faudrait plutôt l'attribuer à Bruxelles.

Dans le catalogue de la collection Ter Bruggen *(Histoire métallique d'Anvers)*, on renseigne sous le n° 1159, parmi les méreaux des brasseurs, une pièce portant d'une part trois brochets couronnés, et, au revers, l'image de saint Pierre. Elle fait partie des collections du Steen, mais ne peut être attribuée à une brasserie anversoise; elle appartient aux marchands de harengs de Liége. Les trois poissons de la face seraient donc des harengs et non pas des brochets (1).

D'autres méreaux, émanant des anciennes brasseries anversoises, doivent encore avoir existé en grand nombre. Espérons que des découvertes ultérieures permettront de compléter cette première série que nous venons de décrire.

FERNAND DONNET.

(1) FÉLIX DE VIGNE, *Mœurs et usages des corporations de métiers*, pl. 33.

FABRICATIONS CLANDESTINES

DE

MONNAIES D'OR FRANÇAISES

SOUS L'EMPEREUR CHARLES VI

DANS LES PAYS-BAS AUTRICHIENS.

(*Suite*) (1).

Il est indubitable que, à cette époque, on fabriquait en Belgique de grandes quantités de monnaies françaises. Ce n'était un mystère pour personne, et en France même on n'hésitait pas à indiquer ouvertement l'origine des espèces falsifiées lancées dans la circulation (2). Wautier, au moment même où il s'intéressait à l'entreprise qui vient d'être exposée, recevait avis de Lille que « depuis deux jours il est fait grand bruit à » Lille parce que les louis d'or fabriquez au coin de France dans voz quartiers sont icy mis en

(1) *Voir* p. 76.

(2) Le carton 681 du Conseil Privé renferme plusieurs exemplaires d'un « avis important au public », non daté et probablement un peu postérieur à 1718.

Il est ainsi conçu :

« Les gazettes ont déjà annoncé qu'il auroit été fabriqué en pays » étranger beaucoup de faux louis de France et le bruit se répand » qu'il en circule déjà dans ce pays-ci. La première nouvelle portoit » qu'il y en avoit trente mille ; ainsi il est possible qu'ils ne se ressem- » blent pas tous. Il est donc conseillable d'user d'attention sur tous les » louis qu'on présentera en payement pour reconnaître s'ils n'offrent, » d'aucun côté, sujet de soupçon, surtout de ne pas les recevoir autre- » ment que sur le pied des ordonnances qui prescrivent de les peser » en considérant en même tems leur volume en grandeur et épaisseur. »

» billon, entre lesquels on en trouve beaucoup de
» faux et de mauvais alloy, tout le commerce va
» estre entièrement rompu tant par ces louis d'or
» fabriqués dans votre pays que par les billets
» d'état qu'on veut qui ayent ici cours. »

Dans cette lettre (1), le correspondant de Wautier, le frère Pierre-François de Lannoy, de l'ordre des frères prêcheurs, désigne Beauchamps par l'expression de *notre personnage*.

Le 6 avril 1719, ce même frère avertissait Wautier qu'on venait d'arrêter à Lille un certain *Fleurquin*, courtier de change, et sa femme, accusés d'avoir introduit en France des pièces d'or frappées dans les Pays-Bas.

C'était le mayeur perpétuel de Cambray, M^tre^ de la Barre, qui avait été chargé de rechercher où se fabriquaient les espèces françaises introduites en fraude. A cet effet, il s'était rendu à Liége, puis en Hollande, et enfin à Anvers, où il avait obtenu une lettre de change sur Lille, adressée au dit Fleurquin (2).

Ce Fleurquin était lié avec un commissionnaire en espèces et en marchandises, appelé *Jean-Louis Pirson*, né à Gedinne (duché de Bouillon). Cet individu, vers 1718, habitait Bruxelles et fut impliqué dans la fabrication de fausses pièces d'or pour laquelle furent arrêtés les sieurs *Pierre*

(1) 31 octobre 1718. S. E. G. liasse 314 et Office fiscal du Brabant, liasse 1273^1^.

(2) Ibidem.

Desmet, dit *du Bois*, *Lambert Desmet* et *Jean-Joseph Dubois* (1). Les deux premiers furent condamnés le 27 janvier 1719, par le Conseil de Brabant, au bannissement perpétuel ; le troisième fut absous mais condamné aux frais (2).

Pirson réussit à s'enfuir et se rendit à Liége, où il prit le nom de Houdret. Il ne tarda pas à y créer un centre de fabrication et d'écoulement de pièces françaises. Il fut arrêté le 21 février 1725. Bien qu'on ait trouvé chez lui des coins, notamment celui des louis d'or au double L., il dénia formellement s'être jamais livré à la fabrication de fausse monnaie. D'après son interrogatoire, celle-ci serait l'œuvre d'un certain Latour et de son associé le chanoine *Canto*, écolâtre de Saint-Pierre. Son rôle consistait à écouler les espèces ainsi obtenues. A cet effet, il se rendait à Attert ou à Martelange, dans le duché de Luxembourg, où il en remettait certaines quantités à un sieur *François Dufour*. Il était en outre en correspondance (3) suivie avec *Gilles-François Brocart*, commis du receveur général des revenus du pays rétrocédé, et *Jean-Baudouin Jacquet*. Mais il n'était que l'intermédiaire de ce dernier et du banquier *Jean-Théodore*

(1) Le résident de France, chevalier Rossi, présenta un mémoire au sujet de ces faux monnayeurs, et le Conseil d'État en délibéra le 5 décembre 1718. C État, reg. 17.

(2) Conseil de Brabant, reg. 956, fol. 20, 21 et 22.

(3) La portée réelle de cette correspondance était dissimulée sous des termes conventionnels.

Haquier, lequel spécialement négociait les lettres de change que Pirson lui adressait ou tirait sur son correspondant d'Amsterdam (1). Pirson cita le nom de plusieurs personnes de Liége qui lui fournissaient les espèces dont il avait besoin; en dehors de Canto, qui lui vendait les louis français pour 23 francs, 10, 12 ou 18 sous, suivant le change, il y avait un courtier nommé *Lhoest*, une courtière, l'épouse *Blochom* et une femme qu'il désigne seulement par son prénom de Lisbette (2).

Au cours de son interrogatoire, Pirson prétendit qu'en ce qui concerne « la fabrication des es-
» pèces qu'il avait faites à Bruxelles », il avait eu son « abolition » du marquis de Prié. Le fait se serait passé « dans la maison de campagne du sieur de
» Pesters, auprès du village de Laeken, en pré-
» sence de mademoiselle la princesse de Berghes,
» du prince de Nassau, du sieur Pesters, de mon-
» sieur et madame la marquise de Rossi ; il fut con-
» duit dans cette maison par Castillain, valet de
» chambre du marquis de Prié, qui présenta la
» requête de grâce. La compagnie s'intéressa à
» lui. Le marquis de Prié lui dit qu'il ne pouvait
» lui faire grâce, parce que le marquis de Rossi
» s'y opposait, à quoi le marquis de Rossi répliqua
» qu'il n'était plus capable de leur faire mal pour la
» fabrication des monnaies, et qu'il ne serait pas à

(1) Rapport de Du Chesne, du 25 janvier 1726. Jointe des monnaies, liasse n° 21.

(2) Ibidem.

» présent contraire à ce que le marquis de Prié lui » accordât la grâce. Il ordonna à Castillain de » faire le nécessaire pour que l'abolition du pri- » sonnier fut dépêché en bonne forme. Ce fut en » mai 1724. » Pirson avait donné 150 florins à un sieur Vignolle, valet de chambre du marquis, et promis 50 ducats à Castillain (1).

Nous ne savons si Pirson fut condamné par la justice liégeoise, mais en février 1726 il était en liberté hors du territoire de la principauté.

Haquier, arrêté le 24 juillet 1725, fut relâché et grâce lui fut accordée. Brocart et Jacquet, après une longue détention, furent également remis en liberté. Dufour obtint sa grâce le 13 août 1725, moyennant paiement de 3,640 florins.

Un second centre de fabrication de fausses espèces françaises a existé aux environs de Gosselies. Je n'ai que peu de renseignements sur les conditions où elle se serait exercée.

D'après les déclarations du procureur Philippe Lheureux, et les renseignements qu'il avait pu se procurer, à la tête de l'association se serait trouvé un sieur *van Boxen*, habitant « sur la Halle aux Bleds », ses deux gendres, l'un maître de forges à Quollet, près de Charleroy, nommé *Thibaut*, et l'autre, brasseur à Bruxelles, dont le nom n'est pas désigné; *De la Rocq* (*sic*) à Écaussines, *Gilbert Eternier* de Namur, général *Bonneral*, *Tressogné*

(1) S. E. G. liasse 314 et Office fiscal de Brabant, liasse 1273 .

orfèvre et monnayeur à Namur, étaient également associés. Le graveur était maître Albert et maître François était orfèvre et monnayeur. Le personnel, assez nombreux, était payé tous les quinze jours par le sieur Thibaut.

Infiniment plus importante fut la spéculation qui, pendant plusieurs années et au grand jour, se pratiqua à Anvers. Innombrables furent ceux qui de près ou de loin, consciemment ou non, y concoururent. Ils appartiennent à tous les rangs de la société. Voici, groupés dans la mesure du possible, les renseignements concernant les principaux personnages compromis.

Adrien Coolen négocia, tant dans les Pays-Bas qu'à l'étranger, de grandes quantités de louis au double L, sachant que la plus grande partie avait été fabriquée en Hollande; il n'est pas certain cependant qu'il ait fabriqué personnellement des flans. C'était un commerçant et il était en relation d'affaires avec beaucoup de gens. Ses livres, qui semblent avoir été tenus avec grand soin, mentionnent une foule de personnes à qui il avait écoulé les espèces fausses, ce qui leur valut dans la suite d'être soupçonnées et même inquiétées à ce sujet.

Citons trois banquiers d'Anvers, *Jean Steffans*, *Vrylincx* et *Schenaerts*, *Jacques la Rose*, *Jean de Doncker*, *Alex. Correrts* (?), de nombreux courtiers de Gand, un négociant d'Alost, etc.

Coolen avait un associé, *Jean-Pierre Gilbert*, commerçant également.

Quand des poursuites furent commencées sur l'ordre du maréchal de Daun, Coolen fut arrêté tandis que Gilbert prit la fuite. Une sentence du Conseil de Brabant en date du 30 juillet 1725, condamna Coolen au bannissement perpétuel, mais le 19 septembre suivant, il obtint sa grâce moyennant le paiement d'une amende de 90,000 florins. Dès le 4 juillet, Gilbert avait obtenu la même faveur moyennant paiement de 4,000 florins.

Pierre Carpentier joua un rôle semblable à celui de Coolen. Il prit la fuite dès le début des poursuites. Ayant obtenu un sauf-conduit pour venir être interrogé à Bruxelles, il s'y rendit, mais ne s'y sentant pas en sûreté, il reprit le chemin de l'étranger. Au cours de son interrogatoire, il prétendit n'avoir pas souvenance d'une entrevue qu'il aurait eue avec Prié avant son départ. Il se refusa du reste à rien révéler avant d'avoir obtenu son pardon. Deux de ses correspondants, nommés *Gérard Zitters* et *de Gras*, subirent une détention de plus de sept mois, mais reçurent leur grâce (1). Carpentier fut condamné le 8 mai 1726 (2) et demanda d'être relevé de sa condamnation moyennant 85,000 florins.

Jean le Gendarme, dont on a vu le rôle dans les

(1) Gras ne fut grâcié que le 10 avril 1726.

(2) Il fut exécuté en effigie. Par édit du 24 avril 1726, il fut ordonné à tous ceux qui détiendraient des objets mobiliers ou des papiers lui appartenant, de les remettre aux officiers fiscaux.— *Placards de Brabant*, V, 320.

projets de Wautier, ne perdit pas a leçon qui ui avait été donnée et, établi à Anvers, se mit à fabriquer ouvertement des louis d'or au double L. Il n'était pas le seul : il avait avec lui les deux frères *Martin* et *Cyrille Van Bambergh*, orfèvres, ainsi que *Martin Varon*, également d'Anvers. C'était dans ces diverses officines que les frères *Hubert* et *Lambert Boetens* faisaient porter des lingots d'or ou des cruzades de Portugal etc., pour les transformer en louis de France.

Jean le Gendarme et les frères Boetens furent emprisonnés. Par sentences du Conseil de Brabant en date des 26 et 27 juillet 1725, les deux Boetens furent condamnés au bannissement perpétuel; mais le 19 septembre, ils obtinrent leur grâce : les frères Boetens moyennant la somme de 30,000 florins, indépendamment du produit de leurs biens saisis, Jean le Gendarme, en payant 4,500 florins, Martin Varon, 100 ducats, dont on lui fit remise le 30 du même mois, les frères Van Bambergh, 200 ducats chacun, dont on leur fit remise de la moitié.

La publicité et la généralité d'une pareille fabrication étaient telles que l'on prêtait à un ancien bourgmestre d'Anvers, nommé *Knyff*, d'avoir dit dans une réunion du collège qu'il avait une presse dans sa maison, et que le pensionnaire d'Anvers, *van Kessel*, avait la réputation d'y avoir coopéré également.

Le marchand *Charles Ackar* avait acheté des

nstruments et fabriqué des rondelles aux poids du louis aux deux L et des mirlitons. Sa grâce lui fut accordée, le 22 juin, moyennant 21,000 florins.

Pierre Georgerie, courtier de change, fit le commerce de louis d'or et aida à en fabriquer. Grâcié le 6 juillet 1725, il paya 4,000 florins.

Jean-Pierre De Bèche, orfèvre, *Corneille De Winter*, marchand, *François Gauman*, *Charles Tamineau* et son frère, *Guillaume Lussié*, porteur de tourbes, avaient également fait des rondelles d'or destinées à recevoir l'empreinte prohibée.

Par lettres des 27 juin, 5, 14 et 16 juillet et 9 août, ils furent relevés de toute poursuite moyennant le paiement respectivement de 7,000, 10,000, 12,600, 17,500 et 400 florins.

Pierre Verbert, menuisier, avait chez lui une machine en bois destinée à la frappe de monnaies. Il obtint sa grâce le 6 octobre 1725. *Henri Marcour*, bien que fugitif, l'avait obtenue dès le 10 septembre, mais moyennant 350 florins.

De mai 1725 à fin septembre de cette même année, des lettres d'abolition furent accordées pour des sommes diverses, à de nombreuses personnes, parmi lesquelles nous relevons les marchands *Guillaume Joris* et *Ignace Wittebols*, l'orfèvre *Jacques Mertens* et son fils mineur *Jean-Louis; Balthazar Praet*, *Martin Huybrechts*, *Nicolas-Joseph Madou*, un des actionnaires de la Compa-

gnie des Indes; l'orfèvre *Cornil La Vigne*, le banquier *Pierre Clé* (1).

On conçoit aisément qu'une pareille fabrication et un semblable commerce, exigeant le concours de nombre de personnes, ne purent s'effectuer longtemps sans être connus. Le 9 juin 1722, la chambre des comptes en informa le conseil des finances (2).

Prié, qui, comme on le verra, avait d'excellentes raisons pour laisser les faux monnayeurs se livrer paisiblement à leur commerce, ne put cependant s'opposer à ce qu'une information judiciaire fut faite. Il chargea le procureur général près le conseil de Brabant, de se rendre à Anvers pour y prendre secrètement des informations. Dans son rapport du 24 août 1722, ce magistrat nous donne les noms des personnes incriminées et le résumé des dépositions des trois seuls témoins entendus. Il conclut à une absence de charges suffisantes (3). Si l'on remarque que les personnes accusées sont précisément celles dont il a été question dans les lignes qui précèdent, on peut se demander si l'action judiciaire était bien sérieuse.

Cette impunité enhardissant les coupables, le procureur général en avisa le marquis, lequel, à

(1) Les copies authentiques des lettres de grâce se trouvent dans la liasse 20 de la Jointe des Monnaies.

(2) C. P B. V., reg. 117. *Voir* aussi même reg., les mémoires adressés à Charles VI.

(3) C. P. B. V., reg. 267, f° 80.

son tour, à l'issue d'une séance du conseil d'État, le 3 juillet 1723, en saisit ce conseil (1).

Celui-ci fut d'avis de ne pas agir « pour ne pas » priver les habitants de ces pays du bénéfice dont » les Hollandois et les Liégeois profitoient en » fabriquant de semblables espèces de monnoyes; » de plus qu'on avoit déjà profité des confisca- » tions considérables par la saisie de ces espèces » qu'on vouloit faire sortir de ces Pays et qu'on » pourroit encore confisquer pendant qu'on reste- » roit dans la tollérance dont on n'auroit plus » aucun espoir de pouvoir tirer quelque avantage » si cette fabrique cessoit dans ce pays dont les » Hollandois et les Liégeois ressentiroient leur » utilité puisqu'il se fabricqueroit plus de ces » espèces chez eux qu'ils trouveroient moyen de » remettre en France sans passer par ces pays. »

Il est difficile de ne pas voir dans cette argumentation le reflet des sophismes chers au marquis.

Plus d'un an s'écoula avant qu'il songea à reprendre l'instruction commencée. Cette fois-ci il s'adressa au bourgmestre d'Anvers, qu'il chargea, le 2 octobre 1724 (2), de rechercher secrètement ce qui en était de cette fabrication. Le 7 janvier 1725 (3), ce magistrat l'informa que

(1) C. P. B. V., reg. 267, f° 86. Cf. le résumé de cette consulte : C. E., reg. 18, f° 165.

(2) C. P. B. V.. reg. 267, f° 89.

(3) *Ibid.*, f° 90.

l'opinion publique à Anvers accusait diverses personnes, et notamment Carpentier, Madou, Joris, Coolen, Taminiau, de se livrer au commerce de fausses monnaies. Il existait, paraît-il, des chansons que les gens du peuple allaient, le soir, chanter sous leurs fenêtres. La seule circonstance que le bourgmestre signala à l'appui de cette accusation était que ces divers personnages se sont subitement enrichis sans qu'on ait su comment.

A la suite de cette lettre, Prié, sur le point du reste d'abandonner le gouvernement, fit présenter à sa signature l'ordre d'envoyer le procureur général à Anvers (1).

Enfin, le 6 février 1725, à la requête du procureur général, il accordait l'impunité à trois personnes se reconnaissant coupables d'avoir transporté des pistoles, à la condition de faire connaître les principaux auteurs de la fraude (2).

A son arrivée en Belgique, le maréchal de Daun (3) continua la poursuite et, dès la mi-mars 1725, ordonna l'arrestation de six coupables à Anvers et d'un à Bruxelles. On ne put appréhender que quatre anversois (4).

Le maréchal chargea des commissaires du con-

(1) C. P. B. V., reg. 267, f° 92.

(2) *Ibid.*, f° 96.

(3) Le maréchal Viric-Philippe Laurent, comte de Daun, ancien vice-roi de Naples, reçut ses lettres patentes le 27 janvier 1725. Il arriva à Bruxelles le 15 février.

(4) Daun à Charles VI, 16 mars 1725 (C. P. B. V., liasse 113).

seil de Brabant d'instruire l'affaire (1). On a vu à quoi elle aboutit (2).

Les accusés étaient nombreux et rencontraient de puissants appuis. C'est ainsi que nous voyons le pensionnaire de la ville d'Anvers, A.-M. van Kessel, écrivant à Prié (3) :

« Selon nos informations, ces espèces n'ont été » fabriquées jusqu'à la fin de l'année 1723 que sur » les frontières et dans quelques villes voisines » des Provinces-Unies, et ce n'est que quelque » temps après que nous avons commencé de voir » qu'il se devait faire des pistolles aux LL comme » le bruit courroit sous main.

» ..... Jusqu'à présent nous ne croyons pas » qu'on ait dans Anvers fabriqué aucunes espèces » évaluées, soit de France ou autres, mais unique- » ment des pistolles aux LL, en quoi, sans doute,

(1) Le comte de Daun à Charles VI, 12 et 18 mai 1725. C. P B. V liasse 113. *Voir* aussi l'ordonnance du 17 avril 1725, enjoignant à tout le monde de dénoncer les biens meubles et immeubles appartenant à des individus accusés d'avoir contrefait les espèces d'or à Anvers et ailleurs (*Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e s., III, 484). Cet édit cite nominativement 22 accusés.

(2) D'après un document du temps, les accusés auraient versé aux finances la somme de 417,332 fl. 1 1/2 s. — Jointe des monnaies, liasse 21 —C'est par erreur que Génard (« L'hôtel des Monnaies d'Anvers », *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 1874, p.95), dit que tous les coupables furent exécutés. Il leur attribue au surplus à tort, la fabrication de fausses monnaies impériales.

(3) Cette lettre en copie, comme pièce justificative du mémoire du marquis (8 janvier 1726), porte la date du 20 avril 1725. C. P. B. V., reg. 267, f. 93.

» ces personnes se sont engagées malheureuse-
» ment dans la supposition qu'on n'en auroit pas
» fait des recherches plus rigoureuses qu'en Hol-
» lande avant d'en publier un placard à leur
» exemple, et aucuns, peut-être, pour regagner
» sur la France ce qu'ils avaient perdu dans les
» billets de banque, auxquels Votre Excellence
» peut être assurée que la ville d'Anvers a perdu
» au moins deux millions de livres. »

Le pensionnaire constate que les sept ou huit arrestations qui ont déjà été opérées ont effrayé une trentaine de personnes; il proteste contre les conditions où ces arrestations ont été effectuées, au mépris des formes et des privilèges d'Anvers.

« Enfin, c'est une ruine entière pour le com-
» merce, pour la réputation et le crédit de la ville
» et de la bourse, surtout si l'on exécute à la ri-
» gueur, comme quelques gens publient, les an-
» ciens placards contre tous ceux qui ont fait
» seulement le moindre commerce en nature ou
» espèces d'or ou d'argent. »

D'autres et de plus puissantes raisons militèrent en faveur des mesures de clémence, si favorables du reste au fisc, qui ont été mentionnées plus haut.

On ne tarda pas à découvrir que de grands personnages étaient compromis dans l'affaire et devaient être compris dans les poursuites entamées contre leurs complices.

Le premier à citer est *Pierre Proli*, directeur de

la Compagnie d'Ostende (1). A en croire le procureur général, d'après les livres de Coolen, de Charpentier et d'autres (2), de 1717 à juillet 1718 Proli aurait fait former une infinité de plates d'or dont il fit frapper des pièces aux deux L et aux trois fleurs de lis, à *Isengien* (Iseghem ?) en Flandres, au moyen d'une presse fabriquée à Amsterdam. Plus tard, il fit graver à Liége ; il les faisait « tanner » d'abord chez lui, puis chez d'autres. Vers la fin de 1718, il avait envoyé une grande quantité de plates d'or au château de Malperdu, à une lieue de Wuestwesel, où elles furent monnayées à la croix de Malte. Il aurait surtout exporté à Rotterdam. Son correspondant d'Amsterdam, le banquier Andrioli, aurait coopéré à la fabrication des croix de Malte. Toujours d'après les mêmes sources, Proli, du 3 mars 1721 au 15 septembre de la même année, aurait acheté 1,349 pistoles au double L.

Charles Triponetti, banquier à Bruxelles, tout en entourant sa déposition de réticences (3), dut avouer avoir reçu de Proli à plusieurs reprises des quantités de louis de France que le banquier anversois venait lui remettre personnellement.

Au reste, Proli a reconnu lui-même sa coopération (4).

(1) Sur Proli, et la situation qu'il occupait dans les Pays-Bas, *voir* Michel Huisman, *La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI ;* La Compagnie d'Ostende ; passim.

(2) Rapport à Charles VI. Jointe des Monnaies, liasse 21.

(3) S. E. G., liasse 314, et Office fiscal du Brabant, liasse 1273[1].

(4) « Je n'ai jamais fait aucun commerce blâmable. On veut rendre

Le 3 octobre 1725 intervint en sa faveur un « acte de silence », sous prétexte que son cas était déféré à la censure de Charles VI.

Le banquier *Nettines*, de Bruxelles, fit également des transports de louis d'or prohibés, comme Proli; il rencontra une aide puissante dans la personne du baron *Adam-Joseph de Sotelet*, fermier des droits d'entrée et de sortie (1).

Sotelet délivra à Proli une permission de passer librement par les bureaux de droits sans que les employés inspectassent les marchandises voyageant pour son compte. Nettines bénéficia de mesures analogues. Sotelet autorisait même ses amis à faire accompagner leurs ballots de gens à leur service munis de laisser passer.

Malgré tout, il arrivait quelque fois que de zélés douaniers s'emparaient maladroitement de sacs ou de caisses où se dissimulaient les espèces imitées. C'est ainsi que les gardes de Quiévrain confisquèrent, malgré un ordre de Sotelet, des louis au double L que portait un postillon ; le 3 mai 1723, à Ruysbroeck, des cavaliers avouèrent qu'ils

criminel un commerce que j'auroy fait passé 6, 7 et 8 ans, et qui, quoique pas tout à fait permis, était du moins toléré,... »

« Je m'attends à une favorable issue, pour que cette affaire reste ensevelie et que, par ordre de votre maître, il n'en soit plus fait mention. »

Proli à Rialp, 2 octobre 1725. Pièce citée par M. M. Huisman (*Op. cit.*, p. 310), à l'obligeance de qui je la dois.

(1) Sur ce curieux personnage, dont il sera plus longuement question plus loin, *voir* Michel Huisman, *Op cit.* et Georges Bigwood : *Les Impôts généraux dans les Pays-Bas autrichiens.*

transportaient des louis d'or pour le compte de Proli et de Sotelet, lequel ordonna aux gardes qui les avaient entendus, de se taire. D'après un garde entendu dans l'enquête, une des créatures de Sotelet lui aurait déclaré avoir escorté Nettines à Valenciennes, convoyant des caisses remplies de louis d'or au double L et portant les armes de l'Empereur, avec l'adresse de son ambassadeur aux conférences de Cambrai, ce qui assurait l'entrée libre en France (1).

Le marquis de Prié lui-même ne resta pas étranger à ce commerce. L'opinion publique l'en accusa nettement. Dans un de ses mémoires justificatifs, il s'en défendit énergiquement et invoqua les actes de poursuite que nous avons déjà mentionnés. A les lire de près, il n'est pas difficile de constater qu'ils ne sont pas bien sérieux, et qu'ils étaient surtout destinés à servir de moyen de défense pour l'avenir. Tout au contraire, ils sont la preuve de l'intention bien arrêtée de ne rien faire pour s'opposer à la fabrication des espèces françaises.

Un ancien douanier, entendu au cours de l'instruction dirigée par le maréchal de Daun, affirma qu'au moins une fois un des gens de de Prié accompagnait les hommes de Sotelet transportant des louis d'o r(2).

(1) *Voir* sur tout ceci, les nombreuses dépositions des employés des droits d'entrée et de sortie, conservées à la Jointe des monnaies, liasse 20.

(2) Déposition de J. Hardy Jointe des monnaies, liasse 20.

L'inertie complaisante et intéressée de Prié se montre encore dans cette circonstance que, malgré les ordres de l'empereur, en date du 9 septembre 1719, de faire publier un édit punissant l'imitation de la monnaie étrangère, le ministre ne l'avait jamais fait (1). Il ne fut publié que le 21 janvier 1726 (2). Cette ordonnance punissait de la peine du gibet toute imitation de monnaie étrangère, « nonobstant qu'elle eût sa valeur intrinsèque ». Dans le préambule, l'empereur vise la fabrication des pièces françaises, qui n'aurait pas encore pris fin.

(*A suivre.*) GEORGES BIGWOOD.

(1) Comte de Daun à Charles VI. 12 mai 1725. C P. B. V. liasse 113.
(2) *Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e s., t. IV, p. 2.

CORRESPONDANCE

Lettre de M. E. Sire Jacob *à* M. Éd. Laloire, *bibliothécaire de la Société royale de Numismatique.*

25 décembre 1902.

Cher Monsieur Laloire,

J'ai lu avec un vif intérêt la note de M. Éd. Vanden Broeck sur votre travail au sujet d'Everard 't Ser Jacobs, qu'il apprécie à juste titre.

Comme suite à ses remarques, je viens vous fournir quelques indications qui auront peut-être aussi de l'intérêt au point de vue de la question qui nous occupe.

Je commencerai par donner un petit crayon généalogique des personnages dont il a été fait mention, pour répondre au paragraphe de la notice de votre savant collègue, disant : « Franco 't Ser Jacobs, dit van den Poele, est indubitablement de la même famille que l'Everard de l'année 1467. »

Il résulte des diverses chartes que j'ai vues au sujet de ces personnages, qu'ils étaient frères et fils d'un autre Franc 't Ser Jacobs, qui fut lui-même échevin de Bruxelles.

Leur généalogie s'établit ainsi :

Franco 't Ser Jacobs
dit van den Poele
Échevin de Bruxelles en 1423-1429 et 1434
admis au lignage de 't Ser Huyghs avant 1376.
† le 7 novembre 1434,
avait épousé Marguerite Boete, ils eurent pour fils :

Everard 't Ser Jacobs dit van den Poele Échevin de Bruxelles en 1447-1452 et 1466 et trésorier en 1454 et 1467. † 13 août 1467, avait épousé Élisabeth Sweerts.	Franco 't Ser Jacobs dit van den Poele Échevin de Bruxelles en 1448-1460-1465 et 1472 et trésorier en 1452, 1461-1466 et 1473. † 15 avril 1474, avait épousé Jacqueline de Lesclatière.
Sans enfants.	Philippe 't Ser Jacobs.

Éverard fut donc deux fois second receveur patricien et l'on possède un jeton de lui, alors que son frère Franco occupa quatre fois les mêmes fonctions, soit :

En 1452, comme second receveur ;
— 1461, — premier — ;
— 1466, — premier — , et
— 1473, — second — , et aucun exemplaire de ses jetons n'est venu jusqu'à nous. Il est pourtant plus que probable qu'en 1461 et 1466, comme premier receveur, il a dû en faire frapper

un a son nom et à ses armes pour pouvoir établir ses comptes à la fin de son mandat.

Il y a encore plusieurs points, en conséquence, à élucider : d'abord, celui de savoir si, à chaque sortie de fonctions, les receveurs faisaient faire un jeton à leur usage ou s'ils se servaient de ceux émis antérieurement par eux comme monnaie de compte.

Ensuite, si tous les receveurs devaient avoir leurs jetons ou seulement les premiers en charge.

Comme pièce assez intéressante au sujet des receveurs, je vous transmets sous ce pli la copie d'une charte de 1469 (v. st.), par laquelle le magistrat de Bruxelles donne décharge et quittance aux « rentmeesteren » pour leur administration de 1466 à 1467, soit deux ans après leur sortie de fonctions.

Bien amicalement à vous,

E. Sire Jacob.

Copie d'une charte se trouvant dans le carton n° 2 du fonds de Locquenghien, aux Archives générales du royaume à Bruxelles.

Wy borghemeesteren, scepenen ende raet der stadt van Bruessel kinnen ende lyden dat *Vrancke 't Ser Jacops*, geheeten van den Poele, Meester *Jan Schacte*, *Lanceloot van der Tale* ende *Jan Mosselmans*, de jonghe, die der voirscreve stadt rentmeesteren wordden te Sinte Jansmesse int jaer onss heeren duysent vier hondert zesse ende tses-

tich en die daer na alle vier af ghinge t'Sinte Andriesmesse inde jaer duysent vier hondert zeven ende tsestich ons goede wettige rekeninge ende bewys gedaen hebben van allen ontfange utghevene hanteringe ende bewinde die zy van der zelver stadt goeden ghehadt ende gedaen hebben.

En onss de boecken van huerer rekeningen daer af over gelevert. Ende schelden daer af quyte geheelyck ende altemale den voirscreven Vrancken 't Ser Jacops, geheeten van den Poele, Meester Janne Schacte, Lanceloot van der Tale ende Janne Mosselmans, de jonghe, ende alle de andere des quytancye behoevende.

Ende des toirconden hebben wy den zeghel der voirscreve stadt van Bruessel ten zaken dese jegewoirdige letteren doen hangen. Gegeven int jaer onss Heeren duysent vierhondert neghen ende tsestich opten XI dach des maent van sporckille na costuyme van scryvene des hoifs van Camerik.

Au dos on lit : Van de rentmeesterscape te Bruessel.

NÉCROLOGIE.

Charles Van SCHOOR.

Le 13 décembre 1902, une pénible nouvelle se répandait au palais de justice; M. Charles Van Schoor, premier avocat général à la Cour de cassation, venait de mourir subitement en son hôtel de l'avenue Louise.

L'émotion et le mouvement unanime de sympathie qui se produisirent dans le monde judiciaire ont été aussi vivement ressentis par tous les membres de la Société royale de Numismatique.

M. Charles Van Schoor, né à Bruxelles le 14 mai 1840, parcourut une brillante carrière judiciaire; nommé substitut du procureur du Roi à Mons le 14 septembre 1867, il était appelé au parquet de la Cour d'appel, le 24 août 1870, comme substitut du procureur général, pour devenir, le 27 mai 1876, avocat général et, le 26 septembre 1886, procureur général à la même Cour. Le 23 mars 1899, le Roi l'appelait au siège d'avocat général à la Cour de cassation. Dès le 3 septembre 1892, il avait été promu commandeur de l'ordre de Léopold.

D'autres diront sa grande science juridique,

l'énergie et l'activité, l'esprit d'ordre et le souci de dignité qu'il apporta constamment dans ses différentes fonctions, comme aussi la conception si large qu'il avait des devoirs et des obligations de sa charge.

M. Charles Van Schoor avait réuni une suite importante de médailles et de monnaies papales, et il avait apporté dans cette recherche un goût artistique très sûr.

Le 2 juillet 1882, il avait été élu membre correspondant de notre Compagnie, et il était nommé membre effectif le 5 juillet 1885.

Il était l'un des membres les plus assidus des réunions de notre Société, et l'on garde le souvenir de sa verve aimable et de son accueil toujours si prévenant.

M. Charles Van Schoor représenta notre Société au Congrès international de Numismatique, tenu à Paris en 1900, et, à notre assemblée générale du 1er juillet, il donna des travaux de ce Congrès une courte et humoristique appréciation; notre président, en remerciant M. Van Schoor, dit avec raison que notre Compagnie ne pouvait être représentée par un délégué plus en état de le faire avec toute l'autorité désirable.

En 1897, notre regretté confrère avait fait don à notre Société de sa collection de médailles belges modernes et, en 1901 et 1902, il augmenta, par des dons annuels, la suite de nos médailles françaises contemporaines.

Il n'a pas voulu que la belle suite des médailles et des monnaies papales qu'il avait réunie, fût perdue pour la science numismatique, et c'est en faveur des musées de l'État qu'il en disposa. Cette riche et belle collection assurera au Cabinet royal des médailles de Bruxelles, pour ce qui concerne les monnaies et les médailles papales, un rang aussi distingué que les splendides collections du Chastel et de Hirsch donnent à la numismatique grecque et romaine.

A. de Roissart.

MÉLANGES.

G. AMARDEL. *Les marques monétaires de l'atelier de Narbonne au VIe siècle.* Narbonne, 1902, in-8°, 46 p.

Les pièces d'or byzantines portent ordinairement une lettre numérale grecque à la fin de la légende du revers. Il en est de même sur les monnaies d'or frappées par les barbares à l'imitation des espèces impériales. M. Amardel est d'avis qu'il faut voir dans ces lettres les initiales des rois qui ont fait frapper ces pièces, de même que dans les marques qui pa aissent dans le champ il faut chercher l'atelier monétaire d'où elles sont sorties. Cette théorie n'est pas absolument neuve. Partant de principes analogues, Charles Lenormant, il y a longtemps déjà, s'est appliqué, non sans succès, à la classification du monnayage des Barbares imité des espèces impériales de leur temps; l'essai nouveau de M. Amardel aura probablement le privilège de faire évanouir les derniers doutes. Nous le souhaitons d'autant plus que notre confrère s'est livré à de longues recherches et que ses hypothèses appuyées d'exemples heureusement choisis et toujours clairement exposées, méritent de retenir l'attention. On comprendra qu'il nous est impossible de résumer ici tous les arguments que l'auteur met en œuvre pour faire triompher son opinion; nous nous bornerons à constater qu'ils l'amènent à conclure que la lettre A à la fin de la légende du revers des pièces d'Anastase, de Justin et de Justinien, désigne les rois wisigoths Alaric II et Amalaric et N ou NAR, en monogramme dans le champ, l'atelier de Narbonne.

Depuis plusieurs années, M. Amardel s'attache à mettre en lumière la numismatique de Narbonne, nous ne pouvons que le féliciter de sa constance et du succès de ses intelligents efforts.

A. DE W.

LA MONNAIE DE BRUXELLES EN 1902.

Le nombre de pièces fabriquées au cours de l'année 1902, tant pour le pays que pour l'étranger, s'élève à 58,356,412, dépassant de 7,965,919 le nombre de pièces confectionnées dans nos ateliers en 1901.

Le poids global de ces pièces correspond à 270,568 kil. 324 gr. Elles se répartissent comme suit :

Pour la Belgique	(1) 7,425,650	pièces de	10 centimes.
	(2) 2,901,484	—	5 —
	(3) 4,977,991	—	2 —
	(4) 4,969,787	—	1 —
Pour le Grand-duché de Luxembourg.	2,000,000	—	10 —
Pour la Perse.	12,000,000	—	1 shahi.
	9,000,000	—	2 —
Pour les États-Unis du Brésil.	4,918,000	—	100 reis.
	6,447,000	—	200 —
	3,716,500	—	400 —

(1) 5,865,609 pièces portent des inscriptions françaises et 1,560,041 des inscriptions flamandes.

(2) 1,416,017 pièces portent des inscriptions françaises et 1,485,467 des inscriptions flamandes.

(3) 2,489,877 pièces portent des inscriptions françaises et 2,488,114 des inscriptions flamandes.

(4) 2,487,349 pièces portent des inscriptions françaises et 2,482,438 des inscriptions flamandes.

Il a fallu pour les battre, poinçonner 3,125 coins, dont :

109	avers et	66	revers pour les pièces belges	de fr.	0.10
129	—	64	— —		0.05
45	—	52	— —		0.02
39	—	42	— —		0.01
138	—	37	— luxembourg.		0.10
631	—	164	— de 2 shahis.		
754	—	178	— 1 shahi.		
130	—	76	— 400 reis.		
139	—	173	— 200 —		
60	—	99	— 100 —		

Démonétisations.

En vue de leur transformation en monnaies trouées, la Banque nationale de Belgique a versé au change de la Monnaie en 1902 :

1°	240,000	pièces de fr.	0.20	au type du Lion	;
2°	8,860,000	—	0.10	—	;
3°	2,210,000	—	0.05	—	.

Ensemble 11,310,000 pièces.

De ce nombre :

	215,000	pièces de fr.	0.20,
	6,810,000	—	0.10
et	1,810,000	—	0.05

ont été remises au creuset.

***

Nous avons en outre cisaillé ou refondu 8,699 kil. 680 gr. de pièces de 10 et de 5 centimes en bronze du Grand-duché de Luxembourg.

Les métamorphoses des monnaies.

(Suite aux statistiques publiées en 1900 et 1901 dans la *Revue belge de Numismatique.*)

A. Relevé des matières et espèces d'argent versées au change de la Monnaie depuis 1832 à 1876 pour être transformées en monnaies à 0.900 :

Lingots et argent affiné . . . . fr.	329,299,423	81
Piastres : chiliennes, boliviennes, péruviennes et mexicaines	20,697,386	45
Monnaies brésiliennes.	7,631	85
Roupies	137,451	71
Couronnes de Convention, etc. . .	116,306,062	03
Thalaris	11,558,685	25
Florins d'Autriche.	19,797,350	37
Kopecks	693,820	89
Thalers	176,261	33
Dollars	4,634,406	50
Florins	2,173,978	08
25 cents	1,078,149	76
Argenterie	583	83
Anciennes monnaies provinciales . .	104,276	21
Kreutzers.	1,326,939	79
Roubles	85,778	51
Couronnes de France.	2,140	81
Monnaies diverses à 0.900	7,462,418	77
Fr.	515,542,745	95

B. Relevé des matières et espèces d'argent versées au change depuis 1866 jusqu'au 31 décembre 1902 pour être transformées en monnaies belges à 0.835.

Lingots . . . . . fr.	2,421,267	04
Pièces de 5 francs	32,364,595	»

Monnaies divisionnaires à 0.900 . .	7,900,000	»
— 0.835 . .	511,000	»
Fr.	43,196,862	04

C. Relevé des matières et espèces d'argent versées au change de la Monnaie pour être transformées en monnaies étrangères à différents titres :

Lingots . . . . . fr.	232,050,245	80
Piastres mexicaines, boliviennes, chiliennes, péruviennes	2,850,018	41
Florins d'Autriche	3,849,170	63
Piastres diverses et couronnes de convention	678,134	46
Monnaies colombiennes	88,316	92
Fr.	239,515,886	22

D. Relevé des matières et espèces d'or versées au change de la Monnaie pour être transformées en monnaies d'or étrangères :

Lingots . . . . . fr.	5,882,333	03
Isabellines	424,510	11
Or japonais	304,080	66
Impériales	550,917	07
Ducats	201,546	37
Alphonsines	1,276,450	20
Argentines	450,663	06
Dollars	83,874	70
Marks.	1,868	55
Fr.	9,176,243	75

Ici je clos la série de mes exhumations en publiant le relevé de toutes les frappes qui ont eu lieu depuis 1832

jusqu'au 31 décembre 1902, et le nombre de coins, viroles et coussinets qu'il a fallu poinçonner pour effectuer lesdites frappes.

Monnaies nationales.

MÉTAL EMPLOYÉ	Pièces de	Nombre de pièces.	Coussinets et viroles.	COINS	
				EFFIGIES	REVERS
Or	25 francs	545,635	»	73	69
—	20 —	29,109,836	423	2,989	1,340
—	10 —	100,515	1,116	9	10
Argent	5 —	99,185 642	»	4,464	2,464
—	2½ —	2 721,413	»	146	154
—	2 —	10 418,434	»	617	302
—	1 —	21,984,880	»	1,285	773
—	50 centim.	27,592,615	»	1,331	914
—	25 —	2,467,043	»	134	91
—	20 —	3,130,946	»	61	69
Nickel	20 —	1,803,670	»	200	179
—	10 —	83,368,763	»	3,101	2,505
—	5 —	67,809,778	»	3 877	3 127
Cuivre	10 —	3,089,133	»	142	109
—	5 —	52 896 581	»	1,732	2 021
—	2 —	244,839,676	»	7 016	6,549
—	1 —	114,849,406	»	2,960	2,702
		765,953,966	1,539	30,137	23,378

Monnaies étrangères.

NOMS des pays étrangers.	Métal employé	Pièces de	Nombre de pièces.	Coussinets et viroles.	Coins	
					Effigie.	Revers.
Brésil (Empire).	Bronze.	20 reis.	90,359,844	»	1,054	967
—	—	10 —	89,603,926	»	1,183	1,128
—	Nickel.	200 —	2,666,988	»	114	145
—	—	100 —	6,000,000	»	185	214
Bulgarie.	—	20 centimes.	5,000,000	»	305	333
—	—	10 —	10,000,000	»	563	595
—	—	5 —	14,000,000	»	854	522
—	—	2½ —	12,000,000	»	1,049	604
Colombie.	Argent.	20 centavos.	1 441 200	»	60	101
—	—	10 —	2,642,400	»	92	85
Congo.	—	5 francs.	198,000	5	5	6
—	—	2 —	220,000	»	3	6
—	—	1 —	310,000	»	5	6
—	—	50 centimes.	320,000	»	10	8
—	Cuivre.	10 —	288,870	»	3	3
—	—	5 —	323,274	»	1	3
—	—	2 —	125 000	»	1	2
—	—	1 —	175,000	»	3	3
Égypte.	Bronze.	40 paras.	20,000,000	»	396	354
		A reporter. . .	255,674,502	5	5,886	5,085

NOMS des pays étrangers.	Métal employé.	Pièces de	Nombre de pièces.	Coussinets et viroles.	Coins. Effigie.	Coins. Revers
		Report . .	255,674,502	5	5,886	5,085
Italie.	Bronze.	10 centimes	37,000 000	»	1,527	1,045
Grand-duché de Luxembourg.	—	10 —	1,813,050	»	54	59
	—	5 —	983,900	»	24	25
	—	2½ —	1,649,880	»	71	32
	Nickel.	10 —	4,000,000	»	196	57
	—	5 —	2,000,000	»	117	29
Pérou.	—	20 centavos.	497.500	»	11	16
—	—	10 —	7,005,000	»	591	457
—	—	5 —	14,000,000	»	777	399
Roumanie	Argent.	2 lei.	6.778,255	»	297	339
—	—	1 —	10,680,000	»	539	470
—	—	50 bani.	7,526.980	»	587	432
—	Nickel	5 —	20,000,000	»	275	190
—	—	10 —	15,000 000	»	413	306
—	—	20 —	2 500,000	»	39	75
Russie.	Argent.	1 rouble.	50,000,000	645	2,134	2,891
Suisse.	Or.	20 francs.	1,029	»	1	1
—	Argent.	5 —	1,400,000	»	95	98
Vénézuéla.	Or.	20 bolivars.	125,000	»	9	5
—	Argent.	5 —	250,000	»	3	3
—	—	2 —	375,000	»	23	8
—	—	1 —	375,000	»	6	7
		A reporter. .	439,635,096	650	13,675	12,029

NOMS des pays étrangers.	Métal employé	Pièces de	Nombre de pièces.	Coussinets et viroles.	Coins. Effigie.	Coins. Revers.
		Report. . .	439,635,096	650	13.675	12,029
Vénézuéla.	Argent.	0 50 bolivar.	200,000	»	14	6
—	—	0.20 —	125,000	»	9	27
Zanzibar.	Or	5 dollars.	2,000	»	1	1
—	Argent.	1 —	60 000	»	1	1
—	Cuivre.	1 pessa.	23,324,000	»	209	247
Brésil. (République).	Nickel.	100 reis.	18,750,000	»	220	349
—	—	200 —	15,000,000	»	338	281
—	—	400 —	6,562,500	»	232	157
Perse	—	2 shahis.	19,000 000	»	955	368
—	—	1 —	22,000 000	»	1.263	401
			544.658.596	650	16,917	13,867
		Flans.				
Suisse.	Or.	20 francs.	330,200	»	»	»
—	Argent.	1 —	200,000	»	»	»
—	—	50 centimes	800.000	»	»	»
Portugal.	Nickel.	100 reis	16,010,000	»	»	»
—	—	50 —	8,020,000	»	»	»
		Totaux. . .	570,018,796	650	16,917	13,867

Lois, arrêtés royaux et actes du Gouvernement.

Circulaire prescrivant le retrait de la circulation des pièces de nickel de 20 centimes et des pièces de 5 et 10 centimes usées ou détériorées.

Bruxelles, le 13 juin 1902.

Monsieur le Ministre
(des Chemins de fer. Postes et Télégraphes),

Monsieur le Directeur général
(de l'enregistrement),

Messieurs les Directeurs généraux
(des contributions directes, etc.),

J'ai décidé de procéder au retrait de la circulation, au fur et à mesure de leur rentrée dans les caisses publiques : *a*) des pièces de nickel de 20 centimes, *b*) des pièces de nickel de 5 et de 10 centimes qui sont usées par la circulation, c'est-à-dire dont les empreintes sont en grande partie effacées ou bien qui sont notablement détériorées par suite de causes diverses.

Je vous prie en conséquence de recommander aux comptables ressortissant de votre Département (administration) de ne plus faire usage des dites pièces de nickel et de verser aux agents de la Banque nationale, caissier de l'État, toutes celles qu'ils recevront du public.

Le Ministre,

(*Signé*) P. de Smet de Naeyer.

Arrêté ministériel du 6 août 1902 réglant les frais de confection des coins pour pièces de 2 centimes.

Le Ministre des Finances,

Revu l'arrêté ministériel du 30 mars 1886;

Voulant régler à nouveau les frais de confection des coins destinés au monnayage des pièces de cuivre de 2 centimes pour les mettre en concordance avec ceux fixés par notre arrêté du 14 janvier 1895 pour les pièces de 1 centime.

Sur la proposition du commissaire des monnaies, le secrétaire général entendu,

Arrête :

Art. 1er. Les coins pour pièces de 2 centimes soumis à l'épreuve normale du balancier et acceptés par l'administration des monnaies, seront payés au chef des ateliers de la gravure à raison de 11 centimes par kilogramme de pièces fabriquées.

Art. 2. Le commissaire des monnaies et le secrétaire général sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 6 août 1902.

(*Signé*) P. de Smet de Naeyer.

Arrêté royal du 3 novembre 1902 réglant les frais de fabrication d'une frappe de 50,000 kilogrammes de monnaies trouées de nickel.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu l'article 2 de la loi monétaire du 30 décembre 1885 ;

Vu Notre arrêté du 22 août 1901 réglant le nouveau type des monnaies de nickel ;

Voulant régler les frais relatifs à une fabrication de 50,000 kilogs de monnaies de nickel ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Les frais de fabrication des flans sont fixés par kilogramme de métal monnayé et passé en délivrance :

Pour les pièces de 5 centimes à fr. 1 00 ;
— 10 — 0.95.

Art. II. Les frais de frappe des flans sont fixés par kilogramme de métal monnayé et passé en délivrance :

Pour les pièces de 5 centimes fr. 0 66 ;
— 10 — 0 56.

Les frais de frappe comprennent les frais de coins, de vérification et de comptage.

Notre Ministre, etc , est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Biarritz, le 3 novembre 1902.

(*Signé*) LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,

(*Signé*) P. DE SMET DE NAEYER.

Arrêté ministériel du 6 novembre 1902, fixant les frais de coins et de vérification d'une frappe de 50,000 kilogrammes de monnaies trouées de nickel.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,

Vu la loi monétaire du 30 décembre 1885;

Vu l'arrêté royal du 3 novembre 1902 réglant les frais de fabrication d'une frappe de 50,000 kilogs de monnaies trouées de nickel;

Revu l'arrêté royal du 18 juillet 1894 ;

Sur la proposition du commissaire des monnaies, le secrétaire général entendu,

Arrête :

ART. 1er. Les coins des monnaies de nickel soumis à l'épreuve normale du balancier et acceptés par l'administration des monnaies, seront payés au chef d'atelier de la gravure par kilogramme de pièces présentées en délivrance, savoir :

10 centimes par kilogramme de pièces de 10 centimes ;
et 15 — — 5 —

ART. 2. Les frais de vérification et de comptage des monnaies présentées seront payés au contrôleur au change et au monnayage sur le pied de 2 francs par 10,000 pièces présentées en délivrance.

ART. 3 Les frais prévus aux articles précédents seront payés aux intéressés sur états dressés par eux et approuvés par le commissaire des monnaies.

Ils seront imputés sur les frais de frappe alloués au directeur de la fabrication.

ART. 4. Le commissaire des monnaies et le secrétaire général sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 6 novembre 1902.

(*Signé*) P. DE SMET DE NAEYER.

Loi qui approuve la Convention additionnelle à la Convention monétaire du 6 novembre 1885, conclue à Paris, le 15 novembre 1902, entre la Belgique, la France, la Grèce et la Suisse.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. La Convention additionnelle à la Convention monétaire du 6 novembre 1885, conclue à Paris, le 15 novembre 1902, entre la Belgique, la France, la Grèce, l'Italie et la Suisse, sortira son plein et entier effet.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par le *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 29 décembre 1902.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Affaires Etrangères,

P. DE FAVEREAU.

Vu et scellé du sceau de l'État :

Le Ministre de la Justice,

J. VAN DEN HEUVEL.

CONVENTION.

Sa Majesté le Roi des Belges, le Président de la République française, Sa Majesté le Roi des Hellènes, Sa Majesté le Roi d'Italie et le Conseil fédéral suisse, ayant constaté l'insuffisance persistante des monnaies divisionnaires d'argent dans la circulation intérieure en Suisse, et désirant remédier aux nombreux et graves inconvénients qui en résultent pour la population et le Gouvernement de ce pays,

Ont résolu de conclure à cet effet une Convention additionnelle à la Convention monétaire du 6 novembre 1885, et ont désigné pour Leurs Plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté le Roi des Belges :

M. le baron d'Anethan, Son Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire près le Président de la République française ;

Le Président de la République française :

Son Excellence M. Théophile Delcassé, député, Ministre des Affaires Étrangères ;

Sa Majesté le Roi des Hellènes :

M. N. Delyanni, Son Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire près le Président de la République française ;

Sa Majesté le Roi d'Italie :

Son Excellence M. le comte Tornielli Brusati di Vergano, Son Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le Président de la République française,

et le Conseil fédéral suisse :

M Charles Lardy, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse près le Président de la République française,

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. Le Gouvernement fédéral suisse est autorisé à faire procéder, à l'aide de lingots, à une frappe exceptionnelle de pièces divisionnaires d'argent s'élevant au maximum à douze millions de francs.

Art. 2. Les frappes seront échelonnées de façon à ne pas dépasser quatre millions de francs au cours de l'année qui suivra l'entrée en vigueur de la présente Convention additionnelle, et deux millions au cours de l'une quelconque des années subséquentes. Le Gouvernement fédéral ne pourra pas reporter d'une année à l'autre les sommes non frappées. D'autre part, il sera libre, dans les limites ci-dessus fixées, de faire frapper annuellement des sommes inférieures à deux millions ou de ne faire procéder à aucune frappe, et ne sera tenu à aucune limite de durée pour l'épuisement du contingent exceptionnel prévu à l'article 1er.

Art. 3. Le Gouvernement fédéral suisse s'engage à ajouter le bénéfice pouvant résulter de ces frappes au fonds de réserve qu'il a constitué pour l'entretien de sa circulation monétaire d'or et d'argent.

Art. 4. La présente Convention additionnelle aura la même durée que la Convention du 6 novembre 1885 dont elle sera réputée faire partie intégrante.

Elle entrera en vigueur le 1er janvier 1903.

Art. 5. La présente Convention additionnelle sera ratifiée et les ratifications en seront échangées à Paris avant le 31 décembre prochain.

En foi de quoi les Plénipotentiaires respectifs ont signé la présente Convention et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Paris, en cinq exemplaires, le 15 novembre 1902.

(*L. S.*) Bon d'Anethan.
(*L. S.*) Delcassé.
(*L. S.*) N. Delyanni.
(*L. S.*) G. Tornielli.
(*L. S.*) Lardy.

L'échange des ratifications a eu lieu à Paris, le 29 décembre 1902 (1).

Certifié par le Secrétaire général
du Ministère des Affaires étrangères,
Bon Lambermont.

Situation du Fonds spécial de prévision monétaire au 31 décembre 1902.

Au 1er janvier 1902, l'avoir du Fonds spécial de prévision monétaire s'élevait à	fr.	3,199,052 66
Les recettes effectuées au profit de ce Fonds, pendant l'année 1902, montent à		486,732 29
	fr.	3,685,784 95
Les dépenses à		134,365 27
Au 31 décembre 1902, son avoir soldait donc par	fr.	3,551,419 68

(1) Le procès-verbal de dépôt des ratifications mentionne que le Gouvernement hellénique, tout en approuvant et en acceptant la Convention dont il s'agit, n'a pu, par suite de circonstances majeures, faire procéder au dépôt des ratifications royales, et a demandé un délai pour accomplir, à son tour, cette formalité. Ce dépôt devra s'effectuer, au plus tard, le 1er mai 1903.

Les ressources disponibles du Fonds spécial de prévision monétaire sont appliquées à l'achat d'obligations 3 p. c. de la dette publique.

Le tableau ci-dessous donne la situation au 1er janvier et au 31 décembre 1902, des valeurs composant son portefeuille, avec l'indication du prix de revient de chacune d'elles.

NATURE DES VALEURS.	SOLDE au 1er janvier 1902.		SOLDE au 31 décembre 1902.	
	Capital.	Coût	Capital.	Coût.
3 % belge, 1re série.	1,204,800	1,193,232 99	1,320,200	1,308,943 87
— 2e —	1,488,700	1,493,494 68	1,725,000	1,730,144 63
— 3e —	503,000	512,239 08	503 000	512,239 08
	3,196,500	3,198,966 75	3,548,200	3,551,327 58

Le troisième rapport de M. Le Grelle, commissaire des monnaies.

Aussi remarquable que ses aînés, il nous renseigne copieusement sur tous les travaux exécutés à la Monnaie pendant l'année 1902.

Plus local, si je puis m'exprimer ainsi, que le rapport de l'administration des monnaies de Paris, il n'en est pas moins intéressant par les études qu'il publie sur tout ce qui a trait à la fabrication des monnaies et aux questions d'ordre économique qui s'y rattachent : usure des monnaies, gravure monétaire, numismatique, circulation des monnaies, etc., etc.

A signaler, parmi les annexes du rapport, les expé-

riences faites par M. Peusens, inspecteur des essais, sur l'usure relative de divers alliages ; une étude sur le frai des monnaies au point de vue mécanique, par M. l'essayeur Verhas, et un travail concernant une nouvelle forme de cathode pour les dosages électrolytiques (M. Peusens).

Italie.

Un décret royal pris en exécution de la loi du 7 juillet 1901, autorise la fabrication de 30 millions de lires en pièces de 25 centimes de nickel *pur*, du poids de 4 grammes et $0^{m}.021.5$ de diamètre.

Ces pièces à tranche cannelée portent, d'un côté, l'aigle héraldique de Savoie entourée de la légende : VITTORIO EMMANUELE III RE D'ITALIA, et en bas, l'indication de l'année de la fabrication ; de l'autre côté, au centre, le nombre 25, entouré en haut du mot CENTESIMI et en bas de deux rameaux de laurier entrelacés.

Ces monnaies ont cours légal dans tout le royaume jusqu'à concurrence de 5 lires par paiement.

La loi du 7 juillet 1901 autorise le Gouvernement du Roi à retirer de la circulation 30 millions de lires de pièces de bronze de 5 et 10 centesimi, frappées antérieurement à l'année 1894.

Corée.

La Corée passe à l'étalon d'or et calque son système monétaire sur la loi japonaise de 1897.

Siam.

Le Siam aussi vient d'adopter l'étalon d'or.

Cette adoption, sans doute toute platonique, paraît, dit M. Paul Leroy-Beaulieu, plutôt un acte de forfanterie, sinon peut-être de tracasserie à l'endroit de la France.

Visite à la Monnaie.

Au mois de mars de nombreux membres de l'Association belge des chimistes ont fait une longue et minutieuse visite aux ateliers et aux laboratoires de notre Hôtel des monnaies.

Outillage de la Monnaie.

La confection des pièces de nickel trouées a rendu nécessaire l'installation de plusieurs outils nouveaux. C'est ainsi que M. J. Allard, directeur de la fabrication a dû faire l'acquisition d'un grand découpoir à couteaux et de 8 perceuses dont 2, construites d'après les données de M. Schoonjans, chef des ateliers monétaires, sont de véritables instruments de précision.

CH. VAN DER BEKEN.

DON DE LA COLLECTION VANDENPEEREBOOM AU MUSÉE DE COURTRAI.

On sait que M. Vandenpeereboom, ancien ministre des Chemins de fer, contribua pour une large part à l'exposition de *Courtrai à travers les âges*, organisée par M. le baron Joseph Bethune à l'occasion des fêtes du jubilé de la bataille des Éperons d'or. Parmi les nombreux objets exposés par M. Vandenpeereboom, brillaient au premier rang, ses collections numismatiques courtraisiennes.

M. Reynaert, bourgmestre de Courtrai, a fait à ce sujet, en séance du conseil communal, la communication suivante :

« Par sa lettre du 20 août 1902, M. Vandenpeereboom » chargea M. le baron Bethune, le savant et distingué

» président du comité de l'exposition, de remettre ses » médailles à l'administration de sa ville natale; tout » récemment, il compléta ce don par celui des pièces qu'il » possédait encore chez lui.

» Au point de vue historique et archéologique, comme » par sa valeur intrinsèque, la collection numismatique de » M. Vandenpeereboom est d'une importance notable. » Elle dépasse de loin toutes les collections similaires, soit » privées, soit publiques.

» Elle comprend la série complète, croyons-nous, des » monnaies frappées pour Courtrai, à l'exception des trois » pièces mérovingiennes et carlovingiennes dont les seuls » exemplaires connus sont déposés aux cabinets de Paris » et de Lille.

» La série des jetons de présence, destinés aux magis- » trats de la ville de Courtrai et de la châtellenie, renferme » plusieurs pièces que le relevé de tous les jetons cour- » traisiens, dressé par Van Peteghem, ne mentionne même » pas (1).

» La collection des médailles commémoratives, en ver- » meil, argent et bronze, comprend le plus grand nombre » des pièces frappées pour Courtrai; certains exemplaires » sont uniques.

» Très intéressants sont aussi les méreaux, ou jetons, » frappés pour les distributions de pains aux pauvres et » les médailles de dévotion. »

Nous félicitons M. Vandenpeereboom d'avoir suivi le bon exemple donné jadis par un de ses parents, l'ancien ministre Alphonse Vandenpeereboom d'Ypres, membre de

(1) M. Reynaert semble ignorer que le relevé de M. Van Peteghem a été complété par le beau travail de M. de Schodt, publié dans cette *Revue*, comme le mémoire de M. Van Peteghem d'ailleurs, en 1889.

la Société royale de numismatique de Belgique, qui, lui aussi, fit don de ses collections à sa ville natale.

A. DE W.

PLAQUETTE DU CHEVALIER VAN EERSEL.

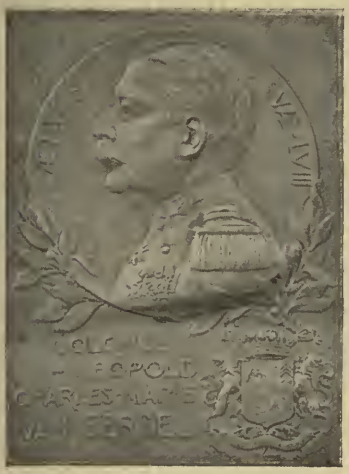

M. le chevalier Léopold van Eersel, colonel d'état-major de l'armée belge, s'est vu, pour des motifs de santé, obligé, bien avant l'âge, de solliciter sa retraite pour aller vivre sous un climat plus doux. Membre, depuis de longues années, de la Société royale de Numismatique de Belgique, notre confrère a bien voulu nous faire parvenir, pour les collections de la Compagnie, un exemplaire d'argent de la jolie plaquette, de composition aussi élégante que distinguée, que son ami, le talentueux statuaire hongrois Tony Szirmaï, a modelée pour lui.

Tony-Antoine Szirmaï, sculpteur et médailleur, est né à Budapest en 1871. Élève de l'école des beaux-arts de Munich, il obtint le prix de Rome en 1890. Après trois années de séjour en Italie, où il fut l'hôte de l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie auprès du Saint-Siège, il vint à Paris suivre pendant deux ans les leçons du maître Ernest Barrias, membre de l'Institut.

Auteur de divers monuments et d'un grand nombre d'œuvres de sculpture de genres variés, M. Szirmaï s'adonne, depuis 1899, presque exclusivement à la gravure en médailles.

Nous citerons de lui une série de plaquettes commémoratives de la rue des Nations à l'Exposition universelle de Paris de 1900, un fort beau portrait d'Edmond de Miklos de Miklosvar, commissaire général de Hongrie à la même exposition, la plaquette du couronnement de S. M. le roi d'Espagne, Alphonse XIII, et son œuvre capitale, la plaquette commémorative de cinquante années de généralat du roi de Danemark. A cette occasion, M. Szirmaï, qui est déjà décoré de plusieurs ordres, a reçu du roi de Danemark la grande médaille en or « pro Litteris et Artibus », distinction des plus rares et des plus prisées.

Disons enfin que M. Tony Szirmaï a obtenu une médaille d'argent en 1900 et une mention honorable au Salon de 1901.

A. DE W.

La séance annuelle de la Section belge de la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art a eu lieu le dimanche 25 janvier dernier, au Palais des Académies à Bruxelles. Siégeaient au bureau : MM. le Vte B. de Jonghe, président de la Section; Ch. Le Grelle, secrétaire; Éd. Laloire, trésorier et MM. A. de Witte, président, et Ch. Buls, vice-président de la Société. L'assistance était particulièremen tnombreuse. Nous y avons remarqué MM. les sénateurs comte Th. de Limburg-Stirum et comte Hemricourt de Grünne, M. le conseiller à la Cour de cassation De Bavay, M. le lieutenant-général De Tilly, membre de l'Académie;

M. Fréd. Alvin, conservateur en che au Cabinet des médailles de l'État; M. E. de Breyne, fonctionnaire aux Archives générales de Belgique ; M. l'abbé Moëller, directeur de la Revue d'art *Durendal*, etc., etc., MM. les statuaires-médailleurs G. Devreese, P. Du Bois, F. Vermeylen, H. Le Roy, A. Michaux, graveur de la Monnaie, P. Fisch, etc., etc.

Les rapports lus par MM. Le Grelle et Laloire constatent la situation brillante de la Société.

M. de Witte fait circuler les modèles de la médaille, fort réussie, du graveur hollandais Faddegon, qui sera sous peu distribuée aux membres. Il expose brièvement les vues de la Société pour étendre encore davantage son action et annonce que la situation financière permettra, sans doute, de frapper deux médailles au cours du troisième exercice.

Sur la proposition de M. A. de Witte, MM. le Vte B. de Jonghe, Ch. Le Grelle et Éd. Laloire ont été maintenus, par acclamation, dans leurs fonctions respectives pour l'année 1903.

ÉD. VANDEN BROECK.

La collection Charles Hermans, à Anvers. — Quelques variétés nouvelles de monnaies brabançonnes.

Notre confrère, M. Charles Hermans, brasseur à Anvers, possède une importante collection de monnaies du Brabant qu'il s'applique avec autant de zèle que d'intelligence à rendre de plus en plus complète Parmi les nouvelles acquisitions qu'il a l'obligeance de nous signaler, nous citerons un denier de Bonn, dont les cantons de la croix du revers sont cantonnés de rosettes reliées au centre

par des tiges. Voici d'ailleurs le dessin de cette pièce :

Cette variété est intéressante, parce qu'elle établit que les divers ornements qui se rencontrent dans les cantons de la croix, qui occupe le champ du revers, des esterlins à l'écu aux deux lions frappés par Jean Ier en Brabant, se retrouvent tous sur les esterlins au même type émis par ce prince à Bonn. Ces monnayages sont donc contemporains et il est permis de leur attribuer la même durée.

* * *

On sait qu'il est assez difficile de fixer la date exacte à laquelle Philippe II commença à frapper monnaie en son nom. A ce titre, il n'est pas sans intérêt de noter l'existence, dans la collection de M. Hermans, d'un cinquième de daldre philippus, au millésime de (15)56, frappé à Anvers. L'existence de cette monnaie est d'autant plus inexplicable que le compte de la Monnaie d'Anvers, du maître Adrien Noirot, qui va du 9 juillet 1555 au 9 juillet 1558, ne fait pas mention de la fabrication de pièces de l'espèce. Il y a donc lieu de se demander si la date que présente la pièce de M. Hermans n'est pas le résultat d'une erreur du graveur ou la conséquence d'une mauvaise frappe, bien qu'une ordonnance de Philippe II « relative aux monnaies à son effigie, ses titres et ses armes », soit mentionnée sous l'année 1556, dans un registre de la chambre des comptes conservé aux archives générales du royaume de Belgique.

Le plus ancien daldre philippus que nous connaissions est de l'année 1557, il est au titre de roi d'Angleterre ; or, ce titre ne se trouve pas sur le cinquième de daldre de M. Hermans.

A. DE W.

Par arrêté royal en date du 6 décembre 1902, M. Frédéric Alvin, conservateur-adjoint de la section des médailles et monnaies à la Bibliothèque royale, a été nommé conservateur de la même section, en remplacement de M. C. Picqué, dont la démission est acceptée et qui devient conservateur honoraire.

Tous les numismates applaudiront à cette nomination.

A. DE W.

Le Monete di Verona descritte ed illustrate da QUINTILIO PERINI. Rovereto, 1902, gr. in-8°, 110 pages et nombreuses vignettes dans le texte.

La numismatique de Vérone, qui débute au premier quart du Xe siècle pour prendre fin au commencement du XVIe, est surtout intéressante par la variété des types monétaires qu'elle présente. Après un aperçu historique indispensable à la compréhension du sujet, M. Perini expose brièvement les divers systèmes monétaires qui furent en usage à Vérone, systèmes d'autant plus nombreux que cette ville fut soumise à des pouvoirs plus divers.

Après un monnayage autonome de courte durée, nous voyons émettre à Vérone, pendant plus de trois cents ans (931-1250), des monnaies impériales, puis, sous la domi-

nation des Scaliger (1259-1329), apparaît toute une série d'espèces nouvelles. Les Visconti de Milan (1387-1402) inaugurent les gros au Saint Zénon assis, puis viennent les pièces émises au cours de la domination vénitienne (1402-1509) et de la domination autrichienne (1509-1516), en tout 54 monnaies, que l'auteur décrit avec soin et dont les principales sont reproduites par la gravure.

Quelques documents officiels et la bibliographie des ouvrages qui ont trait à la numismatique véronaise terminent le travail de M. Perini, qui a surtout pour mérite de résumer, en un volume facile à consulter, tout ce qui a été écrit sur la question.

A. DE W.

Sigillographie française, par ADRIEN BLANCHET, bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque nationale, membre résidant de la Société des antiquaires de France. Paris, Picard, 1902, gr. in-8°, 53 pages. Prix : 3 francs.

Ce volume fait partie de la Bibliothèque des Bibliographies critiques publiée par la Société des études historiques. M. Blanchet divise son répertoire des travaux se rattachant à la sigillographie de la France, en huit chapitres : But et utilité de la sigillographie. — Périodiques. — Recueils divers. — Ouvrages didactiques. — Sceaux des rois et reines de France. — Sceaux de sociétés religieuses et civiles. — Sceaux de particuliers. — Sceaux des provinces et des villes.

La sigillographie est sœur de la numismatique ; au reste, le travail de M. Blanchet a d'autant plus d'intérêt que les appréciations qu'il émet sur les ouvrages cités témoignent chez leur auteur d'autant d'indépendance

que de justesse de vue. Quelques-unes, concernant des recueils récemment publiés en Belgique, sont surtout suggestives pour nous.

A. DE W.

Un nouveau périodique vient de voir le jour à Bruxelles : la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, dont le but principal est de mettre en lumière la valeur des collections officielles de livres et d'archives du pays, tout en établissant un lien nouveau et intime entre les divers conservateurs de ces dépôts.

Le premier numéro, janvier-février 1903, contient un long article, intitulé les *Archives*, dans lequel M. J. Cuvelier, sous-chef de section aux Archives de l'État, expose ses idées au sujet d'une méthode pratique de collaboration, pour les archivistes, au nouveau journal (1), et le commencement d'un travail de M. Alvin sur le Cabinet des médailles de l'État à la Bibliothèque royale. Signalons aussi le tableau synoptique des Archives générales à Bruxelles, dressé par MM. Laloire et Lefevre, destiné à faciliter aux travailleurs des recherches souvent longues.

A. DE W.

Nous avons acquis dernièrement trois petits volumes manuscrits dans lesquels un gantois, neveu d'un monsieur « Pangaert de Terheysen », décrit quelques-uns des événements de la Révolution brabançonne de 1789-90, auxquels il assista.

(1) Ce mémoire, fort bien conçu dans ses grandes lignes, est d'intéressante et instructive lecture. Le passage concernant les généalogistes de profession, qualifiés « les hyènes des archives », est d'une saveur toute particulière. Nous y renvoyons nos lecteurs.

C'est ainsi qu'il nous donne, avec de nombreux détails, le récit de la prestation de serment à la Nation des membres des États de Flandre, qui eut lieu à Gand, le 4 janvier 1790. « Une médaille fut frappée à l'occasion de cette » grande et heureuse cérémonie. »

« Au lieu de jettons qu'on est dans l'usage de distribuer » au peuple dans les inaugurations, les États de Flandre » ont fait faire à tous les pauvres des 17 paroisses de la » ville, une distribution de pains de la valeur de 7 sols, » avec un escalin en argent. » Cette circonstance a son importance au point de vue numismatique.

Le grand théâtre dressé pour la cérémonie au Marché du Vendredi était, paraît-il, fort luxueux. Au frontispice se voyait un lion, portant une lance « couverte d'un chapeau » avec cette inscription : JUGO AUSTRIACO EXCVSSO, » RELIGIONIS ET PATRIÆ LIBERTATE VINDICATA, SOLI » DEO HONOR. »

On remarquera que cette inscription se retrouve telle quelle sur les pièces d'argent et de cuivre gravées par Van Berckel EX DECRETO COMITIORVM FLANDRIÆ, 1790 (Catalogue De Coster, nº 903. *Les comices de Flandre célèbrent le retour de la liberté*), d'où il est permis de conclure qu'elles sont les médailles auxquelles notre gantois fait allusion en disant : « *Une médaille fut* » *frappée à l'occasion de cette grande et heureuse céré-* » *monie* », et l'on voit qu'il n'en fut pas jeté au peuple.

Il existe, on le sait, des pièces similaires pour le Brabant (Catalogue De Coster, nº 905).

A. DE W.

Nous avons annoncé, dans la précédente livraison de la *Revue*, la fondation, à Milan, d'un cercle numismatique due à l'initiative de M. Serafino Ricci, conservateur au

musée Brera, et qui a surtout pour objet la diffusion du goût des collections de médailles ou de monnaies.

L'organe de ce cercle, le *Bollettino di numismatica e di arte della medaglia*, vient de paraître. Le premier numéro, par sa composition, fait bien augurer de l'entreprise du professeur Ricci, et nous la croyons appelé à rendre, en Italie, de réels services à la numismatique et aux collectionneurs. A. DE W.

A.-ÉVRARD DE FAYOLLE. *Recherches sur Bertrand Andrieu de Bordeaux, graveur en médailles, graveur du cabinet du Roi, chevalier de l'ordre royal de Saint-Michel, membre de l'Académie impériale et royale des Beaux-Arts de Vienne. Sa vie — son œuvre.* Paris, 1902, gr. in-8°, XII-237 pages, avec un portrait et six planches de médailles.

Parmi la brillante pléiade des graveurs des fastes impériales, Bertrand Andrieu, de Bordeaux, se distingue de ses concurrents tant par le talent avec lequel il a su rendre l'expression de pensée et d'énergie du grand empereur que par la noble simplicité de ses compositions symboliques. Il est donc tout naturel que parmi les nombreux artistes de la période napoléonienne, il soit le premier à posséder une monographie sérieuse, destinée à mettre en évidence son incontestable mérite, à faire connaître ses œuvres et à exposer les phases diverses de sa laborieuse existence.

Fils d'un modeste artisan, Bertrand Andrieu naquit à Bordeaux le 4 novembre 1761. Il suivit les cours de l'Académie de cette ville et, à peine sorti de l'enfance, il fut placé en apprentissage par son père chez André Lavau, habile graveur d'armoiries. Quelques années après, en 1786, il se rendit à Paris, où il travailla tout d'abord sous

la direction de Gatteaux et, en 1789, il fit paraître sa première médaille, la Prise de la Bastille, qui fut un succès. Depuis lors, jusqu'à sa mort, survenue en 1822, il grava près de deux cents médailles, œuvre colossale accomplie en une trentaine d'années.

M. Évrard de Fayolle, l'érudit auteur des *Recherches sur Bertrand Andrieu,* décrit toutes ces médailles, dont il reproduit un certain nombre, et fournit à leur sujet tous les renseignements désirables. La vie de Bertrand Andrieu a été aussi étudiée par lui dans tous ses détails et reconstituée d'après des documents officiels et des papiers de famille mis à sa disposition par l'un des descendants du grand artiste, M. Henri Johannet. C'est à juste titre que ce beau travail, auquel M. F. Mazerolle a eu l'heureuse inspiration d'offrir l'hospitalité de son excellente *Gazette française de Numismatique*, a été couronné par l'Académie nationale des sciences, lettres et arts de Bordeaux.

A. DE WITTE.

Une chaire de numismatique vient d'être créée pour cinq ans au Collège de France, grâce à la généreuse initiative de M. Charles Ephrussi, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*. M. Babelon, membre de l'Institut et conservateur du Cabinet de France, y a été élu par l'assemblée des professeurs. On ne peut qu'applaudir à cette décision et à ce choix.

Souhaitons voir cet exemple imité par nos universités belges, car la numismatique est devenue l'indispensable complément de l'histoire.

A. DE W.

Un vol important a été commis dans la nuit du 18 au 19 novembre 1902, au cabinet des médailles de Marseille.

D'après la nomenclature qui nous a été adressée, les objets disparus comprendraient 783 pièces d'or d'une valeur intrinsèque de 8,000 francs et d'une valeur marchande de plus de 100,000 francs. On craint que toutes ces médailles et monnaies n'aient été fondues. Quelques jours avant le vol, le nouveau conservateur, M. Martin, avait précisément signalé, dans son rapport, le peu de sécurité des collections dont la garde venait de lui être confiée.

A. DE W.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Berliner Münzblätter, 1902, n° 10. — HABICH. Hans Reimer. — FRIEDENSBURG. Neue Zutheilungen Schlesischer Denare. — M. BAHRFELDT. Magnia Urbica, Gemahlin des Carinus, 282-284, n. Ch. — Varia.

N° 11. — VON BURKEL. Der Fund von Pöpling. — GRIMM. Münzen und Medaillen der Stadt Rostock. — FRIEDENSBURG. Neue Zutheilungen Schlesischer Denare. — Varia.

N° 12. — FRIEDENSBURG. Neue Zutheilungen Schlesischer Denare (Schluss). — BEHRENS. Münzen der Stadt Lübeck. — Goldmünzen der Sammlung Rainer. — Varia.

Blätter für Münzfreunde, 1902, n° 11. — WIBEL. Einige Nachträge und Berichtigungen zur Loewenstein-Wertheim'sche Münzkunde. — BUCHENAU. Ein Denar des Minnesängers Otto von Botenlauben. — Eine neu nachgewiesene Peter Flöhar Medaille. — Varia.

N° 12 — Ein spätmittelalterliches Salzburger Münzgewicht. — Ein vermutlich brandenburgischer Brakteat aus 1150. — Eine Medaille des B. Theod. von Paderborn. — Eine goldene Bildnismünze des letzten Erzbischofs von Bremen. — ZWITTER. Goldgulden der Stadt Magdeburg.

— Der Dukaten der Stadt Herford von 1641. — Oldenburger Nachahmung eines Elbinger Schillings. — Eine Schaumünze des Grafen Anton I von Oldenburg. — Varia.

1903. n° 1. — Neue Burenmedaille. — Eine Weimar'scher Hohlpfennig der Grafen von Orlamünde — E. SCHRÖDER. Studien zu den deutschen Münznamen. — Die Jubelmedaille der Mansfelder Gewerkschaft. — Stolbergische Ausprägungen zu Erfurt. — Varia.

Bulletin international de numismatique, 1902, n° 4. — MOWAT (R.). Les monnaies contremarquées de la collection H. Meyer. — Trouvailles. — Sociétés. — Varia.

Bolletino di numismatica e di Arte della Medaglia. Anno I. n° 1. — RICCI. Due parole di programma. — LA DIREZIONE. Il circolo numismatico milanese. — Statuto del circolo. — P. MONTI. — S. LAFFRANCHI. I due Massimiani Erculeo e Galerio nella monetazione del bronze. — GRILLO. Varianti inedite alle monete di Milano dei fratelli Gnecchi. — SPIGARDI. Pier' Antonio Michelli (1679-1737). — Esposizione internazionale de Orticoltura in Firenze (1874). — Varia.

American Journal of Numismatics, t. XXXVII, n° 1. — SHERMAN BENSON. Ancient Greek coins. — Coins for the Philippines. — The new United-States mint and its predecessors. — STORER. The medals, jetons, and tokens illustrative of the science of medicine. — MARVIN. King Edward's title on his coins. — NICHOLS. Medals of the grand army. — MARVIN. Masonic Medals. — Encouragement to medallic art : Société hollandaise-belge des amis de la médaille d'art. — Varia.

N° 2. — SHERMAN BENSON. Ancient Greek coins. — SPRINGFIELD. Spanish American war medal. — BLACK. Copper massas of Ceylon. — STORER. The medals, jetons, and tokens illustrative of the science of

medicine. — NICHOLS. Medals of the grand army. — MARVIN. Masonic medals. — Varia.

Francfurter Münzzeitung, n° 24. — P. JOSEPH. Die älteste Münze der Grafen von Hohenzollern als Burggrafen von Nürnberg. — Ein aachener Münzfreund. — Zwei seltene Strassburger Münzen. — Neue Medaillen und Münzen — Ein Münz Märchen. — Varia.

N° 25. — P. JOSEPH. Die Münzen der Herrschaft Almelo. — P. JOSEPH. Zur Münzkunde von Pfalz-Simmern. — HEUSOHN. Eine Denkmünze auf den Naturforscher G.-E. Rumphius. — LOCKNER. Eine unbekannte Medaille auf die Wahl des Würzburger Bischofs Anselm Franz von Ingelheim vom Jahr 1746. — Varia.

N° 26. — P. JOSEPH. Rheinisch-westfälische Seltenheiten aus dem Aachener Funde. — P. JOSEPH. Zur Münzkunde von Pfalz-Simmern. — P. JOSEPH. Drei seltene Münzen der Herrschaft Berg. — P. JOSEPH. Der letzte Thaler von Zug. — HEUSOHN. Eine Denkmünze auf den Naturforscher G.-E. Rumphius. — Varia.

La Gazette numismatique, t. VII, n° 2. — CIRRATO, Médaille des Salpêtriers instituée par Victor-Amédée II, roi de Sardaigne. — ALVIN. Médaille du couvent de Sainte-Élisabeth à Bruxelles. — A. DE WITTE. Jetons de Jean van den Eyken et de Simon Longin, conseillers-maîtres de la chambre des comptes en Brabant. — JUSTICE et FAYEN. Essai d'un répertoire idéologique de la Numismatique belge pour les années 1883-1900. — Varia.

N° 3. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits et complètement inventés. — JUSTICE et FAYEN. Essai d'un répertoire idéologique de la Numismatique belge pour les années 1883 à 1900. — Varia.

Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien, n° 150. — Die österreichisch-ungarischen

Medaillenprägungen zum Jubeljahre 1898. — Musiker-Medaillen. — Zur Münzepoche Kaiser Leopold I (1658-1705). — Huguenin ..... in Le Locle. — Miscellen. — Die moderne Medaille.

N° 151. — Die österreichisch-ungarischen Medaillenprägungen zum Jubeljahre 1898 (Schluss). — Musiker-Medaillen. — Zur Münzepoche Kaiser Leopold I (1658-1705). — Münzfunde 1902. — Clubnachrichten. — Miscellen. — Die moderne Medaille.

N° 152. — FOEST. Oesterreichische Pferdezucht-Medaillen.—Musiker-Medaillen.— Miscellen.— Die moderne Medaille.

Monastblatt, n° 232. — SCHOLZ. Uber einen Fund athenischer Tetradrachmen aus dem 2 Jahrhundert v. Ch. — Varia.

N° 233. — VOM ZAMBAUR. Orientalische Münzen in Nord- und Osteuropa. — Varia.

N° 234. — ERNST. Nach zwanzig Jahren. — IPPEN. Magistratsnamen auf den Münzen von Scodra. — Varia.

Mittheilungen der Bayerischen Numismatischen Gesellschaft, t. XXI. — Jahresbericht. — KULL. Studien zur Geschichte der Oberpfälzischen Münzen des Hauses Wittelsbach. — KULL. Aus bayerischen Archiven. — L.-V. BURKEL. Süddeutsche Holbbracteaten. — Miscellen.

Numismatic Chronicle, 1902, part. III. — MACDONALD. The coinage of Tigranes I. — EVANS (J.). The cross and pall on the coins of Ælfred the Great. — CARLYON-BRITTON. The silver coinage of the reign of Henri VI. — CODRINGTON. Some rare oriental coins. — LANGWORTH DANAS. Some coins of the Mughal emperors — Miscellanea.

Part. IV. — W. WROTH. Greek coins acquired by the

british Museum, 1901. — EVANS. On some rare or unpublished roman coins. — GRUEBER. Some coins of Eadgar and Henry VI.—SEARLE. Some unpublished Seventeenth-century Tokens. — Notes. — Miscellanea. — Index.

Numismatic Circular, n° 121. — Inedited coins. — HANDS. The witness of the roman coins to the history of Rome between the sack of the city by the Gauls and the beginning of the first punic war. — WHITEWAY. Inedited anonymous venetian coins. — FORRER. Biographical notices of medallists, etc. — F. GNECCHI. Roman coins. — Varia.

1903, n° 122. — Inedited coins. — HANDS. The witness of the roman coins, etc. — Edinburgh Farthing Tokens. — HIGGINS. Sketches of european continental history and heraldry for the use of numismatists. — FORRER. Biographical notices, etc. — Varia.

N° 123. — Inedited coins. — HANDS. The witness of the roman coins, etc. — HIGGINS. Sketches of european continental history, etc. — FORRER. Biographical notices of medallists, etc. — Some crowns of Queen Victoria. — Varia.

Rivista italiana di Numismatica, anno XV, 1902, fasc. IV. — DATTARI. Appunti di numismatica Alessandrina. — LAUZA. Spiegaz. storica delle monete di Agrigento. — GNECCHI. Cronaca delle falsificazioni. — Cronaca. — Varia.

Revue numismatique, 1902, 3e trim. — ROUVIER. Les rois phéniciens de Sidon d'après leurs monnaies. — DIEUDONNÉ. Monnaies grecques récemment acquises par le Cabinet des médailles. — SVORONOS. La prétendue monnaie Thibronienne. — TACCHELLA. Monnaies de la Mésie inférieure. — ROMAN. Médaille de consécration de Tétricus père. — IDEM. Denier de Jacques Artaud de

Montauban. — Mélanges. — Chronique. — Nécrologie. — Bull. bibl.

4e trim. — ROUVIER. Les rois phéniciens de Sidon d'après leurs monnaies (*fin*). — FOVILLE (J. DE). Monnaies trouvées en Crète. — Mélanges. — Varia.

Revue suisse de Numismatique, t. XI, livr. 1. — LADÉ. Contributions à la numismatique des ducs de Savoie. — DE PALÉZIEUX-DU PAN. Numismatique de l'évêché de Sion. — STROEHLIN. Inventaire descriptif des monnaies de la république de Genève. — MICHAUX. Liste des médailles et jetons concernant la Chaux-de-Fonds jusqu'en 1901. — Actes et documents numismatiques intéressant la Suisse. — STROEHLIN. Médailles suisses nouvelles. — Chronique des falsifications. — Mélanges. — Comptes-rendus. — Trouvailles. — Société suisse de Numismatique.

Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde, 11e année, livr. 1. — ZWIERZINA. Nederl. penningen (1864-98). — Mlle DE MAN. Note sur un tiers de sou frappé dans une localité du nom de Ressons. — De alkmaarsche vroedschapspenning. — ZWIERZINA. Een Drietal fraaie proeven van Nederl. medailleerkunst. — CALAND. Bouwstoffen voor eene geschiedenis van het Ned. Geld- en Muntwezen. — Varia. — ZWIERZINA. Index (1893-1902).

Zeitschrift für Numismatik. Berlin. Sitzungsberichte der Numismatischen Gesellschaft zu Berlin, 1902. — Vol. XXIII, livr. 3 et 4. — GAEBLER. Zur Münzkunde Makedoniens. — REGLING. Zur griechischen Münzkunde. — DANNENBERG. Neuburg. — SCHRÖTTER. Die letzte städtische Münzprägung in Preussen. — Funden.—Varia.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1903.

Avis important : **A partir du 1er janvier 1903, les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Éd. Laloire, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.**

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter*, Neue Folge, nos 10 à 12; 1903, no 1 *Zeitschrift für Numismatik.* Berlin. Sitzungsberichte der Num. Gesellschaft zu Berlin, 1902. — *Idem.*, vol. XXIII, liv. 3 et 4. — *Zeitschrift des historischen Vereins für Nieder-Sachsen*, 1902, liv 4. — *Blätter für Münzfreunde*, 1902, no 12; 1903, no 1. — *Antiquitaeten. Wochenschrift*, année I, livr. 1. — *Mittheilungen der Bayerischen Numismatischen Gesellschaft*, année XXI, 1902. — *Neues Lausitzisches Magazin*, 78e vol., 1902, Görlitz — Codex diplomaticus Lusatiae superioris, II. vol., II. liv. no 3 (1432-1434).

Angleterre. — *Spink and Son's Monthly Numismatic Circular*, vol. X, table; vol. XI, nos 121 à 123. — *Numismatic Chronicle*, 1902, part III-IV.

Autriche-Hongrie. — *Monatsblatt der Numismatischen Gesellschaft in Wien*, nos 232 à 234. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, nos 150 à 152.

Belgique. — *Bulletin de la classe de l'Académie royale de Belgique*, 1902, nos 9 à 11. — Académie royale d'archéologie de Belgique *Bulletin*, 1902, VIII. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 40e année, nos 11 et 12. — *Archives belges*, 4e année, nos 9 et 10; 5e année, no 1. — Société verviétoise d'archéologie et d'histoire : *Bulletin*, vol. III. — *L'ancien pays de Looz*, 6e année, 1902, nos 6 à 8. — *La Gazette numismatique*, 1902, nos 2 et 3. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin*, 10e année,

nos 8 et 9; 11e année, no 1. — *Revue bibliographique belge*, 14e année, 1902. nos 11 et 12. — *Inventaire archéologique de Gand*, fasc. XXVII et XXVIII. — *Revue belge de Numismatique*, Table des matières des années 1869-1880.

États-Unis. — *American Journal of Numismatics*, 1902, july-october.

France. — *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1902, trim. 2 et 3 — *Bulletin et Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, VIIe série, tome Ier; mémoires, 1900, Paris, 1902. — *Bulletin international de Numismatique*, t. Ier, liv, 4, 1902. — *Bulletin de la Société de Borda* (Dax), 27e année, 4e trim. 1902. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (Daremberg et Saglio), 33e fasc. Paris, 1902 — *Polybiblion. Revue bibl. universelle.* Partie technique, 1902, livr. 11 et 12; 1903, livr. 1. Partie littéraire, 1902, livr. 5, 6; 1903, livr. 1. — *Revue générale de bibliographie française.* Paris, 1903, t. I, no 1. — *Revue numismatique*, 4e série, t. VI, fasc. 3, 4.

Italie. — *Rivista italiana di numismatica*, année XV, 1902, vol. XV, fasc. IV. — *Bolletino di numismatica et di arte della medaglia.* I, livr. 1. Milan.

Luxembourg. — Institut archéologique du Luxembourg : *Annales*, LVIe année, t. XXXVII, 1902 — *Ons Hemecht*, 1902, livr. 12; 1903, livr. 1.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het koninklijk Nederl. Genootschap voor munt- en penningkunde*, 1903, 11e année, livr. 1.

Portugal.—*O Archeologo Português*, vol. VII, nos 10, 11. Lisbonne.

Suède. — *Konigl. Vitterhets historie och antiquitets Akademiens Månadsblad.* Stokholm, 1897. — *Antiquarisk tidskrift för Sverige*, XVIIe livr., nos 1, 2.

Suisse. — *Revue suisse de numismatique*, t. XI, liv. 1, 1902. — Société d'histoire de la Suisse romande : *Mémoires et documents*, t. IV (2e livr.); t. V. — *Répertoire général de Médaillistique*, P.-C. Stroehlin, Genève, fiches 601 à 675.

Ouvrages non périodiques.

Amardel (G.). — *Le comte Milon.* Narbonne, 1901, in-8o, 30 pages. — *Numismatique de Narbonne au VIIIe siècle.* Paris, 1901, in-8o, vig.,

32 pages. — *Les marques monétaires de l'atelier de Narbonne au VIe siècle.* Narbonne, 1902, in-8°, 46 pag. (*Hommage de l'auteur.*)

ALVIN (F.). — *Médaille du couvent de Sainte-Elisabeth à Bruxelles.* Tournai, 1902, in-8°, 4 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

BLANCHET (A.). — *Le château de Montaner.* Caen, 1903, in-8°, 13 pages, 2 planches.

DE CAMPOS (J.). — *Estudos de Numismatica colonial portuguesa.* Lisbonne, 1902, 2 brochures, vignettes, 16 et 10 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

DE JONGHE (Vte B.). — *Trois monnaies luxembourgeoises inédites.* Bruxelles, 1902, in-8°, vignettes, 6 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

DE WITTE (A.). — *La médaille honorifique offerte à David Teniers, le Jeune, par Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche.* Termonde, 1903, in-8°, vignettes, 1 planche, 12 pages. — *Jetons de J. van der Eyken et de S. Longin* 1506. Tournai, 1903, in-8°, 3 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

DE MAN (Mlle). — *Note sur un tiers de sou frappé dans une localité du nom de Ressons,* 1903, in 8°, 3 pages. — *La Numismatique du siège de Middelbourg de* 1572 *à* 1574, in-8°, 107 pages, IV planches, 1 carte. Bruxelles, 1903. (*Hommage de l'auteur.*)

EVANS (J.). — *On some rare or unpublished roman coins.* Londres, 1902, in-8°, 2 planches, 19 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

GERMAIN (L.) = *La légende d'Amel.* Nancy, 1901, in-8°, 12 pages.

GILLEMAN (CH.). — *Jetons relatifs à la construction de la coupure de Bruges,* 1753. Bruxelles, 1903, in 8°, 7 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

LALOIRE (ED.). — *La médaille au jour le jour.* Bruxelles, 1902, in-8°, vignette, 31 planches. — *Médailles historiques de Belgique, année* 1902, Bruxelles, 1903, in-8°, 12 p., 4 planch. (*Hommage de l'auteur.*)

MOSCHETTI (A.). — *La funzione odierna dei Musei Civici.* Padoue, 1903, in-8°, 12 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

PERINI (Q.). — *Le monete di Verona.* Rovereto, 1902, in-8°, 110 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

QUARRÉ-REYBOURBON (L.). — *André-Corneille Lens, peintre anversois, et ses tableaux conservés à Lille.* Paris, 1902.

RIZZOLI (L.). — *I sigilli nel Museo Bottacin* (VIII). Padoue, 1902, in-8°, 10 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

VANDEN BROECK (ED.). — *Cinq jetons de magistrats bruxellois.*

Bruxelles, 1903, in-8°, 10 pages, 1 planche. — *Remarques sur les jetons des anciens receveurs-trésoriers.* Bruxelles, 1903, in-8°, 5 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Zwierzina (W.-K.-F.). — *Een drietal fraaie proeven van Nederlandsche Medailleerkunst.* 1903, in-8°, 4 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Numismatisches Offerten-Blatt (Rappaport), n°s 111 à 115. — *Vente de la bibliothèque numismatique de MM. Gnecchi de Milan* (Envoi de M. Hamburger de Francfort, 1902.) — *Vente de la collection Gutekunst.* (Envoi de M. Hamburger.) — *Catalogue des monnaies et médailles.* (Envoi de M. Hamburger.) — *Monthly list of recent acquisitions* (Nijhoff), nov. 1902, janv. 1903. — *Numismatischer Verkehr*, 1903, n°s 1, 2. – *Catalogue Marchio et Majer*, série IV, 1903, n° 35. — *Catalogue Schulman*, n° XLI, 1902.— *Lagerkatalog de Merzbacher*, 1903, liv. 1, Munich. — *Antiquariats-Katalog* de List et Francke, Leipzig, n° 349. — *Catalogue numismatique de J. Baer*, 1903, n° 472. — *Fischer, Verkäufliche Münzen und Medaillen*, 1903, X. — *Bahrfeldt, Numismatischer Litteratur-Blatt*, 1903, n°s 131, 132. — *Zschiesche et Koder, Verzeichnis*, 1903, n° 94. — *Münzen und Medaillen* (Rosenberg), IX. — *Tejér József, Verzeichniss-Verk. Münzen*, Budapest.— *Boudeau, Catalogue général de médailles françaises* (François Ier à Henri III), Paris, 1902. — *Schepens, Livres d'étrennes.* Bruxelles, 1902-1903. — *Catalogue de la bibliothèque du comte G. de Nédonchel.* Gand, 1903.

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. le chevalier van Eersel.

Plaquette d'argent à l'effigie du donateur, modelée par Szermaï.

Don de M. J. de Rudder.

Plaquette en étain modelé par M. J. de Rudder pour la Société de photographie *l'Effort.*

Don de M. A. de Witte.

Médaille de 1622 à l'effigie de l'archiduc Léopold d'Autriche. Cuivre.

Soit en tout : 3 médailles.

Bruxelles, le 14 février 1903.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

Éd. Laloire.

LES SIGNATURES DE GRAVEURS

SUR LES

MONNAIES GRECQUES

PLANCHE VIII.

« Si aucune œuvre de sculpture des anciens n'était parvenue jusqu'à nous, leurs monnaies auraient suffi pour démontrer que les Grecs furent plus au courant des qualités du beau et possédèrent une constitution spirituelle plus fine, plus développée, que toute autre race ayant jamais existé (1). » Ce jugement, porté par un critique moderne, donne une idée de l'importance artistique des productions inimitables des célèbres graveurs de la belle époque de l'art monétaire grec. Lenormant tombait en extase devant un médaillon de Syracuse ; Winckelmann, en contemplant les œuvres d'Euainetos et de Kimon, s'écriait : « Weiter als diese Münzen kann der menschliche Begriff nicht gehen ! » Tous, connaisseurs ou profanes, se sentent fascinés à la vue de ces ravissantes monnaies, que l'on n'a jamais surpassées et qui ne le seront jamais, tant elles sont empreintes de cette

(1) STILLMANN, *The Century Magazine*, vol. XXXIII, p. 788.

idéale beauté que les Grecs seuls ont comprise et sentie dans la perfection.

Quel charme ne se degage-t-il point de ces précieux monuments, aux dimensions exigues, sur lesquels les artistes anciens ont fixé les images de leurs dieux, les symboles de leur culte, les emblèmes de leurs divinités protectrices, et, plus tard, les portraits de leurs princes et de leurs rois? Quel art exquis! Quelle grandeur dans cette simplicité caractéristique des œuvres de l'antiquité! Pureté du dessin, harmonie des lignes, finesse du modelé, noblesse du type, tout s'accorde pour donner à l'ensemble ce cachet d'exquise distinction qui s'impose à notre admiration.

« La médaille grecque, » a fait remarquer M. Delbeke, dans cette *Revue* même (année 1892, p. 570) « avait le secret d'allier l'extrême sobriété à l'extrême richesse. Le champ disposé en talus depuis le bord jusqu'au type, y sert de transition au relief et le rattache au flan; la simplicité de la composition y met toute chose à sa place avec une élégance décorative; l'inscription, d'une graphique légère, simple et primitive, se trouve disposée discrètement dans les espaces laissés libres par le type principal, et contribue à l'ornementation du coin. De toute l'œuvre se dégage une impression bienfaisante d'eurythmie et de convenance souveraines. »

Et quels furent les auteurs de ces chefs-d'œuvre? Les noms de quelques-uns, très peu malheureuse-

ment, sont parvenus jusqu'à nous. Pour la plupart, humbles artisans, la grande majorité des graveurs des monnaies grecques n'eussent pas osé signer leurs coins qui, aussitôt achevés, devenaient la propriété des magistrats publics. C'est des artistes connus et de leurs œuvres que je désire faire ici une rapide étude. Le sujet n'est pas nouveau, mais il n'existe aucun récent travail d'ensemble sur la matière depuis les publications de von Sallet et de MM. Brunn et Weil. Voilà mon excuse en entreprenant cette esquisse nécessairement imparfaite des œuvres signées de la numismatique grecque.

Les premières signatures d'artistes firent leur apparition sur les monnaies vers la seconde moitié du cinquième siècle avant notre ère (environ 440 av. J.-C.). Eumenes de Syracuse fut le premier innovateur; d'autres le suivirent de très près. Ces signatures se reconnaissent, en général, à leur position plus ou moins dissimulée dans un accessoire du type ou dans le champ de la monnaie, et aux caractères minuscules dont elles sont tracées. Une preuve indiscutable de leur présence sur des coins monétaires nous est fournie par un superbe tétradrachme de Clazomène, à la tête d'Apollon de face (*voy.* pl. VIII, n° 6), portant l'inscription ΘΕΟΔΟΤΟΣ ΕΠΟΕΙ (pour ΕΠΟΙΕΙ) (1) et

(1) Le plus bel exemplaire connu est celui de la collection de Luynes, Paris; il porte : [Θ]ΕΟΔΟΤΟΣ ΕΠΟΕΙ. J'ai reproduit à la planche VIII, n° 6, l'exemplaire du Musée britannique.

des médailles de Cydonia, sur lesquelles l'artiste a signé ΝΕΥΑΝΤΟΣ ΕΠΟΕΙ.

Les monnaies de la grande Grèce nous fournissent le nombre le plus considérable de signatures de graveurs ; celles de Syracuse à elles seules nous révèlent les noms de plusieurs artistes fameux ; tels Kimon et Euainetos, qui se sont rendus immortels par leurs beaux « médaillons » ou décadrachmes, proclamés par Lenormant le *nec plus ultra* de l'art monétaire.

La tolérance de ces signatures de graveurs sur les monnaies ne marque pas précisément, comme on l'a pensé, une période de déclin dans l'art, car nous avons la preuve du contraire ; c'est plutôt « un indice de parfaite maturité faisant suite à l'école plus sévère de l'art idéal » et comme une reconnaissance officielle de la supériorité des artistes qui ont eu le privilège de signer leurs productions.

Il faut rejeter aussi la théorie ingénieuse avancée par M. Kinch, il y a quelques années (*Revue numismatique*, 1889, p. 479), que ces inscriptions de caractère si particulier pouvaient nous révéler, plutôt que des noms de graveurs, ceux de personnages célèbres, ayant par leur munificence, rehaussé la splendeur des jeux de l'hippodrome. Cette hypothèse ne saurait être envisagée qu'en rapport avec un groupe spécial de médailles, frappées comme récompenses aux courses de chariots de Syracuse, mais n'aurait pas son à-propos pour

les monnaies signées, plus spécialement destinées à la circulation.

Les auteurs anciens ne nous ont laissé aucun renseignement sur les graveurs de monnaies de l'antiquité. Ils n'ont certes pas songé que les monnaies, sans grande importance artistique pour eux, survivraient aux plus nobles travaux d'architecture, de sculpture et de peinture de l'époque, et seraient des reliques précieuses d'un âge caractérisé par le bon goût et le culte de la beauté. Aussi peut-on se féliciter de posséder néanmoins quelques signatures de graveurs monétaires, nous permettant de nous faire quelque idée de leur existence et de leur position sociale. « Les signatures d'artistes », nous dit M. Babelon, « permettent de soulever un coin du voile de la vie si obscure de ces graveurs de génie, en nous montrant les plus renommés d'entre eux concourant à l'envi pour les mêmes sujets comme si un thème officiel leur eût été imposé d'avance; ou bien appelés parfois loin de leur patrie par des villes diverses qui se disputent leur talent et sollicitent leur burin (1).

Il est prouvé que le privilège de signer leurs monnaies ne fut accordé qu'aux artistes de premier ordre. Certains coins étaient exécutés par les grands maîtres de l'art; ces coins étaient ensuite copiés, plus ou moins exactement, et en plus ou

(1) E. Babelon, *La Monnaie*, Grande Encyclopédie, t. XXIV, p. 124.

moins grand nombre, suivant les besoins des ateliers, par des artisans de rang inférieur, sans doute des esclaves. Ceci explique que l'on rencontre des copies non signées et plus ou moins servilement imitées de coins signés, comme nous le verrons plus loin. Souvent, plusieurs ateliers avaient recours aux mêmes graveurs pour la préparation de leurs types monétaires; ainsi, Euainetos de Syracuse a travaillé aussi pour Catane, Camarine et Rhégium; Philistion a gravé des monnaies de Vélia et de Térina; Kimon, l'auteur des médaillons *à la résille* de Syracuse a signé des émissions de Métaponte, de Messine et des monnaies carthaginoises frappées en Sicile. Sur des pièces d'Elis on rencontre les initiales du graveur ΕΥΘ (?) de Syracuse; la signature d'Aristoxenos est commune à des didrachmes de Métaponte, d'Héraclée et de Tarente; et l'on pourrait encore multiplier cette liste des artistes connus ayant été employés par plusieurs ateliers, comme suit :

Nota : Sauf de rares exceptions, les signatures d'artistes ne se rencontrent que sur des monnaies d'argent.

ΑΠΟΛ (λωυιος,) Métaponte et Tarente.

ΑΡΙΣΤΟΞΕΝΟΣ, Héraclée, Métaponte et Tarente.

ΑΡΙ, Héraclée, Métaponte et Thurium.

ΕΥΑΙΝΕΤΟΣ, Camarine, Catane, Rhégium et Syracuse.

ΕΥΘ... Elis * et Syracuse.

* L'astérisque indique que la signature peut se rapporter à un magistrat plutôt qu'à un graveur.

Θ * Vélia, Massilia et peut-être Tarente [ΘΡ = Θ̂Ρ et ΘΡΑ] Métaponte.

Κ...(1) Héraclée, Tarente et Thurium.

ΚΑΛ... Héraclée, Métaponte, Tarente et Thurium.

ΚΙΜΩΝ, Messana, Métaponte, Syracuse et monnaies carthaginoises de la Sicile.

Φ... Héraclée, Naples, Pandosia, Térina, Tarente, Térina et Vélia.

ΦΙΛΙΣΤΙΩΝ, Héraclée, Métaponte, Tarente, Térina et Vélia.

ΦΡΥ(γιλλος), Syracuse et Thurium.

ΠΡΟΚΛΗΣ, Catane et Naxos.

ΠΥΘΟΔΩΡΟΣ, Aptéra de Crète et Polyrhénium,

La signature Φ... peut représenter plus d'un nom de graveur.

Le premier qui ait eu l'idée de reconnaître des signatures de graveurs sur les monnaies grecques fut le duc de Luynes, quoique avant lui déjà, le père jésuite Froehlich, de Vienne, ait signalé le nom de l'artiste ΝΕΥΑΝΤΟΣ sur les pièces de Cydonia, et que Steinbüchel, en 1818, ait fait remarquer que les noms d'Eukleidas, Kimon, Eumenes, Kleudoros et Philistion se rapportaient avec plus de vraisemblance à des graveurs qu'à des magistrats. Après le duc de Luynes, Raoul-Rochette, un savant français, a dressé une liste assez complète de ces signatures d'artistes; mais ce n'est

(1) La signature Κ... peut n'être qu'une autre forme abrégée de ΚΑΛ., qui se rencontre sur les monnaies des mêmes ateliers.

réellement qu'en 1871 que l'excellent ouvrage de von Sallet, *Die Künstlerinschriften auf griechischen Münzen*, a définitivement établi, sans recourir à des hypothèses arbitraires, des bases sérieuses pour un groupement logique des œuvres de chacun des artistes dont les signatures ne laissent aucun doute au point de vue de l'authenticité. Depuis, M. le Dr Rud. Weil de Berlin a étudié les inscriptions d'artistes des monnaies siciliennes et M. le Dr Brunn a consacré un chapitre aux graveurs de coins monétaires dans sa *Geschichte der griechischen Künstler*.

Les ouvrages suivants sont les principaux qui ont traité l'intéressante question des signatures de graveurs sur les monnaies grecques :

Froehlich, *Notitia elementaris numismatum*, pp. 38 et 195 (cfr. J.-P. Rossignol, *Des services que peut rendre l'archéologie aux études classiques*, Paris, 1878, pp. 210 sqq.)

A. v. Steinbüchel, *Wiener Jahrbücher*, II, 1818, p. 125 (cfr., t. 62, 1833, *Anz.-Bl.*, p. 59).

Duc de Luynes, *Annali d. Inst.*, II, 1830, p. 85.

Raoul-Rochette, *Lettre à M. le duc de Luynes sur les graveurs des monnaies grecques*, Paris, 1831, in-4°.

Raoul-Rochette, *Lettre à M. Schorn. Supplément au catalogue des artistes de l'antiquité grecque et romaine*, Paris, 1845.

A. von Sallet, *Die Künstlerinschriften auf griechischen Münzen*, Berlin, 1871. *Zu den Künstlerin-*

schriften auf griechischen Münzen, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. II, pp. 1-9.

Rudolf Weil, *Die Künstlerinschriften der sicilischen Münzen*, Berlin, 1884.

Dr Heinrich Brunn, *Die Münzstempelschneider* dans *Geschichte der griechischen Künstler*, Stuttgart, 1889.

Ad. Holm, *Geschichte Siciliens im Alterthum*, Bd. III, Leipzig, 1898.

R. S. Poole, *Catalogue of Greek Coins in the British Museum*, Italy, etc., 23 vol., compilés par les conservateurs du Cabinet des médailles du Musée britannique.

Dr Imhoof-Blumer, *Choix de Monnaies grecques*, Winterthur, 1871.

Le même, *Monnaies grecques*, Paris, 1883.

F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, Paris, 1878, t. III.

Arthur J. Evans, *Syracusan « Medallions » and their Engravers*, London, 1891.

Le même, *Horsemen of Tarentum*, London, 1899.

B.-V. Head, *Historia Numorum*, Oxford, 1887.

Le même, *Coinage of Syracuse*, London, 1874.

J.-A. Blanchet, *Les Monnaies grecques*, Paris, 1894.

G.-F. Hill, *A Handbook of Greek and Roman Coins*, London, 1899.

Le même, *Coins of ancient Sicily*, London, 1903.

R.-S. Poole. *Athenian Coin Engravers in Italy*, Numismatic Chronicle, 1883.

Arthur-J. Evans, *Some new Artists' signatures on Sicilian Coins*, Numismatic Chronicle, 1890, pp. 284 sqq.

M.-P. Vlasto, *Les Monnaies d'or de Tarente*, Journal international d'archéologie numismatique, 1901, pp. 105 sqq.

Garrucci, *Le Monete dell'Italia antica*, Rome, 1885.

Furtwängler, *Masterpieces of Greek Sculpture*, 1895.

Lermann, *Athenatypen auf griechischen Münzen*, München, 1900.

Il faudrait, en outre, mentionner encore divers articles parus dans les revues numismatiques, ce que je ferai en temps et lieu dans le cours de mon étude.

Avant de procéder à l'examen détaillé des signatures de graveurs monétaires grecs et des monnaies ainsi signées, il me semble utile de donner une liste alphabétique des ateliers sur les émissions desquels on rencontre ces signatures et quelles sont celles-ci pour chaque atelier, d'après les découvertes les plus récentes.

AGRIGENTE.	A * (Weil, *op. cit.*, p. 13).
	MYP...
APTERA.	ΠΥΘΟΔΩΡΟΣ.
ARCADIE.	ΟΛΥΜ *.
	ΧΑΡΙ *.

(*) L'astérisque indique que la signature ainsi désignée peut se rapporter à un magistrat plutôt qu'à un graveur.

CAMARINA.	'ΕΞΑΚΕΣΤΙΔΑΣ (*Num. Chron.*, 1890, p. 307).
	ΕΥΑΙΝΕΤΟ.
CATANE.	ΕΥΑΙΝΕΤΟ.
	'ΗΡΑΚΛΕΙΔΑΣ.
	ΠΡΟΚΛΗΣ.
	ΧΟΙΡΙΩΝ.
CLAZOMÈNE.	ΘΕΟΔΟΤΟΣ ΕΠΟΕΙ.
CNIDUS.	Σ (*Cat. Brit. Mus.*, Caria, p. 87, n° 24).
CYDONIA.	ΝΕΥΑΝΤΟΣ ΕΠΟΕΙ (*Num. Chron.*, 1894, p. 9).
ELIS.	'ΑΛ * ou ΔΑ *.
	ΠΟ *.
	ΕΥΘ *.
HÉRACLÉE.	ΑΡΙΣΤΟΞΕΝΟΣ ou Α.
	Κ... / ΚΑΛ... } Evans, *Horsemen of Tarentum*, pp. 53-54, etc. Vlasto, *Journal int. d'archéologie num.*, 1901, pp. 107 sqq.
	Φ.
HIMÉRA.	ΚΙΜΩΝ l'ancien (Evans, *Syracusan Medallions*, p. 175).
	ΜΑΙ... (*Num. Chron.*, 1890, p. 292).
HYPIA.	Γ * (Lermann, p. 66).
LEONTINI.	Α, ΑΡ * (*Num. Chron.*, 1894, pp. 207, 214).
MASSILIA.	ΑΤΡΙ * / ΜΑ * / ΠΑq * } (Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, III, p. 259.

	Θ *.
MESSANA.	ΚΙΜΩΝ (*Num. Chron.*, 1890, p. 298. — Evans, *op. cit.*, pp. 180, 187, etc.).
	ΑΝΑΝ * ou ΑΝΑΛ * (*Num. Chron.*, 1896, p. 123).
MÉTAPONTE.	ΑΠΟΛ * (Vlasto, *Journ. int. d'arch. num.*, 1901, p. 106).
	ΑΡΙΣΤΙ * (Vlasto, *loc. cit.*, p. 109).
	ΑΡΙΣΤΟΞΕ(νος).
	Κ... ou ΚΑΛ * (Vlasto, *loc. cit.*, pp. 107 sqq.).
	ΚΙΜΩΝ.
	ΓΟΛΥ *.
NAPLES (1).	Γ * (Lermann, *op cit.*, p. 66).
	Φ * (*Num. Chron.*, 1896, p. 139).
NAXOS.	ΠΡΟΚΛΗΣ.
OLYNTHUS.	ΤΕΤ *.
PANDOSIA	Γ * (Lermann, *op. cit.*, p. 66).
	Φ * (*Num. Chron.*, 1896, p. 139).
POLYRHENIUM.	ΠΥΘΟΔΩΡΟΣ.
RHEGIUM.	Γ * (Lermann, *op. cit.*).
	'ΙΠΠΟΚΡΑΤΗΣ ou ΚΡΑΤΗΣΙΠΠΟ.
	Κ..... ε(πάει?) (Hill, *Handbook of Greek and Roman Coins*, p. 195).
SYRACUSE.	Ε * (*Num. Chron.*, 1890, p. 306).

(1) M. Arthur Sambon, dans un intéressant article de la *Rivista italiana di numismatica*, 1901, pp. 119 sqq., sur la *Chronologie des monnaies de Naples*, réfute l'opinion émise par M. Evans qui attribuait à Kimon certaines monnaies de Naples.

ΕΥ.
ΕΥΑΙΝΕΤΟ
ΕΥΑΡΧΙΔΑΣ (Evans, *op. cit.*, p. 189).
ΕΥΘ...
ΕΥΚΛΕΙΔΑ.
ΕΥΜΗΝΟΥ.
'ΙΜ ou 'ΙΜ (Hill, *op. cit.*, p. 195).
ΚΙΜΩΝ.
ΡΑΡΜΕ...
ΣΩΣΩΝ.
Φ * (*Num. Chron.*, 1890, p. 306).
ΦΡΥΓΙΛΛΟΣ.

TARENTE. Λ sur le dos du cheval.
'Λ * peut être une abréviation pour ΑΓΟΛ * (Vlasto, *loc. cit.*, p. 109).
ΑΓΟΛ * (Vlasto, *loc. cit.*, p. 105).
ΑΡΙ, ΑΡ, ⅄ et ⅄.
'ΑΡΙ * peut être Αριστόξενος (Vlasto, *loc. cit.*, p. 106).
Θ, ΘΡΑ * (Evans, *Horsemen of Tarentum*, p. 52).
Κ ou ΚΑΛ (Vlasto, *loc. cit.*, pp. 105, sqq.).
Ε sur le dos du dauphin.
Ε ou Ǝ sur le bouclier de Taras (Evans, type VI, BI, 2, p. 133).
Η sur le dos du dauphin (Evans, III, A, 2, pp. 58 et 120 et mon-

naies de la collection Vlasto).

Π sur un statère décrit par Fiorelli de la collection de Naples (n° 1822), sur lequel M. Vlasto a relevé un Π microscopique sur la nageoire du dauphin.

ΣΩ sur une diobole.

ΣΩΚ (Evans, III, F, 2, p. 59).

(Evans, pl. X, n° 2 et Raoul-Rochette).

Λ et ΛΕ ou ΕΛ * (Evans, p. 37).

Φ *, ΦΙ, ΦΙΛΙ *, ΦΙΛΙΣ * (Evans, *Horsemen*, etc., pp. 105 sqq.) (1).

TÉRINA. 'Α * (*Historia Numorum*, p. 97).

Π *.

(1) « M. Evans considère du reste comme appartenant à des graveurs qui signent non pas en artistes mais en magistrats responsables), tous les sigles plus ou moins abrégés qui se rencontrent sur les monnaies d'argent de Tarente, à partir de 466 jusqu'en 302 av. J.-C. A partir de 302, les signatures des graveurs sont reléguées au deuxième plan et les magistrats éponymes mettent leurs noms bien en évidence.

Je partage entièrement l'opinion de M. Evans, et, pour moi, les signatures Δ, Ε, Ι, ΑΡ, ΣΑ, ΣΙ, ΕΥ, ΔΑΙ, ΓΠ, Μ, Φ, Ρ, Ι, ΑΡΙ, Ξ, ΕΓΑ, ΓΙ, etc., appartiennent toutes à des graveurs.

Les types mêmes de Tarente ont seuls empêché les graveurs de signer « en artiste »; ce n'est que très exceptionnellement qu'ils le font.

Sur les monnaies d'or, jusqu'en 281 av. J.-C., je considère *tous* les sigles comme ayant appartenu aux graveurs mêmes, avec l'exception possible de ΚΥΛΙ | Κ. Après 281 av. J.-C., j'aime mieux ne pas me prononcer, mais je croirais plutôt que même ΝΙΚΑΡ, ΑΚ, ΑΛ, ΣΩΚ et ΣΩΣ ne sont pas des noms de magistrats. » (Note de M. M.-P. Vlasto.)

Φ *.

ΦΙΛΙΣ(τιων) [ΦΙΛΙΣΛ].

THURIUM. 'Α *.

Γ * (Lermann, *op. cit.*, p. 66).

Δ * (sur la croupe du taureau).

ΔΑ *.

Ε * (sur la croupe du taureau).

''ΙΣΤΟΡΟΣ * (*Num. Chron.*, 1896, p. 138).

Κ ou ΚΑΛ * (Vlasto, *loc. cit.*, pp. 105 sqq.).

Μ *.

ΜΟΛΟΣΣΟΣ * *Num. Chron.*, 1896, p. 138.

ΝΙΚΑΝΔΡΟ * (*Num. Chron.*, 1896, p. 138).

Φ * (*Num. Chron.*, 1896, p. 139).

ΦΡΥ (γιλλος) (*Num. Chron.*, 1896, p. 138).

ΥΕ * (sur la croupe du taureau).

VELIA. Β *.

Γ * (Lermann, *op. cit.*)

ΗΡΑ ou Η.

Θ * ou ¦Θ * [ΘΡ] (1).

(1) *Note de M. Vlasto.* « En relisant dans Lenormant, p. 259, que c'est de Vélia que les Massaliotes firent, à plusieurs reprises, venir des artistes pour relever la gravure de leurs coins monétaires, j'ai voulu tâcher de trouver la signature d'un artiste, pour ainsi dire importé d'Italie. Pour cela, après avoir examiné les drachmes de la série massaliote de beau style, qui, du reste, sont fort rares, j'ai remarqué que sur le type le plus pur et de meilleur style, nous trouvons, sous le

ΚΛΕΥΛΟΡΟΣ.
Λ.
ΝΙ *.
Φ * (*Num. Chron.*, 1896, p. 139).
ΦΙΛΙΣΤΙΩΝ.

Parmi les signatures acceptées autrefois comme représentant des noms de graveurs, par Raoul-Rochette, von Sallet, Lenormant, Brunn et d'autres, les suivantes sont maintenant rejetées tout-à-fait : ΑΓΗ(σιας), ΑΡΧ..., ΑΥΓΙ..., ΕΥΦΑΣ..., ΕΥΦΡΟ..., ΕΥΜΗΛΟΣ, ΙΣΙΔ..., ΚΙ.. (Lampsacus), ΜΑΛΥΣ..., ΝΙΚΟ..., ΣΩΙΛΟΥ, etc.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES SIGNATURES DE GRAVEURS MONÉTAIRES GRECS ET APERÇU DE LEURS ŒUVRES.

A* *Voyez* ΑΠ, ΑΠΟΛ signatures qui se retrouvent sur des monnaies de Métaponte et de Tarente.

lion, le sigle O ou Θ. Or, dans les séries de Vélia, je vois que les nos 48 à 57 du *Brit. Mus. Catalogue* ont ce même sigle Θ et, sur ces pièces, le lion du revers est en tous points semblable à celui de Massilia. La crinière seule du lion montre bien que c'est le même artiste qui a gravé les coins des unes et des autres. Pareille ressemblance ne saurait être fortuite. Ce serait peut-être aller beaucoup trop loin que de chercher à attribuer au même artiste ΘΡ .., les statères tarentins sur lesquels nous lisons Θ ou ΘΡΑ (Evans, pl. III, 6 et 16), quoiqu'il soit fort possible que ce graveur ait tour à tour exercé ses talents à Tarente, Vélia et Massilia. On pourrait même reconnaître une allusion à l'origine tarentine du graveur dans les deux petits dauphins (symboles exceptionnels à Vélia sur l'avers), que nous voyons à côté du cou d'Athéna sur l'un des statères de Vélia, signés Θ à l'avers et ΘΡ (ΙΘ) au revers. »

A * *Voyez* ΑΡΙΣΤΟΞΕΝΟΣ, ΑΡΙ. Signatures figurant sur des monnaies d'Héraclée, de Métaponte et de Tarente.

A * Au droit de certaines didrachmes de Vélia figure cette lettre que quelques-uns prennent pour une signature de graveur. On retrouve aussi cette lettre sur des monnaies de Tarente et de Métaponte, où il n'est pas possible de reconnaître le travail des artistes connus, Apollonios et Aristoxenos. Il est donc inutile de décrire toutes ces pièces, sur lesquelles le A représente plus vraisemblablement un nom de magistrat, avec l'exception du A qui se trouve sur le flanc du cheval, sur un statère de la collection M. P. Vlasto (*Rev. int.*, 1898, pl. I, 12).

A...*

AGRIGENTE.

Dans son ouvrage, *Künstlerinschriften der Sicilischen Münzen,* M. le Dr Rudolf Weil reproduit un décadrachme d'Agrigente, portant au revers la lettre A, qu'il considère comme une signature d'artiste. M. Arthur Evans n'est pas du même avis et lui donne une portée agonistique. A première vue, les raisons qu'invoque le savant berlinois à l'appui de son attribution, paraissent la justifier entièrement, et cette même manière de signer est commune à d'autres graveurs qui ont

travaillé pour les ateliers de Térina, de Thurium et d'Héraclée.

L'exemplaire de cette belle monnaie d'Agrigente, que je reproduis ici, d'après M. Weil, est celui du Musée de Munich, qui est l'un des six seuls connus (Salinas, pl. VIII, 5; — Weil, p. 13; — Evans, *Méd.*, 135, 136, 138, — et deux exemplaires dans la collection du Baron Salvatore de Floristella, à Acireale).

Mionnet a décrit comme suit l'exemplaire de la Bibliothèque nationale :

AR Décadrachme. *Droit.* Deux aigles tournés à gauche, déchirant un lièvre; dans le champ, une cigale.

Revers. ΑΚΡΑΓΑΣ. Figure virile nue conduisant un quadrige allant de droite à gauche; dans le champ, au-dessus, un aigle volant; dessous, un crabe; derrière la tête de l'*aurigator*, A.

M. Weil pense que la signature complète du graveur A... se retrouvera un jour ou l'autre sur

une autre monnaie d'Agrigente. Il compare ensuite le style de cet artiste avec celui des graveurs de Syracuse, et signale certaines différences dans sa manière de traiter le même sujet. Il fait aussi remarquer la hardiesse du dessin, la merveilleuse reproduction de la nature dans le groupe des aigles du droit et l'élégance de l'exécution du quadrige du revers.

M. Vlasto me communique l'empreinte du tétradrachme d'Agrigente, décrit ci-après :

Droit. AKAAC | OTNA. Aigle debout à gauche.

Revers. Crabe ; dans le champ, au-dessous, un A microscopique, qui pourrait bien être la signature du graveur ayant exécuté le décadrachme reproduit plus haut.

Quoique le revers paraisse être d'un style moins archaïque que le droit (aigle), il se peut, quand même, que ce tétradrachme soit presque contemporain du décadrachme.

A*

CATANE.

La célèbre collection Löbbecke, de Brunswick, contient une drachme, signée au revers de la lettre A, que M. Ad. Holm et d'autres savants, supposent être l'initiale d'un nom d'artiste (1).

(1) Je dois à l'obligeance de M. Arthur Löbbecke le moulage de la pièce reproduite à la page suivante.

Ⱥ Drachme. *Droit.* Tête à peu près de face de Silène, chauve et barbu.

Revers. ΚΑΤΑΝΑΙΩΝ. Tête virile jeune; sur le cou A; à gauche, dans le champ, feuille d'olivier.

Poids : 4.18 gr.

Löbbecke, *Zeitschrift für Num.*, vol. XV, pl. III, 2.
Ad. Holm, *Geschichte Siciliens*, vol. III, p. 629, nº 189, note.

A * et AP *

LEONTINI.

M. Ad. Holm, dans son admirable *Histoire de la Sicile*, mentionne (t. III, p. 606) dans sa liste des graveurs monétaires, la signature A comme paraissant sur quelques exemplaires de tétradrachmes de l'époque comprise entre 366 et 322 av. J.-C.

La signature AR, que M. Arthur Evans suppose être celle d'un artiste, se trouve sur le tétradrachme décrit par lui dans la *Num. Chron.*, 1894, p. 207, et reproduit à la planche VII, 7.

Ⱥ Tétradrachme. *Droit.* ИОИІТИОƎΛ. Tête de femme, à droite, portant une couronne d'olivier (?),

les cheveux relevés derrière; autour, quatre grains d'orge.

Revers. Quadrige à droite, les chevaux couronnés par une Victoire; dans le champ, à droite, devant les chevaux ЯA; à l'exergue, un lion courant à droite.

M. Evans compare cette pièce au Demareteion, avec lequel elle offre beaucoup d'analogie. Si le AP représente un graveur, nous aurions un exemple de signature d'artiste d'une date antérieure à 479 av. J.-C.

A.

SYRACUSE.

Circa 466-430 av. J.-C.

AR Tétradrachme. *Droit.* ΣΥΡΑΚ ΟΣΙΟΝ. Tête de femme à droite, portant des boucles d'oreilles et un collier portant sur le devant un ornement en forme de tête de lion; la chevelure est renfermée dans une sphendône, dont les attaches font trois fois le tour de la tête; autour, quatre dauphins.

Rev. Quadrige à droite; l'aurige tient les rênes

et le fouet; sur le bas de la jupe de l'aurige, A; au-dessus, la Victoire volant à gauche, s'apprêtant à couronner l'aurige; grènetis.

Poids : 17.23 gr.

Droit pareil au B. M. Cat., nº 109.
Ward, *Greek Coins and their parent Cities*, p. 40, nº 267.
Bunbury Sale Catalogue, nº 440.

M. Vlasto pense que l'on peut attribuer cette pièce au graveur qui signe A sur la joue de Korê, sur quelques tétradrachmes contemporains. Cet exemplaire serait le seul signé d'un A microscopique sur le bas de la jupe de l'aurige du revers.

(Environ 480-415 av. J.-C.)

AR Tétradrachme. *Droit*. ΣΥΡΑΚΟΣ ΙΟ Ν. Tête de femme à droite, portant des boucles d'oreilles, un collier et l'ampyx ornée d'une couronne de feuilles d'olivier; les cheveux sont retenus dans un sakkos attaché au sommet de la tête au moyen d'un cordon se terminant par une floche; le sakkos est ornementé d'un méandre avec bordure en dents de loup; autour de la tête, quatre dauphins. Sur le haut du sakkos se voit la lettre Α.

Rev. Quadrige à droite conduit par un homme barbu, tenant les rênes dans les deux mains et le fouet de la droite; les chevaux au pas : grènetis.

Poids : 17.40 gr.

Du Chastel, *Syracuse*, pl. 5, nº 57.
Head, *Syracuse*, pl. III, 3 var.
Collection R. Hobart Smith, cat. de vente 1898, lot 36.

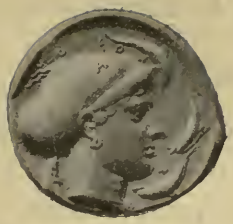

Ⱥ Tétradrachme. Pareil au précédent, mais l'A se trouve sur le cou de la déesse, au-dessous de la boucle d'oreille.

Poids : 17.14 gr.

Brit. Mus , Cat. *Sicily*, p. 161, nº 116.

Malgré quelques opinions contraires, les numismatistes qui ont fait une étude spéciale des signatures d'artistes sont généralement d'accord pour considérer la lettre A qui figure sur le sakkos des monnaies décrites plus haut comme l'initiale d'un nom de graveur. Les émissions syracusaines de cette époque ne portent au droit, outre l'inscription usuelle, ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΝ, que des signatures de graveurs, et pourquoi devrait-on attribuer la signature A, dans ce cas, à un magistrat plutôt qu'à un artiste, d'autant plus qu'elle est habilement dissimulée dans un accessoire du type, de manière à ne pas frapper l'œil et à ne pas acquérir une importance exagérée? Une façon analogue de signer fut adoptée par des graveurs de Thurium, dont les initiales paraissent sur la croupe du tau-

reau au revers de certaines monnaies de cet atelier.

Sur une autre monnaie de Syracuse, appartenant à l'époque de la République, environ 215 à 212 avant J.-C., nous retrouvons la signature A figurant sur le casque de Pallas. Voici la description de cette pièce, qui a fait partie des doubles du Musée de Berlin, vendus à Francfort, en octobre 1902 :

Æ — Pièce de 12 litra. *Droit.* Tête casquée de Pallas, tournée à gauche ; sur le casque, la lettre A.

Rev. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Artémis chasseresse à gauche; à ses pieds, un chien.

Poids : 10 gr.

On pourrait supposer que l'artiste a voulu signer cette monnaie, à l'imitation et en réminiscence de ce qui avait éte fait par l'un de ses prédécesseurs à l'atelier de Syracuse, plus de deux siècles auparavant. Cependant il se peut que l'A se rapporte à un magistrat, surtout si l'on peut prouver qu'avant le milieu du troisième siècle

avant notre ère, on ne rencontre plus de signatures d'artistes, comme le dit von Sallet.

Je ne noterai de ces signatures de lettres isolées figurant sur le type même des monnaies, que celles que j'ai eu l'occasion d'observer personnellement.

A.

TARENTE.

Période *circa* 380-345 av. J.-C.

AR — Didrachme. *Droit.* Cavalier galopant à gauche; sur le flanc du cheval, la signature A.

Rev. Taras assis sur un dauphin à droite, et tenant une couronne de la main droite; dessous, TAPA.

Poids : 7.60 gr.

Statère unique, publié par M. Vlasto dans la *Rev. int. d'Arch. num.*, 1898, pl. *Z'*, n° 12.

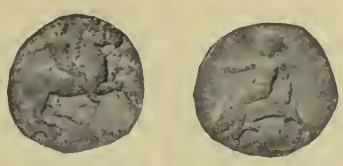

Au même titre que les lettres se rencontrant sur le corps du dauphin qui sont considérées comme signatures d'artistes, la présente, A, qui figure sur le flanc du cheval peut l'être aussi. Il n'y a aucun doute, par exemple, que la signature EYAI,

que l'on trouve sur le dauphin en face de la tête de nymphe du tétradrachme bien connu d'Euainetos pour Syracuse, ou que celle de ΚΙΜΩΝ sur l'un des dauphins de son décadrachme, ne soient des signatures d'artistes, et von Sallet n'accepte dans la série tarentine que la lettre E sur le corps du dauphin comme initiale d'un nom de graveur. Si l'on ne peut dire que la question soit résolue d'une manière absolument définitive, il n'en est pas moins vrai que les arguments proposés par M. Evans, dans ses différents ouvrages sur les signatures des graveurs, ont élucidé bien des points douteux et ouvert la voie à de nouvelles investigations.

'A *.

TERINA.

Les belles monnaies de Térina nous offrent plusieurs signatures de graveurs, A, Π, Φ et ΦΙΛΙΣ que Stuart-Poole, Evans, Furtwängler ont acceptées comme telles. M. Head relève la lettre A qu'il a rencontrée sur une obole de Térina, mais il ne se prononce pas sur son attribution à un artiste, et les savants qui maintiennent que ces initiales A, Π et Φ se rapportent à des magistrats, peuvent avoir tout aussi raison, faute de preuves à l'appui de l'une ou de l'autre des deux théories.

Je dois à M. G.-F. Hill du Musée britannique

la communication d'une empreinte de l'obole en en question.

Circa 440-400 av. J.-C.

Ⱥ Obole. *Droit*. Tête de femme portant un collier et des boucles d'oreilles, les cheveux entourés d'une couronne; derrière la tête, A.

Rev. TE. La Victoire ailée, assise à droite, sur un cippe de forme cubique, tenant un caducée (?) et une couronne.

Poids : 1.1 gr.

B. M. Cat , *Italy*, p. 392, nº 37.

A *.

THURIUM.

Il est généralement reconnu que les lettres A, Δ, E, K, M, Φ et VE que l'on rencontre fréquemment, sur certaines monnaies de Thurium, disposées sur la croupe du taureau qui orne le revers, sont des signatures de graveurs.

J'ai relevé la lettre A sur un didrachme appartenant à M. P. Mathey, de Paris, qui m'a gracieusement accordé la permission de le reproduire.

Circa 420-390 av. J.-C.

Ꝑ Didrachme. *Droit.* Tête de Pallas à droite, portant le casque athénien ornementé du monstre Scylla; au-dessous, A.

Rev. ΘΟΥΡΙΩΝ. Taureau à droite; au-dessous de la ligne d'exergue, une deuxième ligne pointillée; à l'exergue, dauphin à droite. Sur la croupe du taureau, A.

Poids : 7.9 gr.

Collection P. Mathey, Paris.

M. G. Philipsen, de Copenhague, possède un exemplaire de ce didrachme avec un A derrière la tête de Pallas et un Θ au-dessous.

Poids : 7.86 gr.

Il est cependant impossible de se prononcer positivement sur ces lettres, qui pourraient être aussi des signatures de magistrats; sur certaines monnaies on les retrouve au droit de ces mêmes pièces, et sur un beau tétradrachme de la collection Imhoof-Blumer, signé de l'artiste ΙΣΤΟΡΟΣ, la croupe du taureau porte le monogramme VE.

Deux graveurs auraient-ils travaillé à la même face d'une monnaie? La chose est fort possible, comme le pense M. Arthur Evans, que je citerai plus loin. D'après la place qu'occupe l'inscription ΙΣΤΟΡΟΣ, tracée en caractères très petits sur une base au-dessous du taureau, comme les signatures de ΜΟΛΟΣΣΟΣ et de ΝΙΚΑΝΔΡΟ, elle paraît dans tous les cas devoir être attribuée indubitablement à un graveur.

Au sujet du monogramme figurant sur la croupe du taureau, M. le Dr F. Imhoof-Blumer observe ce qui suit, dans ses *Monnaies grecques*, p. 7 : « Quant au monogramme VE sur la croupe du taureau, il ne présente pas un fait isolé; parmi les nomes de Thurium de ma collection, j'en trouve où l'animal est marqué de A, E, K, M, Φ ou ⊲A. Dans bien des cas on retrouve la même lettre, dont le taureau est empreint, répétée du côté de la tête, le plus souvent devant le casque de la déesse.

» Le même procédé de marquer des animaux par des lettres ou des symboles, se voit encore sur des monnaies de Tarente (H et E sur le dauphin), de Lykkeios(Π ou K sur le lion); des Dyrrhachiens (Δ sur la vache), de Corcyre (M, A, Φ et *trident* sur la vache), d'Ambracie (A sur le Pégase), des rois Pausanias et Amyntas III (*caducée* sur le cheval), des Bisaltes (⊲E sur le cheval), d'Alexandre de Pheraea (*bipennis* sur le cheval), de Corinthe (*tête*

de bœuf sur le Pégase), de Pheneos (*caducée* sur le bœuf), d'Aînel, roi de Byblos (ᛟ sur le taureau), etc. »

A Tarente, on trouve un trident sur le flanc du cheval (Evans, *Horsemen of Tarentum*, p. II, 6), et une étoile de neuf rayons sur une variété inédite de la collection Vlasto, du type Evans, pl. VI, 7, également placée sur le flanc du cheval.

Sur cette intéressante question des signatures, je citerai encore un passage du bel ouvrage de M. Evans sur les séries tarentines. A la page 120, il écrit ce qui suit : It seems sometimes to be assumed that the actual engravers only signed in their artistic capacity. Modern specializations of calling which separate the die-sinker's art work from that of those who actually strike the coins, and both again perhaps from that of the responsible mint-official, must not be allowed to pervert our judgment The whole character of the signatures on these Tarentine pieces shows that the engravers signed as those responsible for the weight and metal as well as the execution of the individual piece that bore their mark. This is in perfect keeping with mediaeval analogies, and fits in with what we know of the system in vogue at Antioch in Antiochos Epiphanês' day (1), and

(1) « The story of king Antiochos, going about the city as a private person and visiting the workshops of the moneyers (ἀργυροκοπεῖα) and goldsmiths is given by Athenaeos (lib. 10), on the authority of the

apparently in other Asiatic Greek cities where the coinage was in the hands of private individuals, who, like Dêmêtrios the Ephesian, seem to have united the callings of moneyer and silversmith or of jeweller. The appearance of more than one die-sinker's name on the same coin is easily accounted for by the existence of Συνεργασίαι or companies of moneyers and gold or silversmiths, of which we have epigraphic evidence, or even of smaller partnerships in business. The appearance of more than one signature on the same side of a coin may occasionnally afford an illustration of a practice not unknown in the allied craft of gem-engraving, and of which an instance may be cited in the celebrated cameos inscribed ΑΑΦΗΟϹ ϹΥΝ ΑΡΕΘΩΝΙ where ΕΡΟΙΟΥΝ is obviously understood. Such a collaboration, so familiar in the greater works of ancient art, enabled either artist to contribute his special faculties towards the production of a composition. On the whole, however, it is safer to suppose that in most cases the presence of more than one signature on the same die indicates the joint responsibility of several *maestri* working in the same *bottega*. It is further to be observed that in these cases one of the signatures occurs at greater length than the others —

26th book of Polybios : Μαλιστα δὲ πρὸς τοῦ ἀργυροκοπείοις εὑρίσκετο καὶ χρυσοχόοις, εὑρεσιλογῶν καὶ φιλοτεχνῶν πρὸς τοὺς τορευτὰς καὶ τοὺς ἄλλους τεχνίτας. » The conjunction here with the *Toreuta* is significant »

an indication that this more emphatic signature belongs to the actual engraver of the die. Thus we find the artists who sign ΚΑΛ, ΦΙ, and ΑΡΙ grouped together in a series of coins of period IV, all presumably from the same *atelièr*, but on coins where ΦΙ occupies the principal place on a a die we find signatures of the others in the abbreviated forms of Κ and Ρ. »

(*A suivre.*) L. Forrer.

ESTERLINS INÉDITS DE DAMVILLERS.

Nous profitons de la description de deux esterlins forgés à Damvillers par Jean de Bohême, pour essayer de donner quelques détails sur le passé de cette localité qui n'est plus aujourd'hui qu'un petit village français du département de la Meuse. Ce que nous en dirons ne sera sans doute pas bien nouveau, mais nous avons eu surtout pour but de réunir en un ensemble tout ce qui se trouve éparpillé dans les chartes, ainsi que dans plusieurs ouvrages traitant de l'histoire régionale de villes ou de pays, entre les territoires desquels Damvillers se trouvait enclavé. Nous plaçant surtout au point de vue numismatique, nous insisterons de préférence sur les événements qui amenèrent la création de l'atelier d'où nos esterlins sont sortis.

Damvillers fut d'abord un domaine de l'abbaye de Mettlach sur la Saar, qui le tenait directement de son fondateur Saint-Ludwin, riche seigneur austrasien de la fin du VIIe siècle et grand chasseur devant l'Éternel. La légende raconte (1) que, s'étant un jour fatigué à la poursuite du gibier,

(1) *Urkundliche Geschichte der Abtei Mettlach*, p. 1, par le Dr J.-C. Lager.

il s'endormit sur un promontoir rocheux baigné par la Saar et qu'un aigle vint planer au-dessus de la tête du dormeur pour le protéger des rayons du soleil. Aussitôt éveillé, Ludwin fut instruit de ce prodige par son serviteur et il y reconnut une manifestation de la volonté du Ciel : donnant suite à un projet caressé depuis longtemps, il construisit à l'endroit même un cloître qui fut le berceau de l'abbaye de Mettlach. Il en devint le premier abbé (696-713), mourut archevêque de Trèves, et abandonna aux différentes fondations pieuses qu'il avait créées, les immenses richesses foncières qu'il possédait dans son pays natal. C'est ainsi qu'il donna Etain au monastère de Saint-Euchaire, à Trèves (707), et que l'abbaye de Mettlach acquit la propriété de Damvillers.

Ce ne fut dans le principe qu'une exploitation agricole dont le nom apparaît dans les chartes dès 1086. Nous n'avons malheureusement pu obtenir à Luxembourg communication des premiers documents connus qui en parlent (1086-1165), mais nous trouvons dans le cartulaire d'Orval mention d'une donation faite à cette abbaye en 1195, par la femme de Lambert de Damvillers. Un acte de 1204 nous apprend que la communauté de Mettlach y avait alors trois avoués : Richer de Dun, Simon d'Aspremont et Gervais de Vienne (1) : ils

(1) Ouvrages consultés : *Histoire de Verdun et du pays Verdunois*, par l'abbé Clouet; *Urkundliche Geschichte der Abtei Mettlach*, par

sont qualifiés « advocati de Danviler ». En 1230, dit l'abbé Clouet (*Histoire de Verdun*, t. II, p. 342), mention de la justice seigneuriale « de l'abbei de Mathela », par l'octroi duquel fut authentiquée, en présence de ses voués, Gobert d'Aspremont et Richard de Prenoville, une cession de droits de taille et d'usage dans la forêt de Merles. Douze ans après (1242), deux chanoines de Verdun, Théobald et Albert, prennent Damvillers à bail, leur vie durant, moyennant un loyer annuel de vingt livres messines. L'abbaye se réserva quelques biens ainsi que le droit de patronat sur les églises de cette localité, en vertu duquel la nomination des desservants lui appartenait sans partage (1). Mettlach revendiqua toujours jalousement cette prérogative, et lorsqu'au siècle suivant la communauté se verra dans la nécessité de renoncer à ses possessions du diocèse de Verdun, encore parviendra-t-elle à sauver son droit de patronat et même à l'étendre. En effet, l'église paroissiale de Damvillers fut ultérieurement incorporée à l'abbaye, ce que le Pape Léon X confirma en 1503.

Nous avons vu figurer Simon d'Aspremont parmi les trois avoués de Mettlach qui intervinrent dans la confection de la charte de 1204 :

le Dr J.-C. Lager ; *Notice historique et statistique sur la ville de Damvillers*, par Bonnabelle.

(1) *Cartulaire de Mettlach I*, 33, à la bibliothèque de Trèves (Dr J.-C. Lager).

les Aspremont dits, « à la Croix Blanche », étaient de puissants dynastes relevant à la fois de Metz et de Verdun ; très ambitieux, ils ne tardèrent pas à devenir les seuls avoués de l'abbaye pour ses domaines en pays verdunois, et profitèrent de l'éloignement de la communauté pour chercher à mettre la main sur les biens qu'ils avaient mission de protéger : il ne fallut rien moins que la menace de l'interdit et de l'excommunication pour rappeler Geoffroy d'Aspremont au respect de ses devoirs. (25 juin 1282-février 1284. Cartulaire de Mettlach I, nos 65, 68, 69.)

Nous sommes ainsi arrivés à la fin du XIIIe siècle et jusqu'alors, imitant les peuples heureux, Damvillers n'a pas d'histoire : l'administration abbatiale était moralement assez forte encore pour tenir à distance les remuants féodaux de la région; elle était aussi paternelle et charitable, car en temps d'épidémie la communauté y dépêchait trois de ses frères pour soigner les malades.

A Damvillers, comme dans beaucoup de possessions ecclésiastiques, il faisait bon de vivre sous la crosse.

Nous allons voir maintenant comment les troubles du Verdunois mirent fin à cette période de calme en transformant la modeste bourgade des moines en une place de guerre redoutable.

La cité épiscopale de Verdun faisait partie intégrante de l'Empire germanique ; sise à l'extrême frontière de ce grand pays, voisine immédiate de

la France, elle ne pouvait compter sur la protection de l'empereur que pour autant qu'il fût lui-même puissant et respecté : or, la querelle des Investitures en premier lieu, l'anarchie du grand interrègne ensuite, avaient réduit l'Empire à n'être plus qu'une mosaïque d'états grands et petits, sans cohésion entre eux, ne reconnaissant que nominalement l'empereur, lequel n'était souverain que dans ses domaines héréditaires. Un phénomène tout opposé se produisait en France : aussitôt après la chute des Carolingiens, nous voyons les rois concentrer de plus en plus le gouvernement entre leurs mains : l'hérédité du trône, des guerres heureuses, des mariages habiles, enfin le Parlement de Paris, ce remarquable organisme imbu des principes du droit romain, avaient sans relâche fortifié le pouvoir central aux dépens des grands feudataires.

De par sa position géographique, l'Évêché devait de gré ou de force finir par entrer dans la sphère d'attraction française, et c'est en effet ce qui se produisit. Toutefois, cette incorporation ne se fit pas du jour au lendemain : les droits de l'Empire étaient trop bien assis pour que le roi de France osât les attaquer de front, et Verdun profita de cette circonstance pour essayer de se créer une sorte de liberté de fait sous la vague souveraineté de l'Allemagne. Mais pour maintenir cette liberté et devenir un état indépendant, il aurait fallu avoir en soi une force suffisante pour résister aux em-

piètements français, ainsi qu'aux grands dynastes qui l'entouraient de toutes parts, et c'est ce qui lui faisait totalement défaut : miné par des dissensions intestines, de trop petite importance territoriale, cette principauté ne pouvait que retarder une annexion qui, dès le XIVe siècle, apparaissait déjà comme inévitable.

L'Empire n'étant plus en état de les défendre, les Verdunois cherchèrent un protecteur, un gardien, pour nous servir du terme consacré : « la garde », dit Clouet, « était l'alliance de deux puissances libres, l'une grande accordant appui, l'autre petite le demandant et débattant entre elles les conditions. » C'était donc quelque chose d'analogue au protectorat moderne. Que l'on ne confonde pas le droit de garde avec le droit de souveraineté : l'un était exclusif de l'autre, « c'est-à-dire que l'on n'avait pas de garde à prendre de son propre souverain, protecteur né de ses sujets : de sorte qu'un prince qui accordait garde se reconnaissait par là-même, prince étranger aux gardés, puisqu'avant le traité il n'avait eu ni devoirs ni droits de protection sur eux. »

Ce fut au comte Thibauld de Bar que les citains de Verdun s'adressèrent dès 1257, et il resta leur gardien jusqu'à son décès, survenu en 1293. Alors régnait en France Philippe le Bel, l'ennemi juré des féodaux : il venait de réunir la Champagne à la couronne par son mariage avec Jeanne de Navarre (1284), ce qui mettait le royaume aux portes

du Barrois. Un événement, minime en apparence, allait donner au roi l'occasion d'étendre son action. Thibauld, qui convoitait les possessions de l'abbaye de Beaulieu, avait à plusieurs reprises saccagé les terres de cette importante communauté. N'étant pas de taille à lui résister, les moines s'adressèrent à Philippe le Bel, en sa double qualité de roi de France et de comte de Champagne; le roi reçut volontiers leur requête, mais il était trop avisé pour se heurter à un seigneur aussi considérable que Thibauld. Il traîna les choses en longueur, et ce ne fut qu'en 1290, après d'interminables difficultés, que le Parlement de Paris condamna le comte à payer à l'abbaye la somme de dix mille livres tournois à titre d'indemnité pour ses déprédations; encore cet arrêt ne fut-il pas exécuté, le roi l'ayant fait annuler peu après comme étant entaché d'erreur.

Verdun renouvela le traité de garde avec Henri III, fils et successeur de Thibauld, contrairement aux conseils de l'évêque Révigny qui redoutait l'alliance d'un prince devenu par son mariage le gendre du roi d'Angleterre, et qui ne se gênait pas pour manifester tout haut ses sentiments antifrançais. L'évêque avait raison, mais la ville le chassa : on trouvait le roi de France trop entreprenant, et c'est au nom des droits de l'Empire que Verdun appuya son gardien. En présence de l'attitude du nouveau comte de Bar, le roi remit en vigueur l'arrêt rendu précédem-

ment contre son père, et Henri, se croyant fort de l'appui de l'empereur, y répondit en incendiant Beaulieu et en ravageant la Champagne, bravade qui lui attira de terribles représailles : vaincu et fait prisonnier à Louppy, il dut faire hommage au roi pour son comté et ses alleux en deça de la Meuse. Quant à l'Empire il n'avait pas bougé, deux prétendants s'y disputant le pouvoir. On vit alors à Verdun qu'on avait commis une grande faute, et on s'empressa de la réparer en sollicitant l'alliance de Philippe le Bel (6 février 1304). Henri III était mort sur ces entrefaites (1302), laissant le comté à son fils Édouard, encore mineur.

L'intrusion de la France dans les affaires de Verdun y avait donné naissance à deux partis politiques : l'un, représenté par la commune et une partie des lignages, se réclamait de l'Empire et tenait pour le comte de Bar; l'autre, à la tête duquel était l'évêque, appuyait le roi de France. Il en résulta la plus grande anarchie : tour à tour nous voyons la ville aux prises avec l'évêché, Gobert d'Aspremont, qui était parvenu à faire élire son frère évêque, s'emparer de la garde, le comte de Bar la lui reprendre, le roi Louis X la confisquer à son profit en 1315, tout cela accompagné de guerres et de brigandages incessants. Cette situation devenait menaçante pour le Luxembourg, qui devait empêcher à tout prix le comte de Bar de devenir son voisin : le comte Jean s'en rendait bien compte, et il résolut d'in-

tervenir activement dans l'imbroglio verdunois, malgré les difficultés qui le retenaient alors dans son royaume de Bohême. A cette fin, il se chercha une place d'où il pourrait utilement se jeter dans la lutte, et fixa son choix sur Damvillers. Il commença par y acquérir quelques biens, au grand déplaisir de Gobert d'Aspremont, l'avoué de Mettlach, et de son frère, l'évêque Henri, qui avaient deviné sans peine le sens caché de ces achats. Comme ils aspiraient à devenir les seuls maîtres à Verdun, et que Gobert était même parvenu à deux reprises à se saisir de la garde (1314 et 1316), ils ne pouvaient voir d'un bon œil l'entrée en scène d'un nouveau personnage de l'importance du roi de Bohême.

Ils ne se risquèrent cependant pas à lui déclarer ouvertement la guerre, et comme d'autre part ils étaient violemment aux prises avec le comte de Bar, qui appuyait une faction de Verdunois révoltés (1318), ils jugèrent qu'il était de bonne tactique de s'entendre avec Jean de Luxembourg. Le « lundi devant la Saint-Thomas » 18 décembre 1318 (1), Gobert d'Aspremont, traitant pour lui et pour son frère, ainsi que « pour ceux de Verdun », rencontra les plénipotentiaires du roi et comte Jean, et il fut convenu que Damvillers et tout son territoire, *y compris le droit de patronage sur les églises,* serait partagé par moitié entre les deux parties, Gobert

(1) Berthollet, t. VI, p. vi.

faisant hommage au comte pour sa part ainsi que pour les alleux qu'il y possédait; étaient exceptés du partage les biens précédemment achetés par Jean de Bohême, lesquels pouvaient faire retour à l'abbaye endéans les six ans, sous réserve des droits de l'avoué. Ce qui frappe dans cette charte, c'est l'omission totale des droits du couvent; Gobert traite en nom personnel et les contractants se partagent tout le domaine comme s'il n'avait jamais appartenu qu'à eux. Tous deux, de complicité avec l'évêque, spéculaient sur l'inextricable gâchis du moment; ils savaient trop bien que la communauté se trouvait dénuée de tout recours contre eux.

Une fois maître de Damvillers, possédant au beau milieu des belligérants la base d'action désirée, le roi de Bohême se fit octroyer par l'empereur Louis de Bavière un diplôme aux termes duquel il était nommé gardien de Verdun (1321). Ce titre eut été décisif si Louis de Bavière avait été empereur à lui tout seul, mais comme une partie de l'Allemagne lui opposait Frédéric d'Autriche, ce beau diplôme se trouvait vicié dans son essence. Les Barisiens, alors maîtres de la garde, se firent confirmer leurs prétentions par leur faction, et leur comte obtint le droit d'établir une garnison dans la ville. C'était déclarer la guerre au Luxembourg, et Jean de Bohême vint immédiatement occuper Mureau. Cette fois, la mêlée promettait de devenir générale : le comte de Bar

avait rallié à sa cause l'évêque, dont il s'était déclaré l'homme-lige (1); Gobert d'Aspremont harcelait Verdun, probablement d'accord avec le roi de Bohême, et le duc de Lorraine estimait les affaires gâtées à point pour y intervenir. Ce formidable orage se dissipa cependant par suite du mariage de Charles le Bel avec la sœur du comte et roi Jean (août 1322); celui-ci devenant le beau-frère du roi de France, personne n'osa plus s'attaquer à lui; tout le monde désarma, ce dont profita Charles le Bel pour contraindre les combattants à le prendre pour arbitre de leurs querelles; le 28 mai 1323, la sentence royale de Mantes anéantit toutes les gardes prises depuis les dix dernières années, réserva pour plus tard le prononcé définitif et défendit aux parties de recourir dorénavant aux armes. Il en résulta une accalmie de quatre ans.

Jean de Bohême utilisa cette paix providentielle pour organiser sa nouvelle acquisition; sans autrement se soucier de l'abbaye de Mettlach, il donna aux religieuses du couvent noble de Marienthal le droit de patronage sur l'église de Damvillers (9 juillet 1323), « cum omnibus juribus quod ad nos, nostros que predecessores *ab antiquo* pertinuit (2) ». Mais les temps étaient changés; l'abbé Conrad de Mettlach, voyant ses possessions verdunoises momentanément débarrassées des bandes

(1) Clouet, *Histoire de Verdun*, t. III, pp. 129 et 130.

(2) Cartulaire de Marienthal.

qui les avaient désolées si longtemps, saisit l'occasion pour remettre au point la situation qu'on lui avait faite. Aussitôt qu'il eut connaissance de la donation que Jean de Bohême venait de faire au prieuré de Marienthal, il adressa au chapitre de Verdun une requête conçue en termes des plus vifs, pour se faire reconnaître et restituer tout ce dont il avait été spolié : « Cum jus patronatus parochia-
» lium ecclesiarum de Damvillers et de Escheres
» Vird. diocesis jusque presentandi ad easdem,
» ad nos et nostrum monasterium tanto tempore
» pertinuerit, quod de contrario memoria non
» existit, ac in possessione juris presentandi ad
» easdem fuerimus hucusque et simus pacifica et
» quieta, quod adeo notorium in Diocesi Virdu-
» nensi quod nulla tergiversatione potest in
» dubium revocari. Illustris tamen Dns. Johannes,
» Boemie rex et Lutzilburgensis comes, qui nobis
» et nostro monasterio bona et redditus quae et
» quos habemus in dicta villa de Danvillers et
» ejus confinio seu banno, *contra Deum et justitiam*
» *et absque ulla ratione recepit et abstulit* VIOLENTER,
» jus patronatus predictarum ecclesiarum in qui-
» bus seu ad quas aut alteram earumdem nullum
» jus penitus habere dignoscitur, Monasterio
» Vallis beate Marie Trev. diocesis de facto dici-
» tur contulisse; propter quod religiose Domine
» Priorissa et Conventus dicti monasterii vallis
» beate Marie occasionem et vigorem ex prefati
» Domini regis collatione sive dono predictis

» inutilibus, immo nullis, assumere cupientes » procurare nituntur, et efficere ut ipse ecclesie » vel earum altera per vos sibi suoque Monasterio » incorporari debeant et uniri (1). » Il résulte de ce texte, rapproché de l'arrangement de 1318, que Jean de Bohême, après avoir fallacieusement négocié quelques achats de biens avec l'abbaye, se sera ensuite complètement installé à Damvillers, à la faveur des troubles du moment, sans s'être donné la peine d'indemniser ses légitimes propriétaires, d'accord avec leur avoué, qui avait trouvé tout naturel de trahir à son profit la cause dont il était le défenseur. Ce qui surprend, c'est l'attitude des religieuses de Marienthal qui ne pouvaient ignorer l'origine des droits qu'on leur donnait. Le chapitre de Verdun ne fit pas de difficultés pour confirmer à l'abbé Conrad l'excellence de ses titres, et notamment la propriété de son droit de patronat (22 octobre 1323). Mais ce n'était là qu'un acte platonique dépourvu de sanction efficace; dans cette occurrence, la communauté eut la bonne inspiration de s'adresser à l'archevêque de Trèves, Baudouin de Luxembourg, oncle direct du roi de Bohême et grâce à lui les choses s'arrangèrent; les malheureux moines avaient assez de leurs possessions verdunoises; trop éloignés d'elles pour les défendre, trompés par leur avoué, il n'y avait pour eux qu'une solution pra-

(1) Cartulaire de Mettlach à la bibliothèque de Trèves, I, 63.

tique : c'était de tout vendre le plus vite possible. Ainsi fut fait; le couvent céda Damvillers et Estreye au comte de Luxembourg moyennant 5,500 livres de petits tournois noirs de bon poids et aloi, mais il fut solennellement stipulé en un acte spécial, que son droit de patronat lui resterait en pleine propriété, et que le comte-roi aurait non plus à le violer, mais à le protéger de tout son pouvoir. Baudouin de Trèves cautionna les engagements de son neveu, et dès lors Damvillers fit partie intégrante du Luxembourg (13 et 14 mai 1324) (1).

L'abbaye désira néanmoins motiver l'abandon de ces terres que son pieux fondateur lui avait laissées et dont elle avait paisiblement joui pendant si longtemps; aussi lisons-nous dans l'acte de vente : « Multotiens oppressione malorum et incursu gravati non potuerimus uti, frui et gaudere commode dictis bonis. »

Charles le Bel prononça enfin définitivement sur la garde de Verdun : le comte de Bar fut rétabli gardien, avec défense toutefois de placer une garnison dans la ville; au-dessus de lui fut instaurée la garde royale de France, dont Charles le Bel abandonna certains avantages au comte de Luxembourg (1327). L'équilibre était trouvé : les deux puissances rivales étaient l'une et l'autre arrêtées dans leur expansion et se trouvaient sous la tutelle du roi.

(1) Archives de Coblence.

Le 12 juin 1330, Édouard de Bar déclara ne pas s'opposer à l'achèvement des fortifications de Damvillers, à condition de pouvoir librement s'emmurailler dans son comté.

Ce ne sera donc qu'après l'achèvement de ces travaux que Jean de Bohême ouvrit le nouvel atelier monétaire d'où proviennent les deux esterlins suivants :

Droit. ✠ EIWAHES REX : BOEME entre deux grènetis. Tête couronnée de face.

Rev. ✠ DEN — VIL° — ERN — SIS entre deux grènetis. Croix cantonnée de douze globules.

Poids : 1gr.15. Notre collection.

Nous ne pouvons expliquer le globule évidé qui surmonte la petite branche de la lettre L du revers, que comme une sorte de point secret, indiquant une émission nouvelle. Il ne s'agit pas cette fois de l'imitation d'une pièce anglaise.

Droit. ✠ EIWAHES · REX · BHIN. Même type.

Rev. ✠ DAM — VIL — ERN — SIS.

Poids : 1gr.4. Notre collection.

Nous possédons encore un autre esterlin sur lequel on lit, au droit : EIWAhIS REX ROhNE.

Édouard de Bar mourut en Chypre en 1336, ce dont le comte de Luxembourg profita pour nouer des intelligences avec la commune et les métiers de Verdun, afin d'y rétablir la garde à laquelle il avait été contraint de renoncer en 1327; ses menées réussirent et il fut solennellement reconnu gardien en août 1337. Henri IV, le nouveau comte de Bar, n'aurait certes pas toléré cette usurpation, mais la guerre de cent ans venait de commencer entre la France et l'Angleterre, ce qui détermina le roi Philippe de Valois à mettre fin, une fois pour toutes, à ces éternelles disputes de Bar et de Luxembourg au sujet de la garde de Verdun. Il abandonna la garde de France, et l'acte d'Essey-en-Woëvre stipula que les deux comtes seraient gardiens héréditaires de la ville et de son territoire. Après règlement des dernières difficultés, tous deux se rendirent à Verdun et célébrèrent leur complète et définitive entente par la frappe d'un numéraire commun (9 mars 1342. — 1343 n. st.). Saint-Mihiel et Etain en Barrois, furent avec Luxembourg et Damvillers, les villes dans lesquelles on convint de forger les nouvelles espèces, et c'est ainsi que naquit la précieuse série monétaire de Luxembourg-Bar, dont les

rarissimes exemplaires (les plaques avec leurs divisions) font aujourd'hui l'ornement des cabinets numismatiques. Ce sont naturellement les pièces sorties de l'atelier de Luxembourg qui sont les plus répandues, et il n'en existe qu'un nombre infime pour Damvillers; quant à Saint-Mihiel, on n'en connaissait qu'une seule plaque, conservée au Musée de Luxembourg, lorsque nous eumes la chance d'acquérir à la vente Isenbeck un second exemplaire de cette superbe monnaie. On ne possède aucun produit de l'atelier d'Étain, et il est fort douteux qu'on y ait travaillé. La frappe de ces espèces sociales fut très courte, le comte Henri étant décédé à Paris, la veille de Noël 1344. Jean de Bohême ne lui survécut pas longtemps : il tomba en héros à la bataille de Crécy, le 26 août 1346. Son fils, l'empereur Charles IV, fit encore frapper à Damvillers quelques plaques dont il n'existe plus aujourd'hui qu'un unique représentant, et puis l'atelier paraît être entré définitivement en chômage.

A la mort de Jean de Bohême, Damvillers fit partie du douaire de Béatrice de Bourbon, sa veuve, qui en fit le rendez-vous de tous les bandits qui pullulaient alors dans la contrée. Des quantités de malfaiteurs allaient par troupes porter la désolation aux alentours; les pires criminels y jouissaient de l'immunité la plus complète, et le roi de France lui-même n'osa pas réduire ce nid de scélérats. La vieille reine alla jusqu'à faire

voler le poisson de l'étang de Lissey, propriété du chapitre, afin, disait-elle, de passer son carême. (Clouet, t. III, p. 434.)

Damvillers partagea ensuite le sort des villes frontières du Luxembourg et son histoire s'identifie avec celle de notre pays; sa position avancée lui valut de nombreux désastres, d'abord sous Charles-le-Téméraire, puis sous Charles-Quint lors de ses luttes contre François Ier, et enfin pendant les guerres de Louis XIV contre la maison d'Autriche. Le traité des Pyrénées nous l'enleva définitivement au profit de la France (1659) et son existence de place forte cessa en 1678, le Grand Roi ayant ordonné son démantèlement. Depuis, il n'est plus question de Damvillers : c'est actuellement un paisible village, comme jadis au temps des bons abbés de Mettlach.

Anvers, 6 février 1903.

Ed. Bernays.

TROIS MONNAIES

DE

RECKHEIM.

La numismatique de Reckheim est vraiment inépuisable! De nouvelles pièces surgissent tous les jours, et la liste des produits monétaires des hardis dynastes de cette seigneurie semble encore loin d'être close.

Nous donnons ci-dessous deux monnaies reckheimoises que nous croyons inédites et que nous proposons d'attribuer à Guillaume II, de Sombreffe, en attendant que l'on soit parvenu à répartir définitivement entre les trois Guillaume, qui se sont succédé à Reckheim, le grand nombre de monnaies de cette seigneurie frappées à ce nom. Guillaume II semble d'ailleurs avoir possédé Reckheim pendant trois quarts de siècle, ce qui permet de présumer qu'il a dû émettre de nom-

breuses espèces monétaires pendant cette longue suite d'années.

Nous renvoyons le lecteur, pour ce qui concerne les détails biographiques du dynaste qui nous occupe, à l'*Histoire de la seigneurie impériale de Reckheim*, par le baron J. DE CHESTRET DE HANEFFE. Cet excellent livre est indispensable à tous les numismates qui s'intéressent aux monnaies seigneuriales limbourgeoises.

1. *Droit.* Dans le champ, sous un trait courbe : WIL(*helmus*). La première lettre n'est pas tout à fait certaine. Cette initiale pourrait être à la rigueur un M, et il faudrait alors lire : MIL(*es*). La première lecture nous semble de beaucoup préférable, notre piécette étant une variété, d'ailleurs fort importante, d'un denier noir assez rare de Guillaume à ce type. Le coin du droit paraît avoir légèrement dévié pendant la frappe.

Légende. ····IL·····OM(B)···

Revers. Sur une grande croix coupant la légende, écu écartelé : aux 1 et 4 d'argent à la fasce de gueules, accompagnée en chef de trois merlettes rangées du même (*Sombreffe*); aux 2 et 3,

d'argent à la fasce vivrée de gueules (*Kerpen*) (1).

Légende. MO·· — NO· — T?··· — REHʔ.

Billon noir. Poids : 1gr 061. Notre collection.

Cette curieuse monnaie semble avoir été frappée à Reckheim. Il n'est pas impossible que la première des trois dernières lettres de la légende, lettres donnant le commencement du nom de l'atelier monétaire, soit un K. Il faudrait alors lire Ke(*rp*)h(*en*), qui serait le lieu d'origine de la monnaie.

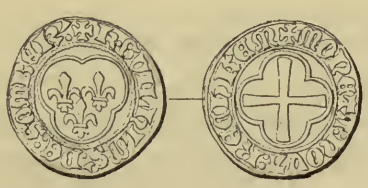

2. *Droit.* Trois fleurs de lis dans un cartouche trilobé.

Légende. ✠ · K · GVILHLMS? DE : SOMBER?

Revers. Croix pattée dans un entourage de quatre arcs de cercle.

Légende. ✠ MONETT : NOVT : REKHKʔEM

Billon noir. Poids : 1gr.306. Notre collection.

Cette monnaie est une imitation très exacte du

(1) Guillaume Ier, de Sombreffe, père de Guillaume II, avait épousé Marguerite, fille et héritière de Jean, sire de Kerpen, dans l'Eiffel.

double tournois de Charles VII, roi de France (1422-1461). Elle est d'une gravure très soignée et la conservation n'en laisse rien à désirer.

Un denier tournois de Reckheim au nom de Guillaume, au même type mais avec deux fleurs de lis, a été donné par le regretté M. Rouyer dans la *Revue numismatique* (française) (1).

Guillaume de Sombreffe, pour faire ressembler davantage sa monnaie à celle qu'il contrefaisait, a, sur notre pièce, fait précéder son nom de la lettre K, initiale du nom du roi de France.

La pièce suivante, bien que la lecture n'en soit pas absolument certaine, nous semble avoir été frappée à Reckheim par l'un des trois dynastes du nom de Guillaume, qui s'y sont succédé de 1397 à 1484.

En voici le dessin et la description.

Droit. Dans le champ, entre une grande couronne qui coupe la légende et un trait, les lettres : (K)H(A)(?)P (2) (Kharpen) (?).

(1) Année 1860, p. 324.

(2) L'A est douteux. Le bas en est arrondi et rappelle celui de l'E.

Légende. — GVVILh···LS.

Revers. Croix dont les bras sont terminés par des fleurs de lis.

Légende. 👑 PT(I)··· TT : RE(K)(E)(M).

Billon noir. Poids : 1gr.041. Notre collection.

Nous voici en présence d'une copie fidèle du *petit parisis* dit *de l'aumônerie* de Louis XI, roi de France (1461-1483).

Il ne nous paraît guère douteux, quoique le mot RE(K)E(M) ne soit pas absolument certain, que la pièce qui nous occupe soit une contrefaçon hardie du seigneur de Reckheim. L'abréviation FRTN, écrite en grandes lettres dans le champ du droit du modèle, a été astucieusement remplacée par : (K)h(T)N, se rapportant vraisemblablement à Kerpen, seigneurie dont Guillaume II avait hérité de sa mère.

La légende du revers est difficile à lire et à interpréter. On y distingue fort bien les deux premières lettres P et T qui commencent aussi la légende : *Parisius. Civis. Fran. M.* de la monnaie prototype. Mais que faire de ces deux lettres et comment les rattacher à la légende que nous ne parvenons pas à déchiffrer? Nous renonçons à résoudre cette énigme, espérant qu'un de nos lecteurs sera plus habile que nous.

Cette pièce, qui serait une des plus curieuses de

la riche série monétaire reckheimoise si notre attribution est admise, se distingue des monnaies de cette seigneurie par le style tout particulier de sa gravure.

Vte Baudouin de Jonghe.

NUMISMATIQUE BRUXELLOISE.

RECHERCHES

SUR LES

JETONS DES RECEVEURS DE BRUXELLES

DE LA FAMILLE WAS

DU XVe SIÈCLE.

Plus on étudie les jetons des receveurs de Bruxelles du XIVe et du XVe siècle, plus on déplore qu'un aussi grand nombre de ces pièces fassent encore défaut, et plus on regrette les nombreuses lacunes qui se constatent sur la liste de ses hauts fonctionnaires, les seuls du MAGISTRAT de Bruxelles qui firent frapper des jetons.

On sait, en effet, que les lacunes sur la liste des receveurs du XIVe siècle sont encore telles, qu'elles empêchent même le classement chronologique et la détermination certaine de beaucoup de jetons déjà retrouvés de cette époque.

Pour le XVe siècle ces lacunes sont moins nombreuses, parce que, depuis la charte de 1421, la liste des receveurs est complète. De plus, comme une partie des noms de ces magistrats pour les

années 1401 à 1420 sont connus, il ne reste plus, pour parfaire la liste de ce siècle, qu'à retrouver les titulaires des neuf années 1406, 1408, 1410 à 1412, et 1414 à 1417, et qu'à compléter les magistratures des années 1401, 1409 et 1419 qui n'indiquent qu'un seul nom de receveur.

Jusqu'ici, les divers auteurs qui se sont occupés de la publication de ces jetons, se sont bornés à décrire et à faire reproduire ceux qui ont été retrouvés, mais sans signaler les pièces qui manquent encore à l'appel.

Dans le présent article sur les jetons frappés au XVe siècle par les receveurs de la famille *Was*, outre le rappel du jeton de 1427 déjà publié, nous voulons décrire et reproduire celui de 1464, encore inédit, et indiquer aussi tous les jetons qui restent à rechercher pour les six années de 1445, 1447, 1453, 1458, 1471 et 1485, jetons qui ont dû être frappés, suivant l'usage de l'époque, par des membres de cette famille, c'est-à-dire, comme premier ou second receveur patricien, puisqu'ils figurent comme tels parmi les titulaires connus, à ce jour, de ces charges.

De cette façon, nous ne laisserons à l'imprévu que les jetons qui auraient été forgés pendant les premières années du XVe siècle dont les receveurs sont restés inconnus jusqu'ici, et nos successeurs sauront peut-être un jour si, parmi ces jetons, il en est appartenant à la famille *Was*.

Comme l'ancienne manière de publication n'est

guère parvenu à faire venir au jour beaucoup de jetons à retrouver, peut-être que notre nouveau procédé sera plus fructueux, en ce sens qu'il indiquera davantage les desiderata, et parviendra peut-être mieux à faire sortir des tiroirs où ils restent enfouis, de nombreux jetons inconnus jusqu'à présent.

Après ce petit préambule nécessaire pour expliquer un changement radical dans le système de publication adopté jusqu'ici, nous donnerons la liste complète des receveurs de huit années comprises de 1427 à 1485, et pendant lesquelles les membres de la famille *Was* figurent, soit comme premier, soit comme second receveur patricien.

	PATRICIENS :	PLÉBÉIENS :
A. 1427.	1er Ant. Van Brabant,	1er Arn. Wellems, dit Van Almkercke,
	2e *Pierre Was.*	2e J. de Coster, dit de Molenslager.
B. 1445.	1er *Pierre Was,*	1er J. Van den Driessche (1),
	2e J. Coudenberg.	2e J. Daneels, dit de Watermale.
C. 1447.	1er J. de Mol,	1er God. Taye,
	2e *Amelric Was.*	2e Guill. de Mazenze'e (2).
D. 1453.	1er *Amelric Was,*	1er J. Cambier,
	2e J. Mennen.	2e J. Hujoel, dit Van Nyvele.

(1) J. Van den Driessche, meurt le 13 décembre et est remplacé par J. Hamman, le vieux.

(2) Guill. de Mazenzele. meurt le 8 février et est remplacé par Albertin Frenier.

E. 1458.	1er W. Vanden Winckele,	1er G. de Hamme, dit Tymmerman,
	2e *Amelric Was.*	2e Guill. de Zwaef.
F. 1464.	1er *Amelric Was,*	1er Gerclin de Moor, dit in den Sleutel,
	2e J. Mennen.	2e Adam de Bogaerden, dit Jordaens.
G. 1471.	1er *Amelric Was,*	1er Pierre de Mazenzele,
	2e maître J. Schat.	2e J. Mues.
H. 1485.	1er Ad. d'Assche,	1er J. de Roovere,
	2e *Amelric Was.*	2e J. Hujoel, dit Van Nyvele.

Cette famille *Was*, du lignage des Sweerts, doit être très ancienne, car on rencontre dans l'échevinage de Bruxelles deux *Amelric Was* (le père et le fils) dès le début du XIVe siècle.

D'après J.-B. Rietstap, cette famille portait : *parti émanché d'argent et de gueules; au chef d'azur, chargé de trois maillets penchés d'or.* Cimier : *Un bouc issant d'argent, accorné d'or, posé de front, entre un vol d'azur*, armoiries bien conformes à celles de la planche XXV de l'*Histoire de la ville de Bruxelles*, par A. Henne et A. Wauters.

Passons maintenant en revue les jetons connus et indiquons ceux à rechercher des receveurs de cette famille, dans l'ordre du tableau établi ci-dessus.

A. — 1427. Ce sont les deux receveurs patriciens, Antoine Van Brabant et *Pierre Was,* qui firent forger ensemble le jeton de cette année, à leur sortie de charge, comme c'était l'usage à

cette époque, d'après le Règlement de 1334, qui n'institue que deux receveurs patriciens. Si la charte de 1421 a introduit l'élément plébéien dans l'administration de la ville, les noms de ces représentants des Nations ne figurent qu'un quart de siècle plus tard au revers des jetons des patriciens.

Comme nous venons de le voir pour l'année 1427, le jeton fut frappé par les deux receveurs praticiens; on ne retrouvera donc pas de second jeton pour cette année, parce que jamais les receveurs plébéiens ne forgèrent de jetons ensemble.

Ce jeton d'Antoine Van Brabant et *Pierre Was* ayant été publié par Renier Chalon dans la *Revue belge de Numismatique* de 1871 (et reproduit sous le n° 1 de la planche III), nous renvoyons le lecteur à cet article en rectifiant toutefois l'erreur commise par son auteur, lorsqu'il dit que le même *Pierre Was* avait été receveur en 1422, avec God. Hinckaert, dit Nacke. Au lieu de *Pierre Was*, il faut lire Antoine Van Brabant.

B. — 1445. Le jeton de cette année de *Pierre Was*, comme premier receveur patricien, est encore inconnu. On peut cependant supposer que c'est le même *Pierre Was* de 1427 (bien qu'à 18 ans de distance), parce qu'on le rencontre comme échevin en 1423, 1429, 1434 et 1443.

Il serait impossible de dire si *Pierre Was* fit frapper ce jeton avec le second receveur patricien, comme c'est le cas pour le jeton de 1427 émis par les seuls patriciens, de même que pour les jetons

émis pendant les premières années après l'octroi de la charte de 1421. Pour être édifié à ce sujet, il faudrait retrouver ce jeton, afin d'en examiner le revers.

Les jetons A et B sont les seuls de *Pierre Was.*

C. — 1447. Les premiers receveurs (patricien et plébéien) de cette année, J. de Mol et God. Taye, frappèrent ensemble le jeton que nous avons décrit et reproduit dans la *Revue belge de Numismatique* de 1888 (planche IV, n° 3). Quant au jeton du second receveur patricien *Amelric Was*, et du second plébéien Guill. de Mazenzele, il est à retrouver.

C'est probablement de cette époque que date l'apparition de deux jetons annuels, sur chacun desques figurent un patricien et un plébéien.

D. — 1453. Les deux jetons de cette année nous sont encore inconnus.

E. — 1458. Le jeton des deux premiers receveurs, patricien et plébéien, a été publié par M. Camille Picqué dans la *Revue belge de Numismatique* de 1862 (et reproduit planche VI, n° 1). Nous l'avons reproduit à nouveau en 1899 dans la *Gazette numismatique*, à propos des trois jetons de 1456, 1457 et 1458, avec la légende si caractéristique *Bruxcella-Bruxcella.* Jusqu'ici aucun des seconds jetons pour ces années 1456 à 1458 n'a été retrouvé.

F. — 1464. Ici nous pouvons enfin donner la reproduction du jeton inédit d'*Amelric Was* et de

Gerelin de Moor, dit In den Sleutel, les deux premiers receveurs (patricien et plébéien) pour 1464.

—Un écu incliné avec les armoiries de la famille *Was*, conformes à la description de J.-B. Rietstap, donnée plus haut.

Légende : AMELRIC * WAS. (En lettres gothiques.)

Rev. Dans un cartouche, un écu au lion rampant, armoiries de fantaisie, comme cela se rencontre souvent à cette époque où les plébéiens cherchèrent à pasticher, au revers des jetons, les armoiries véritables des patriciens.

Légende : GEREM * IN DEN SLOETEL. (En lettres gothiques.)

Il n'y a pas le moindre doute sur la détermination certaine de ce jeton; quant à celui de J. Mennen et Adam de Bogaerden, les seconds receveurs patricien et plébéien, il est à retrouver.

Remarquons qu'en 1453, comme en 1464, *Amelric Was* et J. Mennen sont pour ces deux années, premier et second receveurs patriciens, mais ces deux jetons font encore défaut, alors que dans notre ancienne collection personnelle (mainte-

nant au Musée de l'État), nous en possédions plusieurs de cette famille patricienne Mennen, mais pour le XIVe siècle seulement.

G. — 1471. Les deux jetons de cette année sont encore à rechercher, de même pour :

H. — 1485, dont les deux jetons font aussi défaut.

Dans le présent travail, n'ayant en vue que la numismatique de la famille *Was*, nous n'avons pas cherché à établir sa généalogie. Nous devons rappeler toutefois avoir lu qu'il y eut six membres de cette famille portant tous le prénom d'Amelric, et que celui qui fut le receveur de Bruxelles pour les années 1464 et 1471 reçut l'ordre de la chevalerie des mains de Louis XI, le 17 septembre 1461.

Nous devons ajouter, comme triste épilogue, qu'il fut malheureusement exécuté sur la Grand'-Place de Bruxelles, en 1477.

ÉDOUARD VANDEN BROECK.

A PROPOS

DES

INAUGURATIONS EN FLANDRE

SOUS LE RÉGIME AUTRICHIEN

(1717-1792)

A Monsieur A. de Witte.

M. de Witte a puisé aux Archives générales du royaume les principaux éléments d'une étude sur les médailles et les jetons d'inauguration frappés par ordre du gouvernement aux Pays-Bas autrichiens. Richement documenté, il a pu faire paraître dans la *Revue*, dont il est un des directeurs, une série d'articles fort remarqués (1). Il ne leur a manqué qu'un suffrage, celui de l'auteur lui-même. Ne les a-t-il pas traités, avec une modestie outrée, de premier essai, qu'il souhaitait voir compléter par la découverte d'actes officiels nouveaux? Déférant au vœu, nous avons repris la question. Limitant nos recherches à notre province, nous avons compulsé les registres des États de Flandre. Les résultats de cette enquête numismatique sont résumés en ces quelques pages. Nous prions M. de

(1) Voir années 1897 et suivantes.

Witte de considérer ce qu'elles peuvent contenir de neuf comme une faible ajoute à sa substantielle étude.

*
* *

La première prestation de serment de la période autrichienne est celle du 18 octobre 1717. On sait que le marquis de Prié représentait Charles VI. Les souvenirs numismatiques qui doivent nous occuper, sont, d'une part, les jetons répandus parmi le peuple, au marché du Vendredi, à la fois par les hérauts d'armes et par les conseillers des domaines et finances, d'autre part, les médailles destinées aux membres des États.

M. de Witte ne commet-il pas une légère erreur quand il dit que deux hérauts firent largesse au peuple du haut du théâtre dressé sur le forum gantois ? D'après la Relation invoquée par lui (1), ils étaient cinq.

Si nous passons aux médailles, nous voyons les délégués de la châtellenie d'Audenarde rappeler à la députation des États, dans une lettre datée du 10 décembre 1717, que c'est un vieil usage de donner une médaille d'or et deux médailles d'argent à chaque député présent à la cérémonie de l'inauguration. Ils tiennent le renseignement du conseiller-pensionnaire Thysebaert, écrivent-ils, et en termes respectueux ils réclament pour la

(1) Imprimée à Gand en 1719, chez Augustin Graet.

seconde fois ce qui leur revient. Il leur est répondu qu'ils doivent attendre le moment de la distribution (1).

Cette correspondance est intéressante à plus d'un point de vue. D'abord, elle confirme, si toutefois une confirmation est nécessaire, que la remise de souvenirs numismatiques était de tradition, « een oudt ghebruyck », et qu'en 1717, les souvenirs destinés aux membres des États n'étaient pas prêts le jour de la prestation du serment. Ensuite, les délégués d'Audenarde étaient-ils bien renseignés? Leurs prédécesseurs n'avaient-ils reçu que deux médailles d'argent ou innova-t-on en 1717 en gratifiant de trois pièces de ce métal chaque député présent à la cérémonie du 18 octobre? Toujours est-il que chacun en reçut trois, indépendamment de la médaille d'or. Pour le prouver, à défaut de documents relatifs aux dernières inaugurations, celle de Charles II, en 1666, et celle de Philippe V, en 1702, nous nous appuierons sur l'enquête exhumée par M. de Witte. Faite du temps de Marie-Thérèse, elle énumère les dépenses occasionnées par l'inauguration de Charles VI. Nous y lisons : « Au cons^er^ pensionnaire ... Thysbaert 93 des d^es^ médailles ou jettons d'or et 279 d'argent pour être ... distribuées aux députés ... de la province de Flandre. » 93 représente ici le nombre de députés présents à la cére-

(1) Archives de l'État à Gand, *États de Flandre*, n° 677, fol. 166-167.

monie de 1717 (1); 279, c'est exactement 3 × 93, soit trois fois autant de médailles d'argent que de médailles d'or. Chaque député recevant une part égale, les délégués d'Audenarde avaient droit à une médaille d'or et à trois médailles d'argent. Cette part, la même pour tous, est ce qu'aux États de Flandre on appellera plus tard couramment une *portion*; nous aurons l'occasion de le voir. Quand les conseillers des finances se rendront à Gand pour la prestation de serment de Marie-Thérèse, ils emporteront pour les députés 93 jetons d'or et 279 jetons d'argent, c'est-à-dire autant de portions qu'il y avait eu de députés à la solennité de 1717.

Une parenthèse à propos de cette dernière date. Dans un travail antérieur (2), nous nous sommes occupés des médailles commémoratives frappées aux frais de la ville. On peut y lire qu'une de ces médailles, pourvue d'une bélière, fut acquise par les États et donnée à la confrérie de Saint-Michel. Nos recherches actuelles ont eu pour résultat de nous apprendre à quoi la célèbre gilde devait cette faveur. Le 20 octobre, elle organisa un cortège, un *ommeganck;* le 21, à la demande de l'assemblée, devant ses membres et un immense concours de peuple, elle fit l'exercice au glaive, « met het slaghsweerdt », marché du Vendredi. La médaille

(1) Archives de l'État à Gand, *Etats de Flandre*, n° 677, fol. 125 v°.
(2) *Revue belge de Numismatique*, 1902.

d'or fut la récompense de cette gracieuse participation aux réjouissances publiques. Ajoutons que la Société chevalière ne la possède plus.

*
* *

Marie-Thérèse fut inaugurée le 27 avril 1744. Retenue à Vienne, elle fut représentée par son beau-frère, Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas depuis la mort de Marie-Christine, la tante de notre souveraine et comtesse. Nous ne ferons pas un grief à M. de Witte de s'être, ici comme ailleurs, étendu avec plus de complaisance sur la cérémonie de Bruxelles. C'était son droit (et presque son devoir. Le Brabant n'est-il pas un peu son apanage?). Nous ne lui reprocherons pas davantage de ne pas avoir utilisé la *Relation* imprimée aux frais des États (1). L'eût-il utilisée, il n'en aurait pas moins versé dans l'erreur en écrivant que l'estrade du marché du Vendredi était « élevée du côté de l'église Saint-Jacques, *près de l'ancien hôtel de ville* » ; car la *Relation* se sert, pour désigner ce théâtre, des mêmes termes que le document puisé par M. de Witte aux Archives du royaume, et tous les deux se trompent. Le *Toreken*,

(1) *Relation de l'inauguration solemnelle de Sa Sacrée Majesté Marie-Thérèse, reine de Hongrie et de Bohême, archiduchesse d'Autriche, etc., comme comtesse de Flandres, célébrées à Gand, ville capitale de la province, le XXVII avril* 1744. A Gand, chez la veuve Pierre de Goesin, dans le Veltstraete, Aux quatre Évangelistes, 1744.

auquel il est fait allusion ici, n'a jamais été hôtel de ville. Ancienne maison de la corporation des tanneurs, vendue en 1540, par ordre de Charles-Quint, il a été confondu pendant des siècles avec le *Collatie-zolder*, une salle de notre maison communale qui portait ce nom. L'erreur a été reconnue de nos jours. Le savant directeur de la *Revue* est trop l'ami de la vérité pour ne pas nous savoir gré d'avoir rectifié son récit en passant.

Nous avons déjà donné à entendre que les conseillers Capon et Cordeys s'étaient rendus à Gand, munis des jetons que le gouvernement destinait aux députés. Le 28 avril, soit le lendemain de l'inauguration, ils se présentèrent dans la salle des États pour procéder à la distribution : « omme die selve (penningen) naer ordinaire te distribueren aende heeren ghedeputeerde ..... gheconvoceert ende gheinterveniert hebbende inden act van de solemneele huldinghe. » Un mécompte les attendait. Ils n'avaient pas prévu la possibilité de la présence à la cérémonie d'un nombre de députés plus élevé qu'en 1717. C'est cependant ce qui avait eu lieu (1). Il est probable que quelqu'un s'était enquis de la quantité de jetons apportés et avait appris que les conseillers n'en avaient que 93 en or et 279 en argent. Le dilemme suivant leur fut donc posé : étaler, avant de commencer le partage,

(1) Le banquet de l'hôtel de ville était de 200 couverts ; en 1717, il n'y en avait que 180.

au moins 100 jetons d'or et 300 d'argent, ce qui ne serait pas encore suffisant, ou essayer de distribuer de façon à contenter tout le monde, nul ne consentant à recevoir moins que ce qui lui revenait, un jeton d'or et trois jetons d'argent! Finalement, on s'entendit : les conseillers s'engagèrent à fournir le surplus et les jetons furent acceptés (1).

Cet incident fut le point de départ d'une longue correspondance engagée, dès le 30, entre Bruxelles et Gand. Nous la résumons.

Il manquait exactement 15 jetons d'or et 45 jetons d'argent pour la distribution à faire « au dépend du gouvernement ». Le conseiller-pensionnaire gantois Ameye, l'auteur de la lettre à laquelle nous empruntons ce détail, demande, en outre, la permission « d'en faire battre 25 de pareilles jetons d'or et 75 d'argent au dépend de la province, pour en faire une distribution ultérieure à ceux qu'ils ont fait le service ». Il ajoute : « en cas que vous pouvez trouvez et avoir des jettons médiocre, comme on a jetté au publicq, de nous en procurer le nombre de 50, soit au dépend de cette province ou autrement, ce que nous attendrons le plustot possible ». Réponse : les jetons manquants, la « courtresse », comme il est dit ailleurs, seront frappés aux frais du gouvernement; quant aux autres, Son Excellence (König-

(1) Archives de l'État à Gand, *États de Flandre*, n° 4924, idem, n° 851, fol. 269 v° et fol. 271.

segg-Erps) donnera ordre de les faire battre, « sans dire au dépend de qui » ; mais il faudra lui rafraîchir la mémoire, car elle est très occupée : la France a déclaré la guerre le 27 et le prince Charles se prépare à partir dans la huitaine pour l'Allemagne. En marge, ce post-scriptum : « On ne trouve point ici de petites médailles à acheter ». D'où une nouvelle lettre (4 mai) et demande d'autorisation « d'en faire battre le nombre de cent » pour le compte de la province. Le 6, envoi de l'avis que « le gouvernement donnera ordre à Anvers de fraper pour son compte la quantité de médailles dont il court envers les députés à l'inauguration et la permission et ordre de battre les autres aux frais de la province ».

Le 15, le correspondant du conseiller-pensionnaire Ameye, l'agent en cour Aimé, a déjà reçu les 15 « portions » du conseiller Capon. Dans l'intervalle, était arrivé à Gand un décret adressé par l'archiduchesse, en l'absence de Charles de Lorraine, aux ecclésiastiques et membres de la province ou à leurs députés. Le besoin de notre démonstration exige que nous en citions encore le passage saillant :

Nous vous faisons la présente pour vous informer que nous avons chargé le conseil des finances de vous remettre encore quinze médailles d'or et quarante-cinq d'argent, semblables à celles qui vous ont déjà été remises par les commissaires du dit conseil, et au surplus nous vous permettons de faire encore frapper, aux frais de la province,

vingt-cinq autres médailles d'or, septante-cincq d'argent, et cinquante de petites médailles d'argent aux fins que vous le demandez.

Le 12 may 1744.

(*Signé*) MARIE-ANNE.

Les mots *médailles* et *jetons*, M. de Witte nous l'a dit, sont constamment confondus dans les textes de l'époque. Comme médailles, il convient de ne considérer ici que les pièces commémoratives en argent. Elles étaient à 24 esterlins. Nous retrouvons le nombre 324 cité par M. de Witte (1), en additionnant les 279 médailles apportées par les conseillers avec les quarante-cinq accordées après coup par le gouvernement. Un calcul analogue donne les 108 médailles (jetons) d'or mentionnées au même endroit.

Nous reprenons notre récit. Les termes du décret déplurent à Gand. Ils nous semblent avoir été mal interprétés (une chicane?). On n'avait « jamais pensé que pour obtenir une permission si limitée pour rémunérer les bons services, on devait consulter les finances ». On résolut de ne laisser battre aucune médaille aux frais de la province et de « salariser » autrement les employés, de quoi l'agent à Bruxelles pouvait « informer le commissaire du dit conseil des finances et que l'assemblée s'en prévalerat du dit décret (2) ».

(1) *Revue belge de Numismatique*, 1900, p. 105.

(2) Archives de l'État à Gand, *Etats de Flandre*, nos 851 et 4924, passim.

*
* *

L'assemblée s'en prévalerat ! Elle s'en est prévalue en 1781, lors de l'inauguration de Joseph II. Dame, on avait de la mémoire aux États de Flandre, d'autres diraient de la rancune. Nous avons trouvé la lettre suivante dans les Rétroactes.

A M. le baron de Cazier.

Gand, ce 14 juillet 1781.

MONSIEUR,

MM[s] le premier de Gand et notre actuaire aiant fait rapport à l'assemblée de la difficulté qui se rencontroit pour avoir la quantité des portions de médailles à l'occasion de l'inauguration future, chaque portion consistant dans une médaille d'or et trois d'argent selon l'ancien usage, nous avons résolu d'en prendre la quantité spécifiée dans la note qui a été remise de notre part à M. le cons[r] des finances L'impens aux frais et dépens de la prov[e]..... (1).

On voudra bien remarquer les termes *nous avons résolu*, et cependant le gouvernement, par l'édit du 8 juillet 1754, avait nettement exprimé le désir de voir la province remplacer par des émoluments fixes toute une catégorie de dépenses extraordinaires pour frais de voyage, droits d'audition, deuils, naissances, médailles (2), etc. Mais un

(1) Archives de l'État à Gand, *États de Flandre*, n° 496.

(2) *Onse Intentie is oock, dat in de voorseyde generale Vergaderinge sal gereguleert worden een pensioen ofte fixe gagie, soo voor*

désir n'est pas un ordre et.... les anciens errements avaient continué. Dans le cas présent, le gouvernement, à qui les États de Flandre donnaient d'autres causes de souci, se désintéressa des médailles et jetons commandés par eux au point de ne pas même les leur transmettre directement. La province dut payer les frais de transport, ou plutôt la location de la chaise utilisée à cet effet. Livraison n'en fut faite que des mois après l'inauguration (31 juillet). Une lettre du waradin de la monnaie de Bruxelles, J.-B.-C. Marquart, en fournit la preuve.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous donner part que le conseil des finances de Sa Majesté l'Empereur et Roy nous a remis pour vous faire parvenir deux cent cinquante-neuf jettons d'or du poids de trois esterlins vingt-quatre as, ainsi que cinq cent dix-huit médailles d'argent du poids de dix-sept esterlins pièce, qui ont été frappées au sujet de l'inauguration sollennelle de sa dite Majesté, par ordre du gouvernement pour le compte des États de Flandres; vous pouvez donc, Monsieur, faire retirer ces médailles et jetons quand

de Gedeputeerde der Geestelyke als voor die der steden, Casselryen ofte Ambachten, gelyck oock voor den Actuaris ofte Pensionaris : by middel van welck pensioen sullen comen te cesseren generalyck alle de emolumenten, profyten, rechten van auditie der rekeningen, soo generale als paticuliere, tractementen, reys-costen, als mede het gene betaelt wiert voor rouw, of ten oorsaecke der geboorte der Aerts-hertogen of Aerts-hertoginnen, wyn-gelden, medalien, gratificatien, ende generalyck alle attributien...

vous le jugerez à propos et faire remettre en même tems à la monnaie l'import dont je vous joins ici le compte. . . . .

Bruxelles, le 20 décembre 1781 (1).

Nous faisons suivre ici ce compte, qui apporte aussi sa part de lumière.

ÉTAT

des médailles d'argent et jettons d'or faites pour l'État de Flandre conformément à l'intention du Gouvernement pour l'inauguration de Sa Majesté l'Empereur et Roi Joseph second, par les soussignés, waradin et directeur de la monnaie de Sa Majesté à Bruxelles, ce 19 décembre 1781.

SAVOIR

deux cent cinquante neuf jettons d'or à 3 esterlins 24 as en poids au titre de 22 karats pesant 6 marcs 8 esterlins bruts faisant 5 marcs 1 $\frac{5}{24}$ grains fins sur le pied de f. 370 : 10 argent de change par marc f.	2,054—14
Cinq cent dix huit médailles d'argent de 17 esterlins par pièce, au titre de 11 deniers 19 grains pesant 55 marcs 17 esterlins bruts faisant 54 marcs 1 denier 19 1/24 grains fins à raison de f. 26—9 argent de change par marc fin . . . f.	1,432— 5
Payé au Graveur Général des Monnoies de Sa Majesté pour avoir frappées les susdittes 518 médailles à 34 sols de change par pièce . . . . . f.	621—12
Total en argent de change . f.	4,108—11 (2).

(1) Archives de l'Etat à Gand, *États de Flandre*, n° 504.

(2) Suit l'ordonnance de payement, 4,793 florins 6 sous 2 deniers,

Waradin et directeur de la Monnaie, en hommes du métier, font bien la distinction : en or, des jetons de 3 esterlins 24 as; en argent, des médailles de 17 esterlins. Quant au nombre de pièces, nous constatons que nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec M. de Witte. (259 jetons d'or et 471 d'argent) (1).

Les chiffres 259 et 518 nous avaient d'abord déconcertés; ils sont entre eux comme 1 est à 2, ce qui n'est pas le rapport des portions traditionnelles. Nos recherches ont éclairci le mystère. Les États avaient innové. Ils avaient lancé de nombreuses invitations pour le banquet et le bal de l'hôtel de ville, et les invités ont été gratifiés de la portion habituelle, tout comme les députés. Puis, quantité de personnes, que l'on voulait obliger, ont reçu qui « une portion de deux médailles d'or », qui « une portion d'une médaille d'or et d'une médaille d'argent », qui encore « une portion d'une médaille d'or », les uns par égard pour leurs fonctions, les autres pour avoir prêté leur vaisselle ou leur argenterie, d'autres encore pour avoir rendu des services que l'on ne définit pas toujours.

Il ne peut être question de publier les listes retrouvées (il y en a trois, et elles ne concordent pas). Des pièces ont été expédiées à Paris, à

somme qui fut payée en deux fois, le 22 et le 31 décembre. Archives de l'État à Gand, *Etats de Flandre*, n° 5469, liasse n° 19.

(1) *Revue belge de Num.*, 1900, p. 212.

Bruxelles, à Ostende. Il y en a eu pour le ministre plénipotentiaire, prince de Stahremberg; pour Crumpipen, secrétaire d'État et de guerre; pour les agents en cour Dotrenge et Becker; pour l'imprimeur des États, de Goesin; pour le fournisseur des vins, et, *last but not least*, pour le curé Neyt, « aen pastor Neyt over cronica » (1).

La *Bibliographie gantoise* de M. Ferd. van der Haeghen nous a fait faire la connaissance de Neyt, Gilbert, qui fut installé comme curé à Astene (Flandre orientale), en 1776. Un poème flamand fut composé à cette occasion (2). Il est l'auteur d'un *Ultimum vale Belgarum.....*, inspiré par la chute de François II (3). Jusqu'à preuve du contraire, nous le considérerons comme l'auteur de la légende : JOSEPH · II · AVG · DVX BURG · BRAB · COM · FLAND · — VINCVLVM FIDELITATIS PVBLICAE.

*
* *

Le précédent de 1781 fut suivi dix ans plus tard, lors de l'inauguration de Léopold II. On sait qu'elle eut lieu le 6 juillet 1791 (4). La province

(1) Archives de l'État à Gand, *États de Flandre*, nº 504.

(2) Imprimé à Gand, chez J. Begyn.

(3) Imprimé à Gand, chez Adr. Colier, 1793.

(4) *Relation de l'inauguration solemnelle de Sa Sacrée Majesté Léopold II, empereur des Romains, roi d'Allemagne, de Hongrie et de Bohême, etc., etc., comme comte de Flandres, célébré à Gand,*

prit à sa charge les frais d'acquisition des deux mêmes quantités de souvenirs numismatiques de l'un et de l'autre métal, se réservant probablement d'en faire le même usage.

M. de Witte nous a dit que les États demandèrent et obtinrent l'autorisation de faire frapper 259 jetons d'or du poids de 3 esterlins 3/4 (1). Nous ajoutons qu'ils doivent avoir obtenu aussi la permission d'acquérir 518 médailles d'argent. La preuve nous en est fournie par la quittance ci-jointe :

ÉTAT

des Médailles d'argent faites par le Graveur Général des Monnoies de Sa Majesté pour le compte de Messeigneurs les États de Flandre.

		Argent courant.
518 Médailles d'argent d'argent (*sic*) au titre de 11 Deñ. 19 grs pesant 54 marcs une once 15 Eterlins faisant 53 marcs 3 deniers 7 22/24 grains fin à raison de 30 fls 17 s. 2 den. par M. F.	f.	1,644— 2
Item pour la façon des dtes 518 Médailles à raison de 3 escalins par Pièce	f.	543—18
	f.	2,188— 0
Item pour la cassette		2— 0
	f.	2,190— 0

Reçu la susd somme par M. l'avocat Dotrenge.

Actum Brussel, le 11 Feb. 1792.

(*Signé*) THÉOD. VAN BERCKEL (2).

ville capitale de la province, le VI juillet 1791. A Gand, chez Adrien Colier, rue de Bruges, no 75, imprimeur des *États de Flandre*, 1792.

(1) *Revue belge de Num.*, 1900, p. 421.

(2) Archives de l'État à Gand, *États de Flandre*, no 7518.

La date de l'acquit et le fait que Van Berckel présente un état spécial des médailles d'argent, — le seul que nous ayons retrouvé, — prouvent que celles-ci furent frappées plusieurs mois après les jetons d'or. Nous disons plus. Les jetons d'or, quelques-uns au moins, étaient prêts le jour de l'inauguration.

Une lettre adressée à M. Dotrenge le 22 juillet 1792, au cours des préparatifs de la prestation de serment de François II, nous permet de l'affirmer. Nous y lisons que les membres de la députation « voudraient aussi s'informer si les médailles d'or..... seront achevées à tems, pour en présenter quelqu'unes à Leurs Altesses Royales et à la suite de leur cour le lendemain de l'inauguration, *comme il a été fait à l'inauguration de Sa Majesté l'Empereur Léopold* » (1).

* * *

Nous voici arrivés à la dernière étape. Les États de Flandre furent-ils « prévenus *dès le* 15 *mai* que la prestation de serment du nouveau comte aurait lieu le 31 juillet (1792) »? Nous ne le pensons pas.

Le 17 mai furent envoyées au baron Feltz, secrétaire d'État et de guerre, des propositions de modification au programme de la solennité. La lettre fut transmise, au quartier général de Mons,

(1) Archives de l'État à Gand, *États de Flandre*, n° 1768.

à Albert de Saxe-Teschen, le représentant de François II. Le 31, le duc répondit que, le commandement suprême de l'armée l'empêchant de quitter celle-ci, la cérémonie ne pourrait avoir lieu qu'en juillet (1). Mais ce n'est là qu'un détail sans grande importance. Le suivant en a-t-il davantage ?

« Le premier soin du duc (à son arrivée à Gand) », dit M. de Witte, « fut de manifester le désir que l'inauguration se fit assez tôt le lendemain pour pouvoir dîner à une heure au plus tard. D'après cela, il y a lieu de croire que le gouverneur général n'était pas indifférent aux plaisirs de la table... » Peut-être bien, mais nous croyons devoir ajouter une autre considération. Le président du conseil de Flandre avait été invité à prévenir les États que le désir de Sa Majesté était de voir éviter toute dépense « que la décense n'exigeroit pas absolument ». A Gand, on en avait pris texte pour suggérer la suppression du banquet. D'autres modifications furent mises en avant. Certaines pouvaient faire naître des complications, telle une menaçante question de préséance, la demande du magistrat de Courtrai qui, pour des raisons que nous n'avons pas à faire valoir, proposait de supprimer dans les actes relatifs à l'inauguration le mot *subalternes* à la suite

(1) Archives de l'État à Gand, *États de Flandre*, nº 1768. La réponse du duc confirme l'avis du Conseil des finances publié par M. de Witte. *Revue belge de Num.*, 1901, p. 199.

des noms d'un groupe de villes et de châtellenies, dont Courtrai faisait partie.

Pour éviter toute difficulté, le gouvernement décida de respecter la tradition. Tout se passerait comme en 1781 et 1791. Il y aurait donc un banquet. Mais il avait été entendu et réglé à l'avance par correspondance que l'on presserait la cérémonie pour permettre à Leurs Altesses Royales et à l'archiduc Charles de quitter la ville avant le soir, et, de fait, ils partirent de Gand vers 5 heures et demie. Pendant toute la période qui nous occupe ici, c'est la seule fois que le représentant des souverains n'a pas passé à l'abbaye de Saint-Pierre la nuit ou, s'il a assisté au bal de l'hôtel de ville, une partie de la nuit qui suivit l'inauguration (1).

Et les documents d'archives relatifs aux souvenirs numismatiques? Le dépouillement permet d'affirmer qu'il fut frappé 259 jetons d'or aux frais de la province et qu'ils arrivèrent à Gand avant la cérémonie du 31. Témoin ce passage d'une lettre de l'avocat Dotrenge :

Mon commis que j'ai fait partir par le coche d'aujourd'hui aura l'honneur de vous remettre la présente, avec les 259 jettons d'or. J'ai reçu la somme m'envoyée par M. Carpentier, mont. à f. 2300. J'ai payé pour les jettons suivant a note ci-jointe, dont la quittance ne me sera délivrée que

(1) Archives de l'État à Gand, *États de Flandre*, n° 1768; bibliothèque de l'université, G 3494 et G 14248; *Gazette van Gent*, numéro du 2 août 1792. Les États n'ont pas fait imprimer de relation de cette inauguration, pas plus que de l'inauguration de Joseph II.

tantôt, à cause qu'hier dimanche le directeur de la monnoie qui doit la signer ne se trouvait pas à l'hôtel des monnaies f. 2457.5. Il me revient donc de ce chef f. 157.5.

Votre.....

(*Signé*) DOTRENGE (1).

Bruxelles, le 30 juillet 1792.

De médailles, pas la moindre trace. Nous pensons avec M. de Witte que les circonstances ne permirent pas de les frapper. S'il nous fallait prouver qu'il en fut tout au moins question, nous invoquerions ces deux lignes d'une lettre adressée le lendemain de la solennité au comte de Maldeghem : « Dès que les médailles d'argent seront frappées, la députation de Mrs les États de Flandre aura soin de vous les faire parvenir également (1). »

* * *

La tâche que nous nous étions assignée, est terminée. Nous pourrions déposer la plume. Mais un point d'histoire nous sollicite. Nous le traiterons brièvement.

M. de Witte a dit à cinq reprises que l'inauguration eut lieu au Marché du Vendredi. A notre avis, *eut en partie lieu* serait plus exact. Avant l'occupation française et le bouleversement qu'elle amena, un important quartier de la ville, sans

(1) Archives de l'État à Gand, *États de Flandre*, n° 1768.

parler de plusieurs communes suburbaines, dépendait de la juridiction de l'abbé de Saint-Pierre. Le représentant du souverain ou de la souveraine commençait donc par jurer le respect des privilèges de l'abbé; puis, il recevait sa promesse de fidélité et d'obéissance. En 1717 comme en 1744, après ce premier échange de serments, un brillant cortège, une *cavalcade* à la première date, une *carrossade* à la seconde, conduisit le délégué du chef de l'État à Saint-Bavon d'abord, au Marché du Vendredi ensuite, deux endroits où, la main sur l'Évangile, il jurait de nouveau de respecter les privilèges. De ces deux serments, le premier liait l'Empereur ou l'Impératrice vis-à-vis du clergé, de la noblesse et des députés de Gand, de Bruges et du Franc, les trois chefs-collèges, ainsi que des villes et pays d'Alost et de Termonde; le second était prêté aux délégués des villes et châtellenies subalternes. Ce n'est qu'après s'être engagé ainsi solennellement, suivant des formules connues (1), qu'à Saint-Bavon comme au Marché du Vendredi, le représentant du chef de l'État prenait possession du comté et recevait les serments de vasselage.

La volonté expresse de Joseph II fit modifier un cérémonial aussi long que compliqué (2).

(1) *Voy.* les *Relations.*

(2) Dans cet exposé sommaire, nous avons négligé les serments prêtés en 1744 au nom de et à François de Lorraine, co-régent. Nouvelle complication !

L'échange des serments à l'église abbatiale fut maintenu. Les formalités de la cathédrale et du forum gantois furent fusionnées en une seule, qui continua à se faire au Marché du Vendredi. Celle-ci terminée, la *carrossade* ne se rendit plus à Saint-Bavon que pour permettre au monde officiel d'assister au *Te Deum* chanté par le clergé. Cette innovation ne fut pas introduite sans avoir provoqué des murmures; mais le gouvernement avait tenu bon. Il suivit le même cérémonial sous Léopold II et François II.

CH. GILLEMAN et A. VAN WERVEKE.

3 janvier 1903.

FABRICATIONS CLANDESTINES

DE

MONNAIES D'OR FRANÇAISES

SOUS L'EMPEREUR CHARLES VI

DANS LES PAYS-BAS AUTRICHIENS.

(*Suite*) (1).

Il reste à mentionner une dernière entreprise où l'intervention du gouvernement est avouée (2).

Vers la fin de 1726, le marquis de Rialp (3), au nom du gouvernement fit, avec le baron Adam de Sotelet, une « convention pour la fabrique des » espèces d'or pareilles à celles qui seront battues » en France » (4).

Cette convention autorisait le baron de Sotelet à « faire battre et fabriquer toutes sortes et espèces » de monnayages d'or en telle quantité qu'il » trouvera à propos de les faire, ensuite transpor- » ter en France ou ailleurs, hors des États de la

(1) *Voir* pp. 76 et 207.

(2) Tout ce qui suit, sauf indication contraire, se trouve dans le ms. 12411 de la Bibliothèque royale.

(3) Secrétaire de la « Dépêche universelle ».

(4) Annexe n° 2.

» domination de S. M. » A cette autorisation illimitée, il était ajouté une restriction : « les espèces » d'or devront être battues et fabriquées aux » mêmes ou pareilles coins comme elles seront » battues et fabriquées en France, de même poids » et de même valeur intrinsèque et allois. »

En s'adressant au baron de Sotelet, curieuse figure d'habile financier, le gouvernement autrichien savait avec qui il traitait. Il le proclamait du reste.

L'article 5 de la convention stipulait en effet : « que la sauvegarde ci-devant donnée audit baron » Adrien-Joseph de Sotelet, en date du 20 de sep- » tembre 1726, servira aussi pour ce cas », et la lettre de protection et de grâce qu'il obtiendra plus tard (1) rappellera que depuis 1725 il était soupçonné d'avoir « coopéré » à la fabrication de fausses monnaies.

Il était laissé seul juge des opérations à entreprendre. Toute liberté lui était accordée soit pour faire entrer dans les Pays-Bas les matières d'or, monnayées ou non, soit pour les faire sortir sous forme d'espèces françaises. Le bénéfice de l'opération devait être partagé par moitié entre la caisse de Sa Majesté et Sotelet. La convention prévoyait le cas où la douane saisirait un envoi de pièces d'or et décidait que la perte serait supportée par chacun des co-contractants, de peur qu'une récla-

(1) Annexe n° 3.

mation maladroite ne vînt compromettre le succès. Tous les frais étaient à la charge de Sotelet qui devait, tous les deux mois, rendre « entre les » mains de qui lui sera ordonné », un compte exact et « duement affirmé par serment » de tout ce qui aura été battu, en même temps qu'il remettait la moitié du bénéfice.

Cette convention fut rédigée en double; mais l'exemplaire remis à Rialp fut signé en blanc par Sotelet.

En exécution de ce contrat, le baron de Sotelet s'empressa de monter l'entreprise. Il fit deux voyages en Hollande, en rapporta un balancier et ses accessoires dont six paires de coins, et installa le tout chez lui. Un compte de ses débours mentionne encore plusieurs voyages et des transports.

Cela fait, il songea à s'entourer de certains collaborateurs indispensables. Il fit donc venir de France un graveur qu'il engagea au traitement de 1,500 florins de change pour une période de trois ans. Il s'adjoignit également un ouvrier pour travailler au balancier, avec 800 florins de gage et un aide à 360 florins. Il s'assura enfin les services d'un fondeur-essayeur moyennant 1,050 florins.

Il fallait pourvoir au transport rapide des espèces; aussi Sotelet s'assura-t-il du concours de deux courriers avec leurs chevaux, résidant à Bruxelles, d'un homme de confiance à la fron-

tière hollandaise, de deux autres à celle de France et, enfin, de deux derniers avec trois chevaux à Liége.

Le secret des opérations exigeant un paiement immédiat de tout achat d'or, il aurait tenu sans emploi, à l'en croire, dans ce but, pendant plus de deux ans (fin 1726-commencement 1729), diverses sommes s'élevant à 119,000 florins.

Tout était prêt. L'officine pouvait fonctionner; il ne semble pas qu'il en ait été ainsi. Le fait que Sotelet mentionne ces sommes comme ayant été tenues « infructueuses » paraît l'indiquer et une lettre du 20 août 1729, écrite par le marquis de Rialp au chancelier de Brabant où il dit, parlant de Sotelet : « Son engagement n'a jamais eu aucun commencement », confirme cette indication (1).

Loin de retirer de cette association les bénéfices qu'ils espéraient, des deux associés, l'un, le baron de Sotelet, aurait subi, selon lui, tant en frais d'achats qu'en gages et en intérêts, une perte de 22,264 fl. 4 s. ct. Brab. ; l'autre, le gou-

(1) En juin 1728, l'affaire n'avait pas encore reçu d'exécution. Cela résulte d'une lettre du 1er juin 1728, écrite par Sotelet au marquis de Rialp, en partie chiffrée : « J'ai l'honneur d'écrire ces lignes à V. E. » pour luy faire connaître que dez que les postes me seront ajugées » je seray d'abord en état de faire la seconde (affaire). » Il y joignait « un mémoire séparé qui fait mention de toutes les écritures qui sont » prestes pour mettre à sa fin cette affaire dont V. E. a bien voulu me » charger ». C'était une liste, entièrement chiffrée, de tous les instruments nécessaires à la fabrication de la monnaie. — S. E. G., reg 377.

vernement autrichien, allait passer par de longs mois d'inquiétude, craignant tous les jours de voir son secret se révéler et le discréditer dans l'opinion publique.

Dans les derniers mois de l'année 1728, Sotelet, indépendamment des sommes considérables que lui réclamait le Conseil des finances, avait des ennemis personnels nombreux et influents. Munis d'un jugement en bonne et due forme, soutenus par le magistrat de Bruxelles, ces derniers se décidérent à faire saisir les meubles et les papiers de leur débiteur. Il excipa de son sauf-conduit et l'archiduchesse Marie-Elisabeth s'empressa de lui accorder un sursis d'un mois. La gouvernante aurait pu croire les choses momentanément arrangées, si, subitement dans la nuit du 5 au 6 mars 1729, accompagnés d'échevins de la ville, les huissiers n'eussent envahi la demeure du baron. Ce dernier, malade au lit, leur fit lire le dit sauf-conduit, mais on n'en tint pas compte. Le lendemain, il avertit, par l'intermédiaire d'un prêtre, le grand-maître de la maison de l'archiduchesse, le comte de Visconti, de la situation dans laquelle il se trouvait, et, dès le 7 mars, il présente requête à la gouvernante, se plaignant que deux huissiers et plus de quarante soldats aient envahi sa maison. La situation de l'archiduchesse était des plus délicate. Bien qu'ignorant la convention conclue avec Sotelet, elle savait que l'empereur le protégeait tout particulièrement. D'un autre

côté, le magistrat de Bruxelles à qui elle s'était adressée, lui justifiait de l'emploi de la main-forte et lui démontrait que le sauf-conduit invoqué ne pouvait avoir trait qu'aux dettes antérieures, les nouvelles n'ayant pu être contractées qu'en le dissimulant. Toute cette affaire avait fait beaucoup de bruit et le peuple voyait avec mécontentement le cours de la justice suspendu et les coutumes de la ville violées (1).

Pour donner satisfaction à tous les intérêts, l'archiduchesse ordonna au magistrat de ne laisser que les huissiers et à Sotelet de ne plus les molester. En même temps, elle demandait des instructions à Vienne et autorisait l'amman de Bruxelles à continuer les informations contre Sotelet du chef de violences sur les huissiers.

Le gouvernement avait prévu la catastrophe. Dès le 1er mars, Visconti écrivait (2) au marquis de Rialp qu'il allait continuer ses négociations avec le baron de Sotelet; et quand elle eut éclaté, il lui conseilla de faire retirer de chez lui tous les papiers compromettants. Par lettre du 23 mars, Charles VI fit savoir à sa sœur qu'il approuvait toute sa conduite, mais que le sursis ne devait être que de quinze jours. Avant son expiration cependant, il fallait envoyer un ministre de confiance — et l'empereur insinuait que ce pourrait

(1) Marie-Elisabeth à Charles VI, 8 mars 1729, S. E. G., reg. 581, fol. 6 à 13; — Visconti à Rialp, 8 mars 1729, C. P. B. V., n° 327.

(2) C. P. B. V., n° 327.

être le chancelier de Brabant — à l'effet d'inventorier tout ce qui pourrait être facilement enlevé, « vu, disait-il, qu'il sera sans doute déclaré débi- » teur envers l'État de 100,000 florins. » Le même jour, Rialp prévenait le chancelier de Brabant (1) de la mission dont il allait être chargé, en le renvoyant à Visconti pour plus ample informé.

Le vicomte Van der Haghen se rendit donc chez Sotelet et négocia avec lui la restitution de l'exemplaire de la convention détenu par le baron et l'enlèvement des instruments destinés à la fabrication.

Dès la première entrevue, Sotelet consentit à laisser voir le balancier et tous ses accessoires. A la deuxième, il s'engagea à les faire emballer et à dresser un inventaire de tous les papiers qu'il possédait. Cependant, quand on lui demanda de rendre la convention signée de Rialp, il commença par déclarer l'avoir confiée à son frère, et posa comme condition l'obtention d'une lettre de garantie pour tous les inconvénients qui pourraient lui arriver dans la suite. Mais bientôt il éleva une nouvelle prétention moins justifiée. Sous le prétexte que le Gouvernement mettait fin à la convention qui les liait, il allégua que les frais ne pouvaient rester à sa charge et en exigea le remboursement. Le Gouvernement, au contraire, se

(1) Honoré-Henri d'Eesbeek, dit Van der Haghen, né le 8 octobre 1659, nommé chancelier le 18 juin 1725, mort le 1er juin 1739.

retrancha derrière le texte du contrat et invoqua, de plus, la qualité de débiteur que le Conseil des finances venait de lui attribuer. A aucun moment, le Gouvernement autrichien ne voulut s'engager à rien payer, promettant vaguement de ne pas l'abandonner.

Pendant qu'à ce propos s'échangent de longues missives où Sotelet se plaint amèrement de sa situation, et où le grand-maître se désole (1), on avait procédé à l'emballage des machines. Quand tout fut prêt, on convint que le grand-maître enverrait le 3 juin, à 10 heures du soir, un chariot avec un de ses domestiques. A peine le déménagement commence-t-il que les huissiers aux aguets surgissent et l'arrêtent. Comme Sotelet eût répondu d'eux, leur apparition à pareil moment lui a été attribuée, non sans raison, comme destinée à créer des ennuis à ses adversaires. Visconti fit avertir le chancelier dès trois heures du matin. Les huissiers avaient déjà prévenu les créanciers et quelques instants plus tard, deux procureurs se présentèrent chez le vicomte Van der Haghen. Celui-ci les mit, dans la mesure du possible, au courant de la situation. Ce fut en vain et l'on dut s'adresser directement aux créanciers qui, volontairement ou non, consentirent au transport. Il était 4 heures de l'après-midi quand les caisses arrivèrent chez le comte de Visconti (2).

(1) Visconti à Rialp : 11 et 25 mars, 1er et 19 avril. C. P. B. V. 327.

(2) Visconti à Rialp, 7 juin 1729, C. P. B V. 327.

Restait à obtenir la restitution de l'acte d'association. Des deux conditions qu'y avait mises Sotelet, la première avait été accordée. Mais par un habile mouvement de retraite, il déclara le sauf-conduit qu'on lui proposait infamant, estimant son honneur plus cher que sa vie et ses biens et refusant de se mettre en parallèle « avec » ceux d'Anvers qui se sont enrichis par cette » manœuvre (la fausse monnaie) et qui en don- » nant le centième de leur profit se sont acquis de » pareils sauf-conduits. »

Il conserva cette attitude pendant plusieurs mois, au grand ennui des intéressés.

Enfin, il accepta les lettres de garantie rédigées par Charles VI depuis le 19 mai (1) et il se rendit chez le chancelier du Brabant où se fit l'échange des deux exemplaires du contrat. Celui que remit Sotelet fut déchiré en six morceaux, mais le chancelier de Brabant eut soin de les ramasser et de les garder (2).

Qu'advint-il des instruments transportés chez le grand-maître de la Maison de l'Archiduchesse? Ils n'y sont certainement pas restés. Peut-être faut-il les identifier avec ceux qui furent trouvés dans des caisses de bois blanc, à la Monnaie de Bruxelles, dont l'ouverture eut lieu le 9 novem-

(1) Annexe 3.

(2) Voir au ms. 12411 et au reg. 327 de la C. P. B. V. les nombreuses lettres échangées entre Van der Haghen, Sotelet, Visconti et Rialp.

bre 1743. Nous relevons, en effet, dans l'inventaire dressé à cette époque (1) :

« Cinq coings en matrice, quatre à l'effigie du roi » de France et un au revers du vertugadin.

» Une matrice du vertugadin.

» Sept empreintes en plomb du double mirliton » et du vertugadin.

» Dix carrés à monnoïer pour le double mirliton » et le vertugadin. »

*
* *

Avant de terminer ces trop longues lignes, quelques considérations générales s'imposent.

Ce serait une erreur de croire que la falsification de fausses espèces françaises ait eu pour seul théâtre les Pays-Bas autrichiens.

Les inconvénients du système suivi en France à l'égard des peuples voisins, et les avantages que ceux-ci pouvaient retirer de l'imitation des monnaies de Louis XV, ont eu partout les mêmes conséquences.

D'après une déclaration d'un sieur Claude, détenu prisonnier à Genève, en date du 8 mai 1719, il aurait eu « une connaissance très exacte de plu- » sieurs faux fabricateurs d'espèces de France, » qui travaillent à Liége, Amsterdam, Worcum et » Gorcum, Francfort, en Savoye, proche de

(1) Jointe des Monnaies, liasse 188.

» Chambéry, du côté de Basle, au pays de Gex,
» proche de Lyon. » (1)

Quoiqu'il en soit, à Genève même la fraude s'exerça à partir de 1717, tant sur les billets que sur les pièces de 30 sols, les demi-écus des trois couronnes et les louis d'or au soleil La France se plaignit et envoya des émissaires secrets pour rechercher et dénoncer les coupables. Le Conseil de la ville chercha à leur donner satisfaction (2). La fraude dut continuer car, en 1724, l'ambassadeur de France en Suisse pria le Conseil de Genève de faire faire des recherches pour découvrir des balanciers servant à la fabrication de faux louis d'or qui avaient été répandus en Bourgogne (3).

Il faut reconnaître que ces fabricateurs plus ou moins soutenus par leur Gouvernement n'étaient pas sans pouvoir invoquer de bonnes raisons.

Sans doute « chaque État peut fixer le titre et la
» valeur de sa monnaie comme il veut, il peut
» aussi fixer le taux de la monnaie étrangère, en
» permettre ou défendre la simulation ou défendre
» l'exportation de la monnaie nationale » (4). Sans doute encore, c'est un principe du droit des

(1) Archives de Genève, nº 4308.

(2) Archives de Genève, nºs 4249, 4266, 4302, 4305, 4309, 4312 et 4319. — Un mémoire du résident de la Closure, indique nominativement les personnes, assez nombreuses, soupçonnées — Nº 4453.

(3) Archives de Genève, nº 4503.

(4) Arntz, *Programme du cours de droit des gens*, 1882, nº 63.

gens, que chaque État punit la falsification, sur son sol, de fausses monnaies étrangères, et qu'il étend même cette prohibition à la simple fabrication de pareilles espèces (1).

Mais on peut se demander si cette règle doit encore recevoir son application quand un État, tout en usant d'un droit absolu, lèse si gravement les intérêts des États voisins et par ses agissements rompt, tout au moins sur un point, les liens de solidarité et de respect mutuel qui l'unissent aux autres sujets du droit des gens. La fabrication de sa monnaie, destinée à lui faire concurrence et à l'obliger de renoncer à ses agissements, apparaît alors avec le caractère de véritables représailles.

C'est à ce point de vue que se plaçaient, sinon tous, du moins plusieurs de ceux dont nous avons vu les projets ou les actes. Après eux, d'autres, dans des circonstances critiques, n'hésitèrent pas à recourir au même moyen pour réaliser leur but : nous nous bornerons à citer Napoléon (2) et son implacable adversaire, le duc de Wellington (3).

G. Bigwood.

(1) Arntz, *Ibidem*.

(2) *Un éclair d'histoire ou l'Empereur Napoléon Ier faux monnayeur*, par le comte de Garden. Bruxelles, 1877, Cf *Rev. belge de Num.*, XXXIII, p. 459.

(3) *Rev. belge de Num.*, XIII, p. 313.

ANNEXES.

N° 1.

Mémoire de A.-C. Wautier à S. M. Charles VI.

21 décembre 1718.

SIRE,

Depuis que la France, par son édit du moiz de may de cette année 1718 a poussé l'évaluation des louis d'or du poid de six esterlins 12 as, jusques à trente-six livres et l'escus d'argent du poid de seize esterlins à six livres, nonobstant les présentations et remontrances réitérées des États, parlemens et conseils estably en France, tant pour la justice que la police, n'a point seulement fait cesser, en France, le négoce interne, mais ledit cours a porté préjudice dans toutes ces commerces des États voisins, elle porte jusques dans le cœur de l'Empire par la soustraction de toutes les matières et espèces d'or et d'argent qu'on porte amoureusement en France par rapport aux grandes avantages qu'on y reçoit sur l'exhorbitant prix de la matière d'or et d'argent que la France a fixé sans prendre égard aux lois humaines et divines.

Le proffit que la Régence en France fait seul par la d^te^ fabricque nouvelle en préjudice de son peuple, et la perte que les négotiants des Estats voisins en resentent si vivement at esté la raison que dans d'autres Estats hommes et industrieux ont demandez la permission de contrefaire pour

les envoyer en France, et avec icelles, ou pour mieux dire comme a leur propre monnoye, negotier leurs effects et par là l'indemniser du tout ou du moins en partie de la perte que la France leur causoit. Lesquels Estats tant de Venise, de Genève, Hollande, Liége et autres, ont tacitement et par tollérance permy et consenti de contrefaire la dte fabricque après avoir bien considéré les remontrances et les déductions des dts entrepreneurs.

Il est évident que la deffense rigoureuse, arresté de concert dans toutes les royaumes et Estats par les édits, placcarts, ordonnances et règlements générales des monnoyes, de ne contrefaire monnoye à quelque coins que se puisse estre est une loi réciproque, qui ne peut subsister plus longtemps qu'autant que les conventions, concordats, contracts et autres liens, fait entre les princes, pour le bénéfice du commerce et correspondance des peuples subsistent.

Il doit toujours y avoir une préposition (*sic*) certaine et déterminée entre les choses qu'on achète et le prix qu'on en donne, ou la quantité d'or et d'argent qu'on fournit en eschange, ou pour l'intelligence il est certain qu'on se mocquerait d'un marchand qui ayant accoutumé de vendre une aulne de drap de quattre quarts un louis d'or le voudroit encore vendre aujourd'huy autant si l'aulne avoit esté réduit moindre de deux quarts.

C'est ce que fait la France, il (*sic*) fait valloir par son édit du mois de may passé une pièce d'argent six livres de laquelle il ordonne la fabrication de la moitié en une cincquiesme moins pesant que celle de trois livres.

Par où il est clairement a voir que la France a rompu le premier le bon ordre, les conventions et concordat, il ne

peut donc prendre mauvais que l'on renonce pareillement aux dits concordats et que l'on tache de repousser la force par la force. C'est une action terriblement violente que la France a osé entreprendre par ce cours tirannique qu'il impose â sa matière d'or et d'argent et l'on ne pourroit montrer un exemple pareille, ny un autheur, ny une loix, qui escrit, marque ou décide cette outrance et par conséquent qui désigne la correction que merriteroit celluy qui contreferoit la d^te^ fabricque.

Cette loy abolly par la France mesme donne une si grande et asseurée liberté de contrefaire les espèces que la France mesme ne peut et n'oseroit s'opposer sans risquer une rupturre et par conséquent s'attirer une guerre juste, que Dieu qui est la justice mesme et protecteur des oppressez assisteroit de son bras tout puissant afin de repoucer l'audace de la France. Ces raisons et autres déduites emplement dans les mémoires donnez pour obtenir la d^te^ permission de Son Ex. le marquis de Prié, le 22 août et septembre 1718, qui nous asseura ensuitte de les avoir envoyé avec son avis à V^tre^ Mg^tè^ Imp. et Cath.

Cette asseurance nous fait réiterer encore envers V^tre^ Sacrée Majesté la mesme demande. Le proffit que V^tre^ M^jté^ en tirera de la d^te^ fabricque est tel qu'il s'ensuit.

La matière d'or se tirrera d'Angleterre ou d'Hollande, le prix de l'or de 22 carats pourra estre achepté pour le plus à 340 florins de change; sur ce pied une pièce d'or de 36 livres vaudra estant fabricquée en valleur intrinsecque et extrinsecque 15 florins 11 sols de change, la d^te^ pièce étant envoyée en France par les marchands qui la remettra en donnera icy, à concurrence du pair du change, qui est présentement encore à 56 gros pour l'escus, en escus entiers,

en couronnes ou caramboles, 16 florins 16 sols de change de la d^te^ pièce, conséquent en proffit de 3 florins 5 sols de change par pièce, sauf une petite perte pour l'agio.

Et comme il y entre 25 pièces dans un marcq ou dans huict onces, il y aurait proffict par marc de 76 florins 5 sols de change ;

Et sur cent marcs qui seront fabricqués dans trois jours, il y aura un profit pour V^tre^ Maj. de 7625 florins et par conséquent par jour un domaine de 2541 florins de change.

Laquelle bénéfice pourra estre augmenté à proportion que l'on pourra achepter la matière à meilleur marchez que le prix spécifié ci-devant, comme aussy a proportion des mesures que l'on pourra prendre avec le seigneur commissaire étably pour la d^te^ direction par Sa d^e^ Ex. le marquis de Prié.

Et comme le secret de la dicte fabricque doit faire l'armonie de cette entreprise, Sa M. ordonnera au commissaire, le baron Trossy de choisir les personnes entre les officiers des monnoyes les plus capables et discret pour la d^te^ ex^on^.

Et comme le zele seul est le motif qui le pousse de s'employer dans la d^te^ fabricque pour l'entière interest de Sa M^jté^, ils seront récompensé comme Sa Majté jugera merritter leur travail, leur déboursés et les fraix des machines par eux préparez et avancé, le tout cependant avec participation et controlle du dit seigneur commissaire.

La chose estant ainsy disposée, nous poussons des veux au Ciel afin que cette représentation y puisse parvenir a la personne de V^tre^ Sacrée M^té^ et puis être informée de la perte que souffrent ses Domaines des desordres qui se

trouvent dans le commerce et les calamitez publicques qui ne résultent assurément que du peu d'attention qu'on a eu pour les affaires les monnoyes qui de tout tems ont mérittées par leur importance l'application des augustes prédécesseurs de V^tre^ Sacrée Maj^tè^ et pour lesquelles nous espérons toute la sienne d'abord qu'elle serra informée la manière que la France veu détruire nos monnoyes et n^re^ commerce et qu'elle nous accordera sa protection Imp^le^ en attendant l'effect de sa clémence je ne cesserait jamais d'estre avec respect,

Sire,

de V^tre^ Maj^tè^ Imp^le^ et Cath^le^

Le très humble et très obeissant serviteur et fidel subjects, le cons^r^ et m^re^ gnl ord^re^ de ses monnoyes dans son pays bas.

Bruxelles, le 21 décembre 1718.

(*Étoit signé*) A. C. WAUTIER.

(Copie donnée, le 8 mars 1725, au commandant général, comte de Daun.)

Office fiscal du Brabant, liasse 1273 1°.

N° 2.

Convention pour la fabrique des espèces d'or pareilles à celles qui seront battues en France.

1° On est convenu que le sieur Adam-Joseph de Sotelet pourra faire battre et fabriquer toutes sortes et espèces de

monnoyes d'or en telle quantité qu'il trouvera à propos de le faire, ensuite transporter en France ou ailleurs hors des États de la domination de S. M.

2° Que ces espèces d'or devront être battues et fabriquées aux mêmes ou pareilles coins comme elles seront battues et fabriquées en France de même poid et de même valeur intrinsèque et allois.

3° Qu'à cette fin, il pourra faire entrer, sortir, passer et repasser dans et par les Pays Bas de la domination de ladite M^té^ telles espèces ou quantité d'or, soit de France, soit des autres pays et royaumes qu'il trouvera convenir et nécessaire pour être converties en espèces et monnoyes d'or comme cy dessus est dit.

4° Que pour le débit des espèces d'or fabriquées, refabriquées et battues ensuite et sur le pied de ce contrat, il pourra faire sortir, rentrer, passer et repasser les susdites espèces d'or refabriquées de la manière que pour le secret et le plus facile débit il trouvera bon.

5° Que la sauvegarde ci-devant donnée audit B^n^ Adam Joseph de Sotelet en date du 20 de septembre 1726 servira aussi pour ce cas et qu'au moyen d'icelle il sera affranchi de toutes visites, perquisitions et recherches et sa personne mise sous la protection spéciale réservée à Sad. M^té^.

6° Qu'en vertu de cette convention le led^t^ Baron de Sotelet sera assuré qu'en nul tems ni en aucune manière il ne pourra être recherché, accusé, molesté ni traité comme contraventeur aux placarts émanez sur l'effet des monnoyes ni puni des peines y statuées contre ceux qui fabriquent, débitent ou font fabriquer ou refabriquer, sortir ou entrer des espèces de monnoyes d'or.

7° Que le profit qui proviendra de cette entreprise en considération que ledit Sotelet doit mettre tout le capital et faire toutes les autres dépenses, sera partagé moitié par moitié entre la caisse de S. M. et led^t Sr Baron de Sotelet.

8° Que si par accident quelque partie des espèces d'or déjà fabriquées ou à refabriquer vienne à être saisie aux bureaux soit de S. M^té soit de France, ou autrement, elle sera abandonnée à la confiscation et ne sera pas réclamée pour la conservation du secret et sera réputée en perte commune de cette entreprise.

9° Que pour le recouvrement de la moitié appartenant à la caisse Roiale led^t Baron A. J. de Sotelet sera obligé de présenter de deux en deux mois entre les mains de qui lui sera ordonné un compte particulier et exact et duement affirmé par serment, de tout ce qui sera battu et fabriqué des susdites espèces d'or à la manière et sur le pied ci-dessus plus amplement expliqué ainsi que les déductions qui devront être faites et luy passées à ce sujet et ensuite de payer sur les ordres qui lui seront donnez lad. moitié appartenant à la caisse royale.

10° Que de cette convention seront faits deux doubles originaux dont l'un signé par son Exc^ce Monsr le Marquis de Rialp sera délivré aud^t Sr de Sotelet et l'autre signé par luy sera remis entre les mains de sadite Excellence.

En copie, dans le ms. 12411 de la Bibliothèque royale.

N° 3.

Lettre de garantie.

CHARLES, par la Grâce de Dieu, etc.

Nous ayant été représenté par le baron Adam Joseph de Sotelet que dès l'année mille sept cent vingt et cinq il s'étoit apperçu que sur le rapport de quelques envieux et malveillants on l'aurait soubçonné d'avoir coopéré à des fabrications de monnoyes et quoiqu'il assure qu'il pourroit s'en justifier, il apprehendoit néanmoins que dans la suite des tems l'on voudroit le rechercher et poursuivre pour un crime si odieux ce qui dans l'opinion du public le perderoit entièrement de crédit et de réputation, cause que ledit Baron de Sotelet nous a très humblement suplié qu'aïant des égards à ses bons et singuliers services nous rendus en plusieurs occasions, nous fussions servis de le prendre en notre roiale protection et sauvegarde et pour autant que de besoin lui accorder grace et abolition de ce que cy devant il pourroit avoir coopéré et commis au fait des fabrications de monnayes, nous inclinant favorablement à la suplication dudit Baron Adam Joseph de Sotelet et ayant des especials égards à ses bons services, voulons le prendre en notre souveraine protection et sauvegarde, et lui avons accordé et accordons par ces présentes lettres grace et abolition de tout ce que cy devant et jusque à présent il pouroit avoir commis et me fait en ce qui regarde la fabrication des monnoyes, défendant bien sérieusement à tous et chacun de nos conseils, juges, magistrats, oficiers et autres de nos Pays Bas de faire sur ce sujet aucune recherche ou poursuite contre led^t^ B^n^ de Sotelet sous tel prétexte que ce puisse être à peine de notre indignation. Ordonnons à notre lieu-

tenant-gouverneur et capitaine-général de nosdits Pays-Bas présents et à venir de tenir la main à ce que ledit Baron Adam-Joseph de Sotelet jouisse pleinement et paisiblement de cette notre sauvegarde, grace et abolition. Car tel est notre plaisir. Donné à Laxemburg, le 18 May 1729.

(*Etoit signé*) CHARLES.

plus bas : RAYMOND Cte DE VILANA PERLAS.

En copie, dans le ms. 12411 de la Bibliothèque royale.

MÉLANGES.

Congrès international de Sciences historiques a Rome.

Section numismatique.

C'est Bruxelles qui, courageusement, ouvrit la série des congrès internationaux de numismatique. Paris la suivit. C'était maintenant le tour de Rome, qui, dans la numismatique, joue depuis bien des siècles un rôle si important.

Le Congrès de Rome vient de se fermer, les salles du sévère Collegio Romano ont cessé de retentir de la voix des savants évoquant les souvenirs des époques les plus éloignées jusqu'aux temps actuels.

Les nombreux érudits, les simples amateurs, accourus de toutes les parties du monde dans la ville éternelle, se sont fait leurs adieux, ou se sont dit au revoir; mais tous, je pense, ont emporté dans leur pays un bon souvenir du résultat du Congrès, et de l'accueil vraiment grandiose et cordial que Rome a fait à ses hôtes.

Cela contribue — s'il en était besoin — à me faire accepter avec beaucoup de plaisir l'invitation que M. A. de Witte vient de me faire de donner, de ces assises scientifiques, un bref compte rendu dans la *Revue belge de Numismatique*.

Avant tout, je m'occuperai des résultats que le Congrès a donné au point de vue de la science — en me bornant naturellement à la section numismatique — et je me permettrai ensuite deux mots sur les fêtes auxquelles il donna lieu.

En ce qui concerne la première partie de ma tâche, je ne saurais mieux faire que de reproduire, en son entier, le programme de la section numismatique, qui donne un

aperçu général de ses travaux, et qui fait connaître les noms des personnes qui y ont pris part.

PROGRAMME DES SÉANCES

PREMIÈRE SÉANCE.

Vendredi 3 avril.

Discussion du thème : (S. Embrocoli, *rapporteur*). Intorno all' uso delle lingue nazionali negli scritti di Numismatica.

Communications :

I. — Bresslau H., de Strasbourg. — I denari imperiali di Federico II.

II. — Gnecchi, F., de Milan. — Le Personificazioni allegoriche sulle monete imperiali romane.

III. — Babelon E., de Paris. — Les monnaies de Septime-Sévère de Caracalla et de Geta se référant à l'Afrique.

IV. — Zielinski J. (de), de Varsovie. — Notices biographiques sur J.-M. Mosca et J.-J. Caraglio, artistes italiens en Pologne au xvie siècle.

V. — Gabrici E., de Naples. — Sul valore dei tipi monetali nei problemi storici, etnografici, religiosi.

DEUXIÈME SÉANCE.

Samedi 4 avril.

Discussion du thème : (S. Ricer, *rapporteur*). Dell' ordinamento delle collezioni di monete italiane medioevali e moderne.

Communications :

I. — Haeberlin E.-J., de Francfort. — La monetazione dell' *Aes Grave* nell' Italia antica (avec présentation des planches qui paraîtront dans l'ouvrage à publier).

II. — Blanchet J.-A., de Paris. — Le Congiarium de César et les monnaies signées : PALIKANVS.

III. — Ambrosoli S., de Milan. — A proposito delle cosidette *Restituzioni* di Gallieno o di Filippo

IV. — Castellani G., de Venise. — Per la storia della moneta pontificia negli ultimi anni del secolo XVIII.

V. — Simonetti A., de S. Chirico Raparo (Potenza). — I tipi delle monete greche.

TROISIÈME SÉANCE.

Lundi 6 *avril.*

Communications :

I. — Luschin von Ebengreuth, de Gratz. — Sul metodo che debba osservarsi nella descrizione di ripostigli di monete del medio evo per trarne il maggior profitto scientifico.

II. — Salinas A., de Palerme. — *a*) Particolari tecnici relativi alla coniazione delle antiche monete siciliane; *b*) appunti di Numismatica Siciliana del periodo aragonese.

III. — Pick B., de Gotha. — Statue d'Apollo riprodotte su monete greche e romane.

IV. — Gnecchi E., de Milan. — Uno Scudo de G.-B. Spinola, Principe di Vergagni.

V. — Caruso Lauza M., de Girgenti. — Perchè la numismatica si possa cosiderare come scienza sussidiaria della Storia fa d'uopo interpretare i simboli.

QUATRIÈME SÉANCE.

Mardi 7 *avril.*

Communications :

I. — Maurice J , de Paris. — L'atelier monétaire de Sirmium pendant la période constantinienne.

II. — Bahrfeldt M., de Halle s/S. — Ueber die Chronologie der Münzen des Marcus Antonius.

III. — Papadopoli N , de Venise. — Una tariffa veneziana del 1547

IV. — Marchisio A.-F., de Turin. — Studii sulla Numismatica di Casa Savoia.

V. — Ricci S., de Milan. — La Numismatica nell' insegnamento.

CINQUIÈME SÉANCE.

Mercredi 8 *avril.*

Communications :

I. — De Witte A., de Bruxelles. — Les relations monétaires entre l'Italie et les provinces belges au moyen âge et à l'époque moderne.

II. — De Petra G., de Naples. — Due monete di Cuma e di Neapolis con data storica.

III. — Dattari G., du Caire. — ΠΕΡΙΟΔΟΓ sulle monete Alessandrine.

IV. — Ambrosoli S., di Milano. — Di alcune nuove zecche italiane.

V. — Correra L., de Naples. — Osservazioni intorno ad una moneta di Neapolis.

VI. — Spigardi A., de Florence. — Le medaglie del risorgimento italiano

SIXIÈME SÉANCE.

Jeudi 6 *avril.*

Clôture des travaux de la section.

La présidence de la section, qui, de par le règlement, devait changer à chaque séance, fut, comme d'habitude, offerte aux membres étrangers les plus en vue.

Nos séances eurent ainsi l'honneur d'être successivement présidées par MM. Babelon, conservateur du Cabinet national des médailles et antiques à Paris; Pick, conservateur du Cabinet des médailles de Gotha; le professeur Luschin von Ebengreuth, de Gratz; le professeur A.-J. Haeberlin, de Francfort, et le professeur Riggauer, directeur du Cabinet de numismatique de Munich.

Les vice-présidents, qui devaient rester en charge pour toute la suite des séances, élus parmi les membres italiens, furent MM. le comte Papadopoli, président de la Société italienne de Numismatique; Francesco Gnecchi, vice-président de la même Société; Salinas, directeur du Musée de Palerme, et Solone Ambrosoli, directeur du Cabinet numismatique du Musée de Brera.

Secrétaires : MM. Serafino Ricci et Emilio Motta.

La plupart des communications ont été lues par leurs auteurs mêmes, et je dois constater que presque toutes les communications présentées par des étrangers l'ont été en langue italienne; ce qui témoigne en l'honneur des membres étrangers, non seulement pour leur connaissance de notre langue, mais aussi pour leur courtoisie envers le pays qui leur offrait l'hospitalité, et les membres italiens du Congrès leur en ont été extrêmement reconnaissants.

Les deux thèmes proposés par M. Ambrosoli et par M. Ricci donnèrent lieu à d'intéressantes observations de la part de plusieurs membres du Congrès. Le premier, sur *l'emploi des langues dans la numismatique*, aboutit à un ordre du jour exprimant le vœu que, dans les catalogues, les descriptions des monnaies classiques soient faites en latin.

Le second, sur le classement des collections italiennes, fut l'objet de plus longues discussions, auxquelles participèrent non seulement les membres italiens, mais encore bon nombre de leurs collègues étrangers. Vu l'importance de la question et les grandes difficultés qu'elle offre, elle ne pouvait être épuisée en une ou deux séances; aussi finit-on par voter un ordre du jour proposant à la Société italienne de Numismatique de nommer une commission chargée d'étudier le sujet à fond et de publier ensuite le résultat de ses études.

La solution du problème est donc remise à plus tard.

A diverses reprises, les membres du Congrès ont eu à s'occuper de la contrefaçon d'anciennes monnaies et des dispositions à prendre pour enrayer, dans la mesure du possible, le commerce des pièces fausses. Bon nombre de membres prirent la parole sur ce sujet et M. Piccione, qui depuis longtemps s'adonne à l'étude de la technique des monnaies anciennes, eut l'occasion de montrer les intéressants résultats de ses recherches.

Malheureusement, il n'est guère facile de trouver un moyen pratique de punir les faussaires, et leur habileté devient telle qu'il est à craindre qu'il ne vienne un jour où il ne sera plus possible de distinguer les produits de leur industrie des pièces authentiques. Ce qui n'est guère rassurant pour les numismates de l'avenir.

Les discussions et les communications faites en séances seront publiées, en abrégé, dans les actes du Congrès et *in*

extenso dans la *Revue italienne de Numismatique*, dont le fascicule qui va paraître prochainement contiendra, à titre d'essai, les communications d'écrivains de différentes nations : MM. Babelon (France), de Witte (Belgique), Zielinski (Pologne), Haeberlin (Allemagne), Ambrosoli (Italie), et peut-être quelques autres encore. Les communications ont d'ailleurs été si nombreuses que nous n'essayerons pas de les résumer ici, et nous terminerons notre exposé par une brève relation des fêtes qui eurent lieu à Rome, à l'occasion du Congrès, fêtes offertes aux congressistes par la ville de Rome, la cour d'Italie, le Ministre de l'instruction publique et la présidence du Congrès.

L'inauguration solennelle du Congrès eut lieu le matin du 2 avril, au Capitole, dans la grande *Aula Capitolina*, en présence de LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie. Le maire de Rome, le ministre Nasi et M. Villari, le président du Congrès, y prononcèrent des discours officiels, très savants et très applaudis, dont je ferai grâce aux lecteurs de la *Revue*; mais je ne puis m'empêcher de rapporter dans son entier l'allocution prononcée par le délégué belge, M. Fréderich, au nom des membres étrangers, petit discours que le *Giornale d'Italia* a appelé « un vrai chef-d'œuvre de courtoisie internationale », et que voici tel quel :

Sire, Graziosa Regina, Signore, Signori !

I delegati delle nazioni straniere rappresentate qui oggi hanno voluto fare al piccolo Belgio l'onore di parlare in nome loro. Io ringrazio per la mia patria.

Noi tutti siamo venuti a Roma mossi da un comune spirito di fratellanza scientifica ed esprimiamo all'Italia e alla sua capitale la nostra riconoscenza più viva per la ospitalità che ci è offerta.

Quale luogo, nel mondo intero, potrebbe indicarsi più adatto ad un Congresso storico internazionale di questa Roma eterna?

I ricordi dell'antichità, del Medio Evo e dei tempi moderni si affollano qui più numerosi e più maestosi che in ogni altra parte del globo.

Le lezioni della storia sono qui più gravi e feconde che altrove.

Con un sentimento di venerazione profonda, gli storici di tutte le nazioni premono questo suolo romano, sacro a loro come l'agone di tanta vita, di tante lotte politiche e religiose per una lunga serie di secoli.

Noi tutti facciamo voti per la buona riuscita di questa riunione della scienza internazionale.

Sire,

Noi ringraziamo la Maestà Vostra per avere voluto accordare il suo alto patronato al nostro Congresso, nel quale (se osassimo) vorremmo chiamarvi collega per il vostro sapere di numismatico.

Possa questo Congresso mostrarsi degno della città illustre che l'accoglie tra le sue mura, favorendo la cooperazione scientifica di tutti i paesi.

Ce discours fut à plusieurs reprises interrompu par des approbations et des applaudissements; mais une vraie ovation eut lieu lorsque M. Fréderich, par une heureuse inspiration, fit allusion aux études favorites de notre Roi, qui permettent aux congressistes — et aux numismates surtout — de l'appeler avec un juste orgueil leur « collègue ».

La grande cérémonie de l'ouverture se termina par l'inauguration de la *Forma Urbis* dans la cour du Palais des conservateurs, au Capitole.

En dehors des séances régulières des différentes sections du Congrès au Collegio Romano, et en dehors des très intéressantes conférences publiques, données par les savants les plus compétents dans toutes les branches de l'histoire, de l'archéologie et de la numismatique, les membres du Congrès n'eurent pas à regretter les jours passés à Rome, où l'on avait pris toutes les mesures pour leur en rendre le séjour agréable.

Le 3 avril, on ouvrit la « Mostra di topografia romana » à la bibliothèque Victor-Emmanuel, et le soir on donna,

en l'honneur du Congrès, un excellent concert de musique classique au théâtre de l'Argentina.

Le 4, eut lieu l'inauguration de l'Exposition des manuscrits et des précieuses éditions de vieux livres imprimés à la R. Bibliothèque Casanatese. Dans la soirée, illumination féerique du Colysée.

Le 5, invitation de S. E. le ministre de l'instruction publique à l'inauguration du Forum du *Cloître* de *Santa-Francesca Romana* et de la *Rampa imperiale*, après laquelle une splendide garden party eut lieu dans les superbes et charmants jardins du Palatino, s'élevant à côté du Forum et d'où l'on a un magnifique panorama de Rome. Le soir de ce même jour, grand dîner de 140 couverts à la Cour, en l'honneur du Congrès.

Le jour suivant, le maire de Rome invita les membres du Congrès à une réception dans les musées du Capitole.

Différentes visites et excursions ont encore eu lieu dans la semaine; aux fouilles récentes du Forum sous la conduite de M. le professeur Boni, à la mole Adriana avec le colonel Borgatti pour guide, au cabinet numismatique du Vatican, aux archives de l'État, aux travaux du grand monument à Victor-Emmanuel, en construction, et enfin on organisa une très intéressante excursion à Ninfa et à Norma, et aux fouilles de Norba et de Sermoneta, à laquelle prirent part 250 personnes.

Le 9, eut lieu la clôture solennelle du Congrès dans l'Aula magna du Collegio Romano. Les membres congressistes se séparèrent à regret, après qu'un échange de courtoisies et de remerciements entre les étrangers et les Italiens eut eu lieu, et tous se quittèrent en se répétant : « Au revoir à Berlin, en 1906 ! »

Milan, 20 avril 1903.

FRANCESCO GNECCHI.

Depuis quelque temps les sociétés numismatiques se multiplient à tel point que dans chaque numéro de la *Revue* nous avons la bonne fortune de pouvoir annoncer la naissance de l'une d'elles. C'est à Berlin que vient de voir le jour la dernière venue. Elle a pour nom « Verein Deutscher Münzensammler zu Berlin ». Son président est le lieutenant de police M. Marsch, son secrétaire M. E. Hauer et son trésorier M. F. Marshner.

A. DE W.

Le jury chargé de juger le concours ouvert par la *Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art*, entre les artistes belges et hollandais âgés de moins de 30 ans, pour le meilleur projet de médaille à la glorification de la Paix universelle, s'est réuni le 25 avril dernier. Il a décidé à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu d'attribuer le prix proposé de 800 francs; mais, par 5 voix contre 2, il a accordé une prime de 200 francs à M. Werner, sculpteur à Amsterdam. De plus, à titre d'encouragement, une somme de 100 francs a été remise à M. Jourdain, élève de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles.

Faisaient partie du jury : MM. A. de Witte, président; de Dompierre de Chaufepié, conservateur au cabinet royal de médailles de La Haye, secrétaire; le Vte B. de Jonghe, président de la Société royale de Numismatique de Belgique; le Jhr. Six, professeur à l'Académie des Beaux-Arts d'Amsterdam; Odé, statuaire, professeur à l'école polytechnique de Delft; G. Devreese, statuaire-médailleur à Bruxelles, et C. Dupriez, directeur de la *Gazette numismatique*, à Bruxelles.

ÉD. V. D. B.

Exposition ouverte à Courtrai du 13 *au* 27 *août* 1902, *à l'occasion du* 600e *anniversaire de la bataille des Éperons d'or*, in-8°, 88 p., 1 pl.

Le catalogue de cette exposition, destinée à faire revivre l'histoire de Courtrai à travers les âges, est fort scientifiquement dressé. Il fait honneur à son auteur, M. le baron Joseph Bethune. La partie numismatique de l'exposition, empruntée presque uniquement aux collections de l'ancien ministre des chemins de fer, M. Vandenpeereboom, et à celles de Mgr le chanoine Bethune, à Bruges, n'était pas sans intérêt, surtout en ce qui concerne les médailles frappées par la ville de Courtrai en commémoration de certains événements d'importance. Les jetons courtraisiens présentaient quelques variétés restées inconnues à MM. van Peteghem et de Schodt dans leurs études sur la numismatique de Courtrai; quant aux monnaies, nous pensons qu'elles n'offraient rien d'inédit.

A. DE W.

AVIS. — Nous croyons devoir rappeler aux membres de la Société royale de numismatique et aux lecteurs de la *Revue* qu'ils peuvent obtenir la table des années 1869 à 1880 de la *Revue belge de Numismatique*, en adressant un mandat postal de 8 francs au trésorier de la Société, M. A. de Roissart, 12, avenue de la Couronne, à Ixelles (1). Les tables ne pourront être continuées que pour autant qu'un certain nombre d'exemplaires de celles que la Société vient de publier aura été vendu.

(1) Les tables des années 1845-1856 et 1857-1868 coûtent 5 francs l'une.

Le troisième rapport annuel de M. Charles Le Grelle, commissaire des monnaies, au Ministre des Finances de Belgique, a paru en mars dernier. Il n'est pas moins intéressant que les rapports précédents. En ce qui concerne la frappe des espèces au cours de l'année 1902, le travail de M. Van der Beken, publié dans la dernière livraison de la *Revue*, a mis nos lecteurs au courant. Il nous suffira donc de signaler la fabrication de 79,405 pièces de monnaies fictives de 5, 2 et 1 centime pour les « Colonies agricoles de bienfaisance d'Hoogstraeten-Merxplas. »

Les renseignements fournis par M. Le Grelle sur l'organisation du service des coins monétaires sont intéressants à connaître. Ce service est assuré par un graveur assermenté, M. Michaux, ressortissant à l'administration des monnaies.

« Cet agent de l'État est rétribué à forfait à raison de la » quantité de monnaies frappées, sans égard au plus ou » moins grand nombre de coins dont la fabrication a été » nécessaire. » Cette quantité est variable, c'est ains qu'en 1902 une paire de coins a servi en moyenne à la frappe de 123,023 pièces de 1 centime et à celle de 102,791 pièces de 2 centimes, alors qu'elle ne fournissait que 35,563 pièces de 5 centimes et 88,162 pièces de 10 centimes de nickel trouées.

Au 31 décembre 1902, le dépôt des coins et matrices de monnaies et de médailles conservé à la Monnaie de Bruxelles, comptait 4,475 numéros. Il constitue donc une intéressante collection.

La planche qui accompagne le mémoire de M. Le Grelle reproduit le cliché du médaillon, *la naissance du XXe siècle*, qui valut à M. Michaux le prix du concours ouvert l'année dernière par l'Académie royale de Belgique, et la médaille à l'effigie de la princesse Élisabeth de Belgique,

exécutée, en 1901, pour le compte du Gouvernement par M. H. Leroy, graveur, à Gand.

Enfin, en 1902, on a frappé pour compte de particuliers au moyen des coins faisant partie des collections de la Monnaie, 1 plaquette en or et 399 médailles différentes en bronze. C'est là une preuve de plus de l'utilité qu'il y aurait d'établir à la Monnaie de Bruxelles, comme cela existe à la Monnaie de Paris, un comptoir de vente de médailles. Voilà plusieurs années que nous faisons campagne en faveur de cette innovation qui ne peut être qu'avantageuse à tous, au Gouvernement comme aux artistes et aux amateurs.

A. DE W.

Catalogue of the coins of Parthia, par WARWICK WROTH. Londres, 1903, in-8°, LXXXVIII-289 pages, 1 carte et 37 planches en phototypie.

Ce beau volume, le vingt-troisième de la série si importante des catalogues des monnaies grecques du British Museum, débute par une courte préface concernant l'ouvrage lui-même, par M. Barclay V. Head, conservateur en chef du cabinet des médailles de Londres. Il donne ensuite, en une introduction aussi savante que bien exposée, tout ce qui a été écrit sur la numismatique parthique. Cette introduction comprend six chapitres traitant : 1° de la numismatique parthique, de sa bibliographie et de sa classification; 2° de l'histoire et des monnaies des Parthes; 3° des dénominations des monnaies et de leur poids; 4° des dates et des ères; 5° des types; 6° de l'épigraphie. Cette introduction, qui dénote chez l'auteur une étude approfondie du sujet traité, forme le résumé le plus complet et le plus

méthodique de tout ce qui a été écrit jusqu'à ce jour sur la numismatique des Parthes.

Vient ensuite la description des monnaies composant la riche série de monnaies parthiques du British Museum. Cette description, faite avec la plus grande exactitude, renvoie aux planches de l'ouvrage, planches exécutées avec le soin auquel les superbes publications du Musée de Londres nous ont habitués.

L'excellent livre, dont nous venons de dire quelques mots, se termine par des tables très soigneusement établies qui rendent les recherches des plus faciles. Ces index, au nombre de six, donnent la liste : 1° des rois et dynastes; 2° des provinces et des localités; 3° des types; 4° des symboles; 5° des contremarques; 6° des inscriptions remarquables. Quatre dernières tables donnent : *a*) la liste des rois parthiques avec dates; *b*) celle des titres royaux qui se trouvent sur les monnaies parthiques; *c*) celle des mois parthiques; *d*) celle des années de l'ère des Séleucides avec les années correspondantes de l'ère chrétienne. Des tables des poids et des dimensions clôturent ce bel ouvrage appelé à un très grand et très légitime succès dans le monde savant.

Vte B. DE J.

Collège de France. Cours de numismatique et de glyptique. Leçon d'ouverture par E. BABELON, membre de l'Institut. Paris, 1903, Gd. in-8°, 23 p.

On sait que, grâce à la généreuse inspiration de M. Charles Ephrussi, un cours de numismatique et de glyptique a été fondé, pour une période de cinq ans, au Collège de France, à l'occasion du cinquantenaire de la *Gazette des Beaux-Arts*. M. E. Babelon, conservateur en chef du cabinet des

médailles à la Bibliothèque nationale, a été désigné par l'assemblée des professeurs du Collège de France, comme titulaire de cette chaire nouvelle, et, le 5 janvier 1903, il donnait sa première leçon.

Cette première leçon, qui fait bien augurer des autres, avait pour objet, selon l'expression du savant professeur, de donner à son auditoire une idée générale de l'immensité du domaine qu'ils allaient avoir à parcourir ensemble, d'en jalonner, en un mot, les grandes étapes à travers l'histoire avant d'en « refaire la route, lentement, en voyageurs consciencieux et curieux de tout voir et de tout connaître. »

Pour guider ses compagnons de route au cours de ce long voyage, M. Babelon divise la numismatique en huit grandes périodes, dont la première s'étend depuis les origines jusqu'à l'invasion des Perses en Grèce et la ruine d'Athènes en 480 av. J.-C.; la deuxième, depuis le relèvement d'Athènes, en 479, jusqu'à Alexandre le Grand en 336; la troisième, depuis l'époque d'Alexandre le Grand jusqu'à l'établissement de la domination romaine sur tous les pays du bassin méditerranéen; la quatrième période est celle du monopole romain; le début de la cinquième période est marqué par la réforme monétaire de Dioclétien, elle comprend les derniers siècles de l'Empire, les séries mérovingiennes et même les temps mérovingiens, car le monnayage des barbares n'est que le prolongement naturel du monnayage romain. La sixième période répond au règne du denier carolingien et féodal. La septième période, qui s'ouvre avec Saint-Louis, pourrait être appelée la période de splendeur de la numismatique médiévale, enfin, la huitième période est celle qui constitue la numismatique moderne et qui se distingue de l'âge précédent par l'apparition de la médaille artistique.

Nous serons heureux de suivre M. Babelon dans l'étude développée de chacune de ces périodes, car avec un maître de cette valeur il y a toujours beaucoup à apprendre.

A. DE W.

JAN DE SOMERE, AJUSTEUR JURÉ A BRUGES.

Nous sommes heureux de pouvoir augmenter d'une unité la liste déjà longue des ajusteurs jurés aux Pays-Bas.

Voici, en effet, ce que nous trouvons dans le Ferieboeck (registre aux Résolutions), n° 14, de la Prévôté de Saint-Donatien à Bruges, folio 6, verso, § 14, à la date du 27 février 1706 :

Eod. compareerde in camere Jan de Somere, gheswooren Ickere van Syne Mats gelt munte ende der stede ende port van Blanckenberghe, den welcken versochte gheadmitteert te worden als ickere deser heerlichede, ende naer maenynghe wiert den selven als ickere gheadmitteert by provisie ende tot naerder ordre ende heeft ghedaen den eedt daer toe staande.

(Traduction.) A comparu en chambre Jan de Somere, ajusteur juré de la monnaie de S. M., ainsi que de la ville et du port de Blanckenberghe, demandant à être admis comme ajusteur de cette seigneurie; et après semonce, il a été admis comme ajusteur, provisionnellement et jusqu'à nouvel ordre, et a prêté le serment requis.

Nous n'hésitons pas à reconnaître dans les poids monétaires marqués du Ƀ de Bruges et des initiales I. S., datés de 1700 (voyez *Revue belge de Numismatique*, 1899, pl. X, n° 106), les produits de l'officine de Jan de Somere.

Lorsqu'il sollicitait une commission d'ajusteur pour le territoire de la Prévôté, il était déjà, d'après le texte cité plus haut, ajusteur juré à la monnaie de Bruges; on peut admettre facilement qu'il exerçait ses fonctions depuis quelques années, c'est-à-dire depuis 1700, date que nous voyons figurer sur les dénéraux marqués de ses initiales.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

F. ED E. GNECCHI. *Guida numismatica universale contenente 6278 indirizzi e cenni storico-statistici di collezioni pubbliche e private, di numismatici, di società e riviste numismatiche, di incisori di monete e medaglie e di negozianti di monete e libri di numismatica.* Quarta edizione, Ulrico Hœpli, Milano 1903, in-16 de 612 pages, prix 8 francs.

Quatre éditions! Pour un ouvrage numismatique, c'est là un succès sans précédent qui prouve mieux que ne pourraient le faire tous les comptes rendus du monde, l'utilité du guide de MM. Gnecchi. La troisième édition parue en 1894, dont nous avons rendu compte, comprenait seulement 4,792 adresses : cependant si, dans l'ensemble, le le nombre des numismates s'est accru de près de 35 p. c. en l'espace d'environ dix ans, il a quelque peu diminué dans deux pays : l'Angleterre, où il est descendu de 388 à 354, et l'Espagne, où il ne s'élève plus qu'à 177 au lieu de 202. En Belgique, il a presque doublé : 216 au lieu de 132. Il est vrai que cette augmentation est en partie due à la création de la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art, qui a eu pour résultat de faire naître un grand nombre de collections de médailles modernes.

En Hollande, le nombre de collectionneurs est aujourd'hui de 227, alors qu'il était de 168, en 1894. Les numismates belges et néerlandais ont donc lieu de se réjouir.

A. DE W.

Coins of ancient Sicily, par G.-F. HILL, du département des médailles du British Museum. Westminster, 1903, in-8°, XV-256 pages, 16 planches en phototypie, 80 vignettes et 1 carte.

Le savant auteur de *A handbook of greek and roman coins*, a traité de main de maître ce chapitre si attrayant de la numismatique grecque qui a nom *la numismatique sicilienne*.

M. G.-F. Hill, dans une courte préface, après avoir déclaré, avec trop de modestie, que son ouvrage s'adresse plutôt aux archéologues qu'aux numismates et s'être excusé d'avoir donné un résumé historique condensé de l'histoire de la Sicile à l'époque dont il décrit les monnaies, adresse ses remercîments à tous ceux qui l'ont aidé dans la publication de son important travail.

L'auteur nous présente ensuite, en cinq chapitres, bon nombre des superbes espèces siciliennes. Il en discute et explique, avec la plus haute compétence, les types au point de vue artistique et sous le rapport historique et fait passer les pièces commentées sous les yeux des lecteurs, sur des planches supérieurement exécutées. Quatre-vingts vignettes viennent compléter très heureusement cette riche exposition.

Un appendice spécial traite des espèces du groupe maltais et des Pantellaria.

L'ouvrage se termine par un extrait bibliographique

choisi sur la matière traitée, par des index des sujets et des légendes grecques des monnaies étudiées et, enfin, par une bonne carte de la Sicile ancienne.

M. G.-F. Hill a rendu, par la publication du livre qui nous occupe, un véritable service aux nombreux amateurs des magnifiques monnaies siciliennes. Ils lui sauront gré d'avoir mis à leur portée un beau et bon livre qui leur permet d'étudier avec fruit l'ensemble de cette si intéressante branche de la numismatique grecque.

Vte B. DE J.

Le rapport de M. de Dompierre de Chaufepié, directeur du cabinet des médailles de La Haye, au ministre de l'intérieur, pour l'année 1901, vient de paraître. Il compte 77 pages et 3 planches, pour une bonne part consacrées à la description et à la reproduction de monnaies grecques de la collection Six, cédée à l'État néerlandais. En dehors des séries antiques, nous citerons comme pièces de valeur une médaille de Jacques de Moor, un jeton d'or frappé à l'occasion de la bataille de Nieuport (1600), un denier d'argent de Bernard de Bocholt (1658) et une curieuse petite pièce d'argent de Batenburg, au lion et à la légende CI — VITAS — BAT — 1621.

Un rapide examen des trouvailles faites au cours de l'année 1901, sur le territoire néerlandais, vient encore augmenter l'intérêt numismatique de l'excellent rapport de M. de Dompierre.

A. DE W.

LA COLLECTION VAN SCHOOR AU CABINET DES MÉDAILLES DE BRUXELLES.

Un arrêté royal, daté du 31 janvier 1903, a autorisé M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique à accepter, au nom de l'État, la collection de médailles et de monnaies qui lui a été léguée par M. Ch. Van Schoor, en son vivant, premier avocat général à la Cour de cassation.

La collection dont s'est ainsi enrichi le Cabinet de numismatique de la Bibliothèque royale de Belgique, grâce à l'intelligente libéralité de notre regretté confrère de la Société royale de numismatique, comprend 2,750 pièces exclusivement papales, et se décompose de la manière suivante :

1,550 monnaies, dont 248 en or, 1,060 en argent, 242 en bronze, et

1,200 médailles, dont 26 en or, 630 en argent et 544 en bronze.

Un simple coup d'œil jeté sur ces deux séries, où les exemplaires de bonne et de très bonne conservation abondent, permet de se rendre compte immédiatement de leur importance et de constater que les monnaies l'emportent sur les médailles, tant sous le rapport de la valeur scientifique et artistique que de la valeur intrinsèque.

Le monnayage des papes peut se diviser, comme on sait, en deux périodes, auxquelles celui du sénat romain sert pour ainsi dire de transition. Pendant la première, qui s'étend du VIIIe au commencement du XIIe siècle, le Saint-Siège est tenu sous la dépendance de l'Empire et les monnaies portent, à de rares exceptions, les noms réunis de l'empereur et du pape. Pendant la seconde, au contraire, complètement affranchis de cette dépendance, nous voyons

les souverains pontifes frapper monnaie à leur nom seul, puis à leur effigie (1).

C'est de cette seconde période, en prenant pour point de départ les monnaies d'argent et les sequins des sénateurs romains, que s'est exclusivement occupé feu M. Van Schoor.

Dans son médaillier se rencontrent deux pièces qu'il importe de citer avant tout : le florin au saint Jean-Baptiste, de Jean XXII (1316-1334), la plus ancienne monnaie d'or papale connue, et le rarissime sequin de Pie III (1503) dont on ne connaît que deux ou trois exemplaires.

Viennent ensuite, pour n'énumérer que les raretés : les sequins d'Urbain VI, de Clément VII, de Jean XXIII, de Martin V et d'Eugène IV; les sequins et le giulio de Nicolas V, les sequins de Pie II et de Paul II; les doubles sequins d'Alexandre VI et de Jules II ; deux pièces très rares également de Paul III, le double écu d'or et le teston d'argent; toutes les monnaies d'Adrien VI, l'ancien précepteur de Charles-Quint, dont le pontificat dura à peine un an (1522-1523); les doubles sequins de Clément VI; l'écu d'or de Jules III et le très rare teston à la tiare du même pontife, dont M. Van Schoor possédait deux exemplaires variés; les très artistiques scudi de Sixte-Quint, qui forment une série superbe ; le quadruple écu d'or de Paul V et les écus du même; le double écu et les écus d'or de Grégoire XV; plusieurs quadruples écus d'or d'Urbain VIII au nom du cardinal Barberini, légat d'Avignon; le scudo d'argent de Clément XII, au revers de l'Abondance et de la Justice; le demi-scudo de Benoît XIV, à la figure de saint Pierre devant l'hôpital du Saint-Esprit; enfin, le très rare écu de la République romaine (1798-1799).

(1) Sous Sixte IV.

Considérée dans son ensemble, la série monétaire de la collection Van Schoor est donc réellement remarquable, et l'on peut dire que peu de pièces lui font défaut.

Si la suite des médailles n'est pas aussi importante, elle constitue néanmoins une galerie iconographique merveilleusement vivante et du plus haut prix pour l'histoire, galerie à la confection de laquelle ont travaillé des artistes tels que : Andrea Guazzalotti (sous Pie II), Paladino (sous Alexandre VI), Caradosso (sous Jules II), Benvenuto Cellini dont la collection renferme six médailles, Bonzagna, Cavino, Poggini, Niccolo Bonis, Giorgio Rang, Paolo Sanquirico, Giacomo-Antonio Moro, Gaspare Mola, Astesano, etc.

FRÉD. A.

Les 26 et 27 novembre 1902, le musée national hongrois a célébré le centenaire de sa fondation. Des fêtes, auxquelles la Société royale de Numismatique de Belgique avait été invitée gracieusement à se faire représenter, ont eu lieu à cette occasion; elles eurent le plus grand succès. Des plaquettes aux effigies du comte François Széchény, fondateur du musée et de Joseph, palatin de Hongrie, ont été frappées en commémoration de cet événement; les directeurs du musée ont bien voulu en faire tenir un exemplaire de bronze à notre compagnie; nous sommes heureux de pouvoir leur en témoigner toute notre gratitude.

A. DE W.

LUIGI RIZZOLI, jun. *Il museo Bottacin di Padova*, Padova, 1903, in-4°, 31 p., V planches, vignettes.

M. Luigi Rizzoli, conservateur du cabinet numisma-

tique du musée Bottacin, à Padoue, vient de faire paraître un élégant volume consacré à l'histoire de cet établissement, dont la fondation est due, on le sait, à Nicolas Bottacin de Vicence, mort le 4 juin 1876. Les séries des monnaies, des médailles et des sceaux sont surtout importantes, elles comptent 20,292 pièces diverses, dont M. Rizzoli cite les plus remarquables. Nous ne pouvons assez féliciter M. Luigi Rizzoli du zèle qu'il met à faire connaître au public les richesses artistiques dont il a la garde et qui ont fait l'objet d'importants mémoires publiés par lui dans divers recueils scientifiques italiens.

A. DE W.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Bollettino di Numismatica, Milan, t. I, n° 2. — P. MONTI - L. LAFFRANCHI. Contributi al *Corpus Numorum;* Monete imperiali inedite della collezione Pompeo Monti in Milano. — G. CIANI. Il nome di Corrado II sulle piu antiche monete genovesi. — Bibliografia, varieta, etc.

Berliner Münzblätter. Neue Folge, année XXIV, n°s 13-14. — G. HABICH. Hans Reimer II. — E. BAHRFELDT. Die ostpreussischen Münzprägungen der Kaiserin Elisabeth von Russland. — G. H. LOCKNER. Ein Neujahrsgulden der Stadt Würzburg. — E. BAHRFELDT. Der Hacksilberfund von Alexanderhof. — GRIMM. Münzen und Medaillen der Stadt Rostock. — Goldgulden W. von Furstenberg. — Varia.

N° 15. — NOSS (A.). Drei Fettmännchen von s'Heerenberg. — BAHRFELDT (E.). Der Hacksilberfund von Alexanderhof. — FRIEDENSBURG (F.). Erdichtete Me-

daillen. — BEHRENS (H.). Münzen der Stadt Lübeck. — BAHRFELDT (E.). Friedrich des Grossen Banko-Albertus und Levantinerthaler. — Varia.

N° 16. — F. FRIEDENSBURG. Erdichtete Medaillen II. — E. BAHRFELDT. Ein Dickthaler G. W. von Brandenburg. — A. NOSS. Drei Fettmännchen von s'Heerenberg. — E. GRIMM. Münzen und Medaillen der Stadt Rostock. — Dr BORCHARDT. Der Goldgulden W. von Fürstenberg. — Neue Medaillen. — Varia.

N° 17. — J. CAHN. Ein Reichsort Joachims II von Brandenburg vom Jahre 1552.— F. STRAUCH. Die Legende der französischen Münzen von 1804 bis 1809 — E. BAHRFELDT. Der Hacksilberfund von Alexanderhof. — KÜHLEWEIN. Berliner Medaillen. — H. BEHRENS. Münzen der Stadt Lübeck. — Varia.

Blätter für Münzfreunde, 1903, n° 2. — SCHRÖDER (E.). Die Herkunft des Münznamens « Rappen ». — WIBEL (F.). Einige Nachträge und Berichtigungen zur Loewenstein-Wertheim'schen Münzkunde. — Neue Münzen und Medaillen. — Varia.

N° 3. — H. B. Zur Mittelalterlichen Münzkunde von Batenburg-Anholt und Limburg a. Lenne. — BUCHENAU. Zwei Hohlmünzen der Grafen von Beichlingen und der Burggrafen von Kirchberg. — F. WIBEL. Einige Nachträge und Berichtigungen zur Loewenstein-Wertheim'schen Münzkunde. — Q. PERINI. Die Medaillen Caspars von Lindegg und seiner Frau Cordula geborne Niesserin. — Neue Münzen und Medaillen. — Varia. 1 planche.

N° 4. — V. B. Die Gussform einer Laurentiusmedaille. — H. BUCHENAU. Der Brakteatenfund von Niederkaufungen. — H. BUCHENAU. Zwei Holzmünzen der Grafen

von Beichlingen und der Burggrafen von Kirchberg. — Neue Münzen und Medaillen. — Varia. 1 planche.

Bulletin international de numismatique, t. II, n° 1. — TACCHELLA. Une tétradrachme du roi Cavarus. — Bibliographie numismatique en Hongrie, pour 1902. — BLANCHET (A.). Monnaie d'alliance de Naucratis et d'Alexandrie d'Égypte. — Trouvailles. — Sociétés. — Musées. — Varia.

Francfurter Münzzeitung, n° 27. — P. JOSEPH. Rheinisch-westfälische Seltenheiten aus dem Aachener Funde. — STEPHANIK. Die Münzen der Herrschaft Almelo. — GEBERT-NURNBERG. Beitrag zur Geschichte der « kleinen Kipperzeit ». — P. JOSEPH. Noch einmal das FINIS GERMANIÆ Fünffrankenstück. — Neue Medaillen und Münzen. — Varia.

N° 28. — P. JOSEPH. Rheinisch-westfälische Seltenheiten aus dem Aachener Funde. — E. SCHRODER. Eine Pfennigprüfung im mittelalterlichen Drama. — P. JOSEPH. Ueber einige Münzmeister in dem Bericht des fränkischen General-Wardeins P. P. Mezger. — Varia.

N° 29. — P. JOSEPH. Die niederländischen und belgischen Münzen des Aachener Fundes. — P. JOSEPH. Zwei Schaumünzen der Grafen von Zimmern. — PERINI. Die Numismatik auf dem historischen Kongress in Rom 2-9 April 1903. — KAUFMANN. Der Münzmeister I. R. Arnoldi. — P. JOSEPH. Nicht Gersau. — Varia.

Gazette numismatique française, 1902, 3e liv. — F. MAZEROLLE. Georges Dupré. Biographie et catalogue de son œuvre. — Vte B. DE JONGHE. Un franc à cheval d'or énigmatique. — Dr LA CHRONIQUE. Étude historique sur les médailles et jetons de l'Académie royale de chirurgie (1731-1793). — A. EVRARD DE FAYOLLE. Médailles et

jetons municipaux de Bordeaux. — DENISE. La discussion de la loi de Germinal an XI. — Comptes rendus. — Périodiques. — Nouvelles diverses.

La Gazette numismatique, 1903, n° 4. — A. DE WITTE. Jetons banaux du XVe siècle, de fabrication française ou tournaisienne, signés du nom de leur graveur. — JUSTICE et FAYEN. Essai d'un répertoire idéologique de la numismatique belge pour les années 1883 à 1900. — Bibliographie. — Nécrologie. — Varia.

N° 5. — A. DE WITTE. Un thaler de Louis-Pierre Englebert, duc d'Arenberg, gravé par Th. van Berckel en 1785. — JUSTICE et FAYEN. Essai d'un répertoire idéologique de la numismatique belge, etc. — Une médaille sans revers. — Nouvelles diverses.

N° 6. — ÉD. VAN DEN BROECK. Recherches sur les jetons des seconds receveurs de Bruxelles des années 1456, 1457, 1458. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou complètement inventés. — JUSTICE et FAYEN. Essai d'un répertoire idéologique de la numismatique belge pour les années 1883 à 1900. — Nouvelles. Varia.

The Numismatic Chronicle, etc. London, 1901, parts I-II, 4e série, n°s 1, 2. — ANDREW (W.-J.). A Numismatic history of the reign of Henry I (1re partie).

Revue numismatique, 4e série, t. VII, 1903, 1er trim. — MOWAT. (R.). Les médaillons grecs du Trésor de Tarse et les monnaies de bronze de la communauté macédonienne. — TACCHELLA (D.-E.). Cinq rois des Gètes. — Monnaies d'argent autonomes d'Apollonia de Thrace. — FOVILLE (J. DE). Médaillons romains acquis par le cabinet des médailles. — SAMBON (A.). Monnaies inédites de l'Italie

antique. — Mélanges. — Chronique. — Périodiques.

Spink and Son's Monthly Numismatic Circular, vol. XI, n° 124. — L. FORRER. Inedited Coins. — HIGGINS. (F. C.) Sketches of european continental history and heraldry for the use of numismatists. — L. FORRER. Biographical notices of medallists, etc. — A. ROBERT. La République romaine de 1849. — WHITEWAY (PH.). The coins of Italy. — Varia.

N° 125. — L. FORRER. Inedited coins. — HANDS. The coins issued by Cicero's friends. — HIGGINS (F. C.). Sketches of european continental history and heraldry for the use of numismatists. — A. ROBERT. Une médaille officielle suisse. — L. FORRER. Biographical notices of medallists, etc. — Queen Victoria's reign illustrated by copper coins. — Varia.

Mittheilungen des Klubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien, n° 153. — Joseph Nentwich, Necrologie. — Oesterreichische Pferdezucht-Medaillen. — Musiker-Medaillen. — Die moderne Medaille. — Varia.

N° 154. — Ueber öster. Urheberrecht an Werken der bildenden Kunst. — Musiker-Medaillen. — Ludwig Hujer. — Münzfund in Geyerhof. — Varia.

Journal international d'archéologie numismatique, t. V, liv. 3 et 4, 1902. — SVORONOS. Praxitèle, etc. — ROUVIER. (J.). Numismatique des villes de la Phénicie. — Varia.

Numismatische Zeitschrift, Vienne. 34e vol., 1902, 1er et 2e semestres. — Dr W. KUBITSCHEK. Ninica Claudiopolis. — Eine Münze Dryantillas. — H. WILLERS. Römische Goldmünzen nebst Gold- und Silberbarren aus Ita-

lica bei Sevilla. — Dr F. KENNER. Neue Erwerbungen der Sammlung Weifert in Pancsova. — H. WILLERS. Ein bisher unbekannter Semis der Salonia copia Felix Munatia Lugudunum. — Die Münzen der röm. Colonien Lugudunum, Vienna, Cabellio und Nemauzus. — N. VULIĆ. Prägungen der Dacia und von Viminacium. — A. MARKL. Gewicht und Silbergehalt der Antoniniane von Quintillus. E. FIALA. Der Podmokler Goldfund. — Dr F. KOVÁTS. Ueber die Nachmünzung der Wiener Denare in Pressburg um die Mitte des 15 Jahrhunderts. — Dr F. KENNER. Urkundliche Beiträge zur Geschichte der Münzen und Medaillen unter Kaiser Ferdinand I. — Literatur. — Jahresbericht. (7 planches, 15 vignettes.)

Rivista italiana di Numismatica, anno 1903, vol. XVI, fasc. I. — DATTARI (G.). Appunti di numismatica Alessandrina (continuazione). — LANZA (M.-C.). Spiegazione storica delle monete di Agrigento (continuazione). — NOVATI. (F.). La leggenda del tornese d'Oddone III Del Carretto. — AMBROSOLI (S.). La zecca franco-italiana di Charleville o Carlopoli. — CERESOLE (G.). Il migliore modo per conservare le bolle di piombo. — SELTMAN (E.-J.). The spurious gold coins of king Amyntas of Galatia. — Cronaca. — Tavole.

Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde, IIe jaarg., aflev. 2, 1903. — ZWIERZINA (W.-K.-F.). Nederlandsche penningen 1864-1898, deel II, 1879-90. — WIGERSMA (Hz.). Iets over Dockumer historiepenningen. — TER GOUW (J.-E.). De Munt in de Volkstaal. — CALAND (F.). Instructie voor de Dordtsche Muntmeesters van November 1520. — Gemengde berichten.

Monatsblatt der Numismatischen Gesellschaft in Wien.

N° 235. — F. KENNER. Ueber Medaillen und Reitpfennige aus der Zeit Kaiser Ferdinand I. — W. KUBITSCHEK. Rückgang der Lateinischen im Osten des römischen Reiches. — Varia. 1 planche.

N° 236 — W. KUBITSCHEK. Rückgang der Lateinischen im Osten des römischen Reiches (fin). — O. VOETTER. Die Legenden der Reichsmünzstätte Antiochia. — Jubiläumsgeschenk des Kaisers Franz-Josef I an den Papst Leo XIII. — Medaille auf Papst Leo XIII. — Varia. 2 planches.

N° 237. — RICHTER (G.). Die Judischen Münzen bis zum ersten Aufstande unter Kaiser Nero. — BUDINSKY (G.). Münzenfund in Szalafö bei Sint-Gotthardt. — Varia.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale tenue à Malines, le 26 avril 1903.

A onze heures, la Société est reçue à l'hôtel de ville, où M. De Cock, bourgmestre de Malines, lui souhaite la bienvenue. M. le Vte B. de Jonghe remercie.

La séance a lieu au Musée communal, dans la salle du Cercle archéologique. Elle s'ouvre à midi.

Sont présents : MM. le vicomte B. de Jonghe, *président;* Am. de Roissart, *trésorier;* Éd. Laloire, *bibliothécaire;* A. de Witte, *secrétaire;* MM. l'abbé Pol. Daniëls, Alb Visart de Bocarmé, le Vte de Ghellinck-Vaernewyck, le l^t^-colonel O. Tinne et Fréd. Alvin, *membres effectifs;* MM. Ch. Van der Beken, F. Donnet, F. Vermeylen, l'abbé Al. Lambo, Ch. Hermans, P. Fisch, le B^on^ Ph. Prisse, Alph. Michaux, Léop. Van den Bergh, Ch. Le Grelle et God. Devreese, *correspondants regnicoles.*

Assistent à la séance : M. P. Bordeaux, *membre honoraire;* MM. le Jhr. J.-M.-H.-J. de Grez, P.-J.-B. Ruijs de Perez, D.-H.-J. de Dompierre de Chaufepié, le Jhr. Beelaerts van Blokland, le Cte de Geloes d'Eysden, *membres associés étran-*

gers, et M. le chanoine VAN CALSTER, *président du Cercle archéologique de Malines.*

Se sont excusés : Mgr le chanoine Bon F. BETHUNE, *président d'honneur;* MM. le Cte TH. DE LIMBURG-STIRUM, *vice-président;* ÉD. VANDEN BROECK, *contrôleur;* MM. C. PIQUÉ, le Bon LIEDTS, le Bon J. DE CHESTRET DE HANEFFE, le baron BETHUNE, EDM. PENY, V. DE MUNTER, le colonel chevalier VAN EERSEL, L. NAVEAU, G. DE SCHODT, J. MOENS, ÉM. SEELDRAYERS, V. LEMAIRE et J. WILLEMS, *membres effectifs;* MM. EDM. LIÉGEOIS, J. SIMONIS, EDM. LOMBAERTS, ÉD. BERNAYS, le Vte EUG. DE JONGHE, l'abbé J. GAILLARD, G. MAUS et le capitaine DUGNIOLLE, *correspondants regnicoles;* MM. ÉM. CARON, le Jhr. M.-A. SNOECK, A. DE MEUNYNCK et J.-A. BLANCHET, *membres honoraires;* MM. L. QUARRÉ-REYBOURBON, J.-E. TER GOUW, le Jhr. P.-L. VAN MEEUWEN et le Jhr. M.-W. SNOECK, *membres associés étrangers.*

M. le Vte B. de Jonghe prie M. le chanoine Van Calster, président du Cercle archéologique de Malines, de prendre place au bureau. Il remercie les membres belges et étrangers d'être venus si nombreux à la réunion.

Depuis l'assemblée de juillet, la Société a eu le malheur de perdre l'un de ses membres effectifs les plus sympathiques, M. Charles van Schoor, et l'un de ses plus savants membres honoraires, M. Blancard, qui collabora à diverses reprises à la *Revue*. Elle a perdu encore trois associés étrangers : M. Léonard-Pierre-Hubert Schols, de Maestricht;

M. Isaac Myer, de Philadelphie, et M. Pierre-Charles Jolivot, de Monaco.

A l'occasion du décès de Sa Majesté la reine des Belges, le bureau a adressé des lettres de condoléance à S. M. le Roi et à S. A. R. le prince Philippe de Saxe-Cobourg et Gotha, duc de Saxe, membre d'honneur de la Société. M. le Président donne lecture de la dépêche en date du 29 septembre et de la lettre du 3 octobre 1902 qu'il a reçues, en réponse, de Son Altesse Royale.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

En l'assemblée de juillet prochain, la Société aura à procéder à l'élection d'un membre honoraire, de deux membres effectifs et de quatre membres correspondants regnicoles. La valeur scientifique des candidats proposés à ces diverses places est discutée.

M. le Vte de Ghellinck-Vaernewyck, sur la proposition du Président, est désigné pour représenter la Société au Congrès archéologique de France, qui aura ses assises à Poitiers, en juin.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. A. de Witte fait admirer à ses confrères deux superbes médailles. La première, œuvre de M. G. Devreese, est aux effigies conjuguées du baron et de la baronne de Vos van Steenwijk. Elle a été frappée à l'occasion de leurs noces d'or.

L'autre, modelée par le graveur hollandais Faddegon, a été faite pour le compte de la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art.

M. P. Fisch fait circuler les médailles-portraits des généraux boers Botha, De Wet et Delarey, gravées par M. G. Devreese, et des médailles aux effigies du Prince et de la Princesse Albert de Belgique. Il montre encore deux petites médailles du sculpteur Dupuis, d'Anvers, que notre confrère de la Société, M. Delbeke, a fait faire en souvenir de ses noces d'argent; enfin, une médaille de haut relief au buste de M. Simons, bourgmestre de Perwez, due au statuaire bien connu, M. Lagae.

M. Visart exhibe ensuite une maille d'argent d'Ostende, un quart de noble de Philippe le Hardi pour la Flandre et une curieuse pierre gravée que Mgr le chanoine baron Bethune a reçue récemment de Mosoul.

M. Van den Bergh, correspondant regnicole, fait passer sous les yeux de ses confrères une matrice en cuivre d'un sceau qu'il attribue à Henri II, roi de Chypre, mort en 1324. Ce sceau offre la représentation d'un personnage couronné, assis sur un trône et tenant de la main droite un sceptre fleurdelisé. Comme légende, on lit : SIGILLVM HENRICI DEI GRACIA REX DE CIPRIA. Ce petit monument métallique, découvert, il y a tantôt trois ans, au hameau de Schonnenberg, près de Malines, appartient aujourd'hui à M. Mastboom, conseiller communal de cette ville. M. Van

den Bergh serait heureux de connaître l'opinion des membres de la Société au sujet de cet objet.

M. A. de Witte fait observer que l'aspect du sceau de Henri, roi de Chypre, lui inspire bien peu de confiance en son authenticité. Plus catégorique, M. Alvin déclare qu'il ne peut y avoir de doute sur la fausseté du sceau présenté par M. Van den Bergh. C'est évidemment une pièce coulée, reprise ensuite au burin, ce qui n'enlève rien d'ailleurs à son intérêt iconographique, qui est d'autant plus grand qu'aucun sceau du roi Henri ne se trouve, à la connaissance de M. Van den Bergh, ni aux Archives de Belgique, ni aux Archives nationales de Paris, où se conserve cependant un sceau du roi Henri I.

M. Fréd. Alvin, membre effectif, présente à l'assemblée deux sceaux-matrices en cuivre jaune, dont l'un a appartenu au couvent des lépreux de Malines et l'autre à l'ancien prieuré du Val-des-Lis, autrement dit Leliendael. Il lit à leur sujet une intéressante notice qu'il publiera, à la demande de M. le Président, dans la *Revue belge de Numismatique*.

M. Alphonse de Witte, secrétaire, rappelle que Malines est une ville privilégiée au point de vue numismatique, et il félicite M. Van den Bergh d'avoir consacré deux gros volumes à la description et à la reproduction des monnaies, des médailles, des plombs et des méreaux malinois. Comme complément à ce travail, il souhaite

de voir paraître une nomenclature semblable concernant les jetons de cette ville, assez nombreux d'ailleurs, et parmi lesquels il signale tout particulièrement la belle série de jetons-méreaux d'argent de la fondation du maître ès-arts Jean van Hemelryk, série qui offre cette particularité d'avoir été frappée pendant près de trois siècles. Il fait connaître ensuite, au sujet de la fabrication de ces pièces, des documents d'archives qui permettront non seulement, dans une certaine mesure, d'en déterminer le nombre, mais encore parfois les noms des artistes qui en ont gravé les coins.

M. Van den Bergh, aux applaudissements de l'assemblée, annonce qu'il met en ce moment la dernière main au catalogue des jetons se rapportant à Malines, et que son travail paraîtra probablement l'an prochain dans les Annales du Cercle archéologique de cette ville.

M. le vicomte B. de Jonghe, président, lit un travail concernant le type de l'aigle sur les monnaies grecques, type qui se rencontre déjà 550 ans avant notre ère sur les monnaies de l'antique Acragas des Grecs, devenue l'Agrigentum des Romains, enfin la moderne Girgenti de la Sicile. Cette lecture termine la séance, qui est levée à midi cinquante minutes.

Le Secrétaire, A. de Witte.

Le Président, Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 27 mai 1905.

... Sur la proposition de MM. le Vte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. Joseph Levy, de Cologne, membre de la *Bayerische numismatische Gesellschaft.*

Le Secrétaire, ALPH. DE WITTE.

Le Président, Vte B. DE JONGHE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1903.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Éd. Laloire, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter*, Neue Folge, nos 15 à 17. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 2 à 4.

Amérique. — *Annual report of the Smithsonian institution*, 1901. — *National Museum*, 1900.

Angleterre. — *The Numismatic Chronicle and Journal of the Numismatic Society*, 1901, parts I-II, 4e série, nos 1-2. — *Spink and Son's Monthly Numismatic Circular*, t. XI, nos 124, 125.

Autriche-Hongrie. — *Mitteilungen des Klubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, nos 153, 154. — *Monatsblatt der Numismatischen Gesellschaft in Wien*, nos 235 à 237. — *Numismatische Zeitschrift*, Wien, vol. 34e, semestres 1er et 2e, 7 planches, 1902.

Belgique. — Société archéologique de Namur : *Annales*, t. XXIII, liv. 4; *Rapport de la Société en* 1901; *Bibliographie namuroise*. t. III (par l'abbé F.-D Doyen), années 1831-1860. — *Revue bibliographique belge*, 15e année, nos 1 à 3. — *La Gazette numismatique*, 7e année, nos 4 à 6. — Société verviétoise d'archéologie et d'histoire : Weber (A.), *Essai de bibliographie verviétoise*, 2e vol, 1903; *Bulletin*, 3e vol. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts : *Annuaire*, 1903, 6 portraits; *Bulletin de la classe des lettres*, no 12, 1902, nos 1 et 2, 1903. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 41e année, 1902. — Académie royale d'archéologie de Belgique : *Annales*, 5e série, t. IV, livr. 3; *Bulletin*, 1903, liv. I. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin*, 11e année, nos 2, 3. — *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéo-*

logie, t. I, 1881-1882. (Don de M. le Vte B. de Jonghe.) — *Bulletin des bibliophiles liégeois*, t. IV et V, nos 1-4 ; t. VI, no 1. (Don de M. le Vte B. de Jonghe.) — *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, t. IV, 54e vol., Mons, 1902.—Société paléontologique et archéologique de Charleroi : *Documents et rapports, table des matières des 25 premiers volumes*, 1902. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXII, fasc. 2. — *Archives belges*, 4e année, 1902, table; 5e année, 1903, nos 2 à 4. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XVI, livr. 3, 4. — *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, 1903, t. I. livr. 1. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, IIe section, 6e fasc., Louvain, 1903 ; IIe série, t. XIV, livr. 1. — *Inventaire archéologique de Gand*, fasc. XXIX, 1903.

France. — *Revue numismatique*, 4e série, t. VII, 1903, 1er trimestre. — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, t. LII, 4e série, 2e vol., 1902. — *Bulletin international de Numismatique*, t. II, no 1. — Société historique de Compiègne : *Procès-verbaux*, t. IX-X, 1900-1901 : *Procès-verbaux de* 1888-1891 : *Excursions archéologiques*, t. II, 1875-1900 ; *Bulletin*, t. IX-X ; *Description des fouilles archéologiques*, par V. Cauchemé, 1re partie, 1900. — *Polybiblion :* partie technique, 2e série, t. XXIX, livr. 2 à 4 ; partie littéraire, 2e série, t. LVII, liv. 2 à 4. — *Bulletin de la Société de Borda* (Dax), 1902, livr. 2. 3. — *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XXVII, Orléans, 1898. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XIII, no 175. — *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1902, trim. 4.

Grèce. — *Journal international d'archéologie numismatique*, t. V, livr. 3, 4.

Hollande. — *Tijdschrift van het koninklijk Nederl. Genootschap voor munt- en penningkunde*, 11e jaarg., afl. 2.

Italie. — *Bolletino di numismatica*, I, no 2. — *Bolletino del Museo civico di Padova*, t. V, nos 9, 10.

Luxembourg. — *Ons Hémecht*, 9e année, livr. 2 à 4. — *Bibliographie luxembourgeoise*, par M. Blum (Supplément à *Ons Hémecht*), t. I, livr. 2, C-E.

Portugal. — *O Archeologo Português*, 1902, vol VII, n° 12; vol. VIII, n° 1.

Suisse. — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. II, livr. 6, 7. — *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.* Nouvelle série, t. VIII, livr. 1, 1902.

Ouvrages non périodiques.

Ambrosoli (S.). — *Una medaglia poco nota di Papa Pio IV.* Milano, 1903, 24 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

Bamps. — *Notes historiques sur Hasselt.* Hasselt, 1889, in-12, 72 pages. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*)

Barthélemy. — *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce.* Paris, 1860, 3 vol. in-12. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*)

B. J. — *Jansenius, évêque d'Ypres.* Louvain, 1893, in-8°, 226 pages. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*)

Blanchet. — *Deux communications faites à la Société des antiquaires de France.* Paris, 1897, in-8°, 9 pages, vignettes. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*)

Breban (P.). — *Livret-guide du visiteur à l'exposition historique du Trocadéro.* Paris, 1878, in-16, 133 pages. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*)

Castellani (R.-G.). — *Nozze Papadopoli Potenziani.* Ancône, 1903, in-8°, 15 pages. — *Un editto monetario del governo austriaco in Ancona 20 feb.* 1800. Venise, 1903, 15 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Dannenberg. — *Mittelaltermünzen von Hoorn.* Berlin, in-8°, 18 pages, 1 planche. — *Nachträge.* Berlin, in-8°, 8 pages, 1 planche. — *Ein Denar des Bischofs Raimbert oder Reginbert von Verdun.* Berlin, in-8°, 2 pages, vignette. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*)

de Chestret de Haneffe (Baron). — *Coup d'œil sur l'histoire monétaire de la principauté de Liége et de ses dépendances.* Liége, 1885, in-8°, 150 pages. — *Les métiers de la ville de Huy.* Bruxelles, 1890, in-8°, 20 pages, vignettes. — *Les conspirations de la Marck formées à Liége contre Charles-Quint.* Bruxelles, 1891, in-8°, 34 pages. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*) — *La médaille des hommes de feu de la cité de Liége.* Bruxelles, 1900, in-8°, 6 pages, vignettes.

— *Lettre à M. le Vte B. de Jonghe.* Bruxelles, 1900, in-8°. (*Don de M. Goemaere.*)

DE DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ. — *Koninglijk Kabinet van Munten, enz., te 's Gravenhage.* Verslag over het jaar 1901. La Haye, 77 pages, 4 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

DE GHELLINCK-VAERNEWYCK (Vte). — *Le comte de Marsy.* Bruxelles, 1900, in-8°, 6 pages. (*Don de M. Goemaere.*) — *Rapport sur le Congrès archéologique de France, Agen et Auch.* Anvers, 1901, in-8°, 68 pages, vignette. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*)

DELBEKE (A.). — *Monnaies grecques et médailles modernes.* Bruxelles, 1891, in-8°, 32 pages, planche et vignettes. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*)

DE RAADT (J.-T.). — *Jacques Le Roy, historien brabançon et sa famille.* Nimègue, 1891, in-8°, 111 pages, vignettes. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*)

DE SELZADE — *Recueil des monnoies.* Bruxelles, 1767, in-4°, 404 pages et tableaux. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*)

DE WITTE (A.). — *Jetons banaux du XVe siècle de fabrication française ou tournaisienne signés du nom de leur graveur.* Tournai, 1903, in-8°, 8 pages, 1 planche. — *Un thaler de Louis-Englebert, duc d'Arenberg.* Tournai, 1903, in-8°, 4 pages, 1 vignette. — *Les jetons de la Verge de Menin.* Bruxelles, 1903, in-8°, 5 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

DONNET. — *Les méreaux des brasseurs d'Anvers.* Bruxelles, 1903, in-8°, 62 pages, 4 planches.

DUTILH (E.-D.-J.). — *Notes sur les médailles des nomes de l'Egypte romaine.* Bruxelles, 1902, in-8°, 35 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

HILL. — *Coins of ancient Sicily.* Westminster, 1903, gr. in-8°, xv-256 pages, 1 carte, 15 planches et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

LALOIRE (ÉD.) et LEFEVRE (EM.). — *Les archives générales du royaume, tableau synoptique des archives.* Renaix, 1903, 7 pages. (*Hommage des auteurs.*)

LE GRELLE (CH.). — *Rapport au Ministre des Finances sur l'administration des monnaies de Belgique.* 3e année, 1902, Bruxelles, in-8°, 80 pages, 1 planche, vignettes (*Hommage de l'auteur.*)

LOUIS (ED.). — *L'exposition d'arts industriels.* Bruxelles, 1884, in-8°, 49 pages. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*)

MARCHANT (Abbé J.). — *Notice sur les Vestales.* Paris, 1877, in-4°, 101 pages. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*)

MAXE-WERLY (L.). — *L'iconographie de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, depuis le milieu du XVe siècle jusqu'à la fin du XVIe.* Moutiers, 1903, in-8°, 48 pages, 4 planches, 1 vignette.

MONTI et LAFFRANCHI. — *Tarraco o Ticinum?* Milano, 1903, in-8°, 8 pages, vignette (*Hommage des auteurs.*)

MONTESQUIEU. — *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence.* Paris, 1879, in-12, 287 pages, 1 portrait. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*)

MOWAT. — *Bibliographie numismatique de l'Egypte.* Athènes, 1900, in-8°, 7 pages. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*)

MUBAREK GHALIB BEY. — *Quelques mots sur deux monnaies akhaniennes.* Bruxelles, 1897, in-8°, 5 pages, vignette. (*Don de M. Goemaere.*)

PASQUALE (DEMETRIUS). — ΝΟΜΙΣΜΑΤΙΚΗ ΤΗΣ ΝΗΣΟΥ Α'ΝΔΡΟΥ. Athènes, 1898, in-8°, 69 pages, VI planches. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*)

QUARRÉ-REYBOURBON. — *Plans anciens et modernes de la ville de Lille.* Paris, 1901, in-8°, 82 pages. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*)

QUINTARD — *Note sur une tessère de jeux découverte à Saulosne (Vosges).* In-4°, 2 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

RIETSTAP. — *Armorial général* 1re édition, Gouda, 1861, in-8°, XXII-1171 pages, V planches. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*)

RIZZOLI. — *Di un sigillo in uso a Trento durante il dominio bavarese.* Rovereto, 1902, in-8°, 6 pages, vignette. — *Il Museo Bottacin di Padova.* Padova, 1903, in-4°, 31 pages, V planches, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

VANDEN BROECK. — *Un jeton inédit de deux receveurs de Bruxelles du XIVe siècle.* Bruxelles, 1903, in-8°, 10 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

VAN HENDE. — *P. Lorthior et son œuvre.* Lille, 1898, in-8°, 67 pages, XII planches. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*)

VITALINI. — *Le monete battute nel pontificato de Pio IX.* Camerino, 1892, in-fol., VI-21 pages, 1 planche. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*)

VON SACKEN et KENNER. — *Die Sammlungen des K. K. Münz- und Antiken-Cabinetes.* Wien, 1866, in-8°, 495 pages, 1 planche. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*)

WIRTH (MAX.). — *Das Geld.* Leipzig, 1884, in-12, 213 pages, vignettes. (*Don de M. le Vte B. de Jonghe.*)

WROTH (WARWICH). *Catalogue of the coins of Parthia.* London, 1903, in-8o, LXXVVII-289 pages, 27 planches et 1 carte. (*Don des directeurs du British Museum.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Exposition de « Courtrai à travers les âges ». Catalogue. Courtrai, 1902, in 8o, 62 pages, 1 planche. — *Calendaro d'oro*, année 1877, in-8o, figures. (Don de M. le Vte B. de Jonghe.) — *Maison Dupriez, Bruxelles : Vente des 25 et 26 février* 1903. *Catalogue,* 5 planches. — *Seligmann, Francfort : Verzeichniss verk. Münzen und Medaillen,* nos XVIII. — *A. Cahn Francfort : Sammlungen von Heyden und Buhlers, Ehrenzeichen.* Vente de mars 1903. — *Numismatisches Offerten Blatt* (M. Rappaport), nos 116 à 118. — *Le bouquiniste génevois,* no 12. — *Numismatischer Verkehr,* no 2. — *M. Nijhoff : Monthly List of recent acquisitions,* 1903, février, mars. — *O. Helbing, Munich : Catalog eines berühmten Münzen- und Medaillen Cabinets,* 3e partie, 1903. — *Marchio et Majer, Venise : Catalogo,* série IV, no 36. — *Catalogue C. Herzog, Francfort.* 1903, 2 planches (Hess). — *Monnaies romaines, françaises et étrangères,* 1903, Paris (Florange). — *Catalogue von Villers,* Bonn, 1903 (Lempertz). — *Auktions-Katalog no VIII de J. Hirsch,* Munich, 1903. — *Verzeichniss de F. József,* Budapest, 1903. — *Zschiesche et Köder, Leipzig : Verzeichniss,* no 95, 1903. — 26 *catalogues d'anciennes ventes de monnaies.* (Don de M. le Vte B. de Jonghe.) — *Bibliothèque de l'université de Liége, Catalogue des manuscrits.* Liége, 1875, in-8o, 687 pages, 3 planches. (Don de M. le Vte B. de Jonghe.)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don du Magyar Nemzeti Museum.

Plaquette jubilaire 1802-1902 du Musée national hongrois.

Don de M. A. de Witte.

10 jetons de Nuremberg.

Don de M. Manoël-Joaquim da Campos.

Deux jetons des Pays-Bas de 1540 et de 1660; 10 jetons de Nuremberg; une monnaie anglaise de cuivre de Georges III.

—

Médaille en bronze commémorative du 3e centenaire de la prise de possession des Indes néerlandaises, par Faddegon.

Soit en tout : 2 médailles, 1 monnaie et 22 jetons.

Bruxelles, le 12 mai 1903.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ÉD. LALOIRE.

LES SIGNATURES DE GRAVEURS

SUR LES

MONNAIES GRECQUES

(*Suite* (1).)

ANAN(IOS).

ANAN... Cette signature de graveur a été publiée pour la première fois par M. le Dr Arthur J. Evans, dans la *Numismatic Chronicle*, 1896, page 123, planche VIII, figure 9.

Elle se trouve sur un tétradrachme de Messine, dont voici la description :

Droit. ΜΕΣΣΑΝΙΟΣ. Lièvre courant à gauche; dessous, épi d'orge; dans le champ, au-dessus, une colombe volant à gauche, devant laquelle se lit en lettres minuscules le nom du graveur ANAN.

Revers. Bige de mules conduit par la déesse Messana drapée d'un long chiton et tenant les

(1) *Voir* p. 271.

rênes et un fouet. A l'exergue, deux dauphins affrontés, la tête baissée.

Sur l'exemplaire de cette monnaie de la collection Franz von Wotoch, M. Arthur Sambon et M. Vlasto n'ont pu lire que ΑΝΑΛ, la dernière lettre n'étant certainement pas un N. Il est vrai que sur le droit l'ethnique est ΜΕΣΣΕΝΙΩΝ et par suite la pièce est une variété bien distincte et inédite. Le revers présente une victoire couronnant l'aurige.

Ce graveur sicilien florissait probablement vers 425 à 415 avant notre ère.

Catalogue de la vente Boyne, 1896, lot 119. — Arthur J. Evans, *Contributions to Sicilian Numismatics*, *Num. Chron.*, 1896, p. 123.

APOL(LONIOS).*

ΑΠΟΛ.

Raoul Rochette a cru pouvoir placer les signatures ΑΠΟΛ, ΑΠ, qui se retrouvent sur des monnaies de Métaponte et de Tarente, parmi celles des gra-

veurs monétaires. Von Sallet, se basant sur un écrit de M. le Dr Imhoof-Blumer (1), discute dans ses *Künstlerinschriften,* cette attribution qu'il considère comme arbitraire et remarque, entre autres, que toutes les inscriptions des monnaies de Tarente, à l'exception de l'initiale E, se rapportent à des noms de magistrats. Plus récemment, M. Arthur Evans, dans *Horsemen of Tarentum* (2), a de nouveau étudié la question et n'hésite pas à déclarer que les graveurs Philistion, ΚΑΛ..., ΑΡΙ (στοζενος), ΕΥ... ont signé des monnaies tarentines, mais ne se prononce pas au sujet de la signature ΑΠΟΛ... Depuis, M. Michel P. Vlasto, le distingué collaborateur du *Journal international d'Archéologie Numismatique*, qui a rassemblé la plus belle collection particulière de monnaies de Tarente existante, est revenu à la charge (3) et avance des arguments assez concluants en faveur d'un Apollonios, graveur monétaire.

Il fait la distinction entre Apollonios, l'artiste, qui aurait travaillé dans la seconde moitié du quatrième siècle avant notre ère, et un Apollonios, magistrat monétaire, dont le nom figure sur des émissions tarentines frappées après 281 avant J.-C.

M. Vlasto a eu l'extrême obligeance de mettre à

(1) Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen,* etc., *Berliner Blätter für Münzkunde*, V, 35 et sqq.

(2) Evans, *Horsemen of Tarentum*, pp. 105-124.

(3) Vlasto, *Monnaies d'or de Tarente, Journ. int.*, pp. 104-113.

ma disposition les moulages de diverses pièces de sa collection et de me communiquer ses observations personnelles et le résultat de ses recherches.

Voici, d'après lui, quelles seraient les œuvres du graveur Apollonios.

MÉTAPONTE.

Signature : ΑΠΟ. — *Circa* 340-315 av. J.-C.

1. ℞. Didrachme. *Droit.* Tête de Déméter à droite, voilée et couronnée d'épis; elle porte un collier de perles et des boucles d'oreilles; dans le champ à droite, en lettres microscopiques ΑΠΟ.

Revers. ΜΕΤΑ (à droite). Épi avec feuille à gauche; sur la feuille une souris et sous la feuille Φ.

Poids : 7.9 gr.

B. M. Cat., *Italy*, n° 124.
VLASTO, *Monnaies d'or de Tarente*, pl. Z', 8.

Signature : ΑΠ.

2. ℞. Didrachme. *Droit.* Même type; sous le cou ΑΠ.

Revers. Même type.

Poids : 7.84 gr.

VLASTO, *op. cit.*, pl. Z', 9.

L'exemplaire reproduit ci-dessus est d'un style admirable et d'un relief extraordinaire. C'est une œuvre de maître.

3. ℞. Didrachme. Un autre exemplaire.

Poids : 7.77 gr.

Brit. Mus. Cat., *op. cit.*, n° 122.

Quoique cette pièce soit du même type que l'exemplaire Vlasto, elle lui est très inférieure au point de vue de l'excellence du travail. La seule raison qu'il soit possible de fournir pour expliquer ceci a été donnée par M. le Dr Arthur Sambon (1), qui considère les reproductions de style médiocre comme des œuvres de copistes des coins, soit élèves, soit ouvriers subalternes, attachés aux ateliers et chargés de multiplier, suivant les besoins, les matrices gravées par les grands artistes, dont le travail original se reconnaît toujours, grâce à ce cachet de suprême élégance qui le caractérise.

Comme me le fait aussi remarquer, M. Vlasto, un graveur qui est obligé d'exécuter plusieurs coins d'un même type soignera toujours davantage son premier coin qui lui servira de prototype,

(1) Arturo Sambon, *La Cronologia delle Monete di Neapolis. Rivista italiana di Numismatica*, 1902, p. 128.

et exécutera plus ou moins rapidement les autres. C'est un fait qu'un véritable artiste ne peut se copier.

4. ℞. Didrachme. *Droit.* Type comme le précédent, sans ΑΠ.

Revers. Même type, mais Φ au-dessus de la souris.

Poids : 7.9 gr.

Brit. Mus. Cat., *op. cit.*, nº 123.
Vlasto, *op. cit.*, pl. Z', 11.

5. ℞. Didrachme. *Droit.* Même type.

Revers. ΜΕΤΑ (à gauche); feuille à droite; dans le champ à droite un cratère; sous la feuille ΦΙ.

Poids : 7.9 gr.

Brit. Mus. Cat., *op. cit.*, nº 125.
Vlasto, *op. cit.*, pl Z', 12.

Signature : Α.

6. ℞. Didrachme. *Droit.* Même type; à droite du cou Α; à gauche Π.

Revers. Même type; ΜΕΤΑ à droite; feuille à gauche; dans le champ, à droite de la feuille, ΠΡΟ; au-dessus, un trépied.

Poids : 7.84 gr.

Brit. Mus. Cat., *op. cit.*, nº 121.
Vlasto, *op. cit.*, pl. Z', 13.

Signature : ΑΠΟΛ.

7. ℞. Didrachme. *Droit.* Tête de Déméter, à peu près de face, légèrement inclinée à droite, couronnée d'épis et portant un collier de perles; dans le

champ, à droite, en lettres microscopiques ΑΠΟΛ.

Revers. ΜΕΤΑ (à gauche). Épi avec feuille à droite; au-dessus de la feuille, bucrane; au-dessous ΑΘΑ.

Poids : 7 gr.

Garrucci, pl. CIII, nº 8.
Cat. Vente Bunbury, pl. I, nº 137.
Ward, *Greek Coins and their varent Cities*, London, 1902, pl. I, nº 56.

8. ℞. Didrachme. *Droit.* Tête d'Apollon, laurée à droite; sur la coupure du cou ΑΠΟΛ.

Revers. Épi avec feuille à droite; symbole indistinct.

Vlasto, *op. cit.*, pl. Z', 14.
Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen, Berliner Blätter für Münzkunde*, V. 35.

9. ℞. Didrachme. *Droit.* Tête d'Apollon (?) à droite, couronnée de feuilles de lierre; sur la tranche du cou ΠΟΛ; dans le champ à gauche Σ.

Revers. ΜΕΤΑ (à droite) Épi avec feuille à droite; dans le champ à gauche, chouette.

Poids : 7.7 gr.

Brit. Mus. Cat., *op. cit.*, nº 93.

Pour ne pas omettre aucune des pièces attri-

buées par M. Vlasto au graveur Apollonios, j'ai aussi décrit les deux dernières (nos 8 et 9); cependant j'ai la certitude que l'inscription sur ces deux monnaies se rapporte au dieu Apollon, au même titre que les inscriptions ΗΥΓΙΕΙΑ, ΝΙΚΑ, ΗΟΜΟΝΟΙΑ, ΣΟΤΗΡΙΑ et peut-être ΑΡΙΣΤΕΙΑ qui figurent sur la tranche du cou des déesses respectives sur d'autres monnaies de l'atelier de Métaponte (1).

TARENTE.

Circa 340-330 av. J.-C.

Signature : A.

1. Ⅳ Statère. *Droit.* Même type, sans l'inscription ΤΑΡΑ ; dans le champ, à gauche, A ; grènetis au pourtour.

Revers. Ephèbe nu à cheval à droite, tenant les guides de la main gauche et de la droite posant une couronne sur la tête du cheval; dans le champ, à gauche, un gouvernail; au-dessus ΤΑΡΑΣ, sous le cheval un murex et sous le murex ΚΥΛΙΚ.

Poids : 8.59 gr. — Vlasto, *op. cit.*, pl. IE', no 8. Brit. Mus. Cat., *Italy*, no 8.

Un exemplaire du Musée de Vienne pèse 8.53 gr.

(1) M. Vlasto m'écrit :

« Au sujet de votre remarque à propos des nos 8 et 9, je trouve que vous auriez raison dans le cas où vous pourriez me faire admettre que 8 et 9 représentent Apollon.

Pour moi, sur l'un et sur l'autre nous avons un Dionysos jeune couronné de lierre et jamais je ne ferai une différence de personnalité entre le 8 et le 9, qui représentent sûrement le même dieu. »

Signature : ΑΠΟΛ.

2. Ⅳ Statère. *Droit.* Tête d'Amphitrite ou de Héra à droite, coiffée d'un stéphané et portant un voile diaphane; collier de perles et boucles d'oreilles dans le champ à droite, devant la tête ΤΑΡΛ, dauphin à droite; grènetis au pourtour.

Revers. ΤΑΡΑΝΤΙΝΩΝ *Hippakontiste* sur un cheval galopant à droite, sur le point de jeter une lance qu'il tient dans la main droite; de la main gauche il tient les guides du cheval, un bouclier rond et deux lances en réserve; dans le champ à gauche Ϝ, à droite Θ (ou O?); au-dessous du cheval ΑΠ.

Poids : 8.57 gr.

Vlasto, *Monnaies d'or de Tarente*, pl. IE', nº 6.
Evans, *Horsemen of Tarentum*, pl. V, nº 4.

Il existe des exemplaires de cette monnaie à la Bibliothèque nationale, au British Museum, et aux Musées de Berlin et de Bréra (Milan).

3. Ⅳ Statère. *Droit.* Même type, de style diffé-

rent; à droite TAPA; sous le cou de la déesse ΣΙ; petit grènetis au pourtour.

Revers. *Hippakontiste* à droite, comme ci-dessus; dans le champ à droite un foudre; au pourtour et sous le cheval ΑΠΟΛ; petit grènetis au pourtour.

Poids : 8.52 gr. VLASTO, *op. cit* , pl. IE', n° 18.
EVANS, *op. cit.*, pl. V, n° 3.

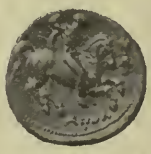

Un exemplaire de ce type se trouve au Musée de Vienne et un autre à la Bibliothèque nationale.

4. Æ 1/20 de statère. *Droit*. Tête radiée d'Hélios de face, légèrement tournée vers la droite.

Revers. Foudre placée horizontalement; au-dessus TAPAN et au-dessous ΑΠΟΛ (renversé).

Poids : 0.44 gr. (Collection VLASTO.)
VLASTO, *op. cit.*, pl. IE', n° 19.
Brit. Mus. Cat., *op. cit.*, n°s 30 et 31.

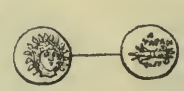

Les musées de Paris, Berlin, Londres, Copenhague, Naples, Vienne et les collections Vlasto, Imhoof-Blumer en possèdent des exemplaires.

M. Vlasto m'écrit : « Les quatre monnaies d'or ci-dessus, sont les seules de Tarente qui me

paraissent devoir être attribuées au graveur ΑΠΟΛ, lequel, par conséquent, ne travailla pour cet atelier que de 340 à 330 av. J.-C. Toutes les autres monnaies d'or de Tarente signées ΑΠΟΛ (soit Vlasto, *op. cit.*, pl. IS', n° 21 ; pl. Z', n°s 14 et 15 ; pl. IH', n°s 16, 17, 18, 19; pl. S', n°s 11 et 12), frappées après 281 av. J.-C., ne peuvent appartenir au même ΑΠΟΛ et sur ces dernières pièces le nom ne peut qu'être celui du magistrat Apollonios que nous rencontrons également sur les statères d'argent de Tarente suivants (références à Evans, *Horsemen of Tarentum*) : Période VIII, types A. 6, C. 3 et H. 1 ; période VII, types C. 5, 6, 7; F. 1-5. »

Suivant M. Vlasto, qui a fait une étude spéciale des séries monétaires de Tarente, le graveur ΑΠΟΛ. . aurait été un élève de ΚΑΛ..., le plus grand des artistes tarentins, et se serait pour ainsi dire toujours inspiré des œuvres de son maître.

La période d'activité d'Apollonios devrait donc être comprise entre 340 et 315 av. J.-C.

ARISTI(PPOS).

(ΑΡΙΣΤΙ.)

Un didrachme de Métaponte appartenant à la première moitié du quatrième siècle avant Jésus-Christ (400-350) porte la signature ΑΡΙΣΤΙ sur la tranche du cou de la tête de déesse qui orne le droit de cette pièce :

Droit. Tête de femme à droite, les cheveux

relevés en chignon et portant un collier et des boucles d'oreilles; sur la tranche du cou : ΑΡΙΣΤΙ; derrière ΣΘΑΤ.

Revers. ΜΕΤΑ. Épi avec une feuille à gauche; sur la feuille une souris.

Vente Sambon, 12 décembre 1899, lot n° 100.
Collection Philipsen à Copenhague.

Cette signature a déjà été reconnue par Raoul Rochette. Von Sallet a lu sur un exemplaire du Musée de Berlin : ΑΡΙΣΤΗ. Les inscriptions ΑΡΙΣΤΙΠΠ, ΑΡΙΣΤΙΠ, ΑΡΙΣΤΙ, ΑΡΙΣΤΙΣ (?) sont, suivant Brunn, von Sallet et d'autres, des noms de magistrats, sur les monnaies de Tarente, et de même ΑΡΙΣ, sur un didrachme d'Héraclée.

Von Sallet, *op. cit.*, pp. 14 et 44. — Brunn, *op. cit.*, p. 289. — Vlasto, *Journ. int. d'arch. num.*, 1901, p. 105. — Raoul Rochette, *Lettre à M. le duc de Luynes*, IV, 36. — Mionnet, Suppl. I, p. 503, n° 695.— Spinkson, *Numismatic Circular*, vol. VIII, col. 3787.

Un autre didrachme de Métaponte que M. Vlasto a eu l'obligeance de me communiquer, est aussi signé ΑΡΙΣΤΙ, sous la tête de la déesse qui en orne

le droit. Le style de cette pièce diffère d'avec celui de la monnaie précédente en plusieurs points, comme on peut s'en assurer par la reproduction ci-dessous.

ARISTOXENOS.

(ΑΡΙΣΤΟΞΕΝΟΣ.)

Apparemment, deux artistes de ce nom ont signé, l'un des monnaies d'Héraclée de Lucanie, de Métaponte et de Tarente, et l'autre des monnaies de Tarente seulement. Le premier aurait travaillé dans la seconde moitié du quatrième siècle avant notre ère, tandis que le deuxième appartiendrait à la première moitié du troisième. La signature de ces artistes paraît sous les formes : ΑΡΙΣΤΟΞΕΝΟΣ, ΑΡΙΣΤΟΞΕ, ΑΡΙΣΤΟ, ΑΡΙ, ΑΡ., Ⱥ., Ⱥ et $\overset{\text{A}}{\text{ΡΙΣΤΟ}}$. Il est bien évident que l'on ne peut attribuer à un même graveur les beaux didrachmes d'Héraclée (n°s 1 et 2), et le statère tarentin unique de la collection Vlasto, qu'il faut classer à la période de Pyrrhus (environ 281 av. J.-C.). En dehors de la question de date, le style est absolument différent, et en groupant les œuvres d'un graveur, il faut avant tout tenir compte du style,

comme me l'écrit aussi M. E.-J. Seltman, qui m'exprime ses doutes sur l'attribution à un artiste de plusieurs des signatures que je mentionne ici. L'extrait suivant de sa lettre mérite d'être cité pour faire comprendre sa pensée : « ... I have very strong doubts on most of these so-called artists' signatures. I do not wish to be misunderstood when I say this. So I will briefly state my reasons. To my thinking, the only possible test whether several coins bearing the same name or initial letters were produced by the same artist, is the test of *style*. By this test — none other — we have arrived at sound conclusions in regard to artists' names on Syracusan (and other Sicilian) coins of the fine period. The style of these dies shows, usually, individuality, so that we even may attribute some unsigned coins with reasonable certainty to their artists. This, of course, is well known. — The criterion of individual style cannot be applied successfully to coin-types which deal, not with heads, but whole figures, for the artist had not room and scope to give individuality to work on so minute a scale. I do not say that certain signatures may not be artists' names. But I simply say there is no proper means to show that they are such. In other words, I own myself ignorant on the subject; unless I can judge by style, just as I would judge a picture... »

M. Seltman a sans doute raison jusqu'à un certain point et il serait bien difficile, sinon

impossible, de prouver quelques-unes de ces signatures. Cependant, dans plusieurs cas, comme il le reconnaît lui-même, et comme d'ailleurs le pensent tous ceux qui ont étudié la question, il est des caractéristiques qui déterminent presque irréfutablement les signatures d'artistes, et sur le beau statère de la collection Imhoof-Blumer, décrit ci-après, la signature double d'Aristoxenos au droit et au revers, en lettres minuscules et dissimulées, surtout celle du droit, offre ces caractéristiques de la manière la plus évidente; de même aussi cette même signature, en monogramme, sur le statère tarentin de M. Vlasto, monogramme si ingénieusement expliqué par lui.

Le monogramme ⅄ ne se retrouve que sur un autre statère de Tarente, m'écrit M. Vlasto. Il faut sans doute l'attribuer au même artiste. (Evans, pl. VIII, n° 14.)

Voici quelques-unes des œuvres qui me paraissent pouvoir être attribuées au premier des deux graveurs du nom d'Aristoxenos.

HÉRACLÉE.

Circa 380-300 av. J.-C.

1. ℞ Didrachme. *Droit.* Tête de Pallas, casquée, à droite; le casque est orné du monstre Scylla; sur la ligne de séparation d'avec le panache (crista) en lettres minuscules, la signature ΑΡΙΣΤΟΞΕΝΟΣ; dans le champ, entre le cou et le panache, A.

Revers. ΗΡΑΚΛΕΙΩΝ. Hercule debout, à droite, étouffant le lion; sur la ligne d'exergue, entre les pieds d'Hercule, une deuxième signature raccourcie de l'artiste : ΑΡΙΣΤΟΞΕ (1).

Poids : 7.98 gr.

Collection Imhoof-Blumer (Musée de Berlin).
Berliner Blätter für Münzkunde, 1869, pl. LIII, 2.
von Sallet, *Künstlerinschriften*, p. 14.

Cette manière de signer au droit et au revers n'est pratiquée, en dehors d'Aristoxenos, que par des graveurs de Syracuse.

(*A suivre.*) L. Forrer.

(1) « On the coin with the name of Aristoxenos on the base of the crest of the helmet, A also appears in the field; it looks as if, in this case, Aristoxenos had attached his signature in two capacities : — as an artist and as a responsible mint official. » (Evans, *Horsemen of Tarentum* p. 119, note.

NUMISMATIQUE BRUXELLOISE.

RECHERCHES

SUR LES

JETONS DES RECEVEURS DE BRUXELLES

DE LA FAMILLE MENNEN

FRAPPÉS AUX XIVe ET XVe SIÈCLES

Nous ne savons si nous avons fait œuvre utile en essayant d'un nouveau procédé de publication pour activer davantage la recherche des nombreux jetons bruxellois encore inconnus, car notre premier essai sur les jetons de la famille *Was* n'étant pas encore publié au moment de commencer un travail semblable sur les jetons de la famille *Mennen*, nous ignorons quel accueil sera réservé à ce nouveau procédé.

Toutefois, le vieil adage qu'il faut frapper plus d'une fois sur la tête d'un clou pour bien l'enchâsser, nous décide à continuer dans cette voie nouvelle.

Cette fois, ce sont les jetons de la famille *Mennen* que nous voulons passer en revue en rappelant d'abord ceux déjà décrits, en publiant ensuite ceux encore inédits et, de plus, en indiquant les jetons à retrouver des nombreux membres de cette famille dont les noms figurent comme premier ou

second receveur patricien sur la liste de ces fonctionnaires du XIVe et du XVe siècle.

***

La famille *Mennen* doit être très ancienne, car nous trouvons un *Guillaume Mennen* cité sur la liste du *Magistrat* de Bruxelles dès le XIIIe siècle. Au siècle suivant, elle figure sur la liste des échevins, de 1341 à 1365, et sur celle des receveurs en 1352, 1360 et 1367, soit trois fois.

Au XVe siècle, quelques-uns de ses membres exercent les fonctions d'échevins, de 1404 à 1468, et celles de receveurs, en 1432, 1443, 1448, 1450, 1453, 1457 et 1464, soit sept fois.

Un seul, *Antoine Mennen*, remplit, en 1447, les fonctions de premier bourgmestre.

Cette famille appartenait au lignage des Rodenbeek, et, après le XVe siècle, s'est probablement éteinte, car nous ne la voyons plus figurer au siècle suivant.

Jules Bosmans ne la cite pas dans son *Armorial ancien et moderne de la Belgique*, et J.-B. Rietstap, dans son *Armorial général* (1re et 2e éditions), décrit ainsi leurs armoiries, mais sous le nom de *Mennens : d'or, au chef échiqueté d'argent et de gueules de huit pièces*. Elles sont conformes à celles de la planche XVIII de l'*Histoire de la ville de Bruxelles*, par MM. Henne et Wauters.

Si les *Mennen* n'ont pas joué à Bruxelles un rôle transcendant, ils ont dû jouir d'une réputation de

bons administrateurs pour les rencontrer dix fois sur la liste des receveurs.

Pour plus de clarté, donnons ici le tableau des membres de cette famille, qui sont cités parmi les receveurs bruxellois aux XIVe et XVe siècles.

XIVe SIÈCLE (2 *receveurs patriciens*).

A. 1352. 1er Guill. de Hertoghe,	2e *Jean Mennen.*
B. 1360. 1er Walter de Coekelberghe,	2e *Guill. Mennen.*
C. 1367. 1er *Jean Mennen,*	2e Franc Rolibuc.

PATRICIENS : XVe SIÈCLE :	PLÉBÉIENS.
D. 1432. 1er *Jean Mennen,*	1er Egide Pauwels,
2e Jacques Taye.	2e Nicolas de Jaegere.
E. 1443. 1er Guill. de Herzele,	1er H. Pinchout,
2e *Antoine Mennen.*	2e Nicolas Vanden Driele.
F. 1448. 1er Thierry de Mol,	1er Arnoul Wellems, dit Van Almkercke,
2e *Jean Mennen.*	2e Guill. Wydts.
G. 1450. 1er Guill. de Pape,	1er Maître de Coster, dit de Molenslager,
2e *Antoine Mennen.*	2e H. Valcx (1).
H. 1453. 1er Amelric Was,	1er J. Cambier,
2e *Jean Mennen.*	2e J. Hujoel, dit Van Nyvele.
I. 1457. 1er *Antoine Mennen,*	1er Pierre Van den Hazeldonck,
2e Roland de Mol.	2e Gerclin de Moor, dit in den Sleutel.
J. 1464. 1er Roland de Mol,	1er Gerclin de Moor, dit in den Sleutel,
2e *Jean Mennen.*	2e Adam de Bogaerden, dit Jordaens.

(1) Meurt le 30 mai et est remplacé par Daniel Vanderlanen.

Maintenant nous passerons successivement en revue, d'après le tableau ci-dessus, les jetons que les *Mennen* ont dû faire frapper pendant les dix années qu'ils ont exercé les fonctions de premier ou de second receveur patricien.

A. — 1352. Ce jeton est celui de Guill. de Hertoghe et de *Jean Mennen*, publié par le savant Renier Chalon, dans la *Revue de la Numismatique belge* de 1866 et reproduit planche XVI, n° 3.

Nous renvoyons le lecteur à cet article, pour tous les renseignements qu'il comporte. C'est bien là, comme le dit le vénérable numismate, le premier jeton du XIVe siècle, auquel il a été possible de donner une date certaine.

Nous devons faire remarquer que les auteurs de l'*Histoire de la ville de Bruxelles* avaient placé ces deux receveurs à l'année 1351, alors qu'ils les avaient renseignés à cette date comme 1er et 3e échevins dans leur liste du *Magistrat de Bruxelles*. Sur nos observations personnelles, l'un de ces auteurs, M. Alph. Wauters, le savant archiviste de la ville, fit de nouvelles recherches et voulut bien nous envoyer une note rectificative disant que, d'après un acte du 10 juin 1353, il fallait les classer comme receveurs de 1352.

B. — 1360. Le jeton de Walter de Coeckelberghe et de *Guill. Mennen* est encore à retrouver.

C. — 1367. Nous reproduisons ici le jeton resté inédit de *Jean Mennen* et de Frans Rolibuc (ou

Rollibuc) comme premier et second receveurs de cette année :

— *D'or, au chef échiqueté d'argent et de gueules de huit pièces, chargé d'un lambel d'azur à trois pendants.* (Armoiries de *Mennen.*)

Rev. D'or à la fasce d'azur accompagné en chef d'un lion naissant de gueules et lampassé d'azur, mouvant de la fasce. (Armoiries de Coudenberg, dit *Rolibuc* (A), planche X de l'*Histoire de la ville de Bruxelles.*)

Nous devons signaler ici un jeton au type de Saint-Michel, que nous avons publié en 1879 dans la *Revue belge de Numismatique* et reproduit à la planche I, n° 7 (1), ayant, au droit, le patron de Bruxelles et, au revers, un écu triangulaire parti, au 1, les armoiries de *Jean Mennen*, et au 2, celles de Frans Coudenberg, dit Rolibuc.

Pour tous les détails et considérations donnés à propos de ce jeton, nous devons renvoyer le

(1) *Essai sur les jetons et méreaux du XIVe siècle au type de Saint-Michel.*

lecteur à la *Revue* de 1879, et nous devons faire remarquer qu'après près d'un quart de siècle de distance, nous n'avons recueilli aucun nouveau renseignement à ce sujet. La question de l'usage particulier de ces jetons au type de Saint-Michel reste toujours ouverte.

Comme le jeton C ci-dessus est bien certainement de l'année 1367, nous devons attribuer la même date au jeton au type de Saint-Michel, car c'est la seule année connue à laquelle ces deux receveurs ont siégé ensemble.

On ne peut pas supposer que le souverain du pays, aurait continué leur mandat à l'année suivante, comme cela se voit sous Marie de Bourgogne et après, attendu que les deux receveurs de 1368 sont connus.

D. — 1432. Le jeton de *Jean Mennen* et de Jacques Taye, les deux receveurs patriciens, n'est pas connu. Nous pensons que, pour cette année-là encore, ce furent les deux patriciens qui figurent seuls sur ce jeton.

E. — 1443. De même ce jeton d'*Antoine Mennen* n'est pas encore retrouvé, et nous croyons que, pour cette année, il faudrait découvrir le premier jeton de Guill. de Herzele, avec le plébéien H. Pinchout, et le second jeton d'*Antoine Mennen*, avec le plébéien Nicolas Vanden Driele.

F. — 1448. Le jeton de *Jean Mennen* et de Guill. Wydts, les seconds receveurs, est à retrouver,

comme celui des premiers receveurs Thierry de Mol et Arnoul Wellems.

G. — 1450. Les deux jetons de cette année sont aussi à découvrir : le premier de Guill. de Pape, avec maître J. de Coster, et le second d'*Antoine Mennen*, avec H Valcx, ou avec le successeur de ce dernier, Daniel Vanderlanen.

H. — 1453. Il en est de même pour les deux receveurs patriciens de cette année, Amelric Was et *Jean Mennen*, l'un et l'autre avec l'un des deux receveurs plébéiens.

I. — 1457. Ce jeton d'*Antoine Mennen* et de Pierre Vanden Hazeldonck, comme premiers receveurs patricien et plébéien de cette année, a été signalé dans la *Revue belge* de 1853, par le savant numismate Charles Piot, comme appartenant à la famille *Meerte*, erreur qu'il a rectifiée en 1859 dans la même publication, en le donnant à la famille *Mennen*.

Nous avons décrit et reproduit ce jeton dans la *Gazette numismatique* de 1899 (1).

J. — 1464. Les deux derniers jetons de notre tableau, celui d'Amelric Was et de Gerclin de Moor, comme celui de *Jean Mennen* et Adam de Bogaerden, les receveurs de 1464, sont tous deux à retrouver.

(1) *Quelques remarques nouvelles concernant les trois jetons des receveurs de Bruxelles des années* 1456, 1457 *et* 1458, *aux légendes : Bruxcella-Bruxcella.*

Nous ne savons si nos études sur les jetons des familles *Mennen* et *Was*, auront la chance de faire découvrir quelques-uns des jetons inconnus de ces deux familles? Dans tous les cas, nous le souhaitons vivement.

ÉDOUARD VANDEN BROECK.

LES
JETONS DE LA PRÉVÔTÉ DE ST-DONATIEN
A BRUGES (1).

PLANCHE IX.

La Prévôté de Saint-Donatien, à Bruges, formait avec le Canonicat, une seigneurie ecclésiastique, possédant une coutume, des privilèges, une organisation, une juridiction propres sur l'étendue de son territoire. Celui-ci se trouvait en partie enclavé dans la ville de Bruges, où il formait plusieurs sections ou « beloopen » ; en partie dans trente-six villages du Franc, où il occupait une grande étendue (2); enfin, il comprenait encore sept bailliages en dehors du quartier de Bruges. Certaines parties de ce territoire ressortissaient directement à la Prévôté, d'autres au Canonicat, qui constituait une vassalité sous la suzeraineté du Prévôt.

(1) Nous avons puisé la plupart des données historiques concernant la Prévôté dans « *l'Introduction à la coutume de la Prévôté* ». par M. GILLIODTS VAN SEVEREN ; ainsi que dans BEAUCOURT DE NOORTVELDE : *Beschrijving der heerlijkhede en lande van den Proossche* (Bruges, 1764).

(2) 6,959 mesures 104 verges.

La Prévôté et le Canonicat avaient une origine commune : en 865, Baudouin Bras de Fer, ayant transféré dans l'église de Notre-Dame, au Bourg de Bruges, les reliques de Saint-Donatien, l'église fut placée sous le vocable de ce Saint. Le comte y institua douze chapellenies, dont les bénéficiaires vivaient en commun, mais sans prononcer de vœux monastiques.

Arnould, petit-fils de Baudouin, par une charte de 961, dont le texte nous est conservé (1), transforma les douze chapellenies en canonicats et les dota de vastes possessions et de dîmes que les Souverains Pontifes avaient accordées à ses prédécesseurs en récompense du zèle qu'ils avaient déployé contre les Vandales ; la même charte dispose qu'un prévôt sera chef du chapitre, librement élu par celui-ci, et lui fait donation de biens considérables.

La Prévôté et le Canonicat de Bruges étaient déjà érigés en seigneuries en 1067. La preuve s'en trouve dans un diplôme de Baudouin V de Lille (2), qui reconnaît à l'abbaye de Bergues Saint-Winocq les mêmes droits qu'aux manants de la Prévôté de Saint-Donatien, à savoir qu'ils ne seront soumis qu'à la juridiction du Prévôt; que lui seul pourra leur imposer des charges militaires; qu'ils seront libres de toutes les tailles et

(1) Gilliodts-van Severen, *Coutume de la Prévôté*. I, p. 6 et II, p. 3 et seq.

(2) Ibid. I, p 7.

exactions du comté; qu'enfin le Prévôt pourra déléguer la juridiction et l'administration à des échevins (*scabinis*) et à des reneurs (*rationatoribus*) qu'il nommera et révoquera seul.

Une charte donnée par Robert de Jérusalem, pendant que son père Robert le Frison était en Terre Sainte, le 31 octobre 1089, accorde à la Prévôté de nouvelles et importantes prérogatives. Elle exonère de nouveau de toutes exactions publiques les biens de la Prévôté, et toutes les donations qui pourraient lui échoir dans la suite; elle réserve cependant au comte l'approbation de l'élection du Prévôt. Celui-ci est nommé chancelier perpétuel de Flandre, receveur général des domaines, surintendant des notaires, des chapelains et des clercs de la cour. Ces hautes fonctions faisaient de lui, après le comte, le personnage le plus important du comté.

Citons encore une charte de Robert de Jérusalem, de l'année 1101 : « *Nullus excepto preposito ecclesie, super eos potestatem habeat.* » Toute juridiction sur les manants appartient au Prévôt, qui possède désormais les deux facteurs de la pleine seigneurie : le droit de finance et le droit de justice.

Tous ces privilèges furent tantôt confirmés, tantôt augmentés par Philippe d'Alsace, Baudouin IX, Jeanne et Marguerite de Constantinople, Robert de Béthune, Louis de Male, Philippe le Bon et Charles-Quint.

Enfin par décrets de 1562 et 1571, Philippe II,

de l'assentiment du pape Pie IV, éleva le Prévôt à la dignité d'évêque de Bruges. La Prévôté et la Chancellerie demeurèrent, dès lors, un apanage du siége épiscopal.

La Prévôté était administrée par un vicaire — ordinairement un chanoine de Saint-Donatien — représentant ecclésiastique du Prévôt; un bailli — son représentant laïque —; un lieutenant bailli; un collège de reneurs, dont le nombre varia plusieurs fois (il était de 15 en 1407, 17 en 1466, 13 en 1528; il s'éleva à 28 pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle); un greffier et un receveur. Ils avaient sous leurs ordres un grand nombre d'employés subalternes. Tous étaient nommés à vie par le Prévôt, à l'exception des reneurs, dont les charges annexées à certains fiefs étaient héréditaires et transmissibles à cause de leur caractère féodal. Elles étaient cependant accessibles aux roturiers à l'égal des nobles; au témoignage de Beaucourt (1), beaucoup de jeunes gens achetaient une charge de reneur au début de leur carrière, pour acquérir de la notoriété et pouvoir briguer plus tard d'autres places.

Le principe de l'hérédité et de la vénalité des charges de reneurs obligea à prendre des mesures pour empêcher leur avilissement. Il fut décidé en 1644 de ne plus admettre que les personnes réunissant les conditions requises pour faire partie

(1) *Beschrijving der heerlijckheede en lande van den Proossche*, p. 78.

du conseil de la ville de Bruges. Dans le cas contraire, le Prévôt pouvait user de son droit de retrait domanial.

A partir de 1535, les reneurs élirent dans leur sein un président, qui présidait les séances et convoquait le collège; il jouissait d'émoluments doubles.

Le collège des reneurs se réunissait tous les samedis à l'hôtel de la prévôté (1) dont une salle était consacrée à la *wetcamer*, chambre administrative, et l'autre à la *vierschare,* chambre judiciaire.

Un règlement de 1468 ordonne que la *vierschare*, composée de six assesseurs, siègera chaque samedi; les reneurs y exerçaient leurs fonctions quatre samedis à tour de rôle, et recevaient des jetons en cuivre — copere leghpenningen.

Le règlement fut modifié à diverses reprises. Le 22 mars 1536, le collège fut dédoublé en deux chambres, dites « saisons », dont l'une siègeait du 15 février au 15 août, l'autre du 15 août au 15 février. La composition de chaque « saison » était décidée par la voie du sort, à l'aide de « lotpenningen » dont nous parlerons plus loin.

Le collège des reneurs avait une compétence administrative très étendue, et décidait, en général, de tout ce qui concernait la Prévôté; il connaissait des affaires réelles, personnelles, crimi-

(1) Aujourd'hui une aile du gouvernement provincial, donnant sur la place du Bourg.

nelles, civiles, fiscales, féodales; il organisait des enquêtes de coies vérités — deurghaende waerheiden — qui constituaient un précieux auxiliaire pour la police. Ses sentences criminelles étaient sans appel; en matière civile, elles furent quelques fois portées en dernier ressort devant le parlement de Paris, et après 1526, au Conseil de Flandre.

La coutume primitive de la Prévôté était issue du droit germanique, mélangée de vestiges du droit romain et du droit canon. Elle fut revisée à diverses reprises, notamment en 1537, 1546 et 1618; les reneurs, obéissant à la tendance d'unification de notre législation qui régnait alors, achevèrent de la mettre d'accord avec celle du Franc de Bruges, avec laquelle elle avait une grande similitude.

Les comptes de la Prévôté étaient rendus tous les ans pendant le mois de septembre, par le receveur, devant le vicaire délégué par le prévôt, le bailli, le greffier, les reneurs et des députés des paroisses. A l'origine, un reneur et un député des paroisses, pris dans l'assistance, suivaient l'exposé des comptes à l'aide de jetons; plus tard, ceux-ci cessèrent d'avoir une utilité pratique, et furent distribués aux reneurs à titre d'émoluments.

Jusqu'en 1671, il semble que les magistrats de la Prévôté se soient contentés des jetons banaux qui se trouvaient dans le commerce. On en ache-

tait tous les ans douze douzaines, qui étaient distribuées par parts égales au vicaire, au président, au bailli et au greffier (1).

L'acquisition de ces jetons figurait dans les comptes pour une somme modique, et qui varia suivant les époques : dans les comptes de 1438, 1442 et 1462 nous trouvons pour les jetons 10 s. p.; à partir de 1495, ils constituent un poste de dépense annuelle, qui s'élève à 12 s. p. de 1498 à 1542, à 16 s. p. de 1543 à 1570, puis, augmentant d'année en année, atteint 24 s. gr. en 1670-1671.

Peut-être existait-il déjà à cette dernière date des jetons de cuivre pour l'usage particulier de la Prévôté : le 12 novembre 1672, la veuve du receveur Jean van den Bogaerde, rendant compte de la gestion de son défunt mari, demande aux reneurs de reprendre au prix coûtant quatre-vingt-seize douzaines de jetons de cuivre que celui-ci avait fait faire pour les distributions annuelles; elle voit sa requête favorablement accueillie (2). D'autre part, le compte de 1671-1672 (3) mentionne la confection d'un *nouveau* coin : on doit en conclure qu'il en existait précédemment un *vieux*.

En tout état de cause, c'est en 1671-1672 que se place la première distribution de jetons d'argent : à cette date nous voyons le poste de dépense qui

(1) Compte 1632-1633, fol. 24, v°.

(2) *Resolutieboecken*, 1663-1678, n° 10, fol. 181, v°, n° 3.

(3) Fol. 39, r°.

les concerne, et qui était précédemment de 24 s. g., passer, sans transition, à 17 £ 2 s. gr.; une annotation marginale nous apprend que cette majoration a été votée en assemblée plénière des reneurs (1); en même temps le compte mentionne la confection d'un nouveau coin payé au maître de la monnaie; le compte de 1684-1685 (2) dit explicitement que les jetons étaient en argent, et à cette époque la dépense n'était pas notablement plus élevée qu'en 1672 (3). Enfin, à la date du 18 septembre 1687, nous voyons l'évêque Humbert a Precipiano soumettre à l'examen des reneurs une liste de dix-sept propositions de réformes à établir pour diminuer les dépenses. La septième proposition concerne les jetons « dont l'usage, y est-il dit, a été introduit environ seize ans auparavant » (4) : cela nous reporte bien à la date de 1671, et ne peut concerner que des jetons d'argent, puisque nous savons que des jetons de cuivre, au moins banaux, étaient en usage depuis bien plus longtemps.

Les comptes de la Prévôté nous apprennent que les coins servant à la frappe des jetons furent renouvelés en 1680, puis tous les ans de 1683 à 1691. Ceux de 1680 et 1683 furent gravés par Jean Pieters, ceux de 1685, 1686 et 1687 par Christophe

(1) Compte 1671-1672, fol. 39, v°.

(2) Fol. 68, v°.

(3) En 1672, XVII £ II s. gr.; en 1685, XX £ XVI s. gr.

(4) *Resolutieboecken*, n° 12, fol. 50, v°, n° 7.

Bogghe, tous deux graveurs à la Monnaie de Bruges.

Nous n'avons rencontré jusqu'à ce jour aucun exemplaire en argent des jetons de la prévôté appartenant au règne de Charles II. Nous en connaissons deux variétés en cuivre, sans date, mais qui, à en juger d'après l'aspect du buste du jeune roi, peuvent avoir été frappés vers 1671 ; en voici la description :

I. *Droit.* ⚜ CAROL · II · D · G · HIS · ET · INDI · REX · CO · FLA · ꝛc. Buste enfantin de Charles II, à droite.

Revers : L'écu de la Prévôté (d'or au lion de sable lampassé de gueules, armé et couronné d'argent et portant sur la poitrine une croix attachée à un ruban du même).

Décrit dans Dugniolle, nº 4338. Cuivre.
Collection De Munter, à Louvain. Pl. IX, nº 1.

II. *Droit.* ⚜ CAROL · II · D · G · HISP · ET · INDIAR · REX · Buste de Charles II à droite; les cheveux sont plus longs que sur le jeton précédent; la fleur de lis qui précède l'inscription est plus petite.

Revers. Comme le jeton précédent.

Ma collection. Cuivre.
Pl. IX, nº 2.

En 1677, les jetons étaient distribués aux bailli, président, reneurs et greffier (1). A partir de 1683,

(1) Compte 1676-1677, fol. 72 rº.

le receveur prend part à la distribution. Le bailli, le président, le greffier et le receveur reçoivent chacun 12 jetons, les reneurs chacun 6 (1). Enfin, en 1687, on alloue au vicaire délégué par le prévôt pour assister à la vérification du compte, 12 jetons à chaque fois, avec effet rétroactif pendant les huit dernières années.

Les distributions de jetons cessèrent en 1693. Les armées de Louis XIV, en lutte contre la ligue d'Augsbourg, ravageaient depuis plusieurs années les Pays-Bas espagnols; le commerce, l'agriculture, et plus encore les finances publiques, étaient ruinés; afin de pourvoir aux nécessités de la guerre, il fallait prélever des taxes exorbitantes. Le 22 novembre 1693, le greffier communiqua aux reneurs une lettre de l'évêque Bassery (2) datée du 17 novembre 1692, dans laquelle ce prélat, ému par l'état d'épuisement du pays, demandait une diminution de toutes les dépenses, et la suppression des jetons d'argent. Il semble que les reneurs se soient conformés à son désir, car, à partir de ce moment, les jetons disparaissent des comptes annuels.

Nous les voyons reparaître en 1701 (3).

(1) Compte 1683-1684, fol. 74 v°.

(2) *Resolutieb.* n° 13, fol. 16 v°, n° 3.

(3) Déjà le 22 septembre 1700, l'official Boury, assistant à la première lecture du compte au nom de l'évêque, annonce que celui-ci autorise les distributions de jetons jusqu'à nouvel ordre (*Resolutieb.*, n° 13, fol 99 r°, n°s 6 et 7.) Nous voyons par les comptes qu'elles ne reprirent qu'en 1701.

Le traité de Ryswyck, signé en 1697, avait mis un terme à la guerre, et le gouvernement avait fait de grands efforts pour ramener la richesse dans nos provinces. La mort de Charles II, arrivée le 13 novembre 1700, fit passer les Pays-Bas espagnols à Philippe V.

Ce prince fut inauguré à Gand le 19 mars 1702. On put croire un instant qu'une ère de prospérité allait naître pour la Belgique, virtuellement réunie à la France; mais bientôt la guerre de la succession d'Espagne, suivie du funeste traité de la Barrière, vint nous apporter de nouveaux désastres.

Pendant toute la durée du règne de Philippe V et le commencement de celui de Charles VI, la distribution des jetons figure aux comptes tous les ans; mais comme il n'est question de coins nouveaux ni dans les comptes ni dans les résolutions pendant cette période, nous croyons qu'elle eut lieu, soit à l'aide de vieux jetons à l'effigie de Charles II, soit en numéraire (1).

L'inauguration de Charles VI comme comte de Flandre eut lieu à Gand le 18 octobre 1717. Dès le 24 avril de la même année, les reneurs avaient décidé de frapper des jetons à l'effigie de leur nou-

(1) Lors de la vérification du compte de 1704-1705, on décida de supprimer les jetons l'année suivante si la guerre durait encore; la guerre continua, mais en 1706 la décision fut rapportée. (Compte 1704-1705, fol. 108-109, en marge. *Resolutieboecken*, nº 14, fol. 10, vº, 28 septembre 1706.)

veau prince : on devait rechercher l'ancien coin et, si on ne le trouvait pas, en faire faire un nouveau (1). Cette résolution n'ayant pas reçu d'exécution, fut renouvelée sans plus de succès le 16 février 1724 (2).

Nous croyons que tous ces atermoiements étaient dus à ce que la Monnaie de Bruges chômait à cette époque : la frappe devait avoir lieu à Anvers.

Enfin une résolution plus efficace fut prise le 10 novembre 1725 (3). Le reneur Amare fut autorisé à faire faire un coin conforme à un modèle que le receveur avait exhibé au collège; le 24 du même mois il était chargé de faire frapper 60 douzaines de jetons d'argent (4); enfin le 1er décembre, on lui confiait le soin d'en organiser le transport à Bruges par le moyen qu'il jugerait le plus convenable (5). Le compte de 1728-1729 (6) lui accordait, pour ces diverses missions 1 £ 12 s. 8 gr.

Une nouvelle émission de ces jetons fut décidée le 18 mars 1729 (7). Après divers préliminaires on résolut d'en commander 72 douzaines, devant suffire pour quatre ans (8).

Le 25 avril la frappe étant terminée, le messager

(1) *Resolutieboccken*, n° 14, fol. 102, r°, n° 5.
(2) *Resolutieboecken*, n° 15, fol. 89, v°, n° 3.
(3) *Ibid.*, fol. 124, r°, n° 4.
(4) *Ibid.*, fol. 124, v°, n° 3.
(5) *Ibid.*, fol. 125, r°, n° 2.
(6) Fol. 88, r°, v°.
(7) *Resolutieboecken*, n° 16, fol. 53, r°, n° 4.
(8) *Ibid*, n° 6.

Delye fut chargé de rapporter les jetons et de les payer (1). Le 14 mai le receveur avait reçu livraison des pièces, et remis en paiement à Delye £ 123-0-0 gr. argent de change, cette somme comprenant tous les frais accessoires (2). Une douzaine de jetons fut allouée au reneur Amare pour les peines qu'il s'était données, tant pour cette frappe que pour la précédente. Nous pensons que les mêmes coins servirent les deux fois.

Voici la description de ces pièces :

Droit. CAROLUS . VI . IMP : FLANDRIÆ . COMES. Tête laurée de l'Empereur à droite. Sous la coupure du cou R. (Rœttiers) et la main d'Anvers.

Revers. L'écu de la Prévôté.

Collection de Witte, Bruxelles.		Argent.
—	De Munter, Louvain.	Pl. IX, nº 3.

La distribution de ces jetons cessa en 1732 : c'est ce que nous apprend une annotation marginale du compte de 1731-1732 (3). Les années suivantes, l'équivalent fut distribué en numéraire, ce qui occasionna une dépense variant de 27 à 31 livres à peu près.

L'empereur Charles VI mourut à Vienne le 20 octobre 1740. L'inauguration de Marie-Thérèse

(1) *Ibid*, fol. 55, rº, nº 3.
(2) *Ibid*, fol. 57, rº, nº 2.
(3) Fol. 88 rº et vº.

comme comtesse de Flandre eut lieu à Gand le 27 avril 1744.

Le 16 juillet 1745, la ville de Bruges tombait, sans coup férir, au pouvoir de Louis XV, et ne devait rentrer sous la domination autrichienne que par le traité d'Aix-la-Chapelle, le 13 octobre 1748.

Ce n'est que quatre années plus tard, le 23 novembre 1752, que les reneurs décidèrent de faire frapper des jetons à l'effigie de l'Impératrice (1) : ceux-ci figurent au compte de 1752-1753 (2). Norbert Heylbrouck, graveur et N. Caesemaecker, directeur de la Monnaie de Bruges, touchèrent £ 210-11-2 gr. pour 105 douzaines de jetons, qui furent distribués, sur le pied de 16 à 17 1/2 douzaines par an jusqu'en 1758; d'après le compte de cette année, qui contient un état récapitulatif des distributions depuis 1753 (3), il ne restait pour 1759 que 4 1/2 douzaines de jetons; le 9 novembre 1758, le collège décida d'en faire frapper de nouveaux, et si l'on ne pouvait se procurer le métal nécessaire, de distribuer à titre d'équivalent 16 escalins argent de change par demi-douzaine de jetons (4).

Une autre délibération, du 29 mars 1759 (5),

(1) *Resolutieb.*, n° 18, fol. 165 v°, n° 1.

(2) Fol. 29 v°.

(3) Fol. 26 v°, 27 r°.

(4) *Resolutieb* , n° 19, fol. 38 v°, 39 r°.

(5) *Ibid.*, fol. 41 r°, n° 8.

nous apprend que le collège des reneurs sollicita et obtint de la Jointe des monnaies l'autorisation de faire convertir 23 marcs d'argent, au titre de 11 deniers 4 grains de fin, en jetons. Cette opération, confiée à l'essayeur de la Monnaie, André Petit, produisit 1,333 jetons et coûta 229 £ 10 s. 5 gr. courant (1).

Il n'en restait plus que 10 1/2 douzaines en 1764. Une délibération du 24 novembre de cette année (2) autorise le receveur à en racheter à leur valeur; le même jour, celui-ci exhibe une lettre de la veuve Heylbrouck, offrant de vendre au collège les coins des jetons de la Prévôté; il est chargé d'en faire traiter le rachat par l'intermédiaire de l'essayeur Petit (3). Une ordonnance de paiement du 2 mars 1765 (4) nous apprend que la négociation avait abouti; André Petit toucha, tant pour lui que pour la veuve Heylbrouck, £ 3-0-0 gr. argent de change : il pouvait conserver le coin du droit et devait remettre celui du revers au receveur (5).

Il livra encore la même année 219 jetons pour lesquels il toucha £ 35-9-9 courant (6).

De 1753 à 1765, il fut donc frappé un total de 2,812 jetons au buste de Marie-Thérèse.

(1) Compte 1758-1759, fol. 26 v°, 27 r°.

(2) *Resolutieb.*, n° 19, fol. 121 v°, n° 6.

(3) *Ibid.*, fol. 122, n° 1.

(4) *Ibid.*, fol. 124 v°, n° 1.

(5) Ce coin est cité pour mémoire dans un grand nombre de comptes à partir de cette date.

(6) Compte 1764-1765, fol. 35, r°.

En voici la description :

Droit. MAR : TH : D : G : IMP : R : COM : FLA :. Buste de l'impératrice, à droite ; en-dessous H (Heylbrouck).

Revers : Dans un cartouche orné, l'écu de la Prévôté.

Ma collection. Argent.
Pl. IX, n° 4.

M. De Munter possède un exemplaire de ce jeton en cuivre jaune. Il existe de légères variétés du revers, dont 3 coins sont conservés au Musée archéologique de Bruges.

Le 12 septembre 1768, le receveur se trouve, une fois de plus, dépourvu de jetons et se plaint au collège de ce qu'il ne parvient pas à s'en procurer de vieux. Afin d'éviter les grands frais d'une nouvelle frappe, il est autorisé à majorer le prix de rachat à concurrence de 18 sous pièce (1).

Depuis cette époque jusqu'en 1780, la distribution se fit, soit à l'aide de vieux jetons, soit en numéraire.

Une nouvelle proposition de frappe émane du receveur, le 11 septembre 1780 (2) : il fait observer au collège que l'état prospère des finances de la Prévôté permettrait d'en couvrir facilement les frais. La proposition est agréée par les reneurs, et le greffier chargé de rechercher les rétroactes concernant la matière. La mort du receveur, arri-

(1) *Resolutieboecken*, n° 20, fol. 11, r° et v°.

(2) *Ibid.*, fol 21, v°.

vée le 18 octobre suivant, et celle de l'impératrice décédée à Vienne le 20 novembre, furent cause sans doute de ce que la proposition n'eût pas de suites immédiates.

Elle fut reprise en 1782. Entretemps, l'empereur Joseph II avait succédé à sa mère et avait été inauguré le 13 juillet 1781.

Le 11 mai 1782 (1), le receveur proposa de profiter d'un séjour qu'il devait faire à Bruxelles pour faire frapper des jetons qui seraient prêts pour la prochaine vérification des comptes; mais les circonstances étaient peu favorables, et l'affaire fut laissée en surséance. Le receveur n'en utilisa pas moins son séjour dans la capitale du Brabant pour y aller de sa petite enquête : le 22 mars 1783, le président en communiquait le résultat au collège (2).

Le prix du carreau était de 25 pistoles; quand les jetons étaient frappés dans une virole, la frappe revenait à 10 liards pièce, et leur valeur intrinsèque était alors de 9 florins 13 sous 2 liards la douzaine; mais les jetons frappés de cette manière étaient beaucoup plus beaux et avaient plus de relief que les anciens, comme le démontraient ceux qu'on avait fait en dernier lieu pour le Franc de Bruges.

Ces arguments convainquirent les reneurs; la frappe des jetons dans une virole fut décidée, et le

(1) *Ibid.*, fol. 231, r°.

(2) *Resolutieboecken*, n° 21, fol. 13, v°.

receveur chargé de mettre la chose à exécution.

C'est à Théodore van Berckel qu'il s'était adressé; la pièce que celui-ci produisit fut digne de son merveilleux burin, et clôtura glorieusement la série des jetons de la Prévôté de Saint-Donatien.

En voici la description :

Droit. JOSEPHVS II AVG · COM · FLANDRIAE. — Buste lauré de l'Empereur, à droite; en dessous : T. V. B. (Théodore van Berckel).

Revers. L'écu de la Prévôté, de forme ovale, entre deux branches de laurier, suspendu à un nœud de ruban.

Ma collection. Argent.
Pl. IX, nº 5.

Nous trouvons dans les comptes des renseignements complets sur la frappe de ces jetons :

En 1783, van Berckel fit une première fourniture de 445 pièces, pesant 13 marcs 2 onces 13 esterlins, au titre de 11 deniers 16 grains, pour lesquels il reçut, y compris les frais de frappe, 455 florins 9 sous, argent de change (1).

Le reste de la commande figure au compte de l'année suivante (2); il y est payé à van Berckel pour fourniture de 2,233 jetons (pesant 66 marcs 6 onces 5 esterlins, faisant au titre de 11 deniers 19 grains, 65 marcs 7 deniers 11 2/24 grains de fin,

(1) Compte 1782-1783, fol. 35. vº.

(2) Compte 1783-1784, fol. 32, rº et vº 33, rº.

à fl. 26-9-0 argent de change par marc de fin), fl. 1,735-13-0.

Les carrés, remis au receveur, coûtèrent fl. 225-0-0.

La frappe en virole, et le polissage, à 10 liards pièce coûtèrent fl. 239-5-0. Quelques frais accessoires, concernant le paiement, portèrent la dépense pour ces 2,233 jetons à fl. 2,206-10-6 argent de change.

Les comptes des années suivantes nous renseignent sur l'emploi des deux émissions, formant un total de 2,678 pièces. Les distributions ordinaires eurent lieu tous les ans jusqu'en 1793. Cependant les jetons pour 1788 ne furent remis aux reneurs qu'en 1789, et en 1790 on distribua ceux de l'année précédente et de l'année courante.

Il en restait 332 lorsque, le 26 juin 1794, la bataille de Fleurus décida de la réunion définitive de nos provinces à la République française.

La Prévôté, comme toutes les institutions de l'ancien régime, devait disparaître dans la tourmente révolutionnaire. Ses derniers comptes nous font assister au spectacle de son agonie.

La dernière distribution régulière eut lieu à l'occasion de la vérification du compte de 1793-1794 (1), le 27 septembre 1794 : 16 1/2 douzaines de jetons furent distribuées aux divers ayants droit.

Il restait un excédent de 134 pièces ; conformément à une résolution du collège, le receveur y

(1) Fol. 44.

ajouta 83 jetons rachetés aux reneurs de Pau et van Severen ; ces 217 pièces furent encore distribuées en remplacement d'une Livre qui était elle-même le prix de rédemption d'un repas : l'évêque, le bailli, le président, le greffier, le receveur, le curé, les 25 reneurs en reçurent chacun 7 (1).

En 1795, le compte fut encore vérifié en présence du collège, de la manière accoutumée, et comme il ne restait pas de jetons, chacun reçut £ 1.0.0 en numéraire.

Le 8 février 1796, le receveur remettait ses comptes à l'administration centrale du département de la Lys, conformément à l'arrêté du 25 fructidor an VI, pour être dûment examinés, clôturés et liquidés.

Beaucourt de Noortvelde dit, dans sa *Description de la Prévôté* (p. 237) (2), qu'à l'instar des échevins du Franc, chaque reneur était muni d'un jeton appelé « *Lotpenninck* » (du flamand « *loten* », tirer au sort), portant d'un côté les armes de la Prévôté et de l'autre le nom du reneur.

Ces jetons, qui étaient gravés au burin sur un flan lisse, servaient à désigner par le sort les reneurs, soit pour la composition des « saisons », soit pour les enquêtes civiles ou criminelles, les inspections de routes, de cours d'eau, de marchés, les auditions de comptes des receveurs

(1) *Ibid.*, fol. 57.

(2) M. le comte de Limburg-Stirum a attiré l'attention des numismates sur ce passage de Beaucourt dans la *Revue* de 1867, p. 436.

subalternes, les conférences avec d'autres magistrats, les devoirs relatifs au « coup de l'Espier », etc.

Nous les trouvons mentionnés souvent dans les comptes et les registres aux résolutions de la Prévôté.

Le 7 mars 1639, le collège décide « de faire faire pour chaque reneur un « lotpenninck » d'argent, aux frais de la seigneurie, pour tirer au sort chaque fois que des commissaires devront être commis à la requête des parties » (1). Ces jetons, au nombre de 18, figurent au compte de 1638-1639 (2). Ils furent exécutés par l'orfèvre Christophe de Coninck, et portaient sur une face les armes de la Prévôté, sur l'autre, celles du reneur.

De nombreux lotpenningen figurent dans les comptes des années suivantes.

Une résolution du collège du 1er février 1689 (3) charge le receveur de faire faire « cinquante jetons de cuivre, avec les noms de tous les reneurs, sans armoiries, pour tirer au sort. » L'excédent devait rester en blanc pour être distribué aux nouveaux reneurs à l'avenir.

Ces jetons figurent au compte de 1688-1689 (4); ils furent payés à l'orfèvre Pierre Cools. En 1709-1710, 50 nouveaux jetons, cette fois en argent,

(1) *Resolutieboecken*, n° 9, fol. 23, v° n° 2.

(2) Fol. 32, r°.

(3) *Resolutieboecken*, n° 12, fol. 81, v°, n° 1.

(4) Fol. 79, v°.

furent payés à l'orfèvre J.-F. Boudens (1), 12 à l'orfèvre N. de Mey en 1720 (2), 55 à l'orfèvre J. Hermans en 1762 (3), 24 à l'orfèvre Petit en 1788 (4). Il en restait encore 16, n'ayant pas servi, au receveur en 1795 (5).

Nous reproduisons 3 lotpenningen en argent sous les nos 6, 7 et 8 de la planche IX. La première de ces pièces, qui fait partie du médailler de Mgr Bethune, à Bruges, semble, par son style, dater du commencement du XVIIIe siècle. Elle a appartenu vraisemblablement à Amat Zoetaert, greffier de Damme, Houcke et Muenikenrede, reneur de 1699 à 1734.

M. J.-B. Coppieters 't Wallant, à Bruges, a bien voulu mettre à notre disposition, pour les publier, les deux autres, qui font partie de sa collection.

La première (n° 7) a appartenu soit à Louis de la Villette, reneur de 1764 à 1786, soit à Liévin de la Villette, reneur depuis 1786 jusqu'à la Révolution.

La seconde provient d'un ancêtre direct du propriétaire actuel. C'est le dernier lotpenning qui ait été confectionné. J.-B. Coppieters 't Wallant, à qui il était destiné, devint reneur le 24 septembre 1793 (6).

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

(1) Compte 1709-1710, fol. 58, v°.
(2) Compte 1719-1720, fol. 65, r°.
(3) Compte 1761-1762, non paginé.
(4) Compte 1787-1788, fol. 23, r° et v°.
(5) Compte 1794-1795, fol. 25, r°.
(6) *Resolutieboecken*, n° 22, fol. 68, v°.

MÉLANGES.

La collection des *Monographien des Kunstgewerbes*, éditée par H. Seemann, vient de s'augmenter d'un volume consacré par M. Cornelius von Fabriczy aux *Medaillen der italienischen Renaissance*, qu'il divise en deux périodes : le *Quattrocento* et le *Cinquecento*. Cet ouvrage est à signaler à cause des attributions nouvelles, assez nombreuses, proposées par M. von Fabriczy. Ces attributions nouvelles ne seront sans doute pas toutes admises, mais toutes méritent l'attention à cause de la profonde connaissance du sujet dont elles témoignent chez leur auteur.

A. DE W.

M. Patey, graveur de la Monnaie de Paris, a présenté au ministre des finances de la République française la maquette des « jetons de caisse » en nickel destinés à remplacer, à la Guadeloupe, les petites coupures de papier-monnaie qui y ont eu cours jusqu'à présent. S'inspirant de types appartenant aux collections ethnographiques du Museum d'histoire naturelle, M. Patey a gravé, au droit de cette pièce, un profil de caraïbe, ancêtre autochtone des Guadeloupiens. Le front ceint d'une couronne de métal hérissée de plumes, ce sauvage, au nez busqué, à la lèvre proéminente, porte aux oreilles le *caracolli* et, au cou, un collier de dents et de griffes de fauves. Légende : *République française — Guadeloupe et dépendances*. Au revers, une pousse de canne à sucre, toute droite, achève de donner à

la pièce un aspect de couleur locale très curieux. Ce côté porte l'inscription : *Bon pour* 50 *centimes contre valeur déposée au Trésor*, 1903.

FRÉD. A.

Nous lisons dans la *Revue de Numismatique :*

« Le projet d'abord annoncé, puis démenti, de l'ouver-
» ture d'un magasin de vente des Manufactures et Ateliers
» d'art de l'État (français) au boulevard des Italiens, der-
» rière l'Opéra-Comique, a été enfin suivi d'exécution.

» Dès à présent, les promeneurs peuvent contempler les
» élégants étalages de vases de Sèvres disposés côte à côte
» avec les œuvres de nos médailleurs, qu'on pourra se pro-
» curer dans ce magasin, au coin de la rue Favart, comme
» à la Monnaie. »

A. DE W.

Pour commémorer le Congrès international des académies, le gouvernement français a décidé de faire frapper une plaquette qui sera offerte aux membres du Congrès, c'est-à-dire aux savants les plus illustres du monde entier. Le modelage et la gravure de cette plaquette ont été confiés au graveur Vernon.

FRÉD. A.

LUIGI RIZZOLI, junior, *I Sigilli nel Museo Bottacin di Padova*, secc. XIII-XVI. Stabilimento della Società cooperativa tipografica. Padova, 1903, gr. in-8°, 145 p., XIV planches.

La collection sigillographique du Musée Bottacin à Padoue comprend 666 sceaux, dont 13 appartiennent au

XIIIe siècle, 68 au XIVe, 36 au XVe et 46 au XVIe; les autres sont postérieurs.

M. Rizzoli ne s'est occupé que des premiers, qu'il décrit et commente avec autant de soin que de science et de sagacité.

L'importance de ce travail, au point de vue de l'histoire, de l'héraldique, de la paléographie, des institutions civiles et religieuses, est incontestable; aussi M. Rizzoli, en réunissant en un volume luxueusement édité et illustré les divers articles publiés par lui sur la matière dans le *Bollettino del Museo Civico di Padova*, a-t-il rendu un réel service à la science italienne.

Une excellente table des noms cités complète utilement le catalogue des sceaux du Musée Bottacin.

A. DE W.

Une trouvaille d'environ 3,700 petits bronzes romains du milieu de IVe siècle, en grande partie des empereurs Constant Ier et Constance II, a été faite au commencement du mois de mars dernier à Croydon, ville ancienne du comté de Surrey (Angleterre).

FRÉD. A.

Le 2 août a eu lieu à Louvain une brillante manifestation en l'honneur du savant archiviste de la ville, M. Édouard van Even. On a offert à notre confrère, car M. van Even est le plus ancien membre correspondant regnicole de la Société, son portrait peint par M. Omer Dierickx, et M. Henot, président du Comité organisateur, a retracé en un éloquent discours la belle carrière scientifique du vénérable académicien.

Toutes nos félicitations à M. van Even.

A. DE W.

Les livraisons 2 et 3 du tome VII du *Dictionnaire des figures héraldiques*, du comte Théodore de Renesse, viennent de nous parvenir. Elles clôturent cet important travail, qui place M. de Renesse parmi les premiers héraldistes du temps. Son ouvrage fait honneur à la science belge.

A. DE W.

Trouvaille de monnaies à Moorslede (Flandre occidentale).

Il y a quelques mois des ouvriers, en dérodant un bois situé dans la commune de Moorslede, ont trouvé un pot de grès rempli de pièces d'or de la fin du XIVe et du commencement du XVe siècle. Ce trésor qui comprenait, dit-on, près de 800 pièces, contenait entre autres des nobles d'or de Richard II, roi d'Angleterre, avec la devise : *Jhs autem transiens per medium illorum ibat*, et des lions d'or de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

Il serait intéressant de pouvoir faire la description de cette trouvaille, qui est restée presque en son entier entre les mains du propriétaire du bois.

Cte L. S.

La ville de Bruxelles a chargé le talentueux sculpteur De Rudder de modeler un insigne destiné à être remis aux petits employés des services communaux du gaz, de l'électricité, de l'hygiène, aux fontainiers et aux ouvriers de la voirie.

L'œuvre, qui offre au droit les armes de la ville, Saint-Michel vainqueur du dragon, est d'une facture élégante et originale. Il en sera frappé en or pour vingt-cinq ans de service et en argent pour dix ans.

A. DE W.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

American Journal of Numismatics, vol. 37, n° 3. — M. LE COMD'T J. SILVESTRE. The coins and medals of Annam. — G. C. H. Devices on Turkish coins. — P. C. W. Platinum coins. — Scandinavian mint marks. — DOMINICK. Canadian coronation medal. — R. STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine. — NICHOLS. Medals of the grand army. — BENSON. A cabinet of greek coins. — MARVIN. Masonic medals. — R. M. L. — A note on the revival of medallic art in Europe. — C. P. N. The McKinley Medal. — MARVIN. Medals of Boer generals. — Varia.

Blätter für Münzfreunde, 1903, n° 5. — — H. BUCHENAU. Ein Beitrag zur Beurteilung der « Wetterauer » Brakteaten. — E. FISCHER. H. Friedrich v. Minden contra Münzmeister M. Reimann. — Verdienstmedaille des Bistums Fulda von 1796. — Varia.

N°s 6, 7. — KULL. Merkwürdige Münzen der pfälzischen Wittelsbacher. — H. B. Die Maienfestbrakteaten des Weimarer Künstlervereins. — WEINMEISTER. Die Münzen der kaiserlichen Burg Friedberg in der Wetterau. — OTT. Die Herderplakette der Loge « Amalia » zu Weimar. — Ueber einen schlesischen Pfennigfund aus dem XII. Jahrhundert. — Varia.

Bulletin international de numismatique, t. II, n° 2. — MOWAT (R.). Le V couronné en contremarque sur un sou belge. — TACCHELLA (D -E). Monnaie de Pautalia avec exemples d'iotacisme. — BLANCHET (A.). Le triskeles sur les monnaies de la Sicile. — Trouvailles. — Sociétés. — Musées. — Nouvelles diverses. — Bibliographie.

Berliner Münzblätter. n° 18. — BAHRFELDT (M.). Ueber die Chronologie der Münzen des Marcus-Antonius. — Nachträge zu Dannenbergs « die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit ». — BAHRFELDT (E.). Friedrichs des Grossen Banko-, Albertus- und Levantiner-Thaler. — GRIMM (E.). Münzen und Medaillen der Stadt Rostock. — Varia.

N° 19. — Q. PERINI. Ueber einen unedirten Halb-Ducaton des Sirus Austriacus von Correggio. — E. BAHRFELDT. Der Hacksilberfund von Alexanderhof (suite). — Nachträge zu Dannenbergs, etc. — M. BAHRFELDT. Ueber die Chronologie der Münzen des Marcus-Antonius. — C. v. KÜHLEWEIN. Berliner Medaillen. — E. BAHRFELDT. Friedrichs des Grossen Banko-, Albertus- und Levantiner-Thaler. - Varia.

N° 20. — E.-J. HAEBERLIN. Corpus numorum aeris gravis. — F. FRIEDENSBURG. Erdichtete Medaillen. — M. BAHRFELDT. Ueber die Chronologie der Münzen des Marcus-Antonius. — H. BEHRENS. Münzen der Stadt Lübeck. — Neue Medaillen und Münzen. — Varia.

Francfurter Münzzeitung, n° 30. — P. JOSEPH. Die niederländischen und belgischen Münzen des Aachener Fundes. — P. JOSEPH. Zwei Schaumünzen der Grafen von Zimmern. — P. JOSEPH. Eine Plaquette auf die Grossherzogin von Sachsen-Weimar. — PERINI. Ueber die Münzsammlung des Königs von Italien. — P. JOSEPH. Das italienische Münz-Ausfuhrgesetz. — Mitteilungen.

N°s 31 32. — LUSCHIN VON EBENGREUTH. Die Wiener und Grazer Pfennige im Aachener Münzschatz. — SCHRÖDER. Numismatische Miscellen aus der altdeutschen Litteratur. -- Varia.

Gazette numismatique française, 4e livraison, 1902. — MAZEROLLE. V.-M. Borrel (1804-1882). Biographie et catalogue de son œuvre. — PROU. Notice de l'exemplaire du registre de Lautier, conservé à la Bibliothèque du Vatican. — EVRARD DE FAYOLLE. Médailles et jetons municipaux de Bordeaux. — LACRONIQUE. Appendice à l'étude sur les jetons de l'Académie royale de chirurgie.— DENISE. Le concours de l'an XI. — DENISE. La discussion de la loi de Germinal an XI. — Comptes rendus. — Périodiques. — Nouvelles diverses.

Mittheilungen des Klubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien, no 155. — J. ADAM. Ueber numismatische Denkmäler aus dem Freiheitskämpfen 1812 bis 1814. Musiker-Medaillen. — Varia. (1 planche.)

No 156. — E. V. ZAMBAUR. Ueber die dekorative Kunst der Araber, insbesondere auf ihren Münzen.— J.-C. ADAM. Ueber numismatische Denkmäler aus den Freiheitskämpfen 1812-1814. — Musiker-Medaillen. — Medaillen von R. Neuberger, 1 planche. — Varia.

No 157. — E. V. ZAMBAUR. Ueber die dekorative Kunst der Araber, etc.— Musiker-Medaillen. — E. V. ZAMBAUR. Die Numismatik in der Schule. — Varia.

Monatsblatt der Numismatischen Gesellschaft in Wien. — No 238. — RICHTER (G.). Die Jüdischen Münzen bis zum ersten Aufstande unter Kaiser Nero.— Ein Erzeugnis der Walzenprägung. — Krupp-Plaquette. — Varia.

No 239. — RICHTER (G.). Die Jüdischen Münzen, etc. (fin). — FORCHHEIMER (E.). Ueber einige auffallende Münznominale. — Varia.

No 240. — ERNST. Anton Scharff (Nécrologie). —

E. FORCHHEIMER. Ueber einige auffallende Münznominale (fin). — Varia.

Numismatisches Literatur Blatt (M. Bahrfeldt), nos 133, 134. — Inhaltzverzeichnis der numismastichen Zeitschriften. — Selbständige Publicationen und Münzverzeichnisse.

Spink and Son's Monthly Numismatic Circular, vol. XI, n° 126. — F-C. HIGGINS. Sketches of european continental history and heraldry for the use of numismatists (VII). — L. FORRER. Biographical notices of medallists, cte. — A. SPIGARDI. P.-A. Micheli. — PH. WHITEWAY. Coin gleanings. — Varia.

N° 127. — F. GNECCHI. Inedited coins, a rectification. — F.-C. HIGGINS. Sketches of european continental history and heraldry for the use of numismatists (VIII). — L. FORRER. Biographical notices of medallists, etc. — S.-H. HAMER. Notes on some interesting token books and their original owner. — Congresso internazionale de scienze storiche in Roma. — A. ROBERT. Médailles nouvelles. — A. R. Un monument à la mémoire de J. Mazzini. — P. J. Nicht Gersau. — Varia.

N° 128. — L. FORRER. Inedited coins (LVI). — L. F. The so-called Francfort « Judenpfenninge » issued probably between 1818 and 1822. — L. FORRER. Biographical notices of medallists. — PERINI (Q.). De alcune monete inedite della zecca di Merano. — Le jeton de la Guadeloupe. — Varia.

N° 129. — L. FORRER. Biographical notices of medallists, etc. — F.-C. HIGGINS. Sketches of european continental history and heraldry for the use of numismatics (IX). — Varia.

Zeitschrift für Numismatik, volume XXIV, livraison 1 et 2. — J. FRIEDLAENDER. J.-G. Benoni Friedlaender. —

H. DRESSEL. Erwerbungen des Kön. Münzcabinets in den Jahren 1898-1900. — H. VON FRITZE. Birytis und die Kabiren auf Münzen. —K. REGLING. Zur griechischen Münzkunde. — E. FIALA. Die Münzmeister der Herz. Braunschweig. — Lüneburgischen Communion. — Münzstätte zu Zellerfeld. — F. V. SCHRÖTTER. Die hannöverschen Goldgulden, 1748-56. — J. MENADIER. Ein Pfennig des Grafen Sigfrid von Nordheim.—Literatur. 5 planches.

Journal international d'archéologie numismatique, t. VI, trim. 1 et 2. — EARLE FOX. Colonia Laus Julia Corinthus. — ROUVIER. (J.). Numismatique des villes de la Phénicie. Tripolis. — MACDONALD (G). A new Syrian era. — ΚΩΝΣΤΑΝΤΟΠΟΥΛΟΥ (Κ.-Μ.). Βυζαντα κα μολυβδόβουλλα έν τῶ 'Εδν. Νομισμ. Μουσείῳ 'Αθηνῶν. — DATTARI (G.). Notes inédites de V. Langlois à l'ouvrage de J.-F. Tôchon d'Annecy. — ΞΑΝΘΟΥΔΙΔΟΣ (ΣΓ.-Α.). Κριστιανικαι ἀρκαιότητες έκ Κρήτης. — WACE (A.-J.-B.). An unpublished Pergamene tetradrachm. — ΣΒΟΡΩΝΟΥ (J.-N.). Ο ἀρκαιολογικες τησαυρός τῶν 'Αντίκυθήρων. — REGLING (C.). Lebedos-Ptolemaïs. — ΔΡΑΓΟΥΜΗ (ΣΓ.-Ν.). Προσδηφη εἰς τὸ ἄ'ρδφον : Στέμματα-Κληίδες-'Ομφαλός.

The Numismatic Chronicle, London, 1903, part I. — H. HOWORTH. The history and coinage of Artaxerxes III, his sotraps and dependants. — PH. NELSON. The coinage of William Wood. — C. JOHNSTON. Coinage of the East India Company. — Miscellanea.

La Gazette numismatique, n° 7. — F. ALVIN. Numismatique luxembourgeoise, Philippe II, roi d'Espagne (1592-1598). — JUSTICE et FAYEN. Essai d'un répertoire idéologique de la numismatique belge — Varia.

Nos 8 et 9. — ÉD. VAN DEN BROECK. Recherches sur les jetons de Jean de Froyère, receveur de Bruxelles au

XVe siècle. — BABELON. Histoire du Denier. — JUSTICE et FAYEN. Essai d'un répertoire idéologique de la numismatique belge pour les années 1883 à 1901. — Varia.

Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde, aflev. 3. — ZWIERZINA (W.-K.-F.). Nederlandsche penningen, 1864-1898, deel II. — TER GOUW (J.-E.). De munt in de volkstaal, II. — HOLLESTELLE (A.). Bouwstoffen voor eene geschiedenis van het nederlandsch geld- en muntwezen : Het schild = 216 plakken. — Varia.

Revue numismatique, Paris, 1903, trim. II. — PONCET (Dr E.). Oboles de Marseille et monnaie à légende nord-étrusque, à propos d'une trouvaille faite près de Valence. — BLANCHET (A.). L'influence de l'art grec dans le nord de la Gaule Belgique. — MOWAT (R,). Contributions à la théorie des contremarques romaines. — BABELON (E.). L'iconographie monétaire de Julien l'Apostat. — Mélanges.

Rivista italiana di Numismatica, vol. XVI, fasc. II. — LANZA (M.-C.). Spiegazione storica delle monete di Agrigento — BABELON (E.). Les monnaies de Septime-Sévère, de Caracalla et de Géta relatives à l'Afrique. — HAEBERLIN (J.). Corpus numorum aeris gravis. — GNECCHI (E.). Appunti di numismatica italiana : Uno scudo di G.-B. Spinola Principe di Vergagni. — CORRERA (L.). Osservazioni intorno ad una moneta di Neapolis. — AMBROSOLI (S.). A proposito delle cosidette « restituzioni » di Gallieno o di Filippo. — DE WITTE (ALPH.). Les relations monétaires entre l'Italie et les provinces belges au moyen âge et à l'époque moderne. — RICCI (S.). Relazione intorno ai lavori della Sezione numismatica al Congresso internazionale di scienze Storiche. — Cronaca.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale du 5 juillet 1903, au Palais des Académies à Bruxelles.

Sont présents : MM. le vicomte B. de Jonghe, *président;* le comte Th. de Limburg-Stirum, *vice-président;* Éd. Laloire, *bibliothécaire;* A. de Roissart, *trésorier;* Éd. Vanden Broeck, *contrôleur;* A. de Witte, *secrétaire;* le baron J. de Chestret de Haneffe, V. De Munter, le baron Surmont de Volsberghe, L. Naveau, G. de Schodt, E. Seeldrayers, A. Visart de Bocarmé, V. Lemaire et F. Alvin, *membres effectifs;* MM. Ch. Van der Beken, F. Donnet, J. Simonis, Ed. Lombaerts, F. Vermeylen, Ch. Hermans, P. Fisch, G. Bigwood, A. Michaux, G. Maus, L. Van den Bergh, G. Devreese, Ch. Gilleman et H. Le Roy (1), *correspondants regnicoles.*

Assiste à la séance : M. A. De Meunynck, *membre honoraire.*

Se sont excusés : Mgr le chanoine baron F. Bethune, *président d'honneur;* MM. Pety de Thozée, C. Picqué,

(1) Ces deux derniers membres entrent en séance après leur élection.

le baron LIEDTS, le baron BETHUNE, C. BAMPS, ED. PENY, le vicomte DE GHELLINCK-VAERNEWYCK et le lt-colonel O. TINNE, *membres effectifs;* MM. ED. LIÉGEOIS, A. MOYAUX, l'abbé A. LAMBO, le vicomte EUG. DE JONGHE, le baron PH. PRISSE, CH. LE GRELLE et le capitaine DUGNIOLLE, *correspondants regnicoles;* MM. le jonkheer M.-A. SNOECK, J.-A. BLANCHET et P. BORDEAUX, *membres honoraires;* Mlle MARIE DE MAN, MM. A. VERNIER, L. QUARRÉ-REYBOURBON, P.-J.-B. RUYS DE PEREZ, DE DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ, le jonkheer P.-L. VAN MEEUWEN, le jonkheer M.-F. BEELAERTS VAN BLOKLAND, C.-J. BEGEER, le comte DE GELOES D'EYSDEN et J. LEVY, *associés étrangers.*

Le Président remercie les membres d'avoir répondu en aussi grand nombre à la convocation du bureau. Il fait distribuer le jeton de présence à l'effigie de M. Renier Chalon et félicite l'auteur, M. Michaux, du mérite de son œuvre. (*Applaudissements.*)

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

Le trésorier, M. A. de Roissart, donne lecture

de son rapport sur la situation matérielle de la Société, qui reste brillante. M. le vicomte B. de Jonghe propose de voter de chaleureux remerciements au trésorier pour l'inlassable activité qu'il déploie dans ses fonctions. Cette motion est votée par acclamation.

M. A. de Witte, secrétaire, résume comme suit les travaux de la Société au cours du dernier exercice :

MESSIEURS,

Le volume de la *Revue belge de Numismatique*, publié en 1902 par les soins de notre Société, constitue le 58e de la série. Il compte 576 pages, 10 planches et 30 vignettes dans le texte.

Quelques mots à propos d'un trésor de monnaies romaines déterré à Gives, en 1883, dans la province de Liége, ouvre la série des mémoires. Ce petit trésor enfoui vers l'an 267 se composait de 264 pièces de Septime-Sévère (193-211) à Postume (258-267), parmi lesquelles cinq ou six variétés restées inconnues à Cohen. A l'occasion de cette trouvaille, M. Renard donne sur les découvertes de dépôts de monnaies romaines faites sur le territoire de la Belgique actuelle, d'utiles renseignements qui viennent compléter, dans une certaine mesure, le bel ouvrage de M. Blanchet : *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaules*.

La Revue a trop rarement à s'occuper de trouvailles pour qu'elle ne sache gré à M. Renard de lui avoir réservé son travail, d'autant qu'il constitue un excellent début d'écrivain numismate.

Un autre mémoire concernant la numismatique romaine a pour titre : *Une émission de monnaies en Gaule, sous Gallien, en* 262. Cette émission comprendrait diverses pièces portant des invocations à Mars, à Vulcain et à Segetia. Ces monnaies seraient allusives aux fléaux qui, à cette époque, dévastaient l'Italie et la Libye. M. Blanchet, auteur de ce remarquable travail, les croit frappées à Lyon, alors que cette ville était placée sous l'autorité de Gallien.

Quelques lignes adressées par M. le comte du Chastel à notre président, au sujet des prix élevés atteints dans les dernières ventes par les monnaies grecques et romaines de parfaite conservation, et une courte note de votre secrétaire : *Moules monétaires romains en terre cuite récemment découverts en Égypte*, viennent, avec une lettre de M. le prince Soutzo, dont nous avons déjà parlé dans notre dernier rapport, clore la partie de la *Revue* consacrée à la numismatique antique; car M. le comte du Chastel n'a accompagné d'aucun texte la planche sur laquelle il a fait reproduire quelques-unes des plus belles monnaies de la trouvaille de Karnak.

On sait que cette trouvaille d'aurei romains, dont on s'est quelque peu occupé en ces derniers temps, a été faite en janvier 1902, dans la Haute-Égypte; une seconde trouvaille de monnaies d'or romaines eut lieu, peu après, en mars 1902, à Aboukir, Or, voici qu'on annonce des bords du Nil une troisième trouvaille, toujours d'impériales romaines. Si ce bruit, car ce n'est encore qu'un bruit dont il nous a été impossible de vérifier l'authenticité, venait à se confirmer, il donneralt d'autant plus à réfléchir que les pièces qui composent ces trois trésors, viennent, nous affirme-t-on, se classer chronologiquement à la suite les unes des autres.

Qui vivra verra ! En attendant, la question n'est pour nous que d'un intérêt secondaire, car la numismatique antique compte malheureusement bien peu d'adeptes en Belgique.

La numismatique nationale, par contre, exerce sur les membres de notre Société une attraction toute spéciale et d'autant plus vive que le monnayage belge semble vraiment inépuisable en découvertes intéressantes. Tous les jours des pièces nouvelles viennent l'enrichir; citons cette année : *Un esterlin à tête inédit frappé à Poilvache par Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg*, et *Un demi-gros de convention frappé par Wenceslas Ier, duc de Luxembourg et Bohémond de Saarbruck, archevêque de Trêves*, publiés par M. Éd. Bernays. qui concentre ses recherches sur les monnaies namuroises et luxembourgeoises; *Deux Thalers de Charles de Croy, prince de Chimay, comte de Megen, époux de Marie de Brimeu, comtesse de Megen*, de la collection de M. le vicomte B. de Jonghe et une grande plaque à l'aigle de Jean de Bavière, dont la publication a permis à notre Président de résumer l'histoire de *Herck-la-Ville et son atelier monétaire*.

Mais ce n'est pas tout. M. Fréd. Alvin, que nous avons été heureux de voir choisi par le Gouvernement pour remplacer M. Camille Picqué, démissionnaire, à la tête du Cabinet des médailles, nous a donné les dessins de deux deniers inédits à la légende CELLA des collections de la Bibliothèque royale et, à leur suite, l'exposé de ses idées personnelles sur les *monnaies de Celles et le sceau du chapitre de Saint-Hadelin*.

Cet exposé a donné lieu, entre MM. Alvin et Schuermans à une joute scientifique que nous avons tous suivie avec le plus vif intérêt.

Enfin, M. De Meunynck, notre aimable et si sympathique confrère lillois, a eu l'obligeance de passer en revue, pour notre édification. *Les pièces uniques, rares ou inédites de la grande collection de Flandre, appartenant au Musée de Lille*, et nous nous sommes permis de proposer l'attribution à Otton, fils de Charles de France, de *deux monnaies des ducs de Lothier du commencement du XIe siècle.*

Quant à la numismatique étrangère, elle n'est malheureusement représentée, cette fois, dans la *Revue,* que par un seul article : *La numismatique du siège de Middelbourg de* 1572 *à* 1574. Il est juste de dire que cet article est de grande valeur. Nous le devons à Mlle de Man, dont vous connaissez depuis longtemps, Messieurs, le mérite comme numismate.

Nous n'avons pas à faire l'éloge du long et consciencieux travail, *Médailles gantoises,* de MM. Ch. Gilleman et A. Van Werveke, que le jury du prix Lombaerts a apprécié en le classant premier, et nous féliciterons M. Vermeylen d'avoir écrit *Quelques mots sur François Bertinet, à propos d'un médaillon de Louis XIV.*

Enfin, notre savant confrère, M. Germain de Maidy, nous a fait connaître *Une médaille inédite de Notre-Dame de Benoîte-Vaux*, qui avait échappé aux recherches de M. Maxe-Werly; M. Éd. Laloire nous a donné une bonne notice sur *Un jeton inédit de deux receveurs de Bruxelles de* 1467, et M. F. Donnet a commencé la publication d'un important travail sur *Les méreaux des brasseurs d'Anvers*, série numismatique unique en son genre et qui méritait d'être étudiée dans tous ses détails.

Un sceau-matrice d'Ernest de Merode, comte de Waroux, époux de Marie-Madeleine de Halewyn, par M. le

vicomte B. de Jonghe, constitue une utile contribution à l'étude des anciens sceaux de notre pays.

Notre appel de l'an dernier, Messieurs, n'a pas été vain. Les mélanges dus à la collaboration de MM. Blanchet, Meili, vicomte B. de Jonghe, Éd. Laloire, le comte A. du Chastel, Ch. Gilleman, A. van Werveke, Éd. Vanden Broeck, Hamal-Mouton, Ch. van der Beken, A. Visart de Bocarmé, sont plus nombreux et plus nourris que jamais; ils donnent à la *Revue* un caractère d'actualité dont l'intérêt n'échappera à personne.

La mort a été cruelle pour notre Société en 1902. Les nombreuses notices nécrologiques consacrées à la mémoire de MM. Léon Maxe-Werly, Christian-Jean van Eyken, le comte Georges de Nédonchel, Joseph Laugier, Adolphe Weyl, Constant De Muyser, Léonard-Pierre-Hubert Schols et Isaac Myer, par Mgr le chanoine baron F. Bethune, MM. Éd. Bernays et A. de Witte, ne le prouvent que trop, hélas!

Terminons ce rapport en rendant hommage au zèle déployé par M. Laloire dans la publication des médailles historiques de Belgique, qui constitue désormais un important supplément à notre *Revue*, d'autant plus prisé de nos lecteurs que le goût pour la médaille d'art tend de plus en plus à se répandre, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Le Président félicite M. de Witte du soin qu'il apporte, chaque année, à la rédaction de son rapport, puis il donne la parole au bibliothécaire, M. Laloire, qui s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Je crois de mon devoir de remercier d'abord la Société de Numismatique de m'avoir confié le poste de bibliothécaire. Je ferai tout mon possible pour m'en montrer digne.

Pour arriver à ce résultat, je ne puis mieux faire que de suivre l'exemple de mon prédécesseur, M. de Witte, qui, pendant plus de seize ans, s'est constamment attaché à accroître les richesses du dépôt qui lui était confié.

Conjointement avec M. deWitte, qui a continué ses fonctions jusqu'au 31 décembre dernier, nous avons pu classer la bibliothèque d'après le nouveau système, sur fiches ; les brochures et les volumes ont été examinés, étiquetés et numérotés : à chaque numéro correspond maintenant une fiche portant la description du livre. Il existe ainsi à la bibliothèque plus de 800 numéros, dont une bonne moitié comprend des portefeuilles contenant une dizaine de brochures au moins ; on peut donc évaluer à plus de 7,000 le le nombre total des publications.

Les revues et autres ouvrages, obtenus par échange, ont été également rangés par pays et par ville, suivant l'ordre alphabétique : j'en ai dressé aussi le catalogue sur fiches. D'autre part, M. de Witte a bien voulu encore classer la collection des médailles. Depuis 1902, la bibliothèque s'est enrichie, sans parler des périodiques, d'environ 180 volumes et brochures, 4 portraits, 65 médailles, 2 monnaies, 31 jetons et 3 poids monétaires, dons de divers membres de la Société.

Comme conclusion, on peut dire que la bibliothèque, au point de vue spécial de la numismatique, est riche et importante : je me permets de faire cependant encore appel à la générosité des membres, soit pour leurs publica-

tions futures, soit pour les ouvrages qu'ils auraient en double.

Et pour terminer, Messieurs, je forme le vœu de vous voir recourir plus souvent à des sources si précieuses.

Le Président remercie M. Laloire. (*Applaudissements.*)

Il est procédé ensuite aux élections aux places vacantes de membres effectifs, correspondants regnicoles et honoraire. Elles donnent le résultat suivant :

Membres effectifs, en remplacement de M. Bequet, démissionnaire, et de M. Ch. van Schoor, décédé: MM. Charles Van der Beken, contrôleur des monnaies, à Bruxelles, et M. F. Donnet, secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, à Anvers.

Membres correspondants regnicoles en remplacement de MM. Van der Beken et Donnet, élus membres effectifs, et de MM. Gautier de Rasse et Rasquin, démissionnaires: MM. Charles Gilleman, professeur à l'Athénée, à Gand ; Hippolyte Le Roy, sculpteur-médailleur, à Gand; Hamal-Mouton, numismate, à Péry-Trooz, près de Liége ; et le comte Eugène du Monceau de Bergendael, docteur en droit, à Grez-Doiceau.

Membre honoraire, en remplacement de M. Louis Blancard, décédé: Mlle Marie de Man, à Middelbourg, Pays-Bas.

MM. Van der Beken, Donnet et Le Roy remercient et promettent à la Société leur concours dévoué.

Le Président fait partie de droit de la commission directrice de la *Revue* (art. 17 des statuts). Les deux autres membres, MM. le comte Th. de Limburg-Stirum et A. de Witte sont réélus par acclamation.

La direction de la *Revue belge de Numismatique* pour l'année 1904, comprendra donc :

MM. le vicomte B. de Jonghe,
le comte Th. de Limburg-Stirum,
Alph. de Witte.

M. le Vte de Jonghe, conformément à l'ordre du jour, dépouille ensuite la correspondance :

Lettre de l'administration des chemins de fer concernant la réduction accordée aux sociétés en voyage (à prendre en considération); lettre de la Société belge d'Astronomie touchant un projet de formation d'une bibliothèque collective des sociétés savantes de Belgique (sans suite), lettre de la Carnegie Institution à Washington, demandant, pour la publication d'un manuel des sociétés savantes, des renseignements sur la Compagnie et sur son organisation. Ces renseignements ont été envoyés par le Secrétaire.

M. le Président annonce que le bureau a désigné M. F. Donnet pour représenter la Société au Con-

grès de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique, qui se tiendra à Dinant en août prochain, et prie l'assemblée de ratifier ce choix, ce qui est fait sans observation; puis il donne lecture du rapport de M. le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck, absent, délégué de la Société au Congrès archéologique de France, qui vient d'avoir lieu à Poitiers. Voici ce rapport :

Le Congrès archéologique de Poitiers a surtout eu pour but, cette année, d'étudier la période romane si merveilleusement représentée à Poitiers par une série de belles églises fort bien conservées, parmi lesquelles il faut citer en première ligne l'église Saint-Hilaire, Notre-Dame-la-Grande, l'église Sainte-Radegonde et la cathédrale pour une partie, ainsi que Montierneuf.

Les diverses excursions organisées par la direction du Congrès nous ont aussi fait voir ce que l'art roman a produit de plus beau dans le Poitou : les trois églises si curieuses de Parthenay ; l'église Saint-Savin avec ses voûtes ornées de peintures uniques en France, les églises de Chauvigny, de Montmorillon, avec son octogone si ancien auquel on avait primitivement attribué une origine druidique, mais que les archéologues ont ramenée à une période beaucoup plus récente; l'église du Dorat, avec son singulier portail polylobé, la vieille église Saint-Généroux, qui, avec son mur mérovingien clôturant le transept, est considérée comme la plus vieille église rurale de France, et tant d'autres monuments précieux de l'art roman, dont l'étude est des plus intéressante pour les archéologues.

Mais au point de vue spécial qui nous intéresse, je n'ai

pu que constater deux riches collections numismatiques, dont l'une appartient au Musée de la ville et l'autre à l'un des musées de la Société des Antiquaires de l'Ouest, société bien vivante et active, qui, non contente d'avoir complètement rempli un premier local qu'elle possédait, a, par voie d'annexion scientifique, déjà de quoi remplir deux autres vastes locaux.

Le temps m'a manqué pour étudier en détail les belles collections numismatiques de Poitiers, lesquelles sont naturellement plutôt locales, mais je vous citerai spécialement comme curiosité, au musée de la ville, dans le don fait par M. Babinet et consistant en une belle série de monnaies grecques en or, une monnaie de Syracuse d'un type très beau ; elle a servi pour la frappe de la pièce de cinq francs de 1870 : Tête de la République couronnée d'épis et de feuilles de lauriers et de chêne. M. Babinet, alors encore en possession de sa collection, a prêté son exemplaire à la Monnaie, et M. Oudiné s'en est servi pour la gravure de la première pièce de la République de 1870.

J'ai cru intéressant de signaler cette origine, probablement peu connue, de la pièce française, à nos savants confrères. Actuellement, les timbres-quittance français ont seuls conservé ce type, copié sur une monnaie grecque, appartenant à un collectionneur de Poitiers. (*Applaudissements.*)

Lectures et communications.

M. Vermeylen exhibe la médaille gravée par lui en commémoration de l'inauguration, à Arlon, du monument, dont il est l'auteur, élevé, en cette

ville, à la mémoire M. Orban de Xivry, gouverneur de la province de Luxembourg. Il soumet, ensuite, à l'appréciation de l'assemblée une médaille, œuvre de M. F. Dubois, frappée en l'honneur de M. Rombaux, inspecteur général de l'enseignement industriel et professionnel au ministère de l'Industrie et du Travail.

M. de Witte fait circuler une médaille modelée par M. G. Devreese et six médailles aux effigies de LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Albert de Belgique, de M. le baron Lambermont, de M. Delbeke, député d'Anvers et de Mme Delbeke, gravées par M. Louis Dupuis, que M. Paul Fisch offre à la Société.

Enfin, M. van der Beken dépose sur le bureau, pour les collections de la Compagnie, deux monnaies égyptiennes de nickel et deux de bronze, frappées à la Monnaie de Bruxelles.

M. de Witte montre encore une plaquette et un insigne destinés à rappeler la visite de S. A. R. le Prince Albert de Belgique à Mariemont, que M. Warocqué a fait graver par M. Rombaux et dont il fait hommage à la Société, et M. Lombaerts fait voir une empreinte métallique d'une médaille satirique ancienne devenue fort rare.

M. Fréd. Alvin, membre effectif, donne lecture d'une courte note concernant un écu d'or de Walram de Juliers, archevêque de Cologne, dont l'unique exemplaire à lui connu est conservé au

Cabinet numismatique de l'État belge. (*Applaudissements.*)

Le Président exprime le désir de voir publier un jour, dans la *Revue belge de Numismatique*, cette rarissime et intéressante monnaie.

M. L. Naveau, membre effectif, fait part à ses confrères du résultat de ses recherches touchant un double daler inédit de Ferdinand de Bavière, évêque et prince de Liége de 1612 à 1650. Ce travail sera publié dans la *Revue*.

M. A. de Witte, secrétaire, montre quelques curieux souvenirs de la Révolution brabançonne : une bonbonnière, un éventail sur lequel sont peints les portraits de Henri-Nicolas van der Noot et du pensionnaire des États de Brabant de Cock, un foulard ayant à chacun de ses coins un médaillon à l'effigie de van der Noot. Il donne au sujet de ces objets quelques renseignements et termine en faisant circuler un grand médaillon coulé en bronze et retouché au burin. Ce médaillon, de 175 millimètres sur 135, offre le portrait de l'empereur Léopold II, admirablement modelé par T. van Berckel, le célèbre graveur de la Monnaie de Bruxelles. Il est probable qu'il a été fait pour servir de modèle pour les monnaies à l'effigie de Léopold qui devaient être frappées dans les Pays-Bas autrichiens, si la mort prématurée de ce souverain n'en avait pas empêché l'émission.

M. Lemaire, membre effectif, communique à l'assemblée une sorte d'*ex libris* aux armes des van Berckel, qu'il vient de trouver parmi les gravures de sa collection. Cette pièce intéressante porte comme inscription :

de H^R^ en M^R^
Iohan Van Berckel
1710.

M. le comte de Limburg-Stirum croit que cette pièce a été découpée d'une de ces nombreuses cartes, dites des Polders, éditées en Hollande. Les armes dont il s'agit sont bien celles que portait Théodore van Berckel. Elles concernaient sans doute un des ancêtres du fameux artiste de Bois-le-Duc.

M. le vicomte B. de Jonghe, président, donne lecture d'une étude ayant pour titre : *l'Emploi du type du Lion sur les monnaies grecques proprement dites*, et fait circuler des empreintes en plâtre des principales monnaies qu'il cite dans son travail.

Saisissant cette occasion, M. Lemaire propose d'obtenir du Gouvernement et des collectionneurs qu'ils laissent mouler les pièces les plus importantes des séries qu'ils possèdent. Ces moulages seraient déposés dans les écoles où ils serviraient à former le sentiment artistique des élèves et éveilleraient, peut-être, en eux le goût de la numismatique.

M. Lemaire rappelle qu'il a déjà émis cette idée lors du Congrès international de numismatique de Bruxelles; il espère que cette fois sa proposition ne restera pas sans effet.

La séance est levée à midi et demi.

Le secrétaire, *Le président*,

ALPH. DE WITTE. Vicomte B. DE JONGHE.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1er OCTOBRE 1903.

MEMBRES D'HONNEUR.

S. M. VICTOR-EMMANUEL III, ROI D'ITALIE — 22 avril 1892.

S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE Philippe DE SAXE-COBOURG ET GOTHA, DUC DE SAXE. . . . . — 7 juillet 1878.

S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO, ALBERT Ier . . . — 24 novembre 1889.

S. A. MONSEIGNEUR LE PRINCE Pierre DE SAXE-COBOURG ET BRAGANCE. — 26 novembre 1891.

S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE Louis-Alexandre DE BATTENBERG, 4, Hanscrescent, Londres, C. W. . . . . — 21 avril 1901.

MEMBRES HONORAIRES (1).

MM.

TEIXEIRA DE ARAGÃO, directeur du cabinet des médailles de S. M. le Roi de Portugal, à Lisbonne . . . . . — 2 juillet 1871.

KARABACEK (LE Dr ET PROFESSEUR Josef) directeur de la Bibliothèque impériale et secrétaire de l'Académie impériale et royale des Sciences, Seidlgasse, 41, à Vienne, III . . . . . — 7 juillet 1872.

SCHLUMBERGER (Gustave), membre de l'Institut, avenue d'Antin, 27, à Paris. . . . . — 7 juillet 1878.

(1) Le nombre des membres honoraires est limité à vingt-cinq.

DE BARTHÉLEMY (**Anatole**), membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris. . . . 3 juillet 1881.

CARON (**Émile**), avoué honoraire, boulevard Haussmann, 36, à Paris . . . . . 1er juillet 1888.

DANNENBERG (**Hermann**), magistrat, président d'honneur de la Société de numismatique de Berlin, Lessingstrasse, 8, à Berlin, N. W. . — —

BABELON (**Ernest**), membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30, à Paris . . . . . — —

EVANS (**John**), président de la Société des antiquaires et de la Société anglaise de numismatique, correspondant de l'Institut de France, Nash Mills, Hemel Hempstead, Angleterre. . 24 novembre 1889.

HILDEBRAND (**Hans**), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Suède, directeur des musées d'antiquités de l'État, Storgatan, 24, à Stockholm. . . . . 5 juillet 1891.

LUSCHIN VON EBENGREUTH (LE Dr ET PROF. CHEVALIER **Arnold**), membre de l'Académie impériale et royale des Sciences à Vienne, ancien doyen de l'université de Gratz, l'hiver : Merangasse, 15 ; l'été : Quellengasse, 4, à Gratz (Autriche) . . 3 juillet 1892.

PAPADOPOLI (LE COMTE **Nicolas**), sénateur, président de la Société italienne de numismatique, palais Papadopoli, Grand Canal, San-Silvestro, à Venise . . . . . — —

JOSEPH (**Paul**), professeur, Schifferstrasse, 88, Sachsenhausen, à Francfort-sur-Mein. . . . 2 juillet 1893.

GNECCHI (**Francesco**), directeur de la *Revue italienne de Numismatique*, via Filodrammatici, 10, à Milan (Italie) . . . . . — —

IMHOOF-BLUMER (LE Dr **Frédéric**), à Winterthur (Suisse) . . . . . 1er juillet 1894.

Bahrfeldt (**Max**), Lt-Colonel au 5e régiment de fusiliers n° 36, Kronprinzenstrasse, 6, Halle a/S	1er juillet 1894.
Von Ernst (le chevalier **Charles**), conseiller supérieur des Mines de l'État, Ungargasse, 3 à Vienne (Autriche).	— —
Snoeck (le jonkheer **M.-A.**), chambellan de S. M. la reine des Pays-Bas, à Hintham.	19 juillet 1896.
De Meunynck (**Auguste**), membre du comité directeur du musée numismatique, rue Masséna, 23, à Lille.	17 juillet 1898.
Blanchet (**J.-Adrien**), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, membre résident de la Société des antiquaires de France, avenue Bosquet, 40, à Paris (VIIe)	2 juillet 1899.
Bordeaux (**Paul**), avocat, boulevard Maillot, 98, à Neuilly s/Seine, France	1er juillet 1900.
Morin-Pons (**Henri**), banquier, rue de la République, 2, à Lyon.	7 juillet 1901.
Barclay v. Head, conservateur au British Museum, à Londres	— —
Svoronos (**Jean-N.**), directeur du Musée national de Numismatique, rue Cyclobore, 4, à Athènes.	6 juillet 1902.
Roty (**Oscar**), graveur-médailleur, membre de l'Institut, rue Mirabeau, 1, à Paris	— —
de Man (Mlle **Marie**), rue Saint-Pierre, 39, à Middelbourg (Zélande)	5 juillet 1903.

MEMBRES EFFECTIFS (1).

MM.	
Bethune (monseigneur le chanoine baron **F.**), prélat domestique de Sa Sainteté et archidiacre du chapitre de la cathédrale de Bruges, rue d'Argent, 40, à Bruges	Fondateur.
Pety de Thozée (**J.**), agent diplomatique et consul général de Belgique, à Sophia . . .	4 juillet 1852.

(1) Le nombre des membres effectifs est limité à trente-cinq.

PICQUÉ (Camille), ancien conservateur du cabinet des médailles à la Bibliothèque royale, rue Dupont, 70, à Schaerbeek	8 juillet 1860.
VANDEN BROECK (Édouard), rue du Commerce, 70, à Bruxelles	3 juillet 1864.
DE LIMBURG-STIRUM (LE COMTE Thierry), sénateur, rue de la Loi, 166, à Bruxelles	7 juillet 1867.
DE JONGHE (LE VICOMTE Baudouin), rue du Trône, 60, à Ixelles.	4 juillet 1869.
LIEDTS (LE BARON), rue de la Loi, 88, à Bruxelles.	3 juillet 1870.
DE CHESTRET DE HANEFFE (LE BARON Jules). membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, rue des Augustins, 31, à Liége . .	2 juillet 1871.
DE ROISSART (Amédée), conseiller à la Cour d'appel, avenue de la Couronne, 12, à Ixelles.	7 juillet 1878.
CUMONT (Georges), avocat, rue de l'Aqueduc, 19, à Saint-Gilles	2 juillet 1882
BETHUNE (LE BARON Jean-Baptiste), gouverneur de la Flandre occidentale, à Bruges.	5 juillet 1885.
BAMPS (Constant), docteur en médecine, rue Maegdendries, à Hasselt.	— —
DE WITTE (Alphonse), rue du Trône, 55, à Ixelles.	4 juillet 1886.
PENY (Edmond-Ph.-A.), ingénieur, à Morlanwelz.	3 juillet 1887.
DE MUNTER (Victor), agent de la Banque nationale de Belgique, Lei, 15, à Louvain. . . .	— —
SURMONT DE VOLSBERGHE (LE BARON), sénateur, ancien Ministre de l'Industrie et du Travail, à Ypres	7 juillet 1889.
VAN EERSEL (LE LIEUT.-COLONEL CHEVALIER Léop.), villa Jeannette, cap d'Antibes (Alpes-Maritimes), France	24 novembre 1889.
NAVEAU (Léon), au château de Bommershoven (par Jesseren)	— —
COGELS (Paul), château de Boeckenberg, à Deurne lez-Anvers.	6 juillet 1890.
DANIËLS (L'ABBÉ Polydore), au château de Vogelsanck, par Zolder (Limbourg)	— —

DE SCHODT (Georges), avocat, rue de Londres, 5, à Ixelles . . . . . 5 juillet 1891.

MOENS (Jean), avocat, à Lede, près d'Alost, Flandre orientale. . . . . — —

DUBOIS (Fernand), sculpteur et médailleur, rue du Mont-Blanc, 69, à Saint-Gilles. . . . . 3 juillet 1892.

SEELDRAYERS (Émile), artiste-peintre, rue Potagère, 123, à Saint-Josse-ten-Noode . . . . . 2 juillet 1893

VISART DE BOCARMÉ (Albert), rue Saint-Jean, 16, à Bruges . . . . . — —

WALLAERT (Ém.), docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 73, à Saint-Josse-ten-Noode. . . . — —

LEMAIRE (Victor), médailleur, boulevard du Chemin de fer, 21, à Gentbrugge-Gand. . . . . — —

WILLEMS (Joseph), notaire, à Saint-Trond . . . 1er juillet 1894.

DE GHELLINCK-VAERNEWYCK (LE VICOMTE), rue de l'Industrie, 15, à Bruxelles. . . . . — —

TINNE (O.), lt-colonel, 91, rue Solvyns, à Anvers. 7 juillet 1895.

DELBEKE (A.) avocat, membre de la Chambre des Représentants, rue de l'Empereur, 9, à Anvers. — —

ALVIN (Fréd.), conservateur du cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, rue Van Volsem, 13, à Ixelles . . . . . 7 juillet 1901.

LALOIRE (Édouard), attaché aux archives générales du Royaume, avenue Brugmann, 304, à Uccle. . . . . 6 juillet 1902.

VAN DER BEKEN (Charles), contrôleur des monnaies, rue de Moscou, 1, à Saint-Gilles. . . . 5 juillet 1903.

DONNET (Fernand), administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, rue du Transvaal, 53, à Anvers. . . . . — —

CORRESPONDANTS REGNICOLES (1).

MM.

VAN EVEN (Édouard), membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, archiviste de la ville, rue des Bouchons, 6, à Louvain. . . . 4 juillet 1869.

(1) Le nombre des correspondants regnicoles est limité à trente-cinq.

DU CHASTEL DE LA HOWARDRIES (LE COMTE Albéric), au château de la Havette, à Spa. . .	3 juillet 1881.
URBAN (Ernest), rue du Congrès, 43, à Bruxelles.	6 juillet 1890.
DE JAER (Léon), ingénieur, rue Walthère Jamar, 145, à Ans.	5 juillet 1891.
VAN DER STAPPEN (Charles), statuaire, avenue de la Joyeuse-Entrée, 15, à Bruxelles	2 juillet 1893.
JOORIS (Franz), lieutenant au 1er régiment de Guides, boulevard de Waterloo, 51, à Bruxelles.	— —
MERGHELYNCK (L'ÉCUYER Arthur), archiviste des villes d'Ypres et de Furnes, rue d'Elverdinghe, 1, à Ypres	— —
LIÉGEOIS (Edmond), bibliothécaire et conservateur du musée de la ville, rue au Beurre, 35, à Ypres.	1er juillet 1894.
SIMONIS (J.), docteur, rue de l'Industrie, 2, à Jemeppe-sur-Meuse	7 juillet 1895.
VAN MALDERGHEM (Jean), archiviste de la ville de Bruxelles, rue Anoul, 26, à Ixelles. . . .	— —
LOMBAERTS (Edmond), avenue des Arts, 130, à Anvers.	— —
MOYAUX (Auguste), ingénieur, Boulevard du Régent, 35, à Bruxelles	— —
VERMEYLEN (Franz), statuaire et médailleur, rue des Récollets, 49, à Louvain.	— —
LAMBO (L'ABBÉ Aloïs), professeur au Petit Séminaire, à Malines	— —
HERMANS (Charles), Canal des Brasseurs, 29, à Anvers.	— —
BERNAYS (Édouard), avocat, avenue Van Eyck, 33, à Anvers.	— —
FISCH (Paul), médailleur, rue d'Allemagne, 32, à Bruxelles.	19 juillet 1896.
DE VINCK DE WINNEZEELE (LE BARON), sénateur, membre du comité-directeur du musée du Steen, avenue des Arts, 107, à Anvers. . . .	— —
BIGWOOD (Georges), avocat, chaussée de Vleurgat, 114, à Bruxelles	— —

DE JONGHE (LE VICOMTE Eug.), rue du Trône, 60, à Ixelles	19 juillet 1896.
MAC LEOD, professeur de botanique à l'université de Gand, rue du Héron, 3, à Gand	— —
ALLARD (Josse), directeur de la Monnaie, rue Guimard, 8, à Bruxelles.	18 juillet 1897
PRISSE (LE BARON Philippe), ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées, boulevard Léopold, 163, à Anvers	— —
GAILLARD (L'ABBÉ Joseph), curé à Geer, près Waremme	— —
MICHAUX (Alphonse), graveur à la Monnaie, rue Berckmans, 2, à Saint-Gilles	17 juillet 1898.
RENIER (M.), président de la Société verviétoise d'archéologie, membre correspondant pour la province de Liège de la Commission royale des monuments, fondateur et conservateur du musée communal de Verviers, rue Saucy, à Verviers	— —
MAUS (Gaston), rue du Luxembourg, 19, à Bruxelles	— —
VAN DEN BERGH (Léopold), trésorier du cercle archéologique de Malines, Longue rue des Chevaliers, 32, à Malines	1er juillet 1900.
LE GRELLE (Charles), commissaire des monnaies, à Bruxelles	— —
DEVREESE (Godefroid), statuaire-médailleur, rue Quinaux, 11, à Schaerbeek.	7 juillet 1901.
DUGNIOLLE (J.), capitaine au régiment des grenadiers, rue Vifquin, 66, à Schaerbeek	6 juillet 1902.
GILLEMAN (Charles), professeur à l'Athénée, boulevard du Château, 45, à Gand	5 juillet 1903.
LE ROY (Hippolyte), sculpteur-médailleur, rue des Tonneliers, 4, à Gand	— —
HAMAL-MOUTON (Jules), à Péry-Trooz.	— —
DU MONCEAU DE BERGENDAEL (COMTE Eugène), docteur en droit, à Grez-Doiceau	— —

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

MM.

Madden (**Frédéric-W.**), esq., 13, Grand Parade, à Brighton.	14 janvier 1865.
Trachsel (le Dr **C.**), Petit-riant Site, descente Montbenon, à Lausanne.	14 mai 1871.
Sudre (**L.**), sous-directeur honoraire des monnaies, quai Malaquais, 3, à Paris	25 janvier 1876.
Lehmann (le baron **von**), lieutenant général, Adolfsallee, 7, à Wiesbaden	4 décembre 1877.
Du Lac (**Jules**), rue des Minimes, 10, à Compiègne.	10 avril 1878.
Engel (**Arthur**), rue de l'Assomption, 66, à Paris-Auteuil	11 mai 1878.
Rigaux (**Henri**), archiviste de la ville, mairie de Lille (Nord).	23 mai 1878.
Vernier (**Achille**), banquier, rue de Thionville, 34, à Lille	23 octobre 1878.
de Grez (le jonkheer **J.-M.-H.-J.**), rue Belliard, 18, à Bruxelles	4 février 1879.
Dissard (**Paul**), conservateur des musées de la ville de Lyon	5 juillet 1879.
Ehrensvard (le comte **Augustin**), capitaine au régiment des hussards de Scanie, à Liatorp, près Helsingborg (Suède)	17 mars 1881.
Quarré-Reybourbon (**L.**), boulevard de la Liberté, 70, à Lille	2 mai 1882.
André (**Ernest**), notaire, à Gray (Haute-Saône).	2 octobre 1882.
Cavalli (**Gustave**). pharmacien, à Sköfde (Suède).	9 août 1883.
Wedberg (**J.-O.**), conseiller de justice, Storgatan, 29, à Stockholm	9 août 1883.
Bom (**Adrien**), Keizersgracht, 149, à Amsterdam.	20 janvier 1885.

(1) Le nombre des associés étrangers est limité à cent cinquante

Besier (**Louis-Guillaume-Alexandre**), président de la Commission des monnaies des Pays-Bas, Maliesingel, 24, à Utrecht . . . . 2 octobre 1885.

Germain de Maidy (**Léon**), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy . . . . . 14 avril 1886.

Cahn (**Adolphe-E.**), membre des Sociétés numismatiques de Vienne et de Munich, Niedenau, 55, à Francfort-sur-Mein . . . . . 4 juillet 1886.

Helbing (**Otto**), membre des Sociétés numismatiques de Vienne, de Munich et de Suisse, Maximilianstrasse, 32, à Munich. . . . . — —

Corbelijn-Battaerd (**C.-H.-F.-A.**), Notenboomstraat, 87, à Groenloo (province de Gueldre), Pays-Bas . . . . . 28 avril 1887.

Schulman (**J.**), Keizersgracht, 448, Amsterdam (Pays-Bas). . . . . — —

Gnecchi (**Ercole**), directeur de la *Revue italienne de Numismatique,* via Gesù, 8, à Milan (Italie). 4 juin 1887.

Storer (**Horace-R.**), président de la Société médicale de Newport, Washington street, 58, à Newport, Rhode-Island (États-Unis). . . . 28 juin 1887.

Mc Lachlan (**R.-W.**), Sainte-Monique street, 55, Montréal (Canada) . . . . . 30 juillet 1887.

Mazerolle (**Fernand**), archiviste de la Monnaie, 2, rue Singer, à Paris-Passy (XVIe) . . . . 1er décembre 1887.

Kenner (**le Dr Frédéric**), membre de l'Académie impériale et royale des sciences de Vienne, directeur des Musées impériaux des médailles et d'antiquités, Burgring, 5, à Vienne (Autriche) . . . . . 13 janvier 1888.

Stephanik (**Joh.-W.**), secrétaire de la Société royale néerlandaise de numismatique, Keizersgracht, 414, à Amsterdam . . . . . 26 août 1888.

Barozzi (**Nicolas**), ancien conservateur du Musée Correr et directeur actuel des Galeries royales de Venise, Palais ducal, à Venise. . . . . 23 décembre 1888.

DE PONTON D'AMÉCOURT (LE BARON R.), rue Saint-Nicolas, 2, à Saint-Calais (Sarthe), France . . 6 février 1889.

VALLENTIN DU CHEYLARD (Roger), officier de l'Instruction publique, receveur des Domaines, à Saint-Péray (Ardèche), France . . . . . 28 septembre 1889.

SOUTZO (Michel-C.), gouverneur de la Banque nationale de Roumanie, Strada Romania, 4, à Bucharest (Roumanie) . . . . . 12 octobre 1889.

VAN WERVEKE (Nicolas), secrétaire de l'Institut grand-ducal de Luxembourg . . . . . 15 février 1890.

STROEHLIN (Paul), président de la Société suisse de numismatique, 54, route de Chêne, à Genève . . . . . 7 juin 1890.

MEILI (Julius), ancien consul de la Confédération helvétique, Alpenquai, 36, à Zurich. . . . . 4 novembre 1890.

HOLLEBEKE (Paul), Grand'Place, à Bailleul (Nord), France. . . . . 27 février 1891.

TOLSTOÏ (LE COMTE Jean), Académie impériale des Beaux-Arts, Wassiliewski ostrow, 5e ligne, n° 2, à Saint-Pétersbourg . . . . . 7 mars 1891.

COLLIEZ, docteur en médecine et officier d'Académie à Longwy (France) . . . . . 15 mars 1891.

RUIJS DE PEREZ (P.-J.-B.), rue Joseph II, 26, à Bruxelles . . . . . 31 mars 1891.

DE GYSELAAR (LE JONKHEER N.-C.), docteur en droit, Hoogstraat, à Gorcum. . . . . 20 mai 1891.

VAN DER DOES DE WILLEBOIS (LE JONKHEER P.-J.-J.-S.-M.), bourgmestre de la ville de Bois-le-Duc . . . . . 1er juillet 1891.

VAN MEEUWEN (LE JONKHEER P.-M.-F.), vice-président de la Cour d'appel, à Bois-le-Duc. — —

DE MARCHÉVILLE (Marcel), ancien maître des requêtes au conseil d'État, boulevard Haussmann, 38, à Paris . . . . . 9 juillet 1891.

AMBROSOLI (Solon), conservateur du cabinet royal des médailles de Brera, à Milan. . . . . — —

Riggauer (le prof. **Hans**), conservateur en chef du cabinet royal de numismatique, Neuhaüserstrasse, 5, à Munich . . . . . 9 juillet 1891.

Hauberg (**P.**), conservateur du cabinet royal de numismatique de Copenhague, Danemark. . 26 novembre 1891.

Hénault (**Maurice**), archiviste municipal, place d'Armes, 13, à Valenciennes . . . . . 7 janvier 1892.

Castellani (**Giuseppe**), S. Giacomo dall'Orio Fondamentà del Megio, N 1757, Venezia. 14 mai 1892.

Heldring (**O.-G.-H.**), Lt-colonel d'infanterie, Langestraat, 30, à Renkum (Gelderland), Pays-Bas. 21 mai 1892.

Quintard (**Léopold**), rue Saint-Michel, 30, à Nancy . . . . . 28 juin 1892.

Sagnier (**Alphonse**), docteur en droit, rue Petite Saunerie, 17, Avignon (Vaucluse), France . . 11 juillet 1892.

Maignien (**Edmond**), conservateur de la bibliothèque de Grenoble, à Grenoble (Isère), France. . . . . — —

Ruijs de Perez (**Willie**), avenue Louise, 119, à Bruxelles . . . . . 22 août 1892.

Ruggero (**Giuseppe**), colonel, rue L. Sella, 33, à Rome . . . . . 14 septembre 1892.

Rappaport (**Edmond**), banquier, Friedrichstrasse, 13a, à Berlin . . . . . 28 novembre 1892.

Troutowski (**W.**), secrétaire général de la Société impériale d'archéologie (Bersénewka), à Moscou . . . . . 12 décembre 1892.

Stenersen (le Dr **L.-B.**), directeur du cabinet des médailles de l'Université, à Christiania . . . — —

Marvin (**W.-T.-R.**), directeur de *The Américan Journal of numismatics*, Federal street, 73, à Boston (Massachusetts), U. S. . . . . 26 janvier 1893.

von Höfken von Hattingsheim (le chevalier **R.**), directeur de *l'Archiv für Bracteatenkunde*, Gymnasiumstrasse, 35, à Vienne . . . . . 22 février 1893.

Ter Gouw (**J.-E.**), Nassaulaan, 8, à Hilversum, (Hollande septentrionale), Pays-Bas. . . . . 25 février 1893.

Zwierzina (**W.-K.-F.**), receveur de l'enregistrement et des domaines, à Alfen (Sud-Hollande). 18 juin 1893

Barbey de Budé (**Maurice**), Veytaux (canton de Vaud), Suisse . . . . . 20 juin 1893.

Oettinger (**Sigmund**), professeur, membre de la Société américaine de numismatique et d'archéologie, 107, East 45th street, New-York. . 12 janvier 1894.

de Dompierre de Chaufepié (**D.-H.-J.**), directeur du cabinet royal des médailles, président de la Société royale néerlandaise de numismatique, rue de Java, 76, à La Haye . . . . . 17 mars 1894.

Bahrfeldt (**le docteur Émile**), Bankdirektor, Kurfürstendamm, 17, Berlin, W. . . . . 28 mars 1894.

Rosa (**Alexandre**), président de la *Junta de numismatica americana*, 543, Calle Péru, à Buenos-Ayres. . . . . 11 mai 1894.

van Meeuwen (**le jonkheer P.-L.**), Nieuwstraat, 138, à Bois-le-Duc . . . . . 21 juin 1894.

Derome (**Ch.**), notaire, à Ribemont (Aisne), France . . . . . 28 octobre 1894.

van Lanschot, avocat, Weesstraat, 134a, à Bois-le-Duc. . . . . 3 décembre 1894.

Kleinschmidt (**Dr A.**). conseiller de la Cour et directeur de la Bibliothèque ducale, à Dessau, Anhalt. . . . . 5 janvier 1895.

Grossel (**Arsène**), Grand'Place, 20, à Bergues-Saint-Winoc (Nord), France . . . . . 13 mai 1895.

Sassen (**Auguste**), Steenweg, à Helmond (Pays-Bas). . . . . 20 septembre 1895.

Mubarek Ghalib Bey, fonctionnaire à la Dette publique ottomane, à Constantinople . . . . 9 janvier 1896.

Tachella (**M.-D.-E.**), conservateur du cabinet des médailles, au Musée national, à Sophia . . 25 février 1896.

Hess (**Adolph**), Nachfolger, Mainzer Landstrasse, 49, à Francfort sur Mein . . . . . 21 avril 1896.

Hirsch (**Jacques**), docteur en philosophie et numismate, Arcisstrasse, 17, à Munich . . . 26 septembre 1896.

Joos (**H.**), lieutenant-colonel d'infanterie territoriale, à Cassel (Nord), France. . . . . 14 octobre 1896.

Beelaerts van Blokland (le jonkheer **M.-F.**), Koninginnegracht, 62, à La Haye. . . . . 6 avril 1897.

Menger (**J.-Ph.-M.**), 1er graveur à la Monnaie, Voorstraat, 35, à Utrecht . . . . . — —

Begeer (**C.-J.**), médailleur, Oudegracht, 17, à Utrecht . . . . . 6 avril 1897.

Perini (**Quintilio**). à Rovereto, Tyrol (Autriche). 15 septembre 1897.

Leite de Vasconcellos, professeur de numismatique à la Bibliothèque nationale, à Lisbonne. — —

Richebé (**Raymond**), avocat, ancien attaché à la bibliothèque Mazarine, rue Montaigne, 7, à Paris . . . . . 1er octobre 1897.

Seligmann (**Eugène**), Gallus-Anlage, 1, à Francfort-sur-Mein . . . . . 7 mars 1898.

Vlasto (**Michel-P.**), allées des Capucines, 12, à Marseille . . . . . 20 novembre 1898.

Snoeck (le jonkheer **M.-W.**), docteur en droit, à Heerenveen, Pays-Bas . . . . . 1er décembre 1898.

Prowe (**T.**), président de la Société numismatique de Moscou, à Moscou . . . . . — —

de Geloes d'Eysden (le comte), chambellan de S. M. la Reine des Pays-Bas, château d'Eysden, par Eysden, Limbourg hollandais. . . 29 janvier 1899.

Florange (**J.**), 21, quai Malaquais, Paris . . . . 20 février 1899.

Forrer (**L.**), « Edelweiss », Grove Park (Kent), Angleterre . . . . . 15 mai 1899.

Streit, professeur à l'Université, à Athènes. . . 8 août 1899.

Pick (le dr **Behrendl**), conservateur du cabinet numismatique de Gotha. . . . . 28 septembre 1899.

Labouchère (**Herman**), château de Doorn, province d'Utrecht, Pays-Bas . . . . . 30 avril 1900.

Amardel (**Gabriel**), avocat à Narbonne (Aude), France . . . . . 11 juillet 1900.

Honnet (**Camille**), rue du Cloître-Saint-Étienne, 25, à Troyes (Aube), France . . . . . 31 décembre 1900.

Nervegna (Giuseppe), à Brindisi (Italie) . . . . 31 décembre 1900.

Bockenheimer, Landgerichtsdirector, 27, Uferstrasse, à Mayence . . . . . 4 février 1901.

Rizzoli, junior (le dr **Luigi**), conservateur au Musée Bottacin, à Padoue . . . . . 4 mai 1901

Lalanne (Émile), rue de la Trésorerie, 34, à Bordeaux. . . . . 17 juin 1901.

De Campos (Manoel-Joaquim), rue Da Boa Vista, 124, 2e, à Lisbonne . . . . . 12 décembre 1901.

Buchenau (H.), directeur des *Blätter für Münzfreunde*, Roonstrasse, 2, Weimar . . . . . 8 juillet 1902

Hollestelle (A.), membre des États provinciaux de Zélande, à Tholen, Ouvelandsche straat, D. 436. . . . . 17 octobre 1902

Dutilh (E.-D.-J.), conservateur du Cabinet des médailles à Alexandrie, Égypte. . . . . 8 novembre 1902

Levy (Joseph), membre de la Société bavaroise de Numismatique, rue des Plantes, 36, à Bruxelles . . . . . 27 mai 1903

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1904 :

Président d'honneur à vie : Mgr le chanoine baron **Félix Bethune.**
Président : . . . . . M. le vicomte **B. de Jonghe.**
Vice-Président : . . . . M. le comte **Th. de Limburg-Stirum.**
Secrétaire :. . . . . M. **A. de Witte.**
Bibliothécaire : . . . . . M. **Éd. Laloire.**
Trésorier : . . . . . M. **Am. de Roissart.**
Contrôleur : . . . . . M. **Éd. Vanden Broeck.**

COMMISSION DE LA REVUE POUR L'ANNÉE 1904 :

MM. le vicomte **B. de Jonghe.**
le comte **Th. de Limburg-Stirum.**
A. de Witte.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1903.

Avis important : **Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Éd. Laloire, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.**

Ouvrages périodiques.

Allemagne.—*Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen*, Jahrgang 1903, livr. 1, 2. — *Numismatisches Literatur-Blatt* (M. Bahrfeldt), nos 133, 134. — *Zeitschrift für Numismatik*, vol XXIV, livr. 1, 2. — *Blätter für Münzfreunde*, 1903, nos 5 à 7. — *Berliner Münzblätter*, nos 18 à 20.

Amérique. — *American journal of Numismatics*, vol. 37, nos 3, 4. — *The american Numismatic and archaeological Society*, 1903.

Angleterre. – *Spink and Son's Monthly Numismatic Circular*, vol. XI, nos 126 à 129. — *The Numismatic Chronicle*, 1903, part I.

Autriche. — *Mitteilungen des Klubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, nos 155 à 157. — *Monatsblatt der Numismatischen Gesellschaft in Wien*, nos 238 à 240.

Belgique. — Académie royale de Belgique : *Bulletin de la classe des lettres*, etc., 1903, nos 3 à 5. — *Liége-Exposition*, 7e année, fasc. 13 à 16, 20, 22. – *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XVII, livr. 1, 2. *Annuaire*, 1903. — Société verviétoise d'archéologie et d'histoire : *Bulletin*, 1903, vol. IV, fasc. 1. — *Revue bibliographique belge*, nos 4 à 7. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1902; liv. 3 à 8. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin*, 1903, nos 4, 5. *Inventaire archéologique de Gand*, fasc. XXX. — Académie royale d'archéologie de Belgique : *Annales*, LIV, livr. 4; LV, liv. 1. — *Archives belges*, 1903; nos 5 et 6. — Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles : *Annales*, t. VII, liv. 1, 2. — *La Gazette*

numismatique, t. VII, nos 7 à 9. — *Cercle archéologique de Malines*, t. XII, 1902. — Institut archéologique du Luxembourg : *Annales*, t. XXXVII. — *L'ancien pays de Looz*, 1903, fasc. 9-12.

France. — *Polybiblion* 1903 : partie littéraire, liv 5 à 7; partie technique, livr. 5 à 7. — *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1903. trim. 1, 2. — *Bulletin international de Numismatique*, t. II, no 2. — *Revue numismatique*, 1903, 2e trimestre. — *Bulletin trimestriel de la Société de Borda*, 1903, trim. 2.

Grèce. — *Journal international d'archéologie numismatique*, t. VI, trim. 1, 2.

Hollande. — *Tijdschrift van het koninklijk Nederl. Genootschap voor munt- en penningkunde*, afl. 3.

Italie. — *Bollettino del Museo civico di Padova*, 1903, vol. VI, liv. 1, 2. — *Rivista italiana di Numismatica*, vol XVI, fasc. II.

Portugal. — *O Archeologo Português*, vol. VIII, nos 2, 3.

Ouvrages non périodiques.

Ambrosoli (S.). — *A proposito delle cosidette « restituzioni » di Gallieno o di Filippo.* Milan, 1903, in-4o, 8 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Bernays (Ed.). — *Esterlins inédits de Damvillers* Bruxelles, 1903, in-8o, 20 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Bigwood (G.). — *Fabrications clandestines de monnaies d'or françaises sous l'empereur Charles VI.* Bruxelles, 1903, in-8o, 60 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Daremberg (Ch.) et Saglio (Ed.). — *Dictionnaire des antiquités.* 34e fasc (Met-Mor), Paris, 1903 (*Envoi de la librairie Hachette, Paris.*)

de Jonghe (Vte B.). — *Trois monnaies de Reckheim.* Bruxelles, 1903, 8 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

de Renesse (Cte Th.). — *Dictionnaire des figures héraldiques*, t. VII. fasc. 2, 3 (Envoi de l'éditeur.)

de Witte (Alph.). — *Les relations monétaires entre l'Italie et les provinces belges au moyen âge et à l'époque moderne.* Milan, 1903, in-4o, 16 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Franco (A.). — *Correzione Numismatica di Augusto Franco ad un*

paragrafo del Vocabolario della Crusca. Firenze, 1903, 5 pages. (*Hommage de l'auteur*)

GILLEMAN (CH.) et VAN WERVEKE (A.). — *A propos des inaugurations en Flandre sous le régime autrichien.* Bruxelles, 1903, 23 pages. (*Hommage des auteurs.*)

MEILI (J.). — *Moedas portuguesas de ouro carimbadas au cravejadas nas Indias occidentaes.* Lisboa, 1902, in-8°, 13 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

PICCIONE (M.). — *Le monete suberate.* Rome, 1903, in-8°, 7 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

QUARRÉ-REYBOURBON (L.). — *Congrès archéologique de Troyes et Provins* (24 juin 1902). Lille, 1903, in-8°, 59 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

RIZZOLI (R. jun.). — *I sigilli nel Museo Bottacin.* Padoue, 1903, in-4°, 145 pages, 15 planches. — *I sigilli nel Museo Bottacin.* (IX.) Padoue, 1903, in-8°, 25 pages, 3 planches. (*Hommages de l'auteur.*)

STROEHLIN (P.-C.).— *Répertoire général de médaillistique* (1s G à 1s L.)

VANDEN BROECK (ÉD.). — *Recherches sur les jetons des seconds receveurs de Bruxelles* (1456, 1457, 1458). Tournai, 1903, in-8°, 6 pages, vignettes. — *Recherches sur les jetons des receveurs de Bruxelles de la famille Was au XVe siècle.* Bruxelles, 1903, in-8°, 8 pages, vignettes. (*Hommages de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

M. Nyhoff : *Catalogus van Boeken,* 4e gedeelte ; *Monthly List of recent acquisitions,* april 1903. — *A list of Mr. Heinemann's publications.* London, april 1903. — A Cahn, Francfort : *Münzen des deutschen Mittelalters,* vente du 16 juin 1903. — J. Sambon, Florence : *Catalogue de la collection de M. le comte G.-V. de C. Monnaies grecques et romaines* (à prix marqués), 1 planche, 1903. — F. Muller, Amsterdam : *Catalogue des monnaies et médailles.* Juin 1903, 7 planches. — Ch. Dupriez, Bruxelles : *Vente de monnaies, médailles, jetons et décorations, Catalogue.* Juin 1903. — — Ed. Rappaport, Berlin : *Numismatisches Offerten-Blatt,* nos 119 à 121. — E.-G. Thieme, Dresden : *Numismatischer Verkehr,* n° 3. — Morchio et Majer, Venise : *Catalogo di Monete antiche e moderne,* n° 37, juillet.

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. R. Warocqué.

Médaille et insigne commémoratifs de la visite de S. A. R. le Prince Albert de Belgique à Mariemont (28 juin 1903), gravés par Rombaux.

Don de M. Vander Beken.

Pièces d'une piastre, de 5 ochr. el. guesch (en nickel), d'un 1/2 ochr. el. guesch, d'un 1/4 ochr. el. guesch (en bronze), frappées à la Monnaie de Bruxelles pour le Gouvernement de l'Égypte.

Don de M. Paul Fisch.

Médailles en bronze argenté à l'effigie du baron Lambermont, de S. A. R. le Prince Albert de Belgique (2 modules variés), de LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Albert de Belgique, de M. le Représentant Delbeke d'Anvers, de Mme Delbeke, gravées par Dupuis.

—

Jeton de présence de la Société royale de Numismatique à l'Assemblée générale du 5 juillet à l'effigie de R. Chalon, gravé par A. Michaux.

Soit en tout : 4 monnaies, 8 médailles et 1 jeton.

Bruxelles, le 20 août 1903.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ÉD. LALOIRE.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Notes sur les médailles des Nomes de l'Égypte romaine, par M. E.-D.-J. Dutilh. 5, 127
Trois monnaies luxembourgeoises inédites, par M. le Vte B. de Jonghe 21
La numismatique du siège de Middelbourg de 1572 à 1574, par Mlle Marie de Man. 25, 145
Numismatique bruxelloise. — Cinq jetons de magistrats bruxellois pour des fonctions restant à déterminer, par M. Éd. Vanden Broeck. 41
Jetons relatifs à la construction de la Coupure de Bruges (1753) et de l'écluse de Slykens (1757), par M. Ch. Gilleman 51
Les méreaux des brasseurs d'Anvers, par M. F. Donnet. . 58, 184
Fabrications clandestines de monnaies d'or françaises sous l'empereur Charles VI dans les Pays-Bas autrichiens, par M. G. Bigwood 77, 207, 356
Un essai monétaire de la principauté de Liége, par M. Hamal-Mouton. 170
Un jeton inédit de deux receveurs de Bruxelles du XIVe siècle, par M. Éd. Vanden Broeck 173
Les jetons de la Verge de Menin, par M. A. de Witte 181
Les signatures de graveurs sur les monnaies grecques, par M. L. Forrer 271, 419
Esterlins inédits de Damvillers, par M. Éd. Bernays. 303
Trois monnaies de Reckheim, par M. le Vte B. de Jonghe . . . 321

Numismatique bruxelloise — Recherches sur les jetons des receveurs de Bruxelles de la famille Was, du XVe siècle, par M. Éd. Vanden Broeck. 327
A propos des inaugurations en Flandre sous le régime autrichien (1717-1792), par MM. Ch. Gilleman et A. Van Werveke . . . 335
Numismatique bruxelloise. — Recherches sur les jetons des receveurs de Bruxelles de la famille Mennen frappés aux XIVe et XVe siècles, par M. Éd. Vanden Broeck 435
Les jetons de la Prévôté de St-Donatien à Bruges, par M. A. Visart de Bocarmé 443

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. E. Sire Jacob à M. Éd. Laloire, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique. 225

NÉCROLOGIE.

Pierre-Charles Jolivot, par M. A. de Witte 98
Louis Blancard, par M. A. de Witte. 99
Charles Van Schoor, par M. A. de Roissart 229

MÉLANGES.

Administration des monnaies et médailles. Rapport au ministre des finances ; compte rendu par M. A. de Witte. — *Numismatique bruxelloise. Remarques sur les jetons des anciens receveurs-trésoriers*, par M. Éd. Vanden Broeck. — Promotions et nominations dans l'ordre de Léopold, communiqué par M. A. de Witte — Jetons brugeois, note par M. A. de Witte. — La médaille au jour le jour, par M. Éd. Laloire. — *De drie merkwaardige schellingen*, par M. A. Hollestelle; compte rendu par M. A. de Witte. — *Dictionnaire des figures héraldiques*, par le comte Th. de Renesse, annonce par M. A. de Witte. — Sociétés numismatiques, par M. A. de Witte. — Vente à

Bruxelles, par M. A de Witte. — Sommaire des publications périodiques. 102

Les marques monétaires de l'atelier de Narbonne au VIe siècle, par M. G. Amardel ; compte rendu par M. A. de Witte. — La Monnaie de Bruxelles en 1902, par M. Ch. van der Beken. — Don de la collection Vandenpeereboom au Musée de Courtrai, communiqué par M. A. de Witte. — Plaquette du chevalier van Eersel, notice par M. A. de Witte. — Séance de la Section belge de la Société hollandaise-belge des Amis de la médaille d'art ; compte rendu par M. Éd. Vanden Broeck. — La collection Charles Hermans, à Anvers : Quelques variétés nouvelles de monnaies brabançonnes, note par M. A. de Witte. — M. F. Alvin nommé conservateur du Cabinet des médailles, communiqué par M. A. de Witte. — *Le monete di Verona*, par M. Perini ; compte rendu par M. A. de Witte. — *Sigillographie française*, par M. A. Blanchet ; compte rendu par M. A. de Witte. — *La Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, annonce par M. A. de Witte. — Les médailles de la prestation de serment des États de Flandre en 1790, par M. A. de Witte. — *Bolletino di numismatica e di arte delle medaglia*, annonce par M. A. de Witte. — *Recherches sur Bertrand Andrieu de Bordeaux*, par M. A. Évrard de Fayolle ; compte rendu par M. A. de Witte. — Création d'une chaire de numismatique au Collège de France, note par M. A. de Witte. — Vol au Musée de Marseille, note par M. A. de Witte — Sommaire des publications périodiques. 232

Congrès international de sciences historiques à Rome, par M. F. Gnecchi. — « Verein Deutscher Münzensammler zu Berlin », communiqué par M. A. de Witte. — Le concours de la Société hollandaise-belge des Amis de la médaille d'art, note par M. Éd. Vanden Broeck. — Exposition ouverte à Courtrai du 13 au 27 août 1902 ; compte rendu par M. A. de Witte. — Avis de la direction. — Le troisième rapport de M. Charles Le Grelle, commissaire des monnaies, au Ministre des Finances de Belgique ; compte rendu par M. A. de Witte.

— *Catalogue of the coins of Parthia*, par WARWICK WROTH; compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — *Collège de France. Cours de numismatique et de glyptique*, par M. E. BABELON; compte rendu par M. A. de Witte. — *Jan de Somere, ajusteur juré à Bruges*, par M. A. VISART DE BOCARMÉ. — *Guida numismatica universale*, par MM. F. et E. GNECCHI, annonce par M. A. de Witte. — *Coins of ancient Sicily*, par G.-F. HILL; compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — Rapport pour l'année 1901 de M. de Dompierre de Chaufepié, conservateur du Cabinet numismatique de La Haye; compte rendu par M. A. de Witte. — *La collection van Schoor au Cabinet des médailles de Bruxelles*, note par M. F. ALVIN. — *Le centenaire du Musée national hongrois*, note par M. A. DE WITTE. — *Il Museo Bottacin di Padova*, par M. L. RIZZOLI, compte rendu par M. A. de Witte. — Sommaire des publications périodiques. 377

Medaillen der italienischen Renaissance, par M. C. VON FABRICZY, annonce par M. A. de Witte. — *Les jetons de caisse pour la Guadeloupe*, par M. F. ALVIN. — La vente des médailles françaises; communiqué par M. A. de Witte. — Plaquette du Congrès international des académies, annonce par M. F. Alvin. — *I sigilli nel museo Bottacin di Padova*, par M. L. RIZZOLI, jun., compte rendu par M. A. de Witte. — Trouvaille de petits bronzes romains en Angleterre, annonce par M. F. Alvin — La manifestation Van Even, note par M. A. de Witte. — *Dictionnaire des figures héraldiques*, par le comte TH. DE RENESSE; communiqué par M. A. de Witte — Trouvaille de monnaies à Moorslede, annonce par M le Cte Th. de Limburg-Stirum — Insignes des petits employés de la ville de Bruxelles, communiqué par M. A. de Witte. — Sommaire des publications périodiques. 465

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE. — Extraits des procès-verbaux:

Réunion du bureau du 17 octobre 1902. 122
Réunion du bureau du 8 novembre 1902 122

Assemblée générale tenue à Malines, le 26 avril 1903 405
Réunion du bureau du 27 mai 1903 411
Assemblée générale tenue à Bruxelles, le 5 juillet 1903. 475
Liste des membres de la Société royale de Numismatique au 1er octobre 1903 491
Liste des ouvrages reçus 123, 267, 412, 505
Cabinet numismatique 126, 270, 417, 508
Table des matières. 509
Table des planches. 514

TABLE DES PLANCHES

AVEC RENVOI A LA PAGE OÙ CHAQUE PIÈCE EST CITÉE.

Numéros des pièces.	Numéros des pages.
Planche I	
16	161
17	162
18	162
19	163
20	164
21	165
Planche II.	
22	165
23	166
24	167
25	168
Planche III	
1	44
2	45
3	46
4	48
5	48
Planche IV.	
1	186
2	186
3	186
4	186
5	186
7	187
13	190
14	190
15	190
16	190
18	191
19	191
Planche V.	
20	191
25	192
27	192
28	193
29	193
30	193
36	195
37	195
38	195
39	195
40	195
44	196
Planche VI.	
47	197
48	197
49	197
51	197
52	198
53	198
57	199
58	199
59	199
60	199
63	200
Planche VII.	
66	200
68	201
69	201
71	201
73	202
74	202
77	203
79	203
88	205
89	205
90	200
Planche VIII.	
6	273
Pour les autres numéros voir 1904, etc.	
Planche IX.	
1	451
2	451
3	455
4	458
5	460
6	464
7	464
8	464

N° 16

PL.

N° 17

Æ

N° 18

Æ

N° 19

OR

N° 20

Æ

N° 21

Æ

Nº 22
AR

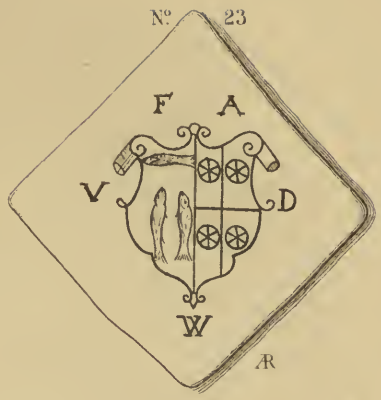
Nº 23
F A
V D
W
AR

1574
LIBERT·REST·
S·P·Q·ZEL·
SOLI·DEO·
HONOR

Nº 24

AR

Nº 25

1574
LIBERT·
REST·
S·P·Q·ZEL·
SOLI·DEO·
HONOR·
AR

JETONS DE MAGISTRATS DE BRUXELLES, POUR FONCTIONS À DÉTERMINER.

JACQUES VANDERNOOT, (1627).

GÉRARD D'OYENBRUGGE, (1630)

CLAUDE VANDEREYCKEN, (1633)

ENGELBERT DE RAVESCHOT, (1634 & 1636)

NUMISMATIQUE BRUXELLOISE

1
1567
VS
1557

2
1567
VS
49

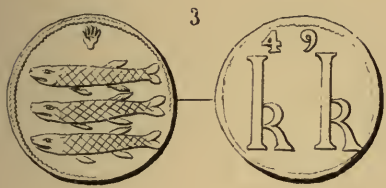
3
49

4
1567
VS

5
1567
VS
1567
VS

7

13

14
1567

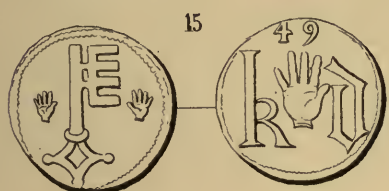
15
49

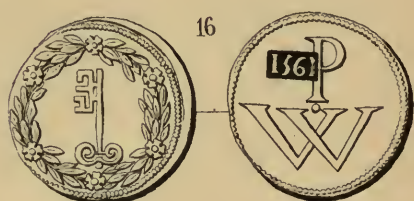
16
1561

18
1565
49

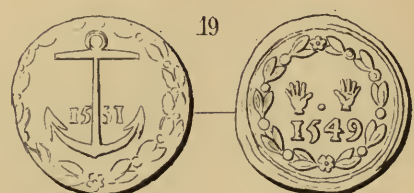
19
1531
1549

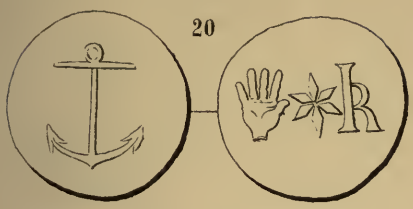
20

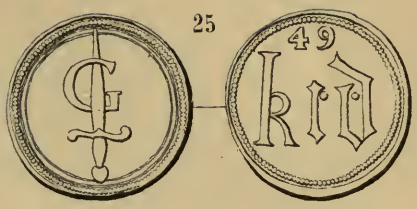
25
49

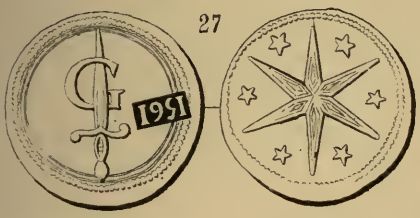
27
1951

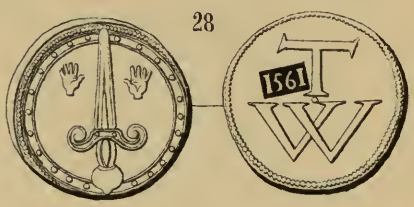
28
1561

29
49

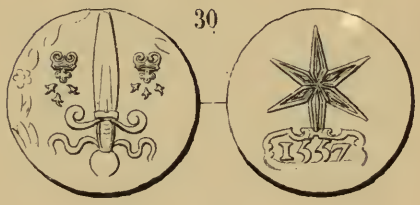
30
1557

36
49
1561

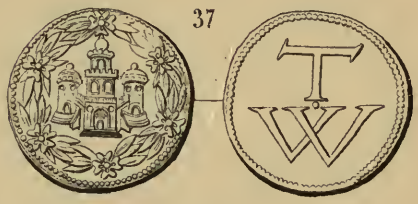
37

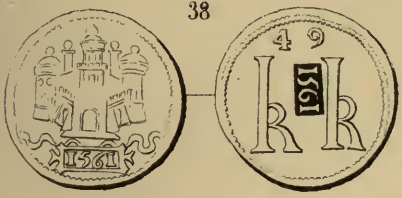
38
49
1561
1561

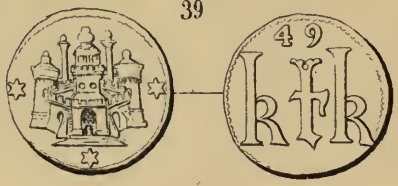
39
49

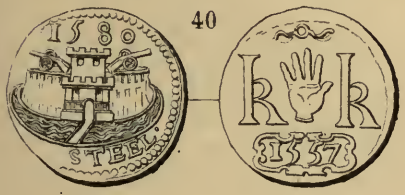
40
1580
STEEL
1557

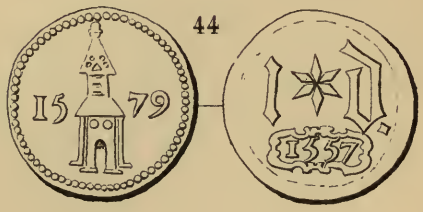
44
15 79
1557

47
1357

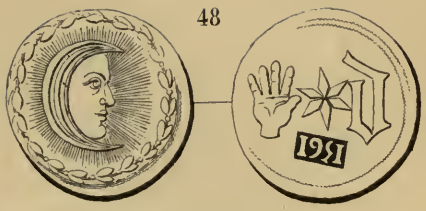
48
1351

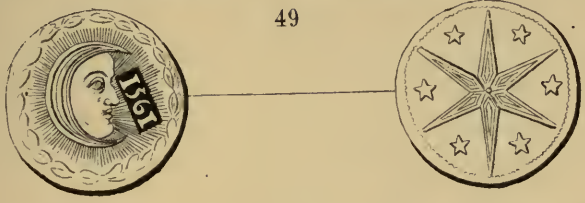
49
1361

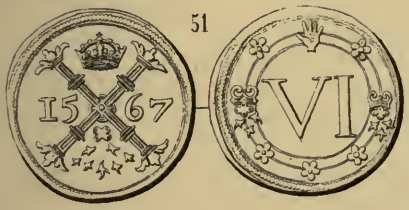
51
15 67
VI

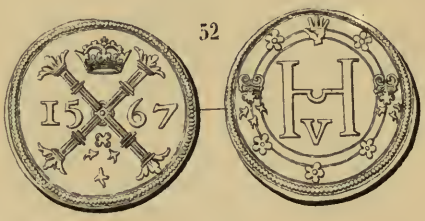
52
15 67
HV

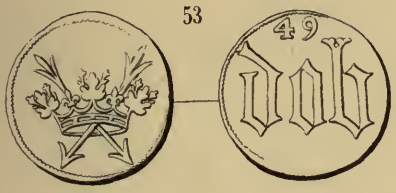
53
49

57
V D S
15 68
1357

58
V D S
15 68
1357

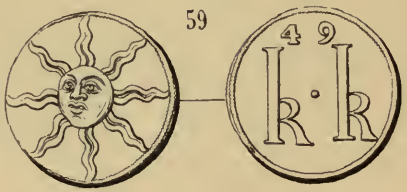
59
49
K·K

60
42
K·K

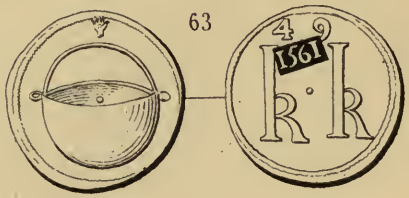
63
42
1361
K·K

66
49
68
1580
69
1551
71
49
73
74
1572
77
1561
1557
79
88
49
B E
89
49
B E
90
1572
1557

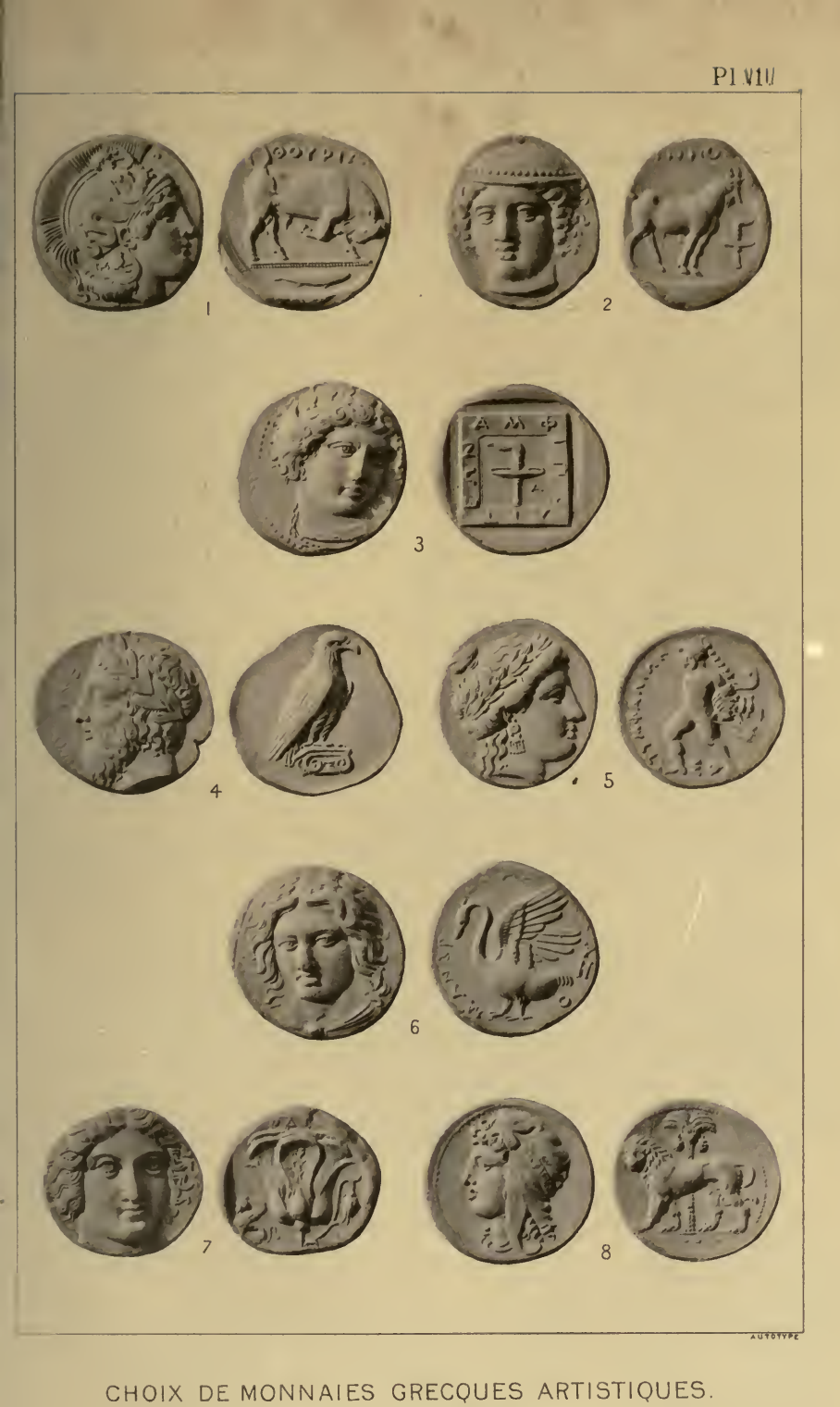

AUTOTYPE

CHOIX DE MONNAIES GRECQUES ARTISTIQUES.

(British Museum.)

1
2
CAROL·II·D·G·HIS·ET·INDI·REX·CO·FLA·
CAROL·II·D·G·HISP·ET·INDIAR·REX·
CAROLUS VI IMP: FLANDRIÆ COMES.
MAR·TH·D·G· IMP·R·COM·FLA·
JOSEPHVS II AVG·COM·FLANDRIAE·
3
4
5
6
7
8
Loetart
DE Lauillette
Coppieters de Ballandt

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, le Cte Th. de Limburg-Stirum et A. de Witte.

1903. — CINQUANTE-NEUVIÈME ANNÉE.

Première livraison.

AVEC LES PL. I A III.

Bruxelles,

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Notes sur les médailles des Nomes de l'Égypte romaine, par M. E.-D.-J. Dutilh 5

II. Trois monnaies luxembourgeoises inédites, par M. le Vte B. de Jonghe 21

III. La numismatique du siège de Middelbourg de 1572 à 1574, par Mlle Marie de Man (*suite*) 25

IV. Numismatique bruxelloise. — Cinq jetons de magistrats bruxellois pour des fonctions restant à déterminer, par M. Éd. Vanden Broeck 41

V. Jetons relatifs à la construction de la Coupure de Bruges (1753) et de l'écluse de Slykens (1757), par M. Ch. Gilleman 51

VI. Les méreaux des brasseurs d'Anvers, par M. F. Donnet (*suite*) 58

VII. Fabrications clandestines de monnaies d'or françaises sous l'empereur Charles VI dans les Pays-Bas autrichiens, par M. G. Bigwood 77

NÉCROLOGIE.

Pierre-Charles Jolivot, par M. A. de Witte 98

Louis Blancard, par M. A. de Witte 99

MÉLANGES.

Administration des monnaies et médailles. Rapport au ministre des finances; compte rendu par M. A. de Witte. — *Numismatique bruxelloise. Remarques sur les jetons des anciens receveurs-trésoriers*, par M. Éd. Vanden Broeck. — Promotions et nominations dans l'ordre de Léopold, communiqué par M. A. de Witte — Jetons brugeois, note par M. A. de Witte — La médaille au jour le jour, par M. Éd. Laloire. — *De drie merkwaardige schellingen*, par M. A. Hollestelle; compte rendu par M. A. de Witte. — *Dictionnaire des figures héraldiques*, par le comte Th. de Renesse, annonce par M. A. de Witte. — Sociétés numismatiques, par M. A. de Witte. — Vente à Bruxelles, par M. A. de Witte. — Sommaire des publications périodiques 102

Société royale de Numismatique. — Extraits des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 17 octobre 1902. 122

Réunion du bureau du 8 novembre 1902 122

Liste des ouvrages reçus pendant le 4e trimestre 1902 123

Cabinet numismatique 126

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, 12, *avenue de la Couronne, à Ixelles*, est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les abonnements se prennent chez le secrétaire, M. ALPH. DE WITTE, 55, rue du Trône, à Bruxelles. Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées de prévenir six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. *Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le secrétaire.*

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60, M. le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, rue de la Loi, 166, M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

*
* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire, le cas échéant, leur changement de résidence.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

I. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 4, rue Cyclobore, Athènes. Première partie. Fr. 60 »

DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 137 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du* XVIe *siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, VI planches (Librairie Dupriez, 32, boulevard de la Senne, à Bruxelles). Fr. 15 »

Bon Bethune. *Méreaux des familles brugeoises*. Nombreuses illustrations. Deux parties (chez l'auteur, à Oostroosebeke). Fr. 35 »

Cumont (Georges). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

Le même. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 5 »

Bon J. de Chestret de Haneffe. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances (Bouillon, Looz), depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »

Le même. *Supplément*. Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

Le même. *Histoire de la maison de la Marck et des Clèves de la seconde race*. Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 32, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)

de Witte (Alph.). *Supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* de Renier Chalon. Bruxelles, Goemaere, 1891, in-4°, 2 planches et vigg. Fr. 8 »

Le même. *Congrès monétaire international tenu à Bruges en* 1469, in-8°. Bruxelles, Goemaere, 1893. Fr. 2 »

Le même. *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain*, t. I, Anvers, 1894, in-4°, II-213 pp., avec XXV planches et vignettes; t. II, Anvers, 1896, in-4°, II et 347 pp. avec XXXII planches et vignettes ; t. III, Anvers, 1900, in-4°, II et 417 pp. avec XXIX planches et vignettes. Fr. 60 »
Édition de luxe, papier glacé, planches sur japon. (Épuisé.)
(Librairie numismatique C. Dupriez, 32, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)

Van Bastelaer (D.). *Histoire métallique de Charleroi*, Bruxelles, 1901, in-8°, 450 pp. (Chez l'auteur, 24, rue de l'Abondance). Fr. 4 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'adresser a M. A. de Witte.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »
Une forte remise est faite aux acquéreurs de la collection complète. Les tomes 1, 47, 48 et 53 ne se vendent plus séparément.

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »
Table des volumes 25 à 36. Fr. 8 »

III. *Médailles historiques de Belgique*, t. Ier. (Epuisé.)

IV. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

V. *Congrès international de numismatique*, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes . 25 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1883. 1 50
Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, le Cte Th. de Limburg-Stirum et A. de Witte.

1903. — CINQUANTE-NEUVIÈME ANNÉE.

Deuxième livraison.

AVEC LES PL. IV A VII.

Bruxelles,

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Notes sur les médailles des Nomes de l'Égypte romaine, par M. E.-D.-J. Dutilh (*suite et fin*) 127
II. La numismatique du siège de Middelbourg de 1572 à 1574, par Mlle Marie de Man (*suite et fin*). 145
III. Un essai monétaire de la principauté de Liége, par M. Hamal-Mouton 170
IV. Un jeton inédit de deux receveurs de Bruxelles du XIVe siècle, par M. Éd. Vanden Broeck 173
V. Les jetons de la Verge de Menin, par M. A. de Witte . . 181
VI. Les méreaux des brasseurs d'Anvers, par M. F. Donnet (*suite et fin*) 184
VII. Fabrications clandestines de monnaies d'or françaises sous l'empereur Charles VI dans les Pays-Bas autrichiens, par M. G. Bigwood (*suite*). 207

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. E. Sire Jacob à M. Éd. Laloire, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique. 225

NÉCROLOGIE.

Charles Van Schoor, par M. A. de Roissart 229

MÉLANGES.

Les marques monétaires de l'atelier de Narbonne au VIe siècle, par M. G Amardel ; compte rendu par M. A. de Witte. — La Monnaie de Bruxelles en 1902, par M. Ch. van der Beken. — Don de la collection Vandenpeereboom au Musée de Courtrai, communiqué par M. A. de Witte. — Plaquette du chevalier van Eersel, notice par M A de Witte. — Séance de la Section belge de la Société hollandaise-belge des Amis de la médaille d'art ; compte rendu par M. Éd Vanden Broeck. — La collection Charles Hermans, à Anvers : Quelques variétés nouvelles de monnaies brabançonnes, note par M. A. de Witte — M. F. Alvin nommé conservateur du Cabinet des médailles, communiqué par M. A. de Witte. — *Le monete di Verona*, par M. Perini ; compte rendu par M. A. de Witte. — *Sigillographie française*, par M. A. Blanchet ; compte rendu par M. A de Witte. — *La Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, annonce par M A. de Witte. — Les médailles de la prestation de serment des États de Flandre en 1790, par M. A. de Witte. — *Bolletino di numismatica e di arte delle medaglia*, annonce par M. A. de Witte. — *Recherches sur Bertrand Andrieu de Bordeaux*, par M. A. Évrard de Fayolle; compte rendu par M. A. de Witte — Création d'une chaire de numismatique au Collège de France, note par M. A. de Witte. — Vol au Musée de Marseille, note par M. A. de Witte. — Sommaire des publications périodiques. 232

Société royale de Numismatique. — Extraits des procès-verbaux :

Liste des ouvrages reçus pendant le 1er trimestre 1903. 267
Cabinet numismatique 270

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. de Roissart, 12, *avenue de la Couronne, à Ixelles*, est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les abonnements se prennent chez le secrétaire, M. Alph. de Witte, 55, rue du Trône, à Bruxelles. Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées de prévenir six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. *Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le secrétaire.*

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. de Jonghe, rue du Trône, 60, M. le comte Th. de Limburg-Stirum, rue de la Loi, 166. M. A. de Witte, rue du Trône, 55.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

*
* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire, le cas échéant, leur changement de résidence.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

Francesco ed Ercole Gnecchi. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

I. Svoronos. *Numismatique de la Crète ancienne.* Chez l'auteur, 4, rue Cyclobore, Athènes. Première partie. Fr. 60 »

de Ponton d'Amécourt (baron R.). *Monnaies au type chinonais.* Paris, 1895, gr. in-8°, 137 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

Dr J. Simonis. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du* XVIe *siècle.* Bruxelles, 1900, in-4°, VI planches (Librairie Dupriez, 32, boulevard de la Senne, à Bruxelles). Fr. 15 »

Bon Bethune. *Méreaux des familles brugeoises*. Nombreuses illustrations. Deux parties (chez l'auteur, à Oostrooschcke). Fr. 35 »

Cumont (Georges). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1883, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

Le même. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 3 »

Bon J. de Chestret de Haneffe. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances (Bouillon, Looz), depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »

Le même. *Supplément*. Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

Le même. *Histoire de la maison de la Marck et des Clèves de la seconde race*. Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 52, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)

de Witte (Alph.). *Supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* de Renier Chalon. Bruxelles, Goemaere, 1891, in-4°, 2 planches et vigg. Fr. 8 »

Le même. *Congrès monétaire international tenu à Bruges en 1469*, in-8°. Bruxelles, Goemaere, 1893. Fr. 2 »

Le même. *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain*, t. I, Anvers 1894, in-4°, II-213 pp., avec XXV planches et vignettes; t. II, Anvers, 1896, in 4°, II et 547 pp. avec XXXII planches et vignettes ; t. III, Anvers, 1900, in-4°, II et 417 pp. avec XXIX planches et vignettes. (Épuisé.)
Édition de luxe, papier glacé, planches sur japon. (Épuisé.)
(Librairie numismatique C. Dupriez, 52, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)

Van Bastelaer (D.). *Histoire métallique de Charleroi*, Bruxelles, 1901, in-8°, 450 pp. (Chez l'auteur, 24, rue de l'Abondance). Fr. 4 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'adresser a M. A. de Witte.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »
Une forte remise est faite aux acquéreurs de la collection complète. Les tomes 1, 47, 48 et 53 ne se vendent plus séparément.

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »
Table des volumes 25 à 36. Fr. 8 »

III. *Médailles historiques de Belgique*, t. Ier. (Épuisé.)

IV. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

V. *Congrès international de numismatique*, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes . 25 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1883. 1 50
Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, le Cte Th. de Limburg-Stirum et A. de Witte.

1903. — CINQUANTE-NEUVIÈME ANNÉE.

Troisième livraison.

AVEC LA PL. VIII.

Bruxelles,

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Les signatures de graveurs sur les monnaies grecques, par M. L. Forrer 271
II. Esterlins inédits de Damvillers, par M. Éd. Bernays . . . 303
III. Trois monnaies de Reckheim, par M. le Vte B. de Jonghe. 321
IV. Numismatique bruxelloise — Recherches sur les jetons des receveurs de Bruxelles de la famille Was, du XVe siècle, par M. Éd. Vanden Broeck. 327
V. A propos des inaugurations en Flandre sous le régime autrichien (1717-1792), par MM. Ch. Gilleman et A. Van Werveke 335
VI. Fabrications clandestines de monnaies d'or françaises sous l'empereur Charles VI dans les Pays-Bas autrichiens, par M. G. Bigwood (*suite et fin*) 356

MÉLANGES.

Congrès international de sciences historiques à Rome, par M. F. Gnecchi. — « Verein Deutscher Münzensammler zu Berlin », communiqué par M. A. de Witte. — Le concours de la Société hollandaise-belge des Amis de la médaille d'art, note par M. Éd. Vanden Broeck. — Exposition ouverte à Courtrai du 13 au 27 août 1902 ; compte rendu par M. A. de Witte. — Avis de la direction. — Le troisième rapport de M. Charles Le Grelle, commissaire des monnaies, au Ministre des Finances de Belgique ; compte rendu par M. A. de Witte. — *Catalogue of the coins of Parthia*, par Warwick Wroth ; compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — *Collège de France. Cours de numismatique et de glyptique*, par M. E. Babelon ; compte rendu par M. A. de Witte. — *Jan de Somere, ajusteur juré à Bruges*, par M. A. Visart de Bocarmé. — *Guida numismatica universale*, par MM. F. et E. Gnecchi, annonce par M. A. de Witte. — *Coins of ancient Sicily*, par G.-F. Hill ; compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — Rapport pour l'année 1901 de M. de Dompierre de Chaufepié, conservateur du Cabinet numismatique de La Haye ; compte rendu par M A. de Witte. — *La collection van Schoor au Cabinet des médailles de Bruxelles*, note par M. F. Alvin. — *Le centenaire du Musée national hongrois*, note par M. A. de Witte. — *Il Museo Bottacin di Padova*, par M. L. Rizzoli, compte rendu par M. A. de Witte. — Sommaire des publications périodiques 377

Société royale de Numismatique. — Extraits des procès-verbaux :

Assemblée générale tenue à Malines, le 26 avril 1903 405
Réunion du bureau du 27 mai 1903 411
Liste des ouvrages reçus pendant le 2e trimestre 1903 412
Cabinet numismatique 417

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance,** chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, 12, *avenue de la Couronne, à Ixelles*, est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les abonnements se prennent chez le secrétaire, M. ALPH. DE WITTE, 55, rue du Trône, à Bruxelles. Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées de prévenir six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. ***Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le secrétaire.***

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60, M. le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, rue de la Loi, 166, M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

*
* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire, le cas échéant, leur changement de résidence.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

I. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne.* Chez l'auteur, 4, rue Cyclobore, Athènes. Première partie. Fr. 60 »

DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais.* Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du* XVIe *siècle.* Bruxelles, 1900, in-4°, VI planches (Librairie Dupriez, 32, boulevard de la Senne, à Bruxelles). Fr. 15 »

Bon Bethune. *Méreaux des familles brugeoises*. Nombreuses illustrations. Deux parties (chez l'auteur, à Oostroosebeke). Fr. 35 »

Cumont (Georges). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

Le même. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 5 »

Bon J. de Chestret de Haneffe. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances (Bouillon, Looz), depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »

Le même. *Supplément*. Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

Le même. *Histoire de la maison de la Marck et des Clèves de la seconde race*. Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 52, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)

de Witte (Alph.). *Supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* de Renier Chalon. Bruxelles, Goemaere, 1891, in-4°, 2 planches et vigg. Fr. 8 »

Le même. *Congrès monétaire international tenu à Bruges en* 1469, in-8°. Bruxelles, Goemaere, 1893. Fr. 2 »

Le même. *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain*, t. I, Anvers, 1894, in-4°, II-213 pp., avec XXV planches et vignettes; t. II, Anvers, 1896, in-4°, II et 547 pp. avec XXXII planches et vignettes ; t. III, Anvers, 1900, in-4°, II et 417 pp. avec XXIX planches et vignettes. (Épuisé.)
Édition de luxe, papier glacé, planches sur japon. (Épuisé.)
(Librairie numismatique C. Dupriez, 52, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)

Van Bastelaer (D.). *Histoire métallique de Charleroi*, Bruxelles, 1901, in-8°, 450 pp. (Chez l'auteur, 24, rue de l'Abondance). Fr. 4 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'adresser a M. A. de Witte.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »
Une forte remise est faite aux acquéreurs de la collection complète. Les tomes 1, 47, 48 et 53 ne se vendent plus séparément.

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »
Table des volumes 25 à 36. Fr. 8 »

III. *Médailles historiques de Belgique*, t. Ier. (Épuisé.)

IV. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

V. *Congrès international de numismatique*, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes . 25 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1883. 1 50
Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, le Cte Th. de Limburg-Stirum et A. de Witte.

1903. — CINQUANTE-NEUVIÈME ANNÉE.

Quatrième livraison.

AVEC LA PL. IX.

Bruxelles,

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I Les signatures de graveurs sur les médailles grecques, par M. L. Forrer (*suite*) 419

II. Numismatique bruxelloise. — Recherches sur les jetons des receveurs de Bruxelles de la famille Mennen frappés aux XIVe et XVe siècles, par M. Éd. Vanden Broeck. . . 435

III. Les jetons de la Prévôté de St-Donatien à Bruges, par M. A. Visart de Bocarmé 443

MÉLANGES.

Medaillen der italienischen Renaissance, par M. C. von Fabriczy, annonce par M. A. de Witte. — *Les jetons de caisse pour la Guadeloupe*, par M. F. Alvin. — La vente des médailles françaises ; communiqué par M. A. de Witte. — Plaquette du Congrès international des académies, annonce par M. F. Alvin. — *I sigilli nel museo Bottacin di Padova*, par M. L. Rizzoli, jun., compte rendu par M. A. de Witte. — Trouvaille de petits bronzes romains en Angleterre, annonce par M. F. Alvin — La manifestation Van Even, note par M A. de Witte. – *Dictionnaire des figures héraldiques*, par le comte Th. de Renesse ; communiqué par M. A. de Witte. — Trouvaille de monnaies à Moorslede, annonce par M. le Cte Th. de Limburg-Stirum. — Insignes des petits employés de la ville de Bruxelles, communiqué par M. A. de Witte. — Sommaire des publications périodiques. 465

Société royale de Numismatique. — Extraits des procès-verbaux :

Assemblée générale tenue à Bruxelles, le 5 juillet 1903. 475

Liste des membres de la Société royale de Numismatique au 1er octobre 1903 491

Liste des ouvrages reçus 123, 267, 412, 505

Cabinet numismatique 126, 270, 417, 508

Table des matières. 509

Table des planches. 514

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, 12, *avenue de la Couronne, à Ixelles*, est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les abonnements se prennent chez le secrétaire, M. ALPH. DE WITTE, 55, rue du Trône, à Bruxelles. Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées de prévenir six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. ***Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le secrétaire.***

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60, M. le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, rue de la Loi, 166, M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

*
* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire, le cas échéant, leur changement de résidence.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

I. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 4, rue Cyclobore, Athènes. Première partie. Fr. 60 »

DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 137 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du* XVIe *siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, VI planches (Librairie Dupriez, 32, boulevard de la Senne, à Bruxelles). Fr. 15 »

Bon Bethune. *Méreaux des familles brugeoises.* Nombreuses illustrations. Deux parties (chez l'auteur, à Oostroosebeke). Fr. 35 »

Cumont (Georges). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge.* Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

Le même. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 5 »

Bon J. de Chestret de Haneffe. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances (Bouillon, Looz), depuis leurs annexions.* Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »

Le même. *Supplément.* Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

Le même. *Histoire de la maison de la Marck et des Clèves de la seconde race.* Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 32, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)

de Witte (Alph.). *Supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* de Renier Chalon. Bruxelles, Goemaere, 1891, in-4°, 2 planches et vigg. Fr. 8 »

Le même. *Congrès monétaire international tenu à Bruges en 1469*, in-8°. Bruxelles, Goemaere, 1893. Fr. 2 »

Le même. *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain*, t. I, Anvers, 1894, in-4°, II-215 pp., avec XXV planches et vignettes; t. II, Anvers, 1896, in-4°, II et 347 pp. avec XXXII planches et vignettes ; t. III, Anvers, 1900, in-4°, II et 417 pp. avec XXIX planches et vignettes. (Épuisé.)
Édition de luxe, papier glacé, planches sur japon. (Épuisé.)
(Librairie numismatique C. Dupriez, 32, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)

Van Bastelaer (D.). *Histoire métallique de Charleroi*, Bruxelles, 1901, in-8°, 450 pp. (Chez l'auteur, 24, rue de l'Abondance). Fr. 4 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'adresser a M. A. de Witte.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »
Une forte remise est faite aux acquéreurs de la collection complète. Les tomes 1, 47, 48 et 53 ne se vendent plus séparément.

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »
Table des volumes 25 à 36. Fr. 8 »

III. *Médailles historiques de Belgique*, t. Ier. (Épuisé.)

IV. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

V. *Congrès international de numismatique*, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes . 25 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société.* Bruxelles, 1883. 1 50
Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

CJ
3
R4
t.59

Revue belge de numismatique
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY